

DÉCLARATION de TÉMOIN

Dates de l'interrogatoire: 06/02/06, 07/02/06, 08/02/06, 09/02/06, 14/02/06, 15/02/06, 16/02/06, 17/02/06, 20/02/06, 21/02/06, 22/02/06, 23/02/06, 24/02/06, 27/02/06, 28/02/06, 01/03/06, 02/03/06, 03/03/06, 06/03/06, 07/03/06, 08/03/06, 09/03/06, 28/03/06, 29/03/06, 30/03/06, 31/03/06, 03/04/06, 04/04/06, 06/04/06, 07/04/06, 10/04/06, 12/04/06, 14/03/06, 18/04/06, 19/04/06, 20/04/06, 21/04/06, 24/04/06, 25/04/06, 26/04/06, 27/04/06, 28/04/06, 01/05/06, 02/05/06, 03/05/06, 04/05/06, 05/05/06, 08/05/06

Lieu de l'interrogatoire: Centre de Détention des Nations-Unies d'Arusha
Langue utilisée pendant l'interrogatoire: Français

Nom de(s) enquêteur(s): Jacques BAILLARGEON,

Noms des autres personnes présentes: Me Cecil MARUMA, Conseil de l'accusé, Joseph NGARAMBE, Consultant pour ICTR et James LUYINDA-MITI, traducteur du TPIR.

I: IDENTIFICATION DU TÉMOIN

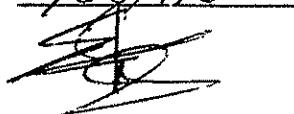
- 1) Nom de famille: SERUGENDO
Prénom: Joseph
Surnom:
- 2) Date de naissance: 24 Août 1953 Age: 52 Sexe: M
- 3) Religion: Catholique
- 4) Nationalité: Rwandaise
- 5) Origine ethnique: Hutu
- 6) Occupation: En Avril 1994: Chef de section maintenance à l'ORINFOR
Actuelle: Sans Emploi fixe
- 7) Adresse : Centre de Détention des Nations-Unies à Arusha, 2006-02-06

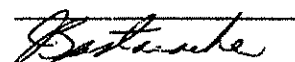
Lieu de naissance	Actuel	En avril 1994
KIPUSHI		
Cellule :	Cellule :	Cellule:
Secteur:	Secteur:	Secteur: MYAKABANDA
Commune:	Préfecture:	Préfecture:PVK

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

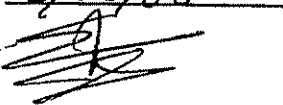
05/06/06


Jacques BAILLARGEON & 

- 8) Nom des parents : Père : RWAGASORE Aloys (décédé)
Mère : NYIRABYATSI Madeleine
- 9) État civil: Marié
- 10) Langue(s) parlée(s) et comprise(s): Kinyarwanda et Français
- 11) Langue(s) écrite(s) et lue(s): Kinyarwanda et Français
- 12) Résidence extérieure au Rwanda dans le passé,
Période et date: Décembre 1994 à Septembre 2005
Lieu: Libreville, Gabon
Raison: Exil
Remarques:
- 13) Membre d'une association sociale ou d'un parti politique:
Nom: MRND-Interahamwe Comité National
Fonction: Conseiller du Comité National Interahamwe
Période: 1992-1994
Remarques:
- 14) Nom et adresse d'un ami, d'un parent ou d'une relation
Nom: Jean de Dieu UWIMANA
Adresse: Bruxelles
Relation: Beau-frère

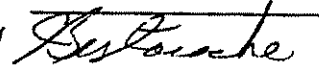
Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

A-2

Jacques BAILLARGEON 05


MISE EN GARDE :

Monsieur Joseph SERUGENDO, le Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 17 du Statut du Tribunal International pour le Rwanda, vous a accusé des crimes suivants :

CHEF 1- Incitation directe et publique à commettre le génocide, en application des articles 2.3), et 6.1 du statut;

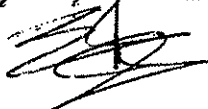
CHEF 2- Persécution constitutive de CRIME CONTRE L'HUMANITÉ, en application des articles 3 h) et 6.1 du Statut;

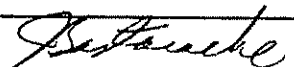
- Q.1** Après lecture de l'ACTE D'ACCUSATION MODIFIÉ, déposé le 9 janvier 2006, affaire no. ICTR-2005-84-1, comprenez-vous ces accusations?
- R.1** Oui, je comprends très bien ces accusations pour lesquelles j'ai l'intention de plaider coupable dès que les pourparlers et les requêtes sous scellés entre LE PROCUREUR et mon Conseil, Me Cecil MARUMA auront été complétés.
- Q.2** Dans le même ordre d'idée, monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous eu l'occasion de rencontrer des personnes en autorité au TPIR, autres que les enquêteurs? Si oui, relatez-nous dans quelles circonstances?
- R.2** Oui, j'ai rencontré à diverses occasions les représentants du TPIR de Septembre à Décembre 2005, soit les aviseurs légaux du Procureur du TPIR en présence de mon avocat Me. Cecil MARUMA qui a entrepris des négociations dans le but de plaider coupable et où je m'engage à coopérer avec le TPIR en révélant la vérité sur les événements de 1994 et de témoigner pour le TPIR sur le rôle ou l'implication du Gouvernement, des parties politiques, de l'armée, en particulier les médias et aux questions que l'enquêteur me demandera.
- Q.3** Il est de notre devoir de vous informer monsieur SERUGENDO que tout ce que vous direz sera consigné par écrit et pourra être utilisé contre vous, et ce, conformément à l'entente intervenue entre les parties. Comprenez-vous?
- R.3** Oui, je comprends.
- Q.4** Nous devons vous informer monsieur SERUGENDO que vous avez le droit de consulter et d'avoir l'assistance d'un avocat-conseil. Comprenez-vous?
- R.4** Oui, je comprends et mon avocat Me Cecil MARUMA sera présent aux séances lors de la prise de ma déclaration pour assurer que je me conforme à mes engagements et ceux du Procureur.
- Q.5** Monsieur SERUGENDO Joseph, si vous avez parlé à un ou des représentants du Procureur, ou quiconque en autorité au Tribunal Pénal International pour le Rwanda, ou si l'une de ces personnes vous a parlé au sujet de cette affaire, nous voulons que vous compreniez clairement que cela ne doit pas vous influencer ni vous inciter à faire une déclaration. Comprenez-vous?
- R.5** Oui, je comprends, je réponde à mes engagements avec le Procureur. Je fais cette déclaration librement, volontairement, en connaissance de cause et en souhaitant aider le Tribunal à contribuer au renforcement de la réconciliation nationale au Rwanda.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

05/06/06


JACQUES BAILLARGEON DJ 

Q.6 Monsieur SERUGENDO, avez-vous déjà été interrogé par des enquêteurs du Tribunal Pénal International pour le Rwanda? Si oui, dans quelles circonstances?

R.6 Non, jamais auparavant. Le seul enquêteur que j'ai rencontré le 22 Décembre 2005, est l'enquêteur Jacques BAILLARGEON que j'ai rencontré en présence de mon avocat Me. Cecil MARUMA et deux représentants du Procureur, messieurs Joseph NGARAMBE, Consultant pour ICTR et James LUYINDA-MITI, traducteur du TPIR. Me. MARUMA Cecil m'a expliqué le modus operandi de la future déclaration et les sujets qui seront discutés.

Q.7 Monsieur SERUGENDO, quels sont les motifs qui vous ont incité à collaborer avec les autorités du Tribunal Pénal International pour le Rwanda?

R.7 La recherche de la vérité en reconnaissant en premier lieu ma propre responsabilité sur les faits que le TPIR me reproche, d'expliquer dans quelle dynamique je me suis retrouvé avant, pendant et après les événements, de dire la vérité afin que le peuple Rwandais l'apprenne et d'espérer un rapprochement afin de contribuer à l'instauration d'une paix durable et harmonieuse au Rwanda.

Ici, je veux préciser que j'ai l'intention de faire cette déclaration au meilleur de ma connaissance et je suis conscient que cette tâche sera ardue; en tenant compte des événements qui ont eu lieu entre 1990 et 1994.

Je sollicite d'ores et déjà de l'indulgence et de la compréhension face à la défaillance humaine de la mémoire quant aux erreurs et/ou omissions de cette déclaration, et ce, compte tenu que certains des faits concernés remontent à près de 16 ans d'aujourd'hui.

Q.8 Monsieur SERUGENDO, pouvez-vous nous résumer votre cheminement depuis votre naissance jusqu'à la fin de vos études?

R.8 De 1960 à 1966; École Primaire à Kipushi (RDC).

De 1966 à 1970 ; École technique de Ruwe, (Kolwezi-RDC).

De 1970 à 1972; École Technique officielle de Kicukiro, Kigali, Rwanda).

De 1972 à 1975; École Africaine de la météorologie et l'aviation civile, (Niamey, Niger).

De 1975 à 1977; Institut National de l'audiovisuel, (Paris-France).

Q.9 Monsieur SERUGENDO, pouvez-vous nous énumérer les positions et titres que vous avez occupé entre 1990 à 1994?

R.9 J'étais - Chef de la section Maintenance de Radio Rwanda à l'Office rwandais d'information (ORINFOR),

- Membre du Comité d'initiative (Conseil d'administration) et conseiller chargé des questions techniques à la RTLTM).


- Membre du Comité national élargi de la milice Interahamwe Za MRND, comme conseiller, qui avait autorité sur les Interahamwe de Kigali.

Q.10 Monsieur SERUGENDO, comment avez-vous obtenu votre emploi au sein de l'ORINFOR, plus précisément à la Radio Rwanda et depuis quand?

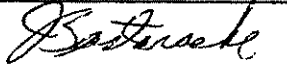
R.10 Après ma formation professionnelle d'ingénieur de maintenance en radioélectricité, j'ai été recruté vers avril 1978. En tant qu'homologue du Chef du projet FM, j'ai été particulièrement chargé de suivre les travaux d'installation des équipements d'émissions du réseau FM naissant. Ce projet avait pour objectif d'assurer la couverture totale du territoire national en modulation de fréquence.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

2
 J. Jacques BAILLARGEON (B) 

Q. 11 Monsieur SERUGENDO, quel poste occupiez-vous et quelles fonctions avez-vous accompli au sein de l'ORINFOR, plus précisément à la Radio Rwanda?

R. 11 Dans ma carrière professionnelle au sein de l'ORINFOR, j'ai assumé les fonctions suivantes :

- De 1978 à 1980 : Homologue du responsable du projet FM.
- De 1980 à 1983 : Chef de S/Section Haute Fréquence (HF), chargé d'assurer la maintenance des centres d'émissions FM de la radiodiffusion nationale.
- De 1983 à 1994 : Chef de section Maintenance, chargé d'assurer la maintenance et l'exploitation des équipements de production (studio) et d'émission de la radiodiffusion nationale.

Q. 12 Monsieur SERUGENDO, en tant qu'employé au sein de l'ORINFOR (RADIO RWANDA), êtes-vous en mesure de nous expliquer sa structure et nous décrire sa composition, soit entre 1990 et 1994?

R. 12 Très succinctement au 06 Avril 1994, l'organigramme de l'ORINFOR se présentait comme suit :

- La Direction (générale), ayant notamment pour missions; la conception, la coordination, et la supervision des services, avec comme Directeur, monsieur Jean-Marie Vianney HIGIRO qui supervisait :
- Cinq départements : appelés services ayant notamment pour missions; la coordination et la supervision des services, (Sections et S/Sections) :
- Service Presse Écrite et Ciné photo avec comme chef de service monsieur Alfred MUKEZAMFURA.
- Service Radiodiffusion avec comme chef de service monsieur Téléphore NYILIMANZI, qui était mon patron.
- Service Administratif et Financier avec comme chef de service monsieur Prosper MUSEMAKWELI.
- Service Développement de la Communication rurale avec comme chef de service monsieur Froduald NTAWULIKURA.
- Service Télévision avec comme chef de service, monsieur Canisius HARELIMANA.

Chaque service avait sous sa responsabilité directe des sections et des sous-sections; considérées comme étant chargées de l'exécution. Pour le cas du service Radiodiffusion qui nous intéresse tout particulièrement, sa structure s'articulait autour de (3) trois sections, à savoir :

- Section Journaux parlés avec comme chef de section, monsieur Jean-François NSENGIYUMVA.
- Section Programmes avec comme chef de section, monsieur Jean-Baptiste BAMWANGA.
- Section Maintenance avec comme chef de section, monsieur Joseph SERUGENDO.

Aussi, chaque section avait sous sa responsabilité des sous-sections tel que :

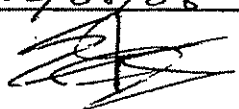
Pour la section Journaux Parlés, la S-Section Journal Parlé Kinyarwanda, la S-Section Journal Parlé Français et la S-Section Journal Parlé Swahili.

Pour la Section Programmes, la S-Section Production-Animation et la S-Section Régie-Contrôle d'antenne.

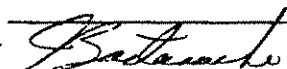
Pour la Section Maintenance, la S-Section HF, chargée de la maintenance et de l'exploitation des équipements d'émission avec comme Chef de S-Section, monsieur Innocent HABYARIMANA. Et la section BF, chargée de la maintenance et de l'exploitation des studios et équipements de reportage avec comme Chef de S-Section, monsieur Sylvestre KALISA.

Date:

Signature du témoin

05/04/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jérôme BOLLARIGAN B.J. 

Il conviendrait de signaler (au meilleur de mes souvenirs) les changements internes intervenus dans les Hautes instances de la Direction de l'ORINFOR et de Radio Rwanda au cours des dix (10) dernières années précédant 1994 :

Directeur (Général) ORINFOR :

Jean-Marie Vianey HIGIRO de 1993 à 1994

Prosper MUSEMAKWELI de 1992 à 1993

Ferdinand MAHIMANA de 1990 à 1992

Christophe MFIZI de 1976 à 1990

Chef de Service Radiodiffusion :

Téléphore NYILIMANZI de 1989 à 1994

Laurent MULINDABIGWI de 1986 à 1989

Gaspard GAHIGI de 1982 à 1986

Q. 13 Monsieur SERUGENDO, de quelle autorité relevez-vous au sein de l'ORINFOR?

R. 13 Le Chef de Section Maintenance que j'étais de 1983 à 1994 relevait de l'autorité directe du Chef de Service Radiodiffusion, tout comme l'était aussi le Chef de Section Journaux Parlé et le Chef de section Programmes.

Q. 14 Monsieur SERUGENDO, comme Chef de la section Maintenance de Radio Rwanda, aviez-vous dans le cadre de vos fonctions d'autorité sur des subordonnés? Combien en aviez-vous? Pouvez-vous en identifier, si oui, certains d'entre eux étaient-ils membres des Interahamwe Za Interahamwe et/ou toute autre jeunesse de partis de l'opposition?

R. 14 Pour assurer les tâches de la maintenance et de l'exploitation des équipements de production (studios) et d'émission (centres d'émission FM), la section Maintenance disposait d'un personnel technique qualifié reparti selon les compétences dans les deux s-sections suivantes :

S-Section HF :

- Maintenance et exploitation des centres d'émission composée de sept (7) techniciens.

S-Section BF :

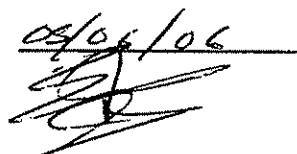
- Maintenance BF, avec plus ou moins cinq (5) techniciens BF

- Exploitation BF, avec plus ou moins quinze (15) opérateurs de studio.

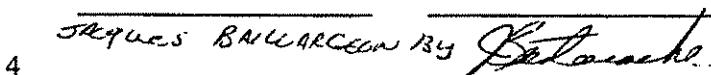
La section Maintenance comptait environ trente (30) techniciens de maintenance et d'exploitation confondues. À ma connaissance aucun de ceux-ci étaient Interahamwe et participaient aux réunions du mercredi, néanmoins certains étaient affiliés à des partis politiques, qu'il m'est difficile d'identifier mais je ne peux préciser. Cependant, il était connu que les 2 chefs de s/section (BF) et (HF) étaient des membres affiliés au parti MDR.

Date:

Signature du témoin

09/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

4
 Jacques BAILLARGEON 13/4


Q. 15 Monsieur SERUGENDO, aviez-vous un rôle sur le recrutement et l'embauche de vos subalternes à la Radio Rwanda ?

R. 15 Le recrutement du personnel (en général) était du ressort exclusif de la Direction de l'ORINFOR avec avis des responsables hiérarchiques ; dont le Directeur, le Chef de service et le bureau du personnel et le responsable concerné par le choix du candidat. Celui-ci devait remplir les conditions et critères d'embauche exprimés par les services intéressés.

Cependant, les tests de sélection des candidats étaient (pour la Section Maintenance) organisés par la S-Section concernée, celle-ci recommandait ses préférences par voie hiérarchique (Chef de Section, Chef de Service et Direction).

Quand au recrutement des techniciens hautement spécialisés avec diplômes techniques, la direction sollicitait au préalable l'avis des responsables du service, de la section et de la S-Section concerné.

Q. 16 Monsieur SERUGENDO, quels événements externes et au sein d'ORINFOR et de la Radio Rwanda ont amenés des changements au niveau de la Direction de ces organismes?

R. 16 Il est évident que la guerre initiée par le FPR en octobre 1990 et le multipartisme ont beaucoup influé sur la direction et le fonctionnement de l'ORINFOR en général et de Radio Rwanda en particulier.

D'abord au niveau de la Direction général un fait remarquable concerne les nominations : en effet, en l'espace de trois (3) ans (fin 1990- mi-1994), l'ORINFOR a connu trois (3) directeurs. Ce qui s'est traduit au niveau du fonctionnement interne par de profonds changements.

Ensuite, après l'adoption du multipartisme en Juin 1991, à l'occasion de la mise en place d'un "Premier gouvernement" du " Multipartisme" le 31 Décembre 1991, pour la première fois depuis 1976, le ministère de l'Information est créé. Aussi, suite à ce changement profond dans le secteur de l'Information, ORINFOR est détaché de la tutelle de la présidence de la République dont il jouissait depuis 1976, pour être rattaché directement au Ministère de l'Information.

Dans un premier temps (1991-1992), la direction de l'ORINFOR et le Ministre de l'Information sont gérés par des personnalités issues du parti politique MRND, respectivement, monsieur Ferdinand NAHIMANA et monsieur NKUNDABAGENZI.

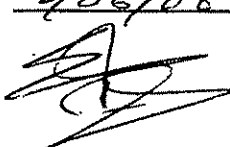
C'est au 16 Avril 1992, à l'occasion de la mise en place d'un gouvernement de coalition dirigé par le premier ministre Dr. NSENGIYAREMYE Dismas, un membre de parti MDR, que le ministère de l'Information connaîtra un titulaire issu également du MDR, en la personne de monsieur Pascal NDEGEJEHO.

Très rapidement, vers fin Avril 1992, le Directeur de l'ORINFOR, monsieur Ferdinand NAHIMANA est limogé sur la pression des partis politiques d'opposition à la suite de la diffusion sur les antennes de Radio Rwanda d'un communiqué considéré comme ayant contribué à accentuer les massacres des civils Tutsi dans la région du Bugesera. Il est remplacé, à titre intérimaire, par monsieur MUSEMAKWELI Prosper, un membre du Parti MDR.

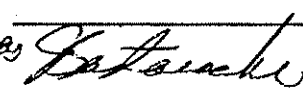
Aussi, sur fonds de la pression de la communauté internationale (Conférence Franco-Africaine de la Baule en France), la guerre a accéléré le multipartisme et à son tour, le multipartisme a accéléré les

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

5
 Jacques BALLARGEN et 

changements dans l'administration publique en général et en particulier à ORINFOR et à Radio Rwanda.

Q. 17 Monsieur SERUGENDO Joseph, suite à ces changements quel a été votre rôle dans la création de la RTLTM?

R. 17 Recruté par monsieur Ferdinand NAHIMANA, j'ai été membre du Comité d'initiative. C'est dans ce cadre que j'ai fourni des conseils dans le domaine de la technique.

Q. 18 Monsieur SERUGENDO, expliquez nous les circonstances de la création de la RTLTM?

R. 18 Après le limogeage de monsieur Ferdinand NAHIMANA de la direction de l'ORINFOR et son remplacement à titre intérimaire par monsieur MUSEMAKWELI Prosper du parti MDR, l'information publique (presse écrite et parlée) est contrôlé par l'opposition MDR. Par ailleurs, le ministre de l'information, monsieur Pascal NDEGEJEHO est lui aussi porte-parole du gouvernement de coalition dirigé par monsieur NSENGIYAREMYE Dismas.

C'est, en fait à partir de là que les programmes de Radio Rwanda vont connaître de profonds changements, notamment :

- les partis politiques obtiennent en 1992 des tranches d'horaires d'antenne pour leurs émissions hebdomadaires et peuvent s'y exprimer plus librement;
- L'omniprésence du MRND à l'antenne de Radio Rwanda disparaît;
- Disparaissent également à l'antenne toute les références à l'ancien parti unique, notamment les "mots d'ordres" sélectionnés régulièrement dans chaque nouveau discours du Président de la République et diffusés à l'antenne de Radio Rwanda au début des journaux parlés.

De manière générale, les reportages des activités du MRND, les discours des autorités, (y compris le Président), n'avaient plus la présence d'antan et parfois même pouvaient être ignorés.

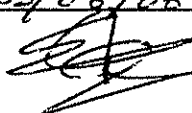
Il semble évident que ces changements brusques intervenus à Radio Rwanda, dont le MRND a été le principal perdant, ont fini par convaincre certains hommes politiques à la tête du MRND; entre autre, à la nécessité de trouver rapidement une solution indépendante de rechange, échappant ainsi à la censure directe de l'ORINFOR. Cependant, certaines informations non vérifiées, font état du fait que les politiciens du MRND ont voulu, à travers la RTLTM, mettre en place une radio pour les élections prévues au terme de la période de transition.

Par ailleurs, l'idée de la création de la RTLTM n'est certainement pas étrangère à l'existence depuis 1991 de la radio pirate du FPR connue sous l'appellation de "Radio MUHABURA". Certes, il était difficile d'estimer l'étendue des zones couvertes par cette radio. Néanmoins, l'on sait qu'elle émettait en ondes courtes (propagation longue distance) et que parfois, elle pouvait être captée dans l'ensemble du Pays, voire même en dehors des frontières nationales.

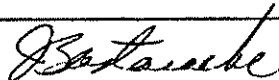
Les initiateurs de la RTLTM ont pu avoir à l'esprit le fait qu'après la mise en place d'un Gouvernement de transition à Base Élargie (GTBE) issu des Accords d'Arusha, le FPR serait seul à avoir une radio privée et qu'il aurait été difficile d'obtenir par la suite une autorisation pour l'installation d'une autre radio privée.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

6
 Jacques BAILLARGEON et 

Q. 19 Monsieur SERUGENDO, d'où vient l'idée de la création de la RTLTM?

R. 19 La RTLTM est une émanation du parti MRND. Des tractations pour la création d'une radio privée d'obédience MRND datent selon certaines informations d'avant 1992. Cependant, les choses se seraient accélérées avec le limogeage en Avril 1992 de monsieur Ferdinand NAHIMANA de ORINFOR au profit d'un membre du parti d'opposition MDR.

Autour des réflexions relatives à ce projet de création d'une radio privée, étaient citées notamment messieurs NAHIMANA Ferdinand, NZABAGERAGEZA Charles, HATARI Augustin (ORINFOR) et NSHIMIYIMANA Vénuste. Aussi conviendrait-il d'indiquer qu'en ce qui me concerne, jusqu'à ce que monsieur Ferdinand NAHIMANA quitte l'ORINFOR en Avril 1992, n'ayant pas appartenu au cercle de ses confidents, je n'avais eu avec lui que des relations exclusives de service. Lui-même sait qu'il lui est arrivé, à plusieurs reprises, lorsqu'il était Directeur à l'ORINFOR, de rayer carrément mon nom sur les propositions de nouveaux organigrammes.

En fait, c'est monsieur HATARI Augustin qui m'a informé de ce projet à l'époque tenu confidentiel. Ce n'est donc pas gratuit que les personnes citées ci haut ont été membre du Comité d'Initiative.

Plus tard, en Octobre 1992, intéressé par mes compétences techniques, monsieur Ferdinand NAHIMANA m'a contacté au nom du MRND pour compléter l'expertise technique de son projet. Par la suite, toujours au nom du MRND, il m'a demandé de l'accompagner en Allemagne et en Belgique en Novembre 1992, pour y mener une mission d'exploration portant sur l'organisation et les équipements d'une radio privée.

Je l'ai donc accompagné en Allemagne et en Belgique en Novembre 1992 où nous avons visité respectivement deux radios privées allemandes et une radio privée Belge. Pour l'instant, je ne me rappelle que de la radio privée belge, connu sous l'appellation de RADIO CONTACT. Dans les trois radios privées visitées, nous y avons rencontré les responsables et visité les installations techniques.

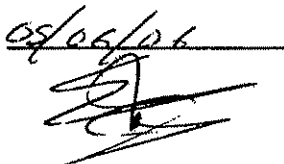
Pour effectuer cette mission d'exploration, les frais de voyage et de séjour ont été pris en charge par le parti MRND: selon ce que m'avait dit monsieur Ferdinand NAHIMANA qui s'est occupé des formalités de voyage me concernant. Il conviendrait d'indiquer également que la demande de visas introduite à l'ambassade d'Allemagne en Novembre 1992 était faite au nom du MRND. C'est monsieur Ferdinand NAHIMANA qui a fourni les documents du MRND nécessaires exigés par l'ambassade d'Allemagne pour l'obtention du visa.

Enfin, d'après ce que m'a dit monsieur Ferdinand NAHIMANA, le rapport de mission d'exploration réalisée en Allemagne et en Belgique a été adressé au président du MRND. Si mes souvenirs sont exacts, j'avais composé la partie technique de ce rapport et de mémoire je crois que celui-ci était adressé directement au Président du MRND.

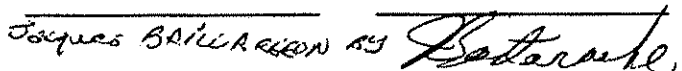
Cette démarche initiatrice du projet entreprise par le MRND corrobore incontestablement l'existence d'un Comité d'Initiative Politique, le "vrai" qui émane du parti MRND et auquel, monsieur Ferdinand NAHIMANA (membre du Comité préfectoral de Ruhengeri) aurait appartenu.

Date:

Signature du témoin



Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

 Jacques BILICARION

Aussi, c'est à l'occasion de la réunion de l'élargissement du Comité d'Initiative tenue le 26 Novembre 1993 au siège de la RTLTM que j'apprenais que certaines hautes personnalités, directeurs généraux, Directeurs des entreprises parastatiques, et autres membres du MRND, auraient contribué au financement de la mission d'exploration.

A ce titre, monsieur Bizimungu Téléphore (ancien DG au ministère du plan) présent à ladite réunion aurait fait partie des dirigeants, membres du MRND, ayant contribué au financement de ladite mission. Si je me souviens bien j'ai appris cette information de Ferdinand NAHIMANA.

Ainsi, il est normal de penser que monsieur NGIRUMPATSE Mathieu en tant que Secrétaire National du MRND était impliqué dans l'idée de la création d'une radio privée du parti, et le Président HABYARIMANA en était informé.

Q. 20 Monsieur SERUGENDO quand vous dites " Pour effectuer cette mission d'exploration, les frais de voyage et de séjour ont été pris en charge par le parti MRND", pourriez-vous nous indiquer quelle personne vous identifiez comme membre du MRND à cette époque en position de jouer un rôle dans la dynamique décrite à la question 19?

R. 20 Il s'agit ici, selon la logique en Novembre 1992, de la présidence du MRND en premier lieu de son Président, Juvénal HABYARIMANA et de son secrétaire national, monsieur Mathieu NGIRUMPATSE.

Q. 21 Monsieur SERUGENDO, qui faisait partie du Comité d'initiative et le composait (Conseil d'administration) de la RTLTM ?

R. 21 Le Comité d'Initiative comprenait initialement huit (8) membres dont:

- KABUGA Félicien, Président du Comité, un grand homme d'affaire dont la puissance économique était suffisamment reconnue, sa fille est mariée avec le fils du Président défunt HABYARIMANA Juvénal.

- NZABAGERAGEZA Charles, Directeur de Cabinet du Ministre des transports et Communication (proche du Président), ex-préfet de Ruhengeri.

- NAHIMANA Ferdinand: membre du Comité préfectoral de Ruhengeri, ex-Directeur de ORINFOR

- BARAYAGWIZA Jean-Bosco, Directeur au Ministère des Affaires Étrangères, conseiller du parti CDR.

- NKEZABERA Éphrem, Directeur des Agences à la Banque Commerciale du Rwanda (BCR).

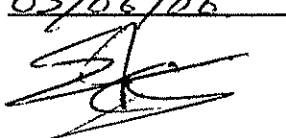
- SERUGENDO Joseph, Chef de Section Maintenance à ORINFOR/Radio Rwanda.

- HATARI Augustin, Chef de Section Programmes de ORINFOR/Radio Rwanda.

- TEMAHAGARI Ignace, Agent à la Société Nationale d'Assurance, (SONARWA).

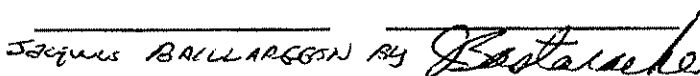
Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

8



Au niveau des responsabilités, tous les membres du Comité d'Initiative devaient s'atteler à la concrétisation du projet de création de la RTLTM en faisant, notamment, la campagne pour l'achat des actions afin que des fonds soient mobilisés rapidement.

Par ailleurs, les membres du Comité d'Initiative, de par leurs connaissances spécifiques et expérience, pouvaient apporter des conseils en diverses matières (programme, technique, finance, droit, etc...). C'est ainsi par exemple que:

- **BARAGWIZA Jean Bosco** s'est occupé des aspects juridiques (notamment les statuts de la société);

- **SERUGENDO Joseph** a assuré l'expertise du volet technique en matière d'équipements;

- **NKEZABERA Éphrem** a assuré l'expertise du volet financier ainsi que le suivi comptable. C'est lui qui a ouvert les comptes bancaires de la RTLTM et aussi dans les agences.

- **NAHIMANA Ferdinand** s'est occupé des questions organisationnelles ainsi que celles de la programmation. Il a en outre assuré la coordination de l'ensemble des activités et a joué le rôle de "responsable adjoint" du Comité d'Initiative. C'est lui qui convoquait et dirigeait (en l'absence du Président) les réunions du Comité d'Initiative.

Tous les apports des uns et des autres étaient discutés en réunions du Comité d'Initiative. Aucun membre du Comité d'Initiative n'était employé par la société.

La participation de **KABUGA Félicien** a été d'abord morale. Il a été cité comme président d'honneur à la signature devant le notaire des statuts créant la Société RTLTM SA le 08 Avril 1993 au Village URUGWIRO. Monsieur **KABUGA Félicien** n'était pas directement impliqué dans le fonctionnement au quotidien. Il ne participait pas à toutes les réunions du Comité d'Initiative, il faisait confiance au rapport verbal que lui faisait régulièrement **Ferdinand NAHIMANA**.

Les questions qui lui étaient soumises avec l'urgence requise étaient celles en rapport avec le financement de l'achat des équipements ainsi que des problèmes relationnels avec les Institutions.

Après la mise en place effective de la société, monsieur **KABUGA Félicien** est devenu le président du Comité d'Initiative et a joué le rôle de Représentant Officiel de la société. C'est lui qui a couvert par sa signature les accords et conventions conclus ainsi que les documents officiels échangés avec les tierces administrations.

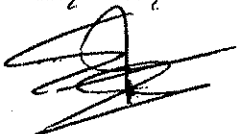
Dans les relations institutionnelles, monsieur **Félicien KABUGA** était accompagné de messieurs **Ferdinand NAHIMANA** et **Jean Bosco BARAYAGWIZA**. C'est le cas des relations avec le ministère de l'Information. Monsieur **Félicien KABUGA** était secondé par monsieur **Ferdinand NAHIMANA**.

Monsieur **Ferdinand NAHIMANA** s'est appliqué dans la gestion et l'organisation de la RTLTM, en tant que "Adjoint" du président du Comité d'Initiative monsieur **Félicien KABUGA**, il était l'interlocuteur privilégié du Rédacteur en Chef, monsieur **GAHIGI Gaspard** en ce qui concerne les programmes diffusés par la RTLTM. Monsieur **Ferdinand NAHIMANA** a été si proche du quotidien de la RTLTM qu'il accordait d'autorité des primes aux journalistes et en informait après coup le Comité d'initiative. Un fait qui corrobore cette pratique est celui de la couverture des événements

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

9

Jacques BALLARON by Batache

survenus au Burundi dans la nuit du 21 au 22 Octobre 1993 avec l'assassinat du Président Melchior NDADAYE. En effet, c'est lui qui a décidé d'autorité du programme spécial. (y compris l'extension horaire des émissions) et a encadré les journalistes de la RTL. Le Comité d'Initiative en a été informé longtemps après cela. Monsieur Ferdinand NAHIMANA était devenu incontestablement le Directeur de la RTL.

En plus, je précise que Messieurs Ferdinand NAHIMANA et Gaspard GAHIGI avaient été mes supérieurs. Le premier en tant que Directeur de ORINFOR de fin 1990 à la mi 1992 et le second, en tant que Chef de Service Radiodiffusion, de (vers) 1982 à 1985.

Q. 22 Monsieur SERUGENDO, pouvez-vous nous donner des détails sur l'assemblée générale de la RTL tenue le ou vers le 13 Juillet 1993?

R. 22 La première assemblée générale des actionnaires s'est tenue le ou vers le 13 Juillet 1993 à l'Hôtel AMAHORO de Remera. Cette réunion était dirigée par monsieur Félicien KABUGA assisté des membres du Comité d'Initiative de la RTL.

Elle a été l'occasion de présenter aux actionnaires la société (ses objectifs) et de faire sa promotion en vue de susciter de nouvelles adhésions par l'achat d'actions.

Deux importantes interventions ont été observées, à savoir; le discours de monsieur KABUGA Félicien et celui de Ferdinand NAHIMANA.

Monsieur KABUGA Félicien a exprimé ses remerciements à l'adresse des personnes ayant pensé à la création de la radio privée. Présentant monsieur Ferdinand NAHIMANA, monsieur KABUGA Félicien a dit qu'il était le responsable du dossier de la création de cette radio et qu'il en était à l'origine.

Monsieur KABUGA Félicien a lancé un appel au soutien de la radio RTL en achetant sur place les actions grâce aux facilités offertes par la Banque Commerciale du Rwanda (BCR).

Quant à monsieur Ferdinand NAHIMANA; il a parlé notamment de la constitution de la société et de ses objectifs, des sources de revenu, des perspectives d'avenir (télévision privée, distribution des chaînes de télévisions étrangères, vente en boutique de matériels audiovisuels,...).

Au sujet tout particulièrement de la radio; monsieur Ferdinand NAHIMANA a présenté ses missions essentielles à savoir : l'information, l'éducation de la population, etc... Il a indiqué que la radio entretiendra une large place dans ses programmes pour la publicité ainsi que les annonces diverses.

Au meilleur de mes souvenirs, tous les membres du Comité d'Initiative ont été présentés, certains avec la spécificité de leur expertise, dont :

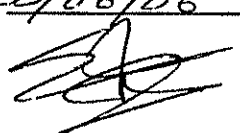
- Jean-Bosco BARAYAGWIZA, comme étant l'expert Juriste.
- Éphrem NKEZABERA, comme étant l'expert en matière financière.
- Joseph SERUGENDO, comme l'expert en matières de la technique.

Aussi, dans le cadre du fonctionnement quotidien de la RTL, monsieur HABIMANA Phocas (homme d'affaires) a été présenté comme étant le Directeur (provisoire et volontaire) de la station et monsieur Gaspard GAHIGI a été désigné en qualité de Rédacteur en Chef.

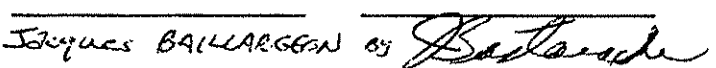
Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


10



Après les discours, il y a eu quelques questions de la part des participants portant notamment sur le capital, la valeur de l'action, la réception des programmes. Sur demande de monsieur Ferdinand NAHIMANA, je suis intervenu pour indiquer que la RTLTM émettait sur la fréquence de 106 Mhz et qu'elle pouvait être captée parfaitement dans la ville de Kigali et ses environs.

Dans l'ensemble des interventions, il en est ressorti plusieurs préoccupations devant guider le Comité d'Initiative, trois me viennent présentement à l'esprit :

1. Les participants ont recommandé d'élargir le Comité d'Initiative afin d'assurer d'une part une campagne élargie de sensibilisation à l'achat d'actions et, d'autre part, épauler le Comité d'Initiative à d'autres tâches en vue d'accélérer la mise en place des organes légaux de la société.
2. Les participants ont recommandé la diversification des activités de la société avec notamment la mise en place d'une boutique de vente de matériels audiovisuels.
3. Les participants ont recommandé que la prochaine assemblée générale soit organisée en Décembre 1993.

Après quoi, la réunion a fait place à une séance d'achat d'actions. À cet effet, messieurs Éphrem NKEZABERA et Georges GAKERI avaient organisé sur les lieux une antenne de la Banque Commerciale du Rwanda (BCR).

D'après les commentaires qui ont circulé à la fin de la journée, les actions achetées totalisaient près de sept (7) millions de francs rwandais. La plupart des nouveaux adhérents ont en général acheté une ou deux actions. Il y avait plus de six cents (600) personnes présentes à cette assemblée.

Entre autre, il y avait :

- M. NSENGAMUNGU Bernardin
- NIYITEGEKA Dieudonné
- BAGARAGAZA Michel
- RWABUKUMBA Séraphin
- SIMBINZI Stanislas
- BAMWANGA Jean-Baptiste

Q. 23 Monsieur SÉRUGENDO, quel était le but et l'objectif de la fondation de la RTLTM SA?

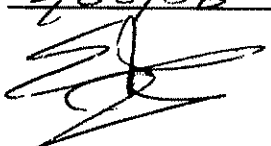
R. 23 Nous avons déjà parlé du contexte et des circonstances ayant guidé à la création de la RTLTM. Nous avons également évoqué le fait que la perte par le MRND du contrôle de ORINFOR a accéléré la création de la RTLTM dont l'idée remonterait des années 91\92.

Aussi, il me semble évident que la fondation de la radio RTLTM devait permettre au MRND, le "perdant" dans le nouvel environnement multipartite de ORINFOR, de pouvoir disposer d'un outil "propre" lui permettant d'entretenir son assise politique au sein de la population et ce, dans la perspective des échéances politiques à venir.

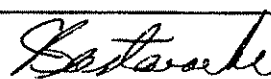
Le fait d'avoir constitué la RTLTM en société commerciale anonyme n'a pour ma part rien changé dans le fond quant à l'idée à l'origine de la création de la RTLTM.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

11 Jacques BALLARON 85 

Par ailleurs, en faisant de la RTLTM une société commerciale anonyme, il était envisagé notamment à côté de l'exploitation de la radio, d'autres activités commerciales d'appui, plus lucratives, telles que : la distribution des chaînes de télévisions étrangères ainsi que la commercialisation des produits audiovisuels.

Bien que certains actionnaires aient pu être motivés par le profit inhérent à toute entreprise commerciale, il reste cependant certain que : de par l'appartenance politique de la plus part des actionnaires potentiels et de l'environnement médiatique du moment, le volet "radio" restait l'objectif prioritaire partagé par un grand nombre.

Q. 24 Comment le financement de cette Radio a été assuré?

R. 24 Le rapport établi au terme de la mission auprès des radios d'exploitation privées allemandes et belges comprenait également les aspects "coûts" des équipements. Je n'ai plus les chiffres en tête, je me rappelle cependant que la réalisation de la radio privée du MRND devait s'étaler sur deux (2) ou trois (3) étapes. La première étape devait coûter plus de cent millions de Francs rwandais.

C'est sans aucun doute le coût global du projet estimé à plus de trois cent millions de Franc rwandais qui aurait conduit le MRND à chercher à le mettre dans les mains des privés, dignitaires du parti.

A mon avis, **Félicien KABUGA** aurait été contacté directement par la présidence du parti MRND. En confiant ainsi à un spécialiste, monsieur **Ferdinand NAHIMANA** (ancien directeur de ORINFOR) et un financier **Félicien KABUGA**; c'était la meilleure solution pour le MRND de s'assurer que bien que "privée" la radio, une fois mise en place, restera sous la dépendance totale du MRND. Et, comme on le verra, la quasi-totalité du personnel de la "communication" du MRND dont **Gaspard GAHIGI**, un des responsables du journal **UMURWANASHYAKA** et un ancien Chef de Service Radiodiffusion (Radio Rwanda) rejoindra le RTLTM afin de préserver les intérêts du MRND. Ce qui, de par les professionnels et les principaux actionnaires, fera de la RTLTM une radio potentiellement MRND.

Après la mission d'exploration effectuée en Novembre 1992 et décrite précédemment, trois (3) à quatre (4) mois se sont donc écoulés sans aucune réaction.

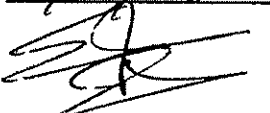
En Mars 1993, après une cérémonie officielle au stade de Nyamirambo, nous nous sommes retrouvés dans le bar **JYAMBERE** (proche dudit stade) : messieurs **Ferdinand NAHIMANA**, **Éphrem NKEZABERA** (BCR), **Georges GAKERI** (BCR), la **Major NTIZIHABOSE** (officier-pilote FAR), **Jean Bosco BARAYAGWIZA**,

Inspiré par la présence d'un ancien haut responsable de média publics, monsieur **Ferdinand NAHIMANA**, une critique avait été ouverte à l'endroit de ORINFOR/Radio Rwanda pour lequel il avait été le directeur auparavant. Cette critique déplorait la défaillance de Radio Rwanda, taxée d'avoir démissionné sur la scène médiatique et laisser le champ libre à Radio **MUHABURA** du FPR.

Monsieur **Ferdinand NAHIMANA** a alors révélé l'existence d'un projet très avancé d'une radio privée pouvant suppléer à Radio Rwanda en contredisant la campagne médiatique de Radio **MUHABURA**.

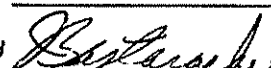
Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

12

Jacques BAHAMBEWA 89


Le débat, que j'avais pris en cours parce qu'ayant été en service de sonorisation dans la cérémonie au stade, m'avait permis de constater qu'en fait le projet de radio initié par le MRND était confronté à un problème de financement.

Réfutant l'idée d'une radio liée à une formation politique qui ne pourrait que dicter sa loi, les personnes présentes suggéraient plutôt une radio commerciale appartenant aux actionnaires et dont la valeur d'une action serait accessible aux gens de faible revenu.

Monsieur Ferdinand NAHIMANA serait alors parti en référer aux initiateurs du projet du MRND qui auraient alors acceptés que le projet existant soit réalisé sous la forme d'une société commerciale anonyme par actions.

Ainsi, les semaines suivantes, de nombreuses réunions se sont tenues aux terrasses de l'Hôtel des Milles Collines et parfois au Snack bar Tam Tam, qui ont abouti à la constitution d'un Comité d'Initiative et à la signature des statuts le 08 Avril 1993 au Village URUGWIRO.

Dans l'entre-temps, des comptes bancaires avaient été ouverts provisoirement à la Banque Commerciale du Rwanda par monsieur Éphrem KNEZABERA.

Vers le 13 Juillet 1993, s'est tenue une Assemblée générale constituante qui avait permis de récolter à peu près sept (7) millions de francs rwandais d'achat d'actions et d'engagements (promesses).

La radio RTLM ayant débuté ses émissions vers le 11 Juillet 1993, les achats d'actions se sont poursuivis jusqu'à atteindre près de 15 millions franc rwandais en 1994. Il va sans dire que les membres du Comité d'Initiative s'étaient investis pour la sensibilisation pour les adhésions à la société par l'achat d'actions. Des tournées d'informations et de sensibilisation étaient également programmées à travers le pays.

Monsieur Ferdinand NAHIMANA, s'est chargé de sensibiliser les hautes instances des autorités du MRND ainsi que les grands commerçants.

Le financement de la RTLM SA a été assuré par les actions des membres et comptait à la fin 1993/début 1994, environ mille cent trente six actionnaires (1,136).

Le montant total des actions vendues s'élèverait à près de quinze million huit cent milles (15.8 millions) francs rwandais.

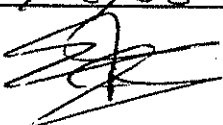
Il est vrai qu'il n'y a pas eu de l'engouement à adhérer à la RTLM. De par les statuts, la valeur nominale d'une action était de cinq milles (5,000) franc rwandais. La limite du nombre d'actions que pouvait détenir un actionnaire nominativement était fixé à mille (1,000) actions, soit l'équivalent de cinq millions (5.000.000) francs rwandais.

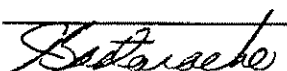
Ainsi, la plupart des adhérents à la RTLM sont des actionnaires à cinq milles (5.000) francs rwandais. En observant bien cette liste des actionnaires, (sauf erreur de relevé) on peut constater que sur le capital de 15.8 millions francs rwandais disponible; près de la moitié (soit plus ou moins 6.8 millions francs rwandais) proviendrait de vingt huit (28) actionnaires (sur les 1,136 actionnaires), ayant acheté au moins vingt (20) actions, soit cent mille (100,000) franc rwandais dans la RTLM.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


Jacques BALLARON by 

Sur les 28 actionnaires, 11 actionnaires ayant acheté au moins quarante (40) actions (200,000 francs rwandais) totalisent près du tiers du montant disponible (5.15 millions francs rwandais). La plupart de ces onze (11) actionnaires à quelques exceptions près, sont des amis, des proches ou des membres de l'AKAZU.

Les personnes qui ont contribué à 100,000 francs rwandais sont :

- Copimar
- HABIMANA Phocas
- HIGANIRO Alphonse
- IYAKAREMYE Austhère
- MAHANO Athanase
- MUSHIMIYIMANA Joram
- MUVUNYI André
- NDAMIYE J Claude
- NGIRABATWARE Augustin
- RUZINDANA Charles
- RWIGANGIRA Charles
- SAGATWA Élie
- SACOR (SARL)
- SIMBIKANGWA Pascal.

Les personnes qui ont contribué à 126,000 francs rwandais sont :

- MIAS François
- NAROLTZ J Marc

- HABYARIMANA J Pierre a contribué à 130,000 francs rwandais

Les deux personnes suivantes ont contribué à 200,000 francs rwandais

- MBONYE KOPE Gratien
- MUNYANGANIZI Donat

Le Colonel BAGOSORA Théoneste a contribué à 250,000 francs rwandais

KAMANA Claver a contribué à 300,000 à francs rwandais

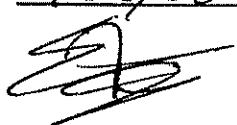
Les personnes suivantes ont contribué à 500,000 francs rwandais

- KABUGA Félicien
- MUSABE Pasteur
- NTILIVAMUNDA Alphonse
- NZIRORERA Joseph
- RWABUKUMBA Séraphin

BASABOSE Pierre a contribué 600,000 francs rwandais

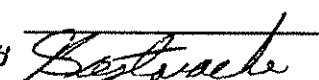
Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

14

Jacques BAILLARDON by 

Le Président HABYARIMANA Juvénal a contribué 1.000.000 francs rwandais.

POUR UN TOTAL DE 6.836.000 francs rwandais.

Les adhésions par achat d'actions à la RTLM étaient suivies de plus près par messieurs KABUGA Félicien, NAHIMANA Ferdinand, HABIMANA Focas (Directeur) et Éphrem NKEZABERA (Conseiller financier). Monsieur Éphrem NKEZABERA pourrait fournir une situation plus précise, ainsi que la comptabilité de la RTLM.

- Q. 25** Votre position au sein de la Radio Rwanda était-elle conflictuelle vu le rôle que vous occupiez au niveau de la RTLM?
- R. 25** ORINFOR n'était pas une société commerciale. Paraétatique, il était subventionné par l'État rwandais dont il recevait une part importante de son budget annuel.

En ma qualité de Chef de Section Maintenance, le fait d'être, d'une part, un employé de ORINFOR/Radio Rwanda et, d'autre part, un membre du Comité d'Initiative de la société RTLM SA est certes sources de suspicions.

Néanmoins, il faudrait remarquer que les membres du Comité d'Initiative n'étaient pas des employés, ni permanents, ni à temps partiel, ni pigiste de la RTLM. Leurs réunions (de participation volontaire et fonction de la responsabilité personnelle) étaient organisées en dehors des heures de travail statutaires pour permettre notamment aux différents membres de répondre à leurs occupations professionnelles quotidiennes.

Cette participation au Comité d'Initiative n'a jamais constitué une entrave à la réalisation de mes obligations professionnelles et contractuelles avec ORINFOR.

Dans ce sens, je dois vous affirmer que je n'ai jamais été reproché de quoi que ce soit par mes supérieurs hiérarchiques : Chef de service Radiodiffusion, Directeur de ORINFOR et Ministre, dans le cadre de mes responsabilités quotidiennes de la Section Maintenance dont j'avais la charge. Et, de surcroît les deux dernières fonctions ci-haut citées étaient confiées à des personnalités (respectivement monsieur HIGIRO Jean-Marie Vianney et monsieur RUCOGOZA Faustin) issues du parti MDR-Faction de monsieur TWAGIRAMUNGU Faustin opposé au mien (MRND).


Cependant, il n'empêche que le fait d'avoir contribué à la création d'une radio privée concurrente ait pu être interprété par des collaborateurs de Radio Rwanda comme étant déontologiquement impropre.

Du reste, j'ai eu le temps de faire une profonde analyse de ma conscience; de ce que j'ai eu à faire de par moi-même et/ou de par l'implication de certains de mes collaborateurs. J'ai compris et j'endosse les graves torts et les ambiguïtés extrêmes que j'ai entretenus dans mon entourage professionnel à ORINFOR/Radio Rwanda en prenant part, certes inconsciemment, dans une entreprise qui a fini sa course dans le génocide.

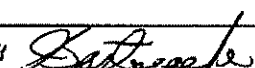
Je le regrette infiniment de tout mon cœur.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

5 copies BANCARISON BY 

Q. 26 Monsieur SERUGENDO, vous étiez membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND, depuis sa création en décembre 91. Pouvez-vous nous expliquer dans quelles circonstances, vous êtes devenu également, membre du Comité d'Initiative de la RTL, dirigé par monsieur NAHIMANA Ferdinand?

R. 26 En fait, pour bien préciser les choses, je dois vous dire que je n'ai pas été membre du Comité National en Décembre 1991, car à cette époque il y avait à ma connaissance ce que l'on appelait le "Comité Exécutif Légal", qui comprenait cinq (5) responsables des Interahamwe, à savoir :

- | | | |
|-----------------|------------|---------------------------------|
| 1) KAJUGA | Robert: | Président; |
| 2) RUHUMULIZA | Phénéas: | 1er Vice-Président; |
| 3) RUTAGANDA | Georges: | 2 nd Vice-Président; |
| 4) MBARUSHIMANA | Eugène: | Secrétaire; |
| 5) NIYITEGEKA | Dieudonné: | Trésorier; |

Parlant au cours d'un meeting de Mercredi du projet d'extension des Interahamwe Za MRND à l'ensemble du pays initié par les hautes autorités du parti MRND, monsieur NGIRUMPATSE Mathieu a annoncé qu'il avait été envisagé la mise en place d'une organisation au niveau national. L'instruction de monsieur NGIRUMPATSE Mathieu impliquait la mise en place d'un "comité national" des Interahamwe Za MRND, dont les membres seraient élus par les adhérents Interahamwe Za MRND ; lequel comité serait assisté d'un "corps de conseillers" dont chacun serait chargé de diriger une "Commission".

Aussi, après la demande de la hiérarchie (monsieur NGIRUMPATSE Mathieu) de porter les Interahamwe à l'échelle nationale, le "Comité Exécutif Légal" s'est mis immédiatement au diapason en adoptant la nouvelle appellation (en projet) de "Comité national". À ma connaissance, et en fonction de mes souvenirs, c'est le comité lui-même qui, à la suite des instructions de NGIRUMPATSE Mathieu, a adopté en réunion de Mercredi l'appellation de "comité national".

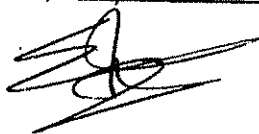
Or, le projet tel que défini ci-dessus n'a jamais vu le jour. Il a fait place plutôt à une structure décentralisée au niveau de chaque préfecture. C'est-à-dire que l'extension des Interahamwe ZA MRND à l'échelle nationale s'est accompagnée d'une organisation adaptée au niveau de chaque entité (préfecture, commune et secteur) sans qu'il y ait d'interconnexion entre les comités, notamment préfectoraux. Les membres du comité préfectoral de chaque préfecture étaient chargés par le MRND Kigali d'organiser les Interahamwe dans leur propre préfecture respective. Il est à noter et à souligner ici que les membres des comités préfectoraux étaient tous de gens influents, appartenant au MRND. Autrement dit, le Comité Interahamwe de Kigali n'avait rien à voir avec le Comité Interahamwe d'une quelconque préfecture.

À mon humble avis, la vision de l'évolution structurelle des Interahamwe n'était partagée. En effet, si tout le monde semblait s'accorder sur la nécessité de promouvoir l'extension des Interahamwe à l'échelle nationale; il n'en était pas de même pour la structure organisationnelle qui devait se charger

Déclaré:

Signature du témoin

05/06/02



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

16

Jacques BAILLARGEON BY *[Signature]*

de gérer et d'encadrer l'ensemble des Interahamwe à l'échelle du pays. Il devenait évident que le MRND se gardait le contrôle absolu des Interahamwe.

Le comité directeur des Interahamwe de Kigali, en adoptant d'ores et déjà l'appellation de "Comité National" se voyait déjà investi du pouvoir de gérer cette nouvelle organisation; alors que le parti MRND, lui, considérait plutôt les Interahamwe comme devant s'intégrer et relever des instances du parti (préfecture, commune et secteur).

Ainsi donc : l'extension des Interahamwe à l'échelle du Pays s'est réalisée avec une organisation décentralisée. Néanmoins, le Comité des Interahamwe de Kigali a gardé l'appellation "Comité National" du projet initial, naturellement sans son "contenu". En principe, en optant pour une structure décentralisée, l'appellation de "Comité National" désignant le comité de Kigali perdait sa raison d'être. Il en est de même de l'élection des membres du bureau ainsi que des commissions qui l'accompagnaient.

Cependant bien que les commissions n'aient pu être mises en place; les conseillers qui avaient été désignés

De manière opportuniste, en attendant la nouvelle structure alors en projet, et à la faveur de correspondances adressées à des tiers sont restés en place en appui au Comité pour les questions courantes en rapport avec la préparation technique et matérielle (notamment la sonorisation en ce qui me concerne) des meetings à venir du parti MRND.

Néanmoins, il y a lieu de signaler que certains conseillers Interahamwe "activistes" se sont servis de ce titre se disant abusivement "membre du comité national" et ce pour des ambitions diverses qui ont été sources de dissension au sein du comité.

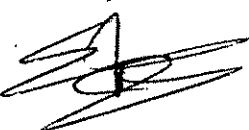
Les personnes ci-après étaient appelées à faire partie du corps des conseillers :

- | | | |
|----------------|--------------|---|
| 1) MANIRAGABA | Bernard: | Conseiller, Président, Commission Affaires
Sociales et Juridiques; |
| 2) SERUGENDO | Joseph: | Conseiller, Président, Commission recherche et
Développement; |
| 3) SEBANETSI | Jean-Pierre: | Conseiller, Président, Affaire Politique et
Propagande; |
| 4) NKEZABERA | Ephrem: | Conseiller, Président, Affaires Économiques et
Financières; |
| 5) MUDAHINYUKA | J.M.V.: | Conseiller, Président, Commission Suivi et
Évolution; |

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON BS *Bastarache*

6) KANIMBA

Alphonse: Conseiller, Président, Commission Relations
Extérieures et Documentation.

Je voudrais préciser une fois de plus que les commissions dont devraient être responsables les conseillers n'ont jamais existé dans la structure organisationnelle des Interahamwe, car liées à un projet de structure de "comité national des Interahamwe" qui n'a jamais vu le jour.

En ce qui concerne mon adhésion au Comité d'Initiative de la RTLM, je vous ai expliqué comment cela a commencé. C'est essentiellement en raisons de mes compétences techniques que j'ai été approché par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** dans le cadre d'un projet initié par le parti du MRND.

Par la suite, lorsqu'il a fallu exécuter le projet sous une formule de société commerciale anonyme, il était dans la suite normale du projet que je sois également associé en tant que "personne ressource". Du reste, j'étais en droit d'espérer dans le long terme de pouvoir bénéficier des dividendes.

Par ailleurs, il n'y avait pas de relation entre le comité national des Interahamwe et le Comité d'Initiative de la RTLM.

Cela est assez remarquable, car dans le comité d'Initiative de la RTLM on n'y retrouve aucun membre "fondateur" de la Jeunesse Interahamwe ZA MRND créée en Novembre/Décembre 1991, par membre fondateur, j'entends monsieur **MURENZI Désiré** ainsi que les membres du bureau directeur des Interahamwe comprenant les cinq (5) responsables cités plus haut.

Ceci étant, il n'est pas exclu qu'il puisse y avoir une connexion au niveau des plus hautes instances du parti MRND; étant entendu que les deux organes ont une très forte affiliation au parti MRND. Néanmoins, pour ma part, je n'ai pas d'information permettant d'affirmer ou d'infirmer cette connexion.

Aussi, il me paraît également utile de signaler que ma participation à ces deux organes ne posait pas de problème particulier dans la mesure où il s'agissait avant tout du "volontariat". Il n'y avait ni salaire, ni prime quelconque en retour. Ma priorité était naturellement réservée à mes occupations professionnelles à ORINFOR auxquelles, j'ai toujours répondues au mieux de moi-même, sans reproches inhérents au fait des activités privées ci-dessus de la part de ma hiérarchie à l'ORINFOR.

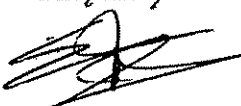
Les réunions étant pour la plupart hebdomadaire, je pouvais parfois passer une ou deux, trois semaines voire un mois sans participer à l'un ou à l'autre des comités pour des raisons diverses de service, de mission ou de stages à l'étranger. Cela ne gênait en rien puisque je n'occupais pas un poste de responsabilité dans aucun des comités.

Date:

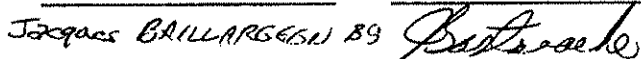
Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

05/06/06



18



Q. 27 Quel méthode fut utilisée par les membres du Comité d'Initiative afin de recruter le personnel au sein de la RTLM en 1993?

R. 27 Le Comité d'Initiative n'avait pas de méthode particulière de recrutement du personnel. Le recrutement se faisait essentiellement sur recommandation par des membres du Comité d'Initiative ou par des autorités.

Plusieurs journalistes de la RTLM provenaient du parti MRND. Certains avaient travaillé de par le passé à Radio Rwanda en effet :

- Monsieur **GAHIGI Gaspard**, Rédacteur en Chef de la RTLM, est un ancien Chef de Service Radiodiffusion. Il avait quitté librement ORINFOR pour un poste de communication à l'OUA. De retour il s'est fait employé par le MRND, au journal UMURWANASHYAKA.

- Monsieur **HABIMANA Kantano**, journaliste animateur à la RTLM, est un ancien Chef de S/Section de l'Agence Rwandaise au sein du Service Presse Écrite et Ciné-Photo à ORINFOR Il avait quitté de sa propre volonté l'Orinfor pour aller travailler au MRND.

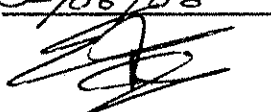
- Monsieur **HITIMANA Noël**, animateur à la RTLM, est un ancien animateur à Radio Rwanda. Il avait été licencié pour violation de l'éthique professionnelle.

Il y avait également des techniciens (comme par exemple, **NTEZIMANA Jean**) qui, renvoyé de ORINFOR pour divers motifs, ont été embauchés par la RTLM.

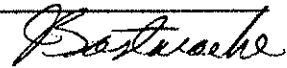
La RTLM a également employé une animatrice du nom de **BEMERIKI Valérie** qui provenait du MRND.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

19
 Jacques BAILLARDON BY 

Il y a lieu de remarquer que le personnel journalistique provenait essentiellement du MRND.

D'autres journalistes avaient été recrutés sur recommandation des personnalités du MRND, comme par exemple :

- Monsieur Georges RUGGIU aurait été recruté sur recommandation de Joseph NZIRORERA.
- Monsieur Ananie NKURUNZIZA aurait été mis en appui à la RTLM pendant la guerre par RWABUKUMBA Séraphin. Il semblerait qu'il travaillait avant dans la société "la Centrale".
- Le journaliste MBILIZI Philippe, de nationalité congolaise avait été débauché de la Radio Congolaise, station de Bukavu.

En principe, le recrutement du personnel se faisait au sein du Comité d'Initiative. Il convient également d'indiquer que le fonctionnement au quotidien de la RTLM était assuré par :

- Monsieur HABIMANA Phocas comme Directeur (en qualité de volontaire).
- Monsieur GAHIGI Gaspard comme Rédacteur en Chef.

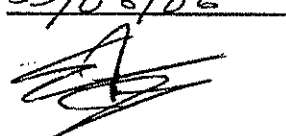
Q. 28 Comme membre de ce comité, participiez-vous à des réunions? Et si oui, dans quels buts et où?

R. 28 En tant que membre, j'ai participé aux réunions de Comité d'Initiative. Les réunions pouvaient avoir pour objet : l'état d'avancement de la mise en place de la société, la situation de la RTLM ou tout autre questions apportée par un membre du Comité d'Initiative.

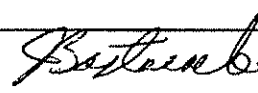
Avant le démarrage de la RTLM, les réunions se tenaient souvent à l'Hôtel des Milles Collines et après, les réunions se sont tenues au siège même de la société.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEN Buj 
20

Q. 29 À quel moment la Radio RTLM, débute-t-elle ses premières émissions?

R. 29 Les émissions de la RTLM ont débuté en essai, le ou vers le 11 Juillet 1993. Pendant deux ou trois mois ses émissions étaient essentiellement musicales. Elles connurent un succès qui a favorisé les adhésions à la société par l'achat d'actions. Il faudrait également remarquer que la RTLM a démarré ses émissions dans une période relativement calme sur le plan de la guerre avec le FPR.

Sur le plan politique, les discussions étaient en cours à Arusha entre le gouvernement rwandais et le FPR en vue de la signature d'un Accord final de paix.

Aussi, il est important de relever cet événement : le Burundi voisin venait de connaître une élection présidentielle qui a, démocratiquement, porté au pouvoir un premier Président Hutu, en la personne de monsieur Melchior NDADAYE. Ce pays, ethniquement similaire au Rwanda venait de prouver qu'il était possible de transcender de manière démocratique les problèmes ethniques dans le processus d'accession d'un Hutu ou d'un Tutsi au pouvoir.

Cette élection burundaise de Juin 1993 a été vécue au Rwanda comme une épreuve "grandeur nature" de ce que devait attendre le Rwanda au sortir de la période de transition envisagée dans le cadre des Accords d'Arusha alors en négociation pour ramener la paix.

Dans le fond, il était permis d'espérer qu'à l'issue de la période de transition les belligérants rwandais (gouvernement rwandais et FPR) pouvaient être en mesure de suivre l'exemple burundais; d'aller aux élections et d'accepter les résultats des urnes.

La RTLM a donc évolué dans une période militairement et politiquement relativement apaisée de Juillet à Octobre 1993; au cours de laquelle furent signés les Accords de paix d'Arusha le 04 Août 1993. La popularité de la RTLM au cours de la dite période avait été remarquable au point de rivaliser, par moment, l'écoute avec Radio Rwanda.

L'assassinat du Président Melchior NDADAYE le 21 Octobre 1993 par l'armée burundaise, celle-ci étant connue pour être majoritairement Tutsi, déclenchera un bouleversement profond dans la conscience des Rwandais.

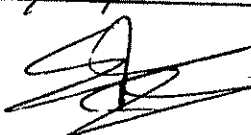
Cet ignoble assassinat est non seulement source d'une douloureuse déception pour les démocrates tant burundais que rwandais, mais aussi et surtout donne raison aux extrémistes hutus.

À partir de ce moment là, la RTLM, à la différence de Radio Rwanda, sort de sa réserve. Elle s'enfoncera complètement dans la crise burundaise.


Sous encadrement personnalisé et sur décision de Ferdinand NAHIMANA, la RTLM procède à l'extension du temps d'antenne afin de couvrir les événements post-assassinat du Président du Burundi. Quant à Radio Rwanda, une radio officielle de l'État, en raison de la délicatesse des relations rwando-burundaises, les autorités officielles ont choisi de contrôler et faire fonctionner à fond la machine de la censure.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

21 Jacques BILLARON BY 

Dès lors, nombreux sont les auditeurs de Radio Rwanda qui se rebattent sur la RTLM pour s'informer à chaud des nouvelles du Burundi.

De par la crise burundaise, la popularité de la RTLM s'est énormément amplifiée. Ce qui a permis d'attirer aussi de nombreux clients pour des annonces publicitaires et autres.

À mon humble avis, c'est à partir de la crise burundaise que le langage de la RTLM s'est au fur et à mesure engouffré dans l'ethnisme jusqu'à atteindre le paroxysme en avril 1994, prenant ainsi de court le redressement durable envisagé de par la mise en place des organes légaux de la direction de la RTLM et de la formation des journalistes.

Q. 30 **Devant l'ampleur de popularité de la RTLM, auprès de la population, que se passe-t-il au sein du Comité d'Initiative?**

R. 30 Au cours d'une prochaine réunion qui a suivi dans la foulée de la crise burundaise, le Comité d'Initiative a été informé par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** de la manière dont la RTLM avait couvert les événements du Burundi : notamment, qu'il avait été nécessaire d'augmenter le temps d'antenne et d'accorder des primes aux journalistes en récompense aux efforts supplémentaires fournis par les uns et les autres.

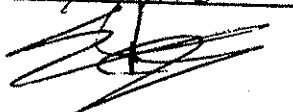
Cette initiative prise d'autorité par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** a conduit le Comité d'Initiative à débattre de la tenue de l'Assemblée générale prévue en Décembre 1993, laquelle assemblée était chargée de mettre en place les organes de direction de la société. Cette situation transitoire, vécue par la RTLM ne manquait évidemment pas d'irriter certains membres du Comité d'Initiative qui souhaitaient que les organes définitifs se mettent rapidement en place afin de permettre à la RTLM d'avoir des responsables reconnus par les actionnaires et à tous les niveaux.

En fait, la popularité acquise par la RTLM avait fini par montrer que l'institution pouvait acquérir une importance considérable une fois sa mise en place achevée. Il y avait naturellement en vue la création

Date:

Signature du témoin

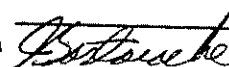
05/06/96



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARDON B.S.

22



des postes de responsabilité et notamment celui de Directeur Général (radio et télévision) qui, avant l'existence même d'un organigramme de la RTLM, suscitait la convoitise.

Messieurs Ferdinand NAHIMANA (MRND) et Jean-Bosco BARAYAGWIZA (CDR) s'étaient tous deux illustrés comme étant les adjoints de monsieur Félicien KABUGA et représentaient (souvent ensemble) la RTLM auprès d'autres institutions (ministères et autres établissements ou société). Cette situation leur conférait des ambitions à la haute direction de la RTLM.

C'est ici que monsieur KABUGA Félicien, président du Comité d'Initiative apparaissait en réunion, comme étant l'autorité modératrice bien au dessus des ambitions du contrôle du fonctionnement quotidien de la RTLM.

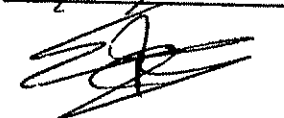
Q. 31 Selon votre expérience au sein du Comité d'Initiative de la RTLM, expliquez-nous le rôle joué par ses membres avant et pendant le génocide survenu au Rwanda en 1994?

R. 31 Le rôle de chaque membre du comité d'Initiative avant le génocide a été brièvement décrit précédemment, en ce qui concerne la composition du Comité d'Initiative.


Quand à la période du génocide qui va, du 06 Avril au 17 Juillet 1994, je ne peux donner que des informations très limitées étant entendu que vu les circonstances, le comité ne pouvait pas se réunir comme d'habitude. Par ailleurs, je rappellerais qu'à partir du 12 Avril 1994, j'ai été amené à m'occuper de mes obligations professionnelles à ORINFOR/Radio Rwanda en travaillant sur les sites du gouvernement intérimaire à Murambi puis à Gisenyi afin d'assurer les services techniques permettant aux journalistes de Radio Rwanda de diffuser les reportages et d'autres programmes. Par ailleurs, du début Juin à la fin Juin, j'ai accompagné le Directeur Général de ORINFOR en mission de service en Allemagne.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

23 Jacques BAILLARGEON B4 

Selon mes souvenirs, voici donc le rôle joué par chaque membre du comité d'initiative de la RTLM :

1. Félicien KABUGA :

- Homme d'affaires (Industriel)
- Président du Comité d'Initiative, à ce titre, il avait le rôle de :
 - a. Diriger les réunions du Comité d'Initiative
 - b. Assurer le suivi de la gestion de la RTLM
 - c. Représenter la RTLM
 - d. Signer les correspondances officielles

En qualité de "Représentant officiel, il a eu à :

- Diriger la délégation de la RTLM aux négociations d'obtention de la licence d'exploitation de la RTLM avec le Ministère de l'Information.
- Diriger la délégation de la RTLM aux négociations avec le ministère de l'Information en rapport avec les violations par la RTLM de la convention d'établissement et d'exploitation d'une station radio.

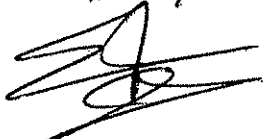
En qualité de Président du Comité d'Initiative, il s'est également chargé de :

- Diriger la réunion de l'Assemblée générale constitutive de la RTLM tenue le ou vers le 13 Juillet 1993 à l'Hôtel du Stade AMAHORO.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARDESIN BY Bastien

K0368412

- Conduire les membres du Comité d'Initiative aux audiences avec le Président de la République.

Pendant la période du génocide :

- Dans la période du 06 Avril au 17 Juillet 1994, je n'ai pas vu ni entendu parler de monsieur **KABUGA Félicien** dans les activités de la RTLM.
- Monsieur **Félicien KABUGA** résidait à l'Hôtel Méridien, il est fort probable que la décision de poursuivre les émissions à Gisenyi lui avait été soumise par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** et qu'ils aient pris cette décision ensemble.
- Selon certaines informations, monsieur **Félicien KABUGA** aurait été un des principaux contributeurs au fonds créé pour la défense civile.

2. **NAHIMANA Ferdinand**

Avant le génocide :

- Ancien Directeur de ORINFOR
- Ancien professeur à l'Université Nationale du Rwanda
- Membre du comité préfectoral du parti MRND de Ruhengeri
- Auteur d'articles dans le périodique du "Cercle des Républicains"
- Ministre désigné du parti MRND dans le gouvernement de Transition à Base Élargie (GTBE)

Date:

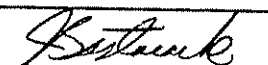
Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

25

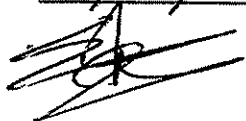
Jacques BRILLARON BY 

- Un des promoteurs " politique" de la RTLM de par son rang dans le parti MRND et de ses anciennes fonctions de "Directeur général" de ORINFOR
- Membre du comité d'Initiative : au sein de ce comité, il a joué le rôle de véritable "Adjoint" au Président, d'animateur principal du comité et de coordonnateur principal des activités de la RTLM.
- Principale collaborateur et interlocuteur du Président du comité d'Initiative
- A participé à la sensibilisation pour l'achat d'actions dans la RTLM, particulièrement pour les hautes personnalités et les grands commerçants
- En qualité de "coordonnateur principal" de fait de la RTLM, il a eu à :
 1. Convoquer et diriger les réunions du Comité d'Initiative en cas de besoin ou d'empêchement du Président.
 2. Participer aux côtés du Président du Comité d'Initiative aux négociations d'obtention de la licence d'établissement et d'exploitation de la RTLM/radio avec le ministère de l'information.
 3. Participer aux côtés du Président du Comité d'Initiative aux réunions avec le ministère de l'Information en rapport avec les violations par la RTLM de la convention d'établissement et d'exploitation de la station radio.
 4. Assurer le suivi de la gestion et du fonctionnement de la RTLM en collaboration avec le Directeur (provisoire) monsieur **Phocas HABIMANA**.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BALLEGEEN by Kosterah

5. Encadrer les journalistes de la RTLM, particulièrement dans les périodes d'actualités chaudes et décider d'accorder des primes (cas des événements du Burundi d'Octobre 1993).
6. S'occuper des programmes de la RTLM.
7. A participé avec **BARAYAGWIZA Jean Bosco** aux négociations avec le Directeur de ORINFOR pour l'installation des équipements de la RTLM ainsi que les possibilités d'utilisation des sites de Radio Rwanda pour l'installation des réémetteurs régionaux de la RTLM.
8. A participé avec **BARAYAGWIZA Jean Bosco** (si mes souvenirs sont exacts) aux négociations avec le Directeur de L'ORTPN (monsieur **Juvénal UWILINGIYIMANA**) pour l'utilisation du site et des locaux (ORTPN) du Mont MUHE pour l'installation des équipements de re-émission de la RTLM au Mont MUHE.

Pendant la période du génocide :

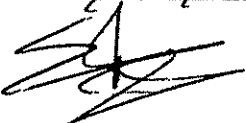
- Évacué sur Bujumbura par les français le ou vers le 12 Avril 1994, monsieur **Ferdinand NAHIMANA** aurait été refoulé via Bukavu à Cyangugu au Rwanda.
- A été nommé conseiller (politique) du gouvernement intérimaire.

Monsieur **Ferdinand NAHIMANA** a été le principal décideur de la poursuite des émissions de la RTLM à Gisenyi après la chute de la ville de Kigali. Cette décision prouve que monsieur **NAHIMANA** était tenu au courant de la situation de la RTLM pendant la période du génocide.

Date:


Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

27

Jacques BAILLAREGIN BY 

- A organisé une rencontre à l'Hôtel Méridien Izuba à Gisenyi le ou vers le 05 Juillet 1994 ayant pour but d'examiner les voies et moyens d'installer un studio de la RTLM à Gisenyi, y ont participé; **Phocas HABIMANA, Gaspard GAHIGI, Georges RUGGIU, Joseph SERUGENDO** et d'autres personnes.

3. **NZABAGERAGEZA Charles :**

Avant le génocide :

- ex-Préfet de Ruhengeri (Cousin du Président, proche de l'AKAZU).
- Directeur de Cabinet du Ministère des Transports et des Communications.
- Membre du Comité d'Initiative de la RTLM, à ce titre, il a participé à la plupart des réunions de ce comité.
- A participé à la sensibilisation pour l'achat d'actions dans la RTLM, particulièrement pour les membres de l'entourage présidentiel.
- A Participé à la rencontre des membres du Comité d'Initiative avec le Chef de l'État, le **Président HABYARIMANA**.
- Apparaît comme l'un des promoteurs "politiques" de la RTLM.
- Dans la période du 06 Avril au 17 Juillet 1994, je n'ai pas vu ni entendu parler de monsieur **NZABAGERAGEZA** dans les activités de la RTLM.

4. **NKEZABERA Éphrem :**

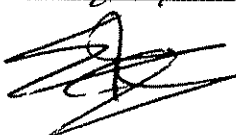
Avant le génocide

- Directeur des Agences à la Banque Commerciale du Rwanda (BCR)

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAKURGEN BY Bastien

- Membre Interahamwe Za MRND, conseiller du Comité National élargi des Interahamwe.
- Membre du Comité d'Initiative de la RTLM, à ce titre, il a participé à la plupart des réunions de ce comité.
- S'est occupé des aspects financiers dans le cadre du Comité d'Initiative de la RTLM.
- A contribué de par sa position de banquier à la sensibilisation de nombreux hommes d'affaires à l'achat d'actions dans la RTLM.
- A participer avec les autres membres du Comité d'Initiative à la rencontre avec le Chef de l'État, le **Président HABYARIMANA**.

Pendant la période du génocide :

- S'est rendu à la RTLM entre le 08 et le 12 Avril 1994, pour le reste de la période, il m'est difficile de le savoir, car je n'étais pas constamment à Kigali.

5. SERUGENDO Joseph

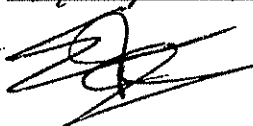
Avant le génocide :

- Chef de la section maintenance à Radio Rwanda (ORINFOR).
- Membre Interahamwe Za MRND, conseiller du comité national élargi des Interahamwe.
- Membre du comité d'Initiative de la RTLM, à ce titre, il a participé à la plupart des réunions de ce comité.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

29

Josephs BAUGARSEN B5 Bastard

- S'est occupé des aspects techniques dans le cadre du comité d'Initiative de la RTLM.
- A participé à la sensibilisation pour l'achat d'actions dans la RTLM.
- A participer avec les autres membres du Comité d'initiative à la rencontre avec le Chef de l'État, le **Président HABYARIMANA**.

PENDANT LE GÉNOCIDE :

- S'est rendu à la RTLM entre le 08 et le 11 Avril 1994.
- A participé à la rencontre organisée par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** à Gisenyi à l'Hôtel Méridien le ou vers 05 Juillet 1994 ayant pour but d'examiner les voies et moyens d'installer un studio de la RTLM à Gisenyi.

6. BARAYAGWIZA Jean Bosco


AVANT LE GÉNOCIDE :

- Directeur au Ministère des Affaires Étrangères.
- Conseiller au sein du Comité directeur CDR.
- Membre du Comité d'Initiative de la RTLM, à ce titre, il a participé à la plupart des réunions de ce comité.
- S'est occupé des aspects juridiques, dans le cadre, du Comité d'Initiative de la RTLM.
- A participé à la sensibilisation pour l'achat des actions dans la RTLM.
- A participer à la rencontre des membres du comité d'Initiative avec le Chef de l'État, le **Président HABYARIMANA**.

Date:


Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

30

Jacques BAILLARGON BE 

- À Participé aux côtés du Président du Comité d'Initiative aux négociations d'obtention de la licence d'établissement et d'exploitation de la RTLM/radio avec le ministère de l'information.
- A Participé aux côtés du Président du Comité d'Initiative aux réunions avec le Ministère de l'Information en rapport avec les violations par la RTLM de la Convention d'établissement et d'exploitation de la station radio.
- Aurait participé à la rencontre organisée par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** à Gisenyi à l'Hôtel Méridien le ou vers 05 Juillet 1994 ayant pour but d'examiner les voies et moyens d'installer un studio de la RTLM à Gisenyi.
- A participé avec **Ferdinand NAHIMANA** aux négociations avec le Directeur de ORINFOR pour l'installation des équipements de la RTLM ainsi les possibilités d'utilisation des sites de Radio Rwanda pour l'installation des ré-émetteurs régionaux de la RTLM.
- A participé (si mes souvenirs son exacts) avec **Ferdinand HAHIMANA** aux négociations avec le Directeur de L'ORTPN (monsieur **Juvénal UWILINGIYIMANA**) pour l'utilisation du site et des locaux (ORTPN) du Mont MUHE pour l'installation des équipements de re-émission de la RTLM au Mont MUHE.

7. HATARI Augustin :

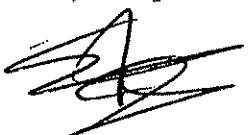
AVANT LE GÉNOCIDE :

- Chef de Section programmes à Radio Rwanda.

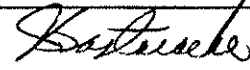
Date:

Signature du témoin

05/06/26



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

31 Jacques BAHUARGON 83 

K0368419

- Membres du Comité d'Initiative de la RTLM; a participé de manière irrégulière aux réunions de la RTLM.

PENDANT LE GÉNOCIDE :

- Dans la période du 06 Avril au 17 Juillet 1994, je n'ai pas vu ce monsieur.

8. TEMAGAHARI Ignace :

AVANT LE GÉNOCIDE :

- Membre du Comité d'Initiative de la RTLM et a participé à la plupart des réunions comme secrétaire du Comité d'Initiative.
- A participé à la sensibilisation pour l'achat d'actions dans la RTLM.

PENDANT LE GÉNOCIDE :

- Dans la période du 06 Avril au 17 JUILLET 1994, je n'ai pas vu ce monsieur.


9. HABIMANA Phocas :

AVANT LE GÉNOCIDE :

- Membre du comité d'Initiative élargi de la RTLM.
- Directeur (provisoire) de la RTLM.
- A participé à la sensibilisation pour l'achat d'actions dans la RTLM.
- Principal collaborateur et interlocuteur de monsieur Ferdinand NAHIMANA dans le cadre du fonctionnement de la RTLM au quotidien.
- Aurait participé à la rencontre des membres du comité d'Initiative avec le Chef de l'État, le Président HABYARIMANA.


Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

32

Jacques BAILLARGONAY 

- En qualité de Directeur de la RTLM, il a eu à:
 1. Assurer le suivi au quotidien de la gestion et du fonctionnement de la RTLM.
 2. Encadrer le personnel de la RTLM.
 3. Participer aux côtés du Président du Comité d'initiative aux négociations avec le ministère de l'Information en rapport avec les violations par la RTLM de la convention d'établissement et d'exploitation de la station radio.
 4. Rendre compte en réunion du comité d'Initiative du fonctionnement de la RTLM.

PENDANT LE GÉNOCIDE :

- A assuré le suivi au quotidien de la RTLM (gestion) et du fonctionnement de la RTLM.
- A encadré le personnel de la RTLM.
- A participé à la rencontre organisée par monsieur Ferdinand NAHIMANA à Gisenyi à l'Hôtel Méridien le ou vers 05 Juillet 1994 ayant pour but d'examiner les voies et moyens d'installer un studio de la RTLM à Gisenyi.

Q. 32 Monsieur SERUGENDO, les actionnaires ont-ils jamais reçu des dividendes de la RTLM?

R. 32 Non, aucun dividende n'a été versé aux actionnaires, car la société n'avait pas encore effectué un an d'exercice. Aucun bilan n'avait donc été établi.

Date:


Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

33

Joséphas BAKIARUKA B.J 

Q. 33 Pouvez-vous nous décrire l'implication du MRND, son rôle dans la création de la RTLM par ses dirigeants et administrateurs ?

R. 33 Je vous ai décrit l'origine de l'idée de la création de la RTLM qui remonte des années 91/92, des personnalités politiques citées couramment à l'époque autour de cette idée, à savoir; Messieurs **Ferdinand NAHIMANA** (membre du Comité Préfectoral du MRND à Ruhengeri et ancien Directeur à ORINFOR) et **Charles NZABAGERAGAZA** (cousin du Président **HABYARIMANA** et Directeur de Cabinet du Ministre des Transports et des Communication) et de la mission d'exploration pour laquelle l'organisation et les frais y relatifs incombait au MRND par l'entremise de monsieur **Ferdinand NAHIMANA**.

Plus tard, à la mise en place de la société RTLM, monsieur **Ferdinand NAHIMANA** aurait laissé entendre, ces propos venaient de lui-même et je les ai entendus personnellement: que les fonds utilisés (évalué à trois (3) millions de francs rwandais) pour financer les actions préliminaires à la création de la RTLM (y compris la mission d'exploration) provenaient des cotisations des personnalités du MRND, parmi lesquelles figuraient monsieur **BIZUMUNGU Téléphore** (ancien secrétaire général au Ministère du Plan).

Vous voudrez également remarquer que parmi les signataires des statuts notariés (les fondateurs officiels) figurent des personnes connues comme faisant partie des piliers du MRND : soit de par leur niveau socio-économique dans la société rwandaise, soit de par leur position dans l'administration publique, privée ou para-étatique. Ces membres étaient tous adhérents du MRND/CDR, en voici des exemples :

- M. **Félicien KABUGA**, homme d'affaire industriel, (le Président **HABYARIMANA Juvénal** dont un de ses fils était marié à la fille de **KABUGA**).

Date:


Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

34

Josias BILWARGENBY 

- M. Pasteur MUSABE, Directeur Général de la Banque Continentale Africaine au Rwanda (BACAR), frère du Colonel BAGOSORA.
- M. Ferdinand NAHIMANA, membre du Comité préfectoral de Ruhengeri.
- M. NZABAGERAGEZA Charles, directeur de Cabinet au Ministère des Transports et des Communications (cousin du Président).
- M. NZIRORERA Joseph, Député et ex-ministre de divers ministères (à l'époque) devenu Secrétaire National du MRND au congrès de ce parti tenu en Juillet 1993.
- M. BIZIMUNGU Téléphore, Secrétaire Général au Ministère du Plan.
- M. NGIRABATWARE Augustin, Ministre du Plan.
- M. NTAGERURA André, Ministre des Transports.
- M. RUCAGU Boniface, Député

Aussi, on retrouve au sein du Comité d'Initiative élargie de la RTL (26/11/93) d'autres personnalités du MRND, à savoir :

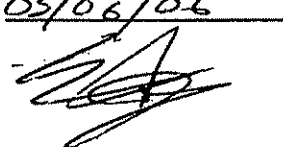
- M. RWABUKUMBA Séraphin, homme d'affaire (beau-frère du Président HABYARIMANA).
- M. RWAGAFILITA Pierre Célestin, Officier Supérieur (Colonel).

Par ailleurs, dès la création de la RTL, ce sont les personnalités du MRND que l'on retrouve au sommet de sa direction, à savoir messieurs KABUGA Félicien et Ferdinand NAHIMANA, tous des gens du Nord.


Du reste, il me semble également nécessaire de signaler ce rôle joué par le Président HABYARIMANA Juvénal de par ses rencontres avec les membres du Comité d'Initiative de la RTL ainsi que sa participation financière (présumée) dans la société.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

35 Jacques BAILLARGEON by 

Ainsi, selon mes observations, l'implication du MRND dans la RTLM ne souffre d'aucun doute.

Par ailleurs, il serait également utile pour la compréhension quant à l'affiliation de la RTLM au parti MRND de mentionner que sur les cinquante (50) signataires des statuts notariés : 33 sont originaires des préfectures de Gisenyi, [seize (16)], et de la préfecture de Ruhengeri [dix sept (17)]. La préfecture de Byumba compte [sept (7)] signataires. Les trois (3) préfectures du Nord (Gisenyi, Ruhengeri et Byumba) comptent à elles seules pour quarante (40) signataires sur cinquante (50); soit 80%.

Pour le reste : la préfecture de Kigali/Rurale et celle de Kibuye n'ont chacune qu'un (1) signataire.

Ces données se rapportent naturellement aux domiciles des signataires et non à leurs résidences. C'est ce qui explique que la préfecture de Kigali/Ville n'apparaît pas dans cet exercice; la plupart des signataires résidant effectivement dans la capitale Kigali.

Q. 34 Pourriez-vous nous parler de la réunion tenue le ou vers le 26 Novembre 1993 ou a été fait la nomination des membres du Comité d'Initiative élargie de la RTLM et la répartition en Commission.

R. 34 Le ou vers le 26 Novembre 1993, le Comité d'initiative de la RTLM, sur demande de l'Assemblée générale tenue le ou vers 13 Juillet 1993, a été élargie de huit (8) à trente membres. Cette action devait permettre d'accélérer la mise en place la société en prévision de l'Assemblée générale prévue en Décembre 1993. Celle-ci devait mettre en place les organes définitifs de la société.

Les nouveaux membres du Comité d'Initiative (Élargie) étaient (si mes souvenirs sont exacts) les suivants :

MUCUMANKIKO Silas

NSHIMIYIMANA Vénuste

NDAGJIMANA Cyprien

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON et Sébastien

BUNANE Charles

RWAGAFALITA P. Célestin

RUTAGANDA Georges

SERUSHYANA François

NTIZIHABOSE Aaron

HAKIZIMANA André

SHYIRAMBERE Innocent

SIMBIZI Stanislas

HARERIMANA Stanislas

KARWERA Spérencie

UTEZURUNDI J. Berkman

MANIRAGABA Bernard

MUSABE Pasteur

MUNYAGISHARI ?

HABIMANA Phocas

NTAWULIKURA Froduald

GAKERI Georges

MUKESHIMANA Régine

RWABUKUMBA Séraphin

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON by Battersby

La plupart de ces personnes (sauf empêchement) ont participé à la première réunion de prise de contact tenue au siège de la RTLM le ou vers le 26 Novembre 1993.

Certaines des personnes présentes à la réunion étaient déjà des familiers de la RTLM, telles que :

- **NTIZIHABOSE Aaron**, avait participé à un échange (évoqué antérieurement) dans mon bistrot à NYAMIRAMBO en Mars 1993 qui aurait contribué à relancer le projet de la RTLM sous forme de société anonyme. Il s'était engagé à sensibiliser les militaires à l'adhésion à la RTLM.
- **RWABUKUMBA Séraphin** (La Centrale) était parmi les financiers de la RTLM.

De par ses origines dont j'ai eu à évoquer antérieurement, tout le monde savait que la RTLM était une radio d'obédience MRND et forcément devant épouser les objectifs du parti MRND.

Messieurs **MUSABE Pasteur** et **RWABUKUMBA Séraphin** généralement cités comme membre de l'AKAZU et membres convaincus du parti MRND devaient soutenir l'idée de la RTLM dès sa création. Je ne suis pas en mesure de vous dire s'ils ont été les premiers actionnaires. Il faudrait consulter la liste des actionnaires. Par contre, je sais que monsieur **MUSABE Pasteur** a été parmi les signataires des statuts de la RTLM devant le notaire le ou vers le 08 Avril 1993.

RWABUKUMBA Séraphin, à mon avis, comme il était un des actionnaires importants de la RTLM, il devait probablement envisager d'être un membre du Conseil d'Administration dont la mise en place était prévue à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

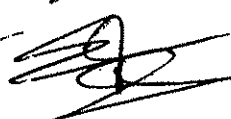
Aussi, selon la répartition en commission des membres du comité d'initiative élargi, monsieur **RWABUKUMBA Séraphin** devait faire partie de la commission du budget.

Cependant, le comité d'initiative élargi au 26 Novembre 1993 et les différentes commissions n'ont jamais fonctionné; car, en effet, l'assemblée prévue en Décembre et reportée en Février 1994 n'a jamais finalement plus eu lieu jusqu'en Avril 1994.

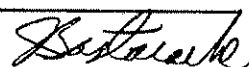
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON Buj 

L'objectif principal était de contribuer à la lutte pour la conservation de pouvoir et les avantages y afférents. Tant, la perte de celui-ci par L'AKAZU était redoutée avec les Accords d'Arusha.

- HABIMANA PHOCAS était le Directeur de la RTLM.

- GAKERI Georges (responsable de l'Agence BCR du quartier commercial à Kigali); était le collaborateur de monsieur Éphrem NKEZABERA pour l'ouverture des comptes bancaires de la RTLM à la BCR et auprès de toutes les agences de la BCR.

Ce sont eux aussi qui avaient ouvert une antenne mobile de la BCR à l'Hôtel AMAHORU le ou vers le 13 Juillet 1993 lors de la tenue de la première assemblée générale constitutive afin de permettre aux participants d'acheter les actions sur place.

Dans l'ensemble tous ces nouveaux membres provenaient des partis politiques MRND et CDR. Ils avaient sollicité d'eux-mêmes ou avaient été invités par l'un ou l'autre des anciens membres du Comité d'Initiative. Tous avaient été animés par un esprit de volontariat.

Aussi les membres du Comité d'Initiative Élargi ont été repartis en quatre (4) commissions, à savoir :

- Commission de la réglementation et de la préparation de l'assemblée générale.
- Commission chargée de la Technique et des Programmes.
- Commission sensibilisation.
- Commission de budget.

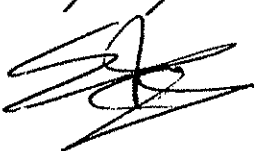
Le comité d'Initiative élargi devait être dirigé par un bureau composé de :

- Un Président
- Un premier Vice-Président


Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON BY 

- Un deuxième Vice-Président
- Un trésorier
- Un secrétaire

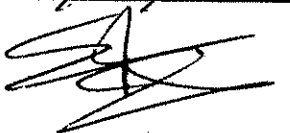
Cette nouvelle organisation n'a connu qu'un début d'exécution, à savoir, la tenue de la réunion de l'élargissement du Comité d'Initiative ainsi que la répartition des membres en commission. Au meilleur de mes souvenirs, les membres des commissions ne s'étaient pas encore réunis ou n'avaient encore déposé leurs premiers rapports au 06 Avril 1994.

Q. 35 Le journal KANGURA avait joué un grand rôle de manipulation et d'intoxication avant les événements du 6/04/94, en cultivant lentement la haine ethnique et en publiant la liste des leaders de l'opposition qualifiés de traîtres et de complices du FPR. Quand à la RTL, elle manipula la population hutue et galvanisa les miliciens Interahamwe, sur les barrières routières, dans les sentiers des collines, où l'on faisait la chasse à l'homme. Est-il exact de dire monsieur SERUGENDO, que chaque milicien avait son petit poste radio transistor et écoutait religieusement les ordres transmis par la RTL? Le journal KANGURA et la RTL, avaient-ils les mêmes objectifs? Si oui, précisez?

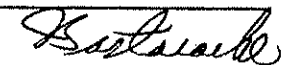
R. 35 À mon avis, il me semble fortement amplifié d'affirmer que chaque milicien avait son poste radio. Cependant, il reste vrai que la radio était très populaire au Rwanda. Elle l'est devenue depuis les années 80, lorsque le pays venait de se doter d'un réseau national diffusant en modulation de fréquence sur l'ensemble du territoire. En effet, à cette époque, une entreprise locale dénommée MERA avait mis en montage local des postes FM de prix modique de façon à permettre à un grand nombre de paysans de s'en équiper rapidement. Ces mêmes paysans ont pris pour acquis que l'information transmise sur la radio provient de l'autorité, ce qui confère une emprise totale et de

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

40 Jacques BAILLARGON BY 

taille sur la manipulation de la population paysanne qui représentait si je ne me trompe pas entre 90 à 95% de la population.

De manière générale, elle était donc beaucoup écoutée avant et après le 06 Avril 1994. La RTLTM l'était tout particulièrement dans les zones de son rayon de couverture où elle était reçue et celle-ci soutenait le MRND et la CDR qui en partageait l'idéologie avec les dirigeants du MRND. Ce qui a permis à la RTLTM de cultiver la désinformation et l'intoxication avant et après le 06 Avril 1994.

Aussi, affirmer que toutes les barrières possédaient un poste radio n'est pas exact. Sur les barrières qui avaient un poste radio, les miliciens pouvaient écouter la radio en groupe selon les moments ou en fonction de l'actualité. Cependant l'information diffusée à la radio pouvait être partagée assez rapidement par transmission orale de bouche à oreilles.

Quant au journal Kangura, ce dernier soutenait le parti CDR et en partageait l'idéologie. Ce journal traitait des articles sur des questions ethniques avec manipulation et appelant parfois à la "conscience des bahutu". Le journal a contribué à cultiver le mépris et la haine envers les tutsi par une sensibilisation entretenue des hutu, que le journal a souvent appelé "peuple majoritaire".

Par ailleurs, il conviendrait de signaler aussi la présence sur la scène médiatique nationale de la radio MUHABURA et du Journal Kangura. Ces derniers étaient respectivement pro-FPR et FPR.

Tous ces médias et bien d'autres, certes à des échelles différentes, ont manipulé, intoxiqué à "dessein" la population.

RTLTM et Kangura ont agi essentiellement sur la fibre ethnique Hutu Tutsi pendant que Radio MUHABURA et Kanguka agissaient essentiellement sur la fibre du régionalisme. Cependant l'audience de ces deux derniers était relativement réduite par rapport à celle des deux premiers.

Date:

Signature du témoin

05/06/06

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

41

Jacques BALLARGEON by Batarab

Ainsi, l'ethnisme et le régionalisme ont été des ingrédients du chaos observé en 1992-93; lequel chaos sous l'effet de la puissance grandissante du vecteur de l'ethnisme a entraîné le pays tout entier dans la folie meurtrière d'Avril 1994.

Q. 36 Dans les faits monsieur SERUGENDO, après le 6/04/94, la RTLM et la Radio Rwanda par la voix des journalistes diffusait de l'information, à la demande de qui ces mêmes informations étaient-elles transmises?

R. 36 J'ai parlé de l'importance de la RTLM en indiquant qu'elle avait servi à véhiculer les messages aux miliciens Interahamwe Za MRND et autres jeunesses des partis coalisés (CDR, MDR et PSD).

Du fait que la RTLM était une radio pratiquement sans grille des programmes; quand on voulait passer immédiatement un message à la population en étant sûr qu'il sera lu et diffusé aussitôt après, on devait l'amener à la RTLM, quitte à le déposer par la suite à Radio Rwanda pour une seconde diffusion pour en assurer une diffusion plus élargie à l'ensemble du pays.

Radio Rwanda a tout de même gardé son importance nationale de par son audience large, assurée par une couverture du pays qui a demeuré plus étendue et sans comparaison avec celle de la RTLM.

En fait, pour parler de la teneur des messages diffusés à la RTLM, celle-ci n'avait plus qu'un seul objectif: celui de combattre l'ennemi. Personne ne pouvait résister à ce courant, sous peine d'être taxé de "collaborateur" de l'ennemi et d'en supporter les conséquences qui, parfois peuvent aller jusqu'à l'élimination pure et simple, parfois avec les membres de la famille au complet.

De nombreux responsables ont produit des messages (diffusés à la RTLM et/ou à Radio Rwanda) encourageant les miliciens à "travailler"

Date:

Signature du témoin

05/06/06

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

42. Jacques BAILLARGEON by Besterak

Monsieur **KARAMIRA Froduald** a évoqué à la RTLM la participation des miliciens MDR dans la défense civile. La RTLM a fait de la "promotion" des miliciens **IMPUZAMUGAMBI** qui combattaient à Gikondo sur la colline Rebero. Ce qui a incité d'autres milices à suivre l'exemple.

Q. 37 Qui vous supervisait monsieur **SERUGENDO** et de qui receviez-vous vos ordres comme membre du Comité d'initiative de la RTLM du début de la fondation au 06 Avril 1994 et même jusqu'à la fin du génocide?

R. 37 Je crois vous avoir dit que les membres du Comité d'Initiative n'étaient pas des employés de la RTLM. Les activités menées au sein du comité par ses membres l'étaient sur base de volontariat. En tant que membre dudit comité, je devais répondre à l'invitation de réunions et ce, dans la limite de ma disponibilité; la priorité étant naturellement réservée à mes occupations professionnelles vis-à-vis de mon employeur (ORINFOR).

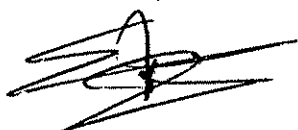
Toutefois, tel que le comité fonctionnait à l'époque, c'est Messieurs **Félicien KABUGA** et **Ferdinand NAHIMANA** qui convoquaient les réunions du Comité d'initiative. L'initiative de la convocation pouvait venir de l'un ou de l'autre de ces deux personnalités, mais le plus souvent ça venait de monsieur **Ferdinand NAHIMANA** qui était considéré comme étant l'adjoint de monsieur **KABUGA Félicien** et le superviseur général de la RTLM.

C'est monsieur **KABUGA Félicien** qui dirigeait les réunions du comité et parfois, monsieur **Ferdinand NAHIMANA** en cas d'empêchement du premier. Assez souvent, monsieur **Ferdinand NAHIMANA** était amené à diriger les réunions. Comme d'une part, je n'ai jamais fréquenté monsieur **Félicien KABUGA** en dehors du Comité d'Initiative et que, d'autre part, je ne le connaissais pas avant la création de la RTLM, il m'est difficile de juger de leur collaboration dans le cadre de la société de la RTLM.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

43

Jacques BAILLARGEON by Bastarack

Q. 38 Monsieur SERUGENDO quels conflits la RTLM a-t-elle eu avec le ministère de l'Information, monsieur Faustin RUCOGOZA?

R. 38 Respectivement en date du 26 Novembre 1993 et du 10 Février 1994 le ministère de l'Information a organisé une réunion avec les responsables de la RTLM, à savoir; messieurs **KABUGA Félicien, Ferdinand NAHIMANA, BARAYAGWIZA Jean Bosco** et **HABIMANA Phocas**.

Le non respect de la "convention d'établissement et de l'exploitation" aura été l'objet des réunions. Il était reproché à la RTLM notamment: l'incitation à la division ethnique et au rejet des Accords d'Arusha ainsi que le non respect du code de déontologie du journalisme.

Parlant brièvement de ce conflit en réunions de comité d'Initiative les représentants de la RTLM assuraient que devant la fermeté du ministère, des voies de solutions passant par la modération des langages des journalistes ainsi que leur formation étaient envisagés comme solution.

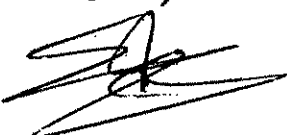
Mais curieusement, ce conflit a persisté jusqu'au 06 Avril 1994 et l'oragance des journalistes les avaient poussés au dénigrement et mis la RTLM en position de bras de fer avec le ministère de l'Information.

Les propos qui étaient tenus du côté de la RTLM tendaient à affirmer ceci : "la RTLM est une radio privée qui en démocratie doit jouir d'une liberté d'expression permettant de diffuser ce que les auditeurs souhaitent entendre". Aussi, la popularité de la RTLM à l'époque permettait aux uns et aux autres de faire valoir la force du poids du nombre des auditeurs. Cela se traduisait parfois par des propos provocateurs allant jusqu'à dire que; "ceux qui veulent arrêter la RTLM, qu'ils essaient!".

Date:


Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

44

Jacques BAILLARGON B.Y. 

En comité d'Initiative, il était cependant permis de penser que le conflit trouverait en fin de compte une issue heureuse; étant entendu qu'il était traité par les hautes personnalités du comité d'Initiative où l'on trouvait les compétences afférentes au conflit. En effet, les questions des programmes diffusés pouvaient être couverts par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** (nanti de l'expérience en tant qu'ancien directeur de ORINFOR), les questions juridiques des conventions bénéficiaient du regard avisé de monsieur **Jean Bosco BARAYAGWIZA** (de formation juridique) et monsieur **Félicien KABUGA** assurait la coordination de l'équipe en tant que Président du comité d'Initiative et "Représentant légal" de la RTLM.

Il est aussi à noter qu'en fait les questions des accords, des conventions et autres actes officiels ainsi que celles en rapport avec les relations avec les tierces institutions ont toujours été du ressort de ces trois personnalités ci-haut citée, bien souvent sans référence aux autres membres du comité d'Initiative.

Q. 39 Qui, monsieur **SERUGENDO** supervisait et motivait les employés de la RTLM du 06 Avril 1994 à la fin du génocide? Ces gens là étaient-ils libres de faire ce qu'ils voulaient à l'insu de leur employeur?

R. 39 Pendant la période du génocide, les employés de la RTLM étaient supervisés et encadrés par messieurs **Phocas HABIMANA** et **Gaspard GAHIGI** respectivement Directeur et Rédacteur en Chef de la RTLM.

Cela est conforme à ce que j'ai pu observer lors de mon passage à la RTLM le 09 Avril 1994 et plus tard à Gisenyi vers le 05 Juillet 1994, après la chute de la capitale Kigali dans les mains des forces du FPR.

Aussi, j'ai revu, début Juillet, monsieur **Ferdinand NAHIMANA** à Gisenyi. Je revenais alors le 30 Juin 1994 d'une mission de service en République Fédérale d'Allemagne (RFA) auprès de la

Date:

Signature du témoin

05/06/06

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

45

Jacques BAILLARGON 23

[Signature]

[Signature]

Deutsche Welle où j'avais accompagné le Directeur de ORINFOR (monsieur **Jean-François NSENGIYUMVA**). Cette mission avait pour objectif de négocier, dans la cadre d'une convention existante entre la République du Rwanda et la Deutsche Welle, un soutien technique et financier permettant à Radio Rwanda d'acquiescer en urgence un nouvel émetteur O.C 10KW en vue d'assurer la couverture du pays.

Dès mon arrivée, je m'étais occupé d'un problème de braquage nocturne et ciblé dont ma famille avait été victime au début de Juin 1994 à Gisenyi où elle s'était installée en fuyant Kigali et du pillage de ma maison à Kigali par les Interahamwe. L'affaire du braquage avait été portée à la connaissance du Commandant de Gisenyi, le Colonel **Anatole NSENGIYUMVA** par une plainte déposée par mon épouse.

À ces ennuis personnels, est venu s'ajouter l'arrêt des émissions de Radio Rwanda suite à la prise de Kigali par les forces du FPR le 04 Juillet 1994, et pour lequel ma hiérarchie attendait une proposition technique. C'est dans ces circonstances d'extrêmes tensions que vers le 05 Juillet 1994, monsieur **Ferdinand NAHIMANA**, à l'occasion d'un passage à l'Hôtel Méridien IZUBA de Gisenyi m'a invité à une rencontre qu'il devait tenir avec les agents de la RTLM.

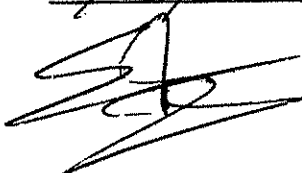
À la suite de la prise de la capitale par les forces du FPR, messieurs **Ferdinand NAHIMANA**, **Phocas HABIMANA**, **Gaspard GAHIGI** et certains journalistes de la RTLM avaient pris la décision de poursuivre les émissions de la RTLM à partir du site de réémission du Mont MUHE. Je précise que j'ai assisté à la réunion seulement et donné mon opinion sur le côté technique et n'ai pas accompagné les techniciens et les journalistes au Mont MUHE et à Gisenyi. Cette idée venait de **Phocas HABIMANA** et **Ferdinand NAHIMANA**, car ce sont eux qui ont convoqués la réunion.

Cependant, la mise en pratique de cette décision s'était avérée contraignante et dangereuse pour les agents pour raison d'insécurité. L'objet de la rencontre était principalement de chercher comment

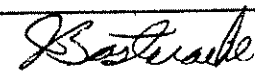
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

46 Jacques BAILLARGEON BY 

mettre en place un studio de la RTLTM dans la ville de Gisenyi, de préférence dans un lieu sécurisé et discret. La zone de la Bralirwa avait été jugée favorable.

Cette proposition d'émettre depuis la ville de Gisenyi tout en étant relayé par le ré-émetteur du Mont MUHE permettait notamment d'éviter de longs déplacements quotidiens pour aller sur le site du Mont MUHE, situé en haute montagne (altitude d'environ 3000M), en forêt de Gishwati et à environ 40 Km de la ville de Gisenyi.

Malheureusement, vu les conditions techniques ainsi que les circonstances prévalant à Gisenyi en début Juillet il n'était pas envisageable d'aménager un studio en ville.

Devant cette difficulté de s'installer en ville, les techniciens et les journalistes ont été amenés à diffuser les émissions à partir du Mont MUHE, rendant celles-ci de plus en plus irrégulières à cause de l'éloignement, jusqu'à leur arrêt total vers le 14 Juillet 1994 avec l'approche des forces du FPR.

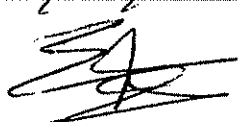
L'encadrement des agents de la RTLTM à Gisenyi par monsieur **Ferdinand NAHIMANA** montre parfaitement qu'il tenait les choses en main et qu'il devait également résoudre les problèmes salariaux, soit avec **Félicien KABUGA**, soit avec **MUSABE Pasteur** (Bacar) avec qui il était en contact à l'Hôtel Méridien IZUBA à Gisenyi ou alors avec le gouvernement dans lequel il était "conseiller". À ce moment là, Ferdinand NAHIMANA cumulait deux fonctions, une en tant que l'adjoint de Félicien KABUGA dans la RTLTM et la deuxième comme conseiller du Président du gouvernement intérimaire.

Q. 40 Monsieur SERUGENDO, d'où provient les équipements de la RTLTM?

R. 40 Les équipements de la RTLTM auraient été commandés dans deux entreprises étrangères.

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

47 Jacques BAILLARDON BY Bastarache

Les équipements de studio comprenant essentiellement un équipement combiné, mélangeur-amplificateurs et des accessoires avaient été commandés auprès de la société belge **ARTAL**.

Ce type de matériel était du genre "grand public" pour usage de "salon".

Les équipements d'émission avaient été commandés à la société allemande **INCOMTEL GMBH**.

L'émetteur FM /100 W du studio ainsi que le ré-émetteur FM/100 W du Mont MUHE étaient des modèles à réglage et à affichage digital (du fabricant **TELEFUNKEN**).

Les systèmes d'antennes FM étaient du type Yagi (4 éléments) pour l'émetteur du studio et simple dipôle pour l'émetteur du Mont MUHE. Toutes étaient de fabrication **KATHREIN**.

Cependant le ré-émetteurs commandé à la société **INCOMTEL** était d'une puissance de 1 KW. Pour des raisons d'absence d'infrastructure de base (pylône, local et énergie); c'est son module pilote de 100 W qui a été installé à MUHE.

Aussi, j'ai pu constater que la **RTL**M utilisait également un certain matériel d'enregistrement/reportage (dont un magnétophone **NAGRA**) que Gaspard **GAHIGI** avait amené avec lui du **MRND** lors de son engagement à la **RTL**M.

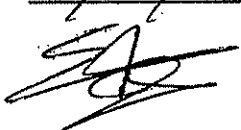
Par ailleurs, il conviendrait d'indiquer que les installations de studios avaient été effectuées vers le 10 Juillet 1993 par les techniciens de Radio Rwanda en mission de service (payante).

En effet, les travaux avaient été commandés à **ORINFOR** par le **RTL**M SA par lettre officielle vers Mai 1993. Des représentants de la **RTL**M, (messieurs **Ferdinand NAHIMANA** et **Jean Bosco BARAYAGWIZA**) avaient été reçus par le Directeur de **ORINFOR** (à l'époque monsieur **Prosper MUSEMAKWERI**) en Juin 1993 en vue de fixer les précisions sur la nature des travaux sollicités ainsi que les modalités de réalisation (délai et paiement).

Date:

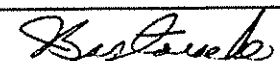
Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

48

Jacques BAILLANGEON 04 

Comme il s'agissait de travaux payants, la direction de ORINFOR a donné son accord pour leur exécution par son personnel.

Je me rappelle bien que les techniciens **KALISA Sylvestre** et **HABYALIMANA Innocent** respectivement Chef de S/Section BF et Chef de S/Section HF avaient été sur les lieux pour suivre les travaux d'installation du client.

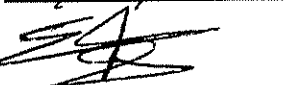
La RTLM avait également commandé la fourniture (y compris montage) d'un petit pylône (plus ou moins 15 mètres) à une entreprise locale, dont je ne me souviens plus du nom, située à Kigali, quartier Gikondo. L'entreprise en question avait monté le pylône et les antennes au dessus de l'édifice de la RTLM.

À signaler également qu'à défaut de pylône, l'antenne dipôle du Mont MUHE avait été fixée provisoirement sur une structure métallique supportant un château d'eau. L'installation des équipements n'avait pas été achevée pour cause de manque d'infrastructure de base (pylône, local et énergie). En ce qui concerne le local, L'ORTPN avait mis provisoirement à disposition une chambre du Motel pour l'installation du ré-émetteur Messieurs **Ferdinand NAHIMANA** et **Jean Bosco BARAYAGWIZA** avaient requis au préalable une autorisation auprès du Directeur général de l'ORTPN (monsieur **Juvénal UWILINGIYIMANA**) pour utiliser les facilités offertes par le Motel du MUHE.

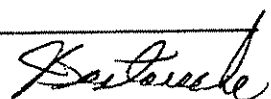
J'avais personnellement, au cours d'un week-end de Décembre 1993 ou Janvier 1994, participé à l'installation provisoire des équipements. Des relevés des mesures sur site avaient été effectués afin que la RTLM puissent entreprendre la réalisation de ses propres infrastructures (bâtiment, pylônes etc...) dans les meilleurs délais.

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

49 Jacques BAILLARGEN BY 

Aussi, avec cette prestation, les techniciens de Radio Rwanda avaient eu l'occasion de constater par eux-mêmes la nature et la simplicité du matériel dont disposait le RTLM et qui, en réalité, ne méritait pas l'importance qu'on lui prêtait dans les rumeurs.

Voilà pourquoi le foisonnement de rumeurs qui a été entretenu pour des raisons politiques par des gens "politisés" voire de pseudo techniciens n'a jamais inquiété outre mesure les responsables de ORINFOR (Chef de service Radiodiffusion, Directeur de ORINFOR et Ministre).

Rappelons également en passant, à toutes fins utiles, que les Chefs de S/Section BF et HF qui étaient les responsables directs des équipements de Radio Rwanda étaient tous deux affiliés au parti politique d'opposition MDR, alors que le Chef de Section maintenance (que j'étais) était affilié au parti MRND

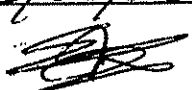
Les détracteurs de la RTLM avaient véhiculé "délibérément" de fausses informations faisant état du détournement du matériel de Radio Rwanda. Ceux qui ont été à l'origine de ces informations ne savent certainement pas que la RTLM utilisait du matériel "grand public" en studio, incompatible (connectique et niveau notamment) avec les matériels professionnels en usage à la Radio Rwanda.

En effet, la RTLM n'utilisait pas des magnétophones TELEFUNKEN ou STUDER, ni des mélangeurs haut de gamme préfabriqués ou assemblés sur mesure par des grandes sociétés mondialement connues comme TAB, Studio Hambourg, Studer, etc.... Les matériels de Radio Rwanda avaient été fournis par ces grandes sociétés dans le cadre de la coopération allemande et étaient suivis par un assistant technique allemand permanent, détaché par la Deutsche Welle auprès de Radio Rwanda.

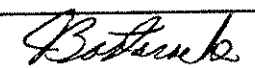
C'est faire preuve d'incurie et de désir de nuisance que d'entretenir des amalgames du genre: "Les commandes de Radio Rwanda étaient groupées avec celles de la RTLM" ou que " les crédits documentaires de Radio Rwanda étaient dévoyés au profit de la RTLM". Encore une fois, précisons

Date:

Signature du témoin

05/05/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques DALLARGESON BS 

que les commandes à l'étranger se font sur des documents officiels qui transitent dans plusieurs administrations pour arriver en fin de compte chez le fournisseur. Est-il possible de lister ces commandes groupées ou d'identifier les crédits documentaires dévoyés?

Du reste, en terme de références technologiques, il y a également lieu d'indiquer que l'émetteur FM/100 W du studio de la RTLM ainsi que le ré-émetteur FM/100 W du Mont MUHE étaient des modèles (du fabricant TELEFUNKEN) à "réglage et affichage digital" non existant à l'époque dans le réseau d'émetteurs de Radio Rwanda. En outre Radio Rwanda n'avait pas d'équipement FM type "ré-émetteur" mais plutôt des émetteurs FM classique à fréquence fixes commutables qui, sur les stations relais, sont utilisés en combinaison avec un récepteur FM professionnel de retransmission.

L'antenne FM simple dipôle du Mont MUHE était un modèle inexistant à Radio Rwanda; le système d'antenne FM utilisé par Radio Rwanda étant plutôt des panneaux FM.


Toutes ses informations sont facilement vérifiables par qui veut; il suffisait de demander les informations techniques sur les commandes de la RTLM dans les entreprises citées et de les confronter avec les informations disponibles ou qui peuvent également être obtenues de la même manière sur des équipements de Radio Rwanda.

Ceux qui ont véhiculés les fausses informations ne savent certainement pas que tout équipement professionnel dispose à l'intérieur d'une identité infalsifiable (avec numéro de série) reprise lors de l'achat sur la facture qui reste une marque à vie de l'équipement permettant au fournisseur et au client de faciliter le suivi en cas de panne. Cette identification est comparable à celle du " numéro moteur ou de châssis" d'un véhicule qui sont repris dans sa carte grise.


Q. 41 Monsieur SERUGENDO, pouvez-vous nous indiquer qui s'est occupé de faire les achats d'équipement de la RTLM et de les faire acheminer au Rwanda?

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

51 Jacques BAILLARGEON BY 

R. 41 Les décisions d'achat étaient prises en comité d'initiative et les formalités de paiements pouvaient être confiées à un membre du comité d'Initiative ou au comptable.

En fait, les équipements ayant été payés aux sociétés étrangères ARTAL (Belgique) et INCOMTEL (Allemagne); les paiements devaient être effectués selon des procédures de transferts bancaires internationaux régis par crédits documentaires.

Aussi, le paiement de certains équipements a été effectué directement sur place en monnaie locale sur un compte de la société INCOMTEL GMBH.

Quant à l'acheminement des équipements au Rwanda, ce sont les fournisseurs eux-mêmes qui l'ont effectué, étant entendu que leurs factures incluait également la prise en charge du transport.

Q. 42 Avez-vous été consulté pour les achats des équipements de la RTLTM et par qui?

R. 42 Les achats d'équipements ont été décidés en comité d'initiative dont je faisais partie. Maintenant, il est évident qu'étant spécialisé dans le domaine technique les propositions discutées pouvaient venir essentiellement de ma personne.

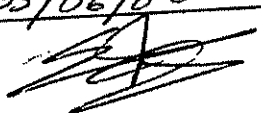
Sur le choix de cet équipement, nous devons nous rappeler que lors de notre voyage en Europe en Novembre 1992, monsieur Ferdinand NAHIMANA et moi-même avons déterminé et identifié l'équipement de studio dont nous aurions besoin, répondant à une vision d'ensemble des programmes et de la couverture technique envisagés par la RTLTM.

On se souvient qu'à cause de la problématique financière, dû au coût élevé qui devait être surmonté, nous avons donc, monsieur Ferdinand NAHIMANA et moi-même, du soumettre au comité une nouvelle proposition sur les équipements et, le comité grâce en une mise en commun des compétences (programmes techniques, finance, etc...) a su organiser ces achats.

Date:

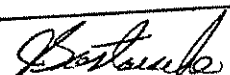
Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAKLACKON By



Je voudrais préciser encore une fois ici que ma cooptation dans le projet de création d'une radio privé en Novembre 1992 n'a été suscitée qu'en raison de mes compétences techniques dans ce domaine pour lequel, il n'y avait pas suffisamment d'expertise locale.

Du reste, j'avais apparu dans des inaugurations officielles des installations techniques de Radio Rwanda (avec photos à l'appui), rehaussées par la présence de très hautes autorités dont le Président de la République. Il en est de même des activités publiques officielles de très haute importance nationale: fête de l'indépendance, visite des autorités de marque (Roi BAUDOIN, Pape Jean-Paul II, et autres Chefs d'états), ainsi que les visites du Chef de l'État rwandais dans les diverses préfectures au cours desquelles, par ordre et sous encadrement de ma hiérarchie (Chef de service et Directeur de l'ORINFOR) la section maintenance sous ma supervision devait mettre en place et exploiter les moyens techniques devant assurer une sonorisation de puissance et une retransmission en direct des événements.

C'est de cette façon que mes compétences ont été reconnues par différentes autorités nationales et contribuées, notamment dans le cas présent, à faire de ma personne une ressource pour le projet. Ce que je ne pouvais point refuser, de crainte, non seulement pour mon avenir professionnel mais aussi et surtout pour ma sécurité et celles des miens. Autrement dit, je n'ai jamais nourri une quelconque ambition politique qui m'aurait amené adhérer au projet de création de la radio privée RTLM.

Q. 43 Comment le paiement de ces équipements a été assuré?

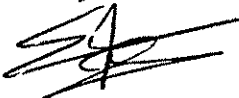
R. 43 Les équipements de la RTLM ont été acquis en deux (2) étapes. La première consistait à acquérir les équipements du studio de Kigali. Cette étape a été réalisée dans le courant de Mai/Juin 1993.

La deuxième étape fut celle de l'acquisition des équipements de ré-émission du Mont MUHE réalisée vers fin 1993/début 1994.


Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

53 Jacques BAILLARGON BY 

À mon avis et selon mes souvenirs, la société venait d'être à peine constituée, donc sans ressources financière suffisante pour ses investissements; l'acquisition des équipements de la première phase aurait été pré financée par la BACAR sur demande de messieurs Ferdinand NAHIMANA et Félicien KAGUGA.

Rappelons au passage que la BACAR, en tant que la banque d'affaires de la RTLM, était dirigée par le Directeur général qui était membre de la RTLM en la personne de monsieur Pasteur MUSABE.

Le préfinancement accordé à cette première phase aurait été remboursé par les ressources provenant des actions achetées à la suite de l'Assemblée générale constitutive tenue le ou vers le 13 Juillet 1993.

Quant au financement des équipements de la deuxième phase, sur demande de monsieur Ferdinand NAHIMANA, j'avais remis la facture des équipements (Société INCOMTEL GMBH ou TELEFUNKEN) à monsieur Félicien KABUGA, alors se trouvant à son bureau à Gikondo. J'avais été reçu à son bureau secrétariat par sa fille (madame Félicitée NGIRABATWARE, épouse de monsieur Augustin NGIRABATWARE, Ministre du Plan).


Monsieur Félicien KABUGA m'avait dit qu'il allait voir le problème avec Ferdinand NAHIMANA.

Messieurs Félicien KABUGA, RWABUKUMBA Séraphin et Ferdinand NAHIMANA et Pasteur MUSABE se seraient alors rencontrés pour étudier le financement des équipements de ré-émission du site du Mont MUHE.


Monsieur Ferdinand NAHIMANA m'avait dit à l'époque, qu'ils s'étaient convenus sur une stratégie de collecte de fonds nécessaires (y compris par préfinancement partiel) en amenant certaines personnalités dont le Président HABYARIMANA à acheter des actions de la RTLM. C'est ainsi qu'encore une fois de plus une solution de financement des équipements a été trouvé en entreprenant

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

54 Jacques BAILLARSON BY 

une campagne soutenue auprès d'autres personnalités pour l'achat d'actions de la RTLM. Je pense (encore une fois en fonction de mes souvenirs) que c'est dans la foulée de cette campagne que monsieur Ferdinand NAHIMANA m'avait annoncé que le Président HABYARIMANA Juvénal avait débloqué un million de francs rwandais pour l'achat de 200 actions dans la société RTLM.

L'engagement de ces personnalités dans la recherche du financement de la RTLM se manifeste par l'organisation d'une rencontre du comité d'initiative avec le Président HABYARIMANA Juvénal au cours du dernier trimestre 93, à laquelle j'ai également pris part.

Par ailleurs, monsieur Séraphin RWABUKUMBA aurait également mis à la disposition de la RTLM un groupe électrogène pour parer aux coupures de courant en vue de secourir et assurer la diffusion des émissions de la RTLM lors de coupures de courant, nombreuses à l'époque à cause de la Centrale électrique de NTARUKA qui avait été mise hors service lors des attaques du FPR sur la ville de Ruhengeri en Février 1993.

Au 26 Novembre 1993, lors de l'élargissement du Comité d'Initiative, Séraphin RWABUKUMBA a dit qu'il avait dépassé le plafond autorisé par les statuts par actionnaire (soit cinq millions francs rwandais) et qu'il fallait voir comment amender les statuts lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Q. 44 Monsieur SERUGENDO. Il y a eu rumeur de distraction de matériels de Radio Rwanda au profit de la RTLM, que pouvez-vous répondre sur cette rumeur?

R. 44 La rumeur de distraction de matériels de Radio Rwanda au profit de la RTLM SA est partie du journal ISIBO (pro MDR) fin 1993/début 1994.

Date:

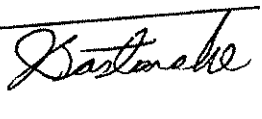
Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

55

Jacques BAILLARON 133 

La RTLM étant d'obédience MRND; pour des raisons politiques, il était de bonne guerre pour les parties d'oppositions, d'imputer à la RTLM le vol de matériel technique ainsi que le détournement des fréquences de Radio Rwanda dans le but de discréditer la concurrence politique.

Je ne voudrais pas ouvrir ici une polémique inutile. Je souhaite simplement fournir une explication objective permettant, à quiconque, d'apprécier ou non le fondement de certaines informations "fabriquées" et véhiculées à dessein selon moi.

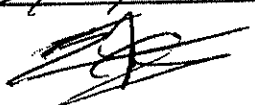
En ma qualité de Chef de section Maintenance de Radio Rwanda, je me rappelle avoir appelé au téléphone à l'époque monsieur **MUSANGAMFURA Sixbert**, responsable du journal ISIBO pour lui exprimer ma profonde surprise de constater qu'un journal aussi respecté, pouvait se livrer à la publication des informations "non vérifiées". Après échange téléphonique au cours duquel il a fait valoir le secret de sa "SOURCE" d'information, il serait venu à ORINFOR où il aurait rencontré le Directeur (monsieur **HIGIRO Jean-Marie Vianney**) qui lui aurait demandé de repasser car l'enquête était alors en cours. Curieusement, monsieur **MUSANGAMFURA Sixbert** n'est pas revenu à ORINFOR pour s'enquérir des résultats de l'enquête, ni publié dans son journal une information de mise au point.

Quoi qu'il en soit, à l'époque, le ministre de l'Information a instruit le directeur de ORINFOR à diligenter un inventaire exhaustif de l'ensemble du matériel de Radio Rwanda. Cet inventaire fut fait par l'ensemble des services concernés. Les résultats de l'inventaire au niveau de chaque service, plus particulièrement au niveau du Service de la radiodiffusion, ont révélé qu'aucune disparition de matériel imputable à la RTLM n'était à déplorer.

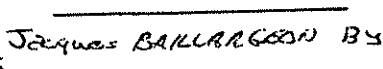

Une telle pratique n'était tout simplement pas imaginable dans l'environnement politique de ORINFOR à l'époque. Pour s'en rendre compte il suffisait de se rappeler que le Ministre de l'Information (monsieur **RUCOGOZA Faustin**) et le Directeur de ORINFOR (monsieur **HIGIRO**

Date:

Signature du témoin

05/04/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

 Jacques BALLARON BS 

Jean-Marie Vianney) étaient tous deux du parti d'opposition MDR-faction modérée, dirigée par le Premier Ministre UWILINGIYIMANA et le Premier ministre "désigné" par l'accord de paix d'Arusha, Faustin TWAGIRAMUNGU.

Par ailleurs, pour davantage mieux préciser les choses, je dois vous rappeler que la section Maintenance de Radio Rwanda était divisée en deux sous-sections : la sous-section Basse Fréquence et la sous-section Haute Fréquence.

La première s'occupait des équipements de studios et du matériel d'enregistrement et la seconde s'occupait des équipements de diffusion (émetteurs). S'il est vrai que le responsable de la section Maintenance était Joseph SERUGENDO (membre du parti MRND), il est aussi vrai que le Chef de la sous-section Basse Fréquence était Sylvestre KALISA et le Chef de la sous-section Haute Fréquence était Innocent HABYARIMANA, tous les deux membres de la faction du MDR dirigée par le Premier Ministre UWILINGIYIMANA et le Premier ministre "désigné" par l'accord de paix d'Arusha, Faustin TWAGIRAMUNGU.

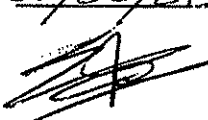
Aussi, de par le langage non contrôlé et les calomnies entretenues envers les autorités de l'opposition, la RTLM avait fini par cultiver des relations conflictuelles avec ORINFOR et particulièrement avec sa tutelle le Ministère de l'Information. Par ailleurs, en Novembre 93, le ministère était en conflit administratif déclaré avec la RTLM pour non respect de la convention signée avec le gouvernement rwandais ainsi que des règles de la déontologie du métier de journalisme.

Ainsi donc, par cet environnement, tout détournement de matériel en faveur de la RTLM devait être instantanément porté à la connaissance de ces autorités dirigeantes. Ce qui devait être fatal pour son auteur qui qu'il soit; agent ou responsable.

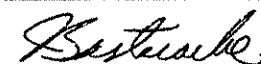
OBTENTION DE HAUTE FRÉQUENCE :

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

57 Jacques BAKURUCEN BY 

Jean-Marie Vianney) étaient tous deux du parti d'opposition MDR-faction modérée, dirigée par le Premier Ministre UWILINGIYIMANA et le Premier ministre "désigné" par l'accord de paix d'Arusha, Faustin TWAGIRAMUNGU.

Par ailleurs, pour davantage mieux préciser les choses, je dois vous rappeler que la section Maintenance de Radio Rwanda était divisée en deux sous-sections : la sous-section Basse Fréquence et la sous-section Haute Fréquence.

La première s'occupait des équipements de studios et du matériel d'enregistrement et la seconde s'occupait des équipements de diffusion (émetteurs). S'il est vrai que le responsable de la section Maintenance était Joseph SERUGENDO (membre du parti MRND), il est aussi vrai que le Chef de la sous-section Basse Fréquence était Sylvestre KALISA et le Chef de la sous-section Haute Fréquence était Innocent HABYARIMANA, tous les deux membres de la faction du MDR dirigée par le Premier Ministre UWILINGIYIMANA et le Premier ministre "désigné" par l'accord de paix d'Arusha, Faustin TWAGIRAMUNGU.


Aussi, de par le langage non contrôlé et les calomnies entretenues envers les autorités de l'opposition, la RTLM avait fini par cultiver des relations conflictuelles avec ORINFOR et particulièrement avec sa tutelle le Ministère de l'Information. Par ailleurs, en Novembre 93, le ministère était en conflit administratif déclaré avec la RTLM pour non respect de la convention signée avec le gouvernement rwandais ainsi que des règles de la déontologie du métier de journalisme.

Ainsi donc, par cet environnement, tout détournement de matériel en faveur de la RTLM devait être instantanément porté à la connaissance de ces autorités dirigeantes. Ce qui devait être fatal pour son auteur qui qu'il soit; agent ou responsable.

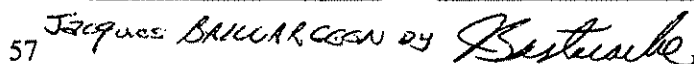
OBTENTION DE HAUTE FRÉQUENCE :

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

57 Jacques BALLENGEN et Bastien


La RTLM a sollicité et obtenu de manière officielles les fréquences FM d'émission (106 MHZ pour la couverture de la ville de Kigali et 94 MHZ pour le site du Mont Muhe, pour l'extension de la couverture) à l'administration rwandaise chargée de la gestion des fréquences, à savoir, le ministère des Transports et des Communications.

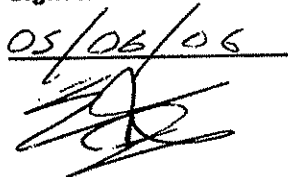
Aussi les rumeurs de détournement ou de vol de fréquences FM de Radio Rwanda au profit de la RTLM répond aux mêmes visées politiciennes que la rumeur de vol de matériels de Radio Rwanda au profit de la RTLM.

En effet, ceux qui sont à l'origine de ces informations ignorent délibérément les mécanismes de "gestion des fréquences". Car, en effet, l'assignation des fréquences est du ressort de l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T), basée à Genève, en partenariat avec l'administration nationale ayant les tété communications dans ses attributions. Il faut comprendre par là que les fréquences assignées à chaque site d'émission FM dans le registre IFRB de l'UIT appartiennent à l'administration rwandaise et non à Radio Rwanda et ce, pour son usage national de radiodiffusion FM. Il appartient donc, au niveau national, à l'administration rwandaise chargée des télécommunications de gérer ces fréquences en fonction des usagers nationaux de fréquences de radiodiffusion FM. Il y a lieu de signaler en passant qu'à l'époque de l'élaboration du plan de fréquences (conférences internationale de radiodiffusion FM tenue à Genève vers les années 1980), le Rwanda n'avait pas encore de radios privées.


Ainsi, la bande de fréquences FM réservée à la radiodiffusion FM unique et limitée, est à partager en fonction des utilisateurs par l'administration nationale chargée de la gestion des fréquences. À ce titre, Radio Rwanda est un des usagers, certes potentiel, au même titre que les radios privées nationales, bien que généralement privilégiée par l'autorité parce qu'étant le plus grand utilisateur du spectre des fréquences FM et répondant à des missions nationales autrement plus importantes. Ainsi,

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques: BAKARAGWA B3 
 58

le fait que le ministère des Transports et des Communications ait attribué à la RTLM des fréquences de diffusion FM n'est pas un détournement ni un vol de fréquences, mais bien une attribution légale et régulière vis-à-vis de l'autorité nationale et internationale (UIT) chargée de la gestion des fréquences.

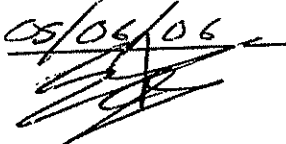
Les conseils techniques pour la demande de fréquence ont été fournis au Comité d'Initiative par monsieur **Joseph SERUGENDO**. Au meilleur de mes souvenirs, la demande officielle de fréquences introduites auprès du ministère des Transports et des Télécommunications a été signée par le Président du Comité d'Initiative, monsieur **Félicien KABUGA**.

Q. 45 Monsieur **SERUGENDO** à la question 40, vous avez mentionné que Messieurs **Ferdinand NAHIMANA** et **Jean Bosco BARAYAGWIZA** avaient requis au préalable une autorisation auprès du Directeur général de l'ORTPN (monsieur **Juvénal UWILINGIYIMANA**) pour utiliser les facilités offertes par le Motel du **MUHE**. Êtes-vous au courant si la RTLM devait payer des frais pour ces facilités accordées ou bien ce service était-il gratuit?


R. 45 À ma connaissance la RTLM n'avait pas de contrat de location du local utilisé pour abriter les équipements installés sur le site du Mont **MUYE**. Car, en effet, l'existence de ce genre de contrat aurait pu être évoquée en réunion du comité d'Initiative.

Je pense par contre : qu'étant donné qu'il s'agissait d'une installation provisoire et que, du reste, monsieur **Juvénal UWILINGIYIMANA** (Directeur de l'ORTPN) et monsieur **Ferdinand NAHIMANA** se connaissait bien et de surcroît du même parti politique **MRND**; tout cela a du jouer pour que la RTLM puisse bénéficier de la faveur de la gratuité en attendant la réalisation de ses propres infrastructures.

Date:
Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

59 Jacques BAILLARON 83 

Dans le contexte d'installation du relais du mont MUHE, comme je vous l'avais dit antérieurement, l'assemblée générale des actionnaires avait été reportée de Décembre 1993 à Février 1994. Ce report avait été justifié par les motifs ci-après :

- a) Il s'agissait de permettre la mise en service (installation provisoire) du relais du Mont MUHE dans le but d'encourager les achats d'actions de la société et promouvoir ainsi son développement.
- b) Il était également question d'offrir un délai suffisant au comité d'initiative qui venait d'être élargi (26/11/1993) pour que sa commission chargée de la réglementation puisse entamer ses travaux et organiser la tenue de ladite assemblée générale.

Dans cette perspective de la promotion de la société, il était également envisagé de faire la formation de quatre journalistes de la RTLM. D'après ce que m'avait dit Monsieur Ferdinand NAHIMANA, il entretenait des contacts très avancés avec le Président HABYARIMANA Juvénal pour utiliser ses relations pour obtenir un financement de par des connaissances belges du président pour la formation de ses quatre journalistes.

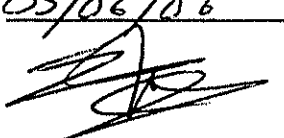
D'après monsieur Ferdinand NAHIMANA, cette formation devait permettre notamment de répondre aux injonctions récurrentes du Ministère de l'Information quant au respect des règles déontologiques du métier, et d'améliorer le contenu et la qualité des programmes de la RTLM.

Vous retrouverez en annexe la situation géographique de l'implantation de l'émetteur du mont MUHE ainsi qu'à titre indicatif celle des émetteurs de Radio Rwanda. Ce qui permettrait de se faire une idée comparative sur la couverture radioélectrique des installations.

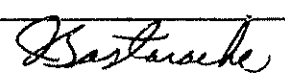
Q. 46 Avez-vous, monsieur SERUGENDO, comme membre du Comité d'initiative de la RTLM, reçu des ordres directement de gens en autorité tel qu'au niveau du MRND, du gouvernement

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

60 Jacques BAILLARGEON 134 Bastarache


d'avant le 9 Avril 1994 et du gouvernement intérimaire, de militaire ou autres sur les opérations de la RTLM?

R. 46 Personnellement non, parce que, d'une part, le rôle "technique" n'implique pas de contacts avec le public si ce n'est que pour une raison technique et, d'autre part, rappelez-vous que les membres du Comité n'étaient pas des employés de la RTLM. Ils se retrouvaient périodiquement (une fois par semaine aux débuts de la RTLM et sur convocation par la suite) et ce, en dehors des heures de service.

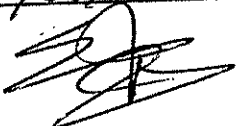
Les personnes qui pouvaient être régulièrement en contact avec le public et particulièrement les autorités pouvaient être **Gaspard GAHIGI** (en sa qualité de Rédacteur en Chef), **Phocas HABIMANA** (en sa qualité de Directeur) et **Ferdinand NAHIMANA** (en sa qualité de "Superviseur général de la RTLM" de fait et collaborateur interlocuteur du Président du Comité d'Initiative, Représentant de la RTLM).

En dehors de ces trois (3) personnalités de la RTLM, personne d'autre ne pouvait à la RTLM prendre une décision importante dans le cadre du fonctionnement quotidien. Monsieur **Félicien KABUGA** restait naturellement l'autorité supérieure.

Q. 47 Monsieur **SERUGENDO** expliquez-nous, comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND et membre du comité d'initiative de la RTLM le rôle de la ligne verte mise en place par la RTLM. Cette ligne a-t-elle contribué à renseigner les miliciens qui occupaient les barrières et/ou parcouraient Kigali & Kigali rural à la recherche de l'ennemi à compter du 6/04/94? Cette ligne étaient-elle publicisée et la RTLM sollicitait-elle les gens d'appeler? Qui en a eu l'idée?

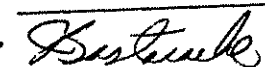
Date:
Signature du témoin

05/06/94



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

61

Joséphine BAILLARDON 04 

R. 47 La RTLM disposait d'une ligne téléphonique, la ligne verte, qui aurait continué à fonctionner pendant la période du génocide. À ma connaissance, je n'ai pas entendu de communiqués radio diffusés répétitifs indiquant au public le numéro de téléphone d'appel de la RTLM.

La RTLM a diffusé des avis de recherche, des communiqués divers, de numéros de plaques d'immatriculations de véhicules etc..., ainsi que des noms des gens suspectés et qui, souvent ont été éliminés par la suite. Une grande partie de ces messages pouvait être collectée par téléphones.

Les journalistes de la RTLM allaient souvent sur le terrain couvrir les événements. Ils circulaient de quartiers en quartiers, de barrières en barrières pour collecter les informations et particulièrement celles en rapport avec les miliciens. Les journalistes les plus cités dans ces déplacements sont; **Gaspard GAHIGI, Georges RUGGIU et Noël HITIMANA.**


Lors de la réunion de pacification tenue le ou vers le 10 Avril 1994 à l'Hôtel des Diplomates sur convocation des autorités gouvernementales et du MRND; messieurs **NGIRUMPATSE Mathieu, NZIRORERA Joseph, KAREMERA Édouard et MUGENZI Justin** et à laquelle ont pris part les membres du comité national des Interahamwe Za MRND; (**NIYITEGAKA Dieudonné, NKEZABERA Éphrem, MANIRAGABA Bernard, MBARUSHIMANA Eugène et Joseph SERUGENDO**), j'ai vu le journaliste **RUGGIU** s'entretenir avec monsieur **NIYITEGEKA Éliézer**, alors nouveau ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement.

La RTLM a toujours été une radio pilotée à vue, sans programme. Elle pouvait improviser à tout moment en arrêtant une émission en cours pour diffuser une information reçue auparavant par téléphone ou ramener par un de ses journalistes.


Certaines de ces informations récoltées étaient souvent appelées en Kinyarwanda "amakuru ashushye", ce qui se traduit littéralement par des "nouvelles chaudes" qualifiant ainsi une actualité "inérite" de dernière minute.

Date:

Signature du témoin

05/04/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

62 Jacques BAILLARGON 39 

Ainsi donc, les miliciens sur les barrières pouvaient suivre toutes les informations collectées et diffusées par la RTLM et agissaient en conséquences.

Q. 48 Comme membre du Comité d'Initiative à la RTLM, monsieur SERUGENDO, à votre connaissance personnelle, les autorités du Gouvernement Intérimaire ont-elles condamné et pris des mesures appropriées, pour faire cesser le langage haineux et incitatif de la RTLM, et ce, avant et après le 6/04/94.


R. 48 À ma connaissance, je n'ai pas entendu de la part de ces autorités une condamnation du langage de haine entretenu par la RTLM.

Je dois vous dire que personnellement, j'ai eu à participer à la tournée de pacification effectuée le ou vers le 10 Avril 1994 à la suite d'une réunion tenue le même jour à l'Hôtel des Diplomates par certaines personnalités du gouvernement et du parti MRND soit: **Mathieu NGIRUMPATSE, Édouard KEREMERA, Joseph NZIRORERA et Justin MUGENZI** avec les représentants du comité National des Interahamwe soit, **Éphrem KNEZABERA, Dieudonné NTIYETEDEKA, Bernard MANIRAGABA, Jean-Pierre SEBANETSI, Joseph SERUGENDO, Eugène MBARUSHIMANA.**

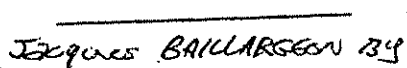

Dans la foulée de cette tournée, je pensais que d'autres mesures fermes étaient en cours en vue de décourager, voire d'enrayer définitivement les massacres. Parmi ses mesures, je pouvais m'imaginer l'implication de l'armée ou de la gendarmerie..

Je m'attendais également à une campagne médiatique appropriée, avec des messages radiodiffusés mettant en garde les tueurs.

Date:
Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

 **Jacques BAILLARGEON 734** 

Mais hélas, force est de constater que rien n'a été entrepris dans ce sens. La RTLTM a plutôt poursuivi jusqu'à la fin la tonalité de haine dans ses émissions, et de surcroît, plusieurs autorités s'y ont plutôt exprimés et/ou y ont fait passer des messages dans le sens d'encourager les miliciens.

Aussi, compte tenu de mes nombreux déplacements techniques après le 12 Avril 1994, je n'étais pas souvent à l'écoute des radios pour pouvoir affirmer ou infirmer du fait que les autorités du gouvernement intérimaire aient pu donner des instructions (après le 12 Avril 1994) appelant à cesser l'arrêt du langage haineux dans les radios et/ou à cesser les massacres. Néanmoins, si de telles mesures avaient été prises des échos positif ou négatifs auraient été observés sur le terrain.

Q. 49 Monsieur SERUGENDO, à la question 36, vous mentionnez "de nombreux responsables ont produits des messages (diffusés à la RLTM et à la Radio Rwanda encourageant les miliciens à travailler". Selon vous que veut dire cette expression à cette époque?

R. 49 Ça voulait dire d'arrêter, identifier, et tuer l'ennemi, à savoir: le FPR, les infiltrés, les opposants modérés et les tutsis.

Q. 50 Monsieur SERUGENDO, qui pouvez-vous identifier parmi les nombreux responsables qui ont produits des messages diffusés à la RTLTM et la Radio Rwanda?

R. 50 Il y avait les Hautes Autorités Militaire, les membres et représentants du gouvernement Intérimaire, dont le Président SINDIKUBWABO et le 1^{er} Ministre Jean KABANDA, les chefs des partis politiques dont le MRND, (NGIRUMPATSE Mathieu, KEREMERA Édouard, NZIRORERA Joseph...), le MDR (MUREGO Donat, Froduald KAREMIRA...), le préfet de la ville de Kigali, (Tharcisse RENZAHO), etc...


Q. 51 Les dirigeants et administrateurs de la RTLTM, connaissaient-ils exactement le rôle que celle-ci jouerait pendant la guerre et plus particulièrement après le 06/04/1994? Si oui, spécifiez?

Date:
Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAIWARGEN 84 

Mais hélas, force est de constater que rien n'a été entrepris dans ce sens. La RTLM a plutôt poursuivi jusqu'à la fin la tonalité de haine dans ses émissions, et de surcroît, plusieurs autorités s'y ont plutôt exprimés et/ou y ont fait passer des messages dans le sens d'encourager les miliciens.

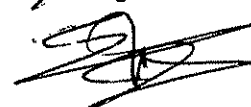
Aussi, compte tenu de mes nombreux déplacements techniques après le 12 Avril 1994, je n'étais pas souvent à l'écoute des radios pour pouvoir affirmer ou infirmer du fait que les autorités du gouvernement intérimaire aient pu donner des instructions (après le 12 Avril 1994) appelant à cesser l'arrêt du langage haineux dans les radios et/ou à cesser les massacres. Néanmoins, si de telles mesures avaient été prises des échos positifs ou négatifs auraient été observés sur le terrain.

- Q. 49** Monsieur SERUGENDO, à la question 36, vous mentionnez "de nombreux responsables ont produits des messages (diffusés à la RLTM et à la Radio Rwanda encourageant les miliciens à travailler". Selon vous que veut dire cette expression à cette époque?
- R. 49** Ça voulait dire d'arrêter, identifier, et tuer l'ennemi, à savoir: le FPR, les infiltrés, les opposants modérés et les tutsis.
- Q. 50** Monsieur SERUGENDO, qui pouvez-vous identifier parmi les nombreux responsables qui ont produits des messages diffusés à la RTLM et la Radio Rwanda?
- R. 50** Il y avait les Hautes Autorités Militaire, les membres et représentants du gouvernement Intérimaire, dont le Président SINDIKUBWABO et le 1^{er} Ministre Jean KABANDA, les chefs des partis politiques dont le MRND, (NGIRUMPATSE Mathieu, KEREMERA Édouard, NZIRORERA Joseph...), le MDR (MUREGO Donat, Froduald KAREMIRA...), le préfet de la ville de Kigali, (Tharcisse RENZAHO), etc...
- Q. 51** Les dirigeants et administrateurs de la RTLM, connaissaient-ils exactement le rôle que celle-ci jouerait pendant la guerre et plus particulièrement après le 06/04/1994? Si oui, spécifiez?

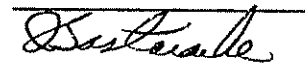
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

Jérôme BAILLARGEON 34 

R. 51 À ma connaissance non. Car, en effet, lorsque la société RTLM a été créée légalement le ou vers le 08 Avril 1993, il n'était pas prévisible que la guerre allait reprendre. Par ailleurs, je vous ai déclaré antérieurement que l'idée de la RTLM remontait à 1992 et qu'une mission de prospection à laquelle j'avais pris part, a eu lieu en Novembre 1992.

J'ai eu également à évoquer que le fait de la perte de la prédominance du parti MRND à Radio Rwanda depuis Mai 1992 aurait accéléré l'idée d'une radio d'obédience MRND. En effet, le 16 Avril 1992, dans la cadre du gouvernement de coalition du Dr. NSENGIYAREMYE, le ministère de l'information, initialement géré par un membre du parti MRND, monsieur Fidèle NKUNNABAGENZI, a été confié à une personnalité de l'opposition MDR, monsieur NDAGEJEHO Pascal. Le directeur de ORINFOR à l'époque, monsieur Fredinand NAHIMANA du parti MRND fût limogé un mois plus tard (vers Mai 1992), au profit d'un intérimaire, monsieur Prosper MUSEWKWELI du parti MDR.

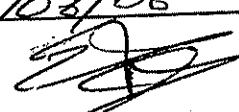
Ce contexte de la naissance de la RTLM lui attribuait notamment une vocation de radio de propagande du parti MRND.

Q.52 Monsieur SERUGENDO, y a-t-il eu une rencontre des membres du comité d'initiative de la RTLM avec le Président HABYARIMANA Juvénal?

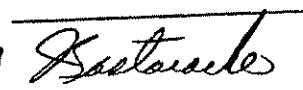
R. 52 Vers la fin du 3^{ème} trimestre ou/début du quatrième trimestre 1994, le comité d'initiative de la RTLM SA a rencontré le Président HABYARIMANA Juvénal à sa résidence. La rencontre a surtout portée sur la question de l'état d'avancement de la RTLM et de son financement.

Après lui avoir exposé (Félicien KABUGA et Ferdinand NAHIMANA) la situation de la RTLM, caractérisée par l'absence de moyens financiers pour assurer son développement rapide; le président a mis en évidence deux préoccupations majeures, à savoir :

Date:
Signature du témoin

05/05/06


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

65 Jacques BAKURGEEN BJ 

Pourquoi les adhésions à la RTLM étaient-elles si limitées?

Pourquoi les émissions de la RTLM étaient-elles trop orientées sur le conflit que vivait le pays et parfois incitaient à la haine?

Des débats, il ressortait que les adhésions étaient limitées du fait d'une campagne publicitaire insuffisante et surtout d'un rayon de couverture limité à la capitale. Ce qui a débouché sur le problème du manque de financement du réémetteur du mont MUHE. De l'avis du président, pour arriver à bout du problème de financement de la RTLM, il fallait susciter des adhésions massives et ce, dans toutes les préfectures du pays. Par ailleurs, il insistait sur le fait qu'il faille "éviter de tomber dans le piège de l'ennemi" en diffusant des émissions entretenant la haine ethnique, susceptible de provoquer des "affrontements ethniques".


Au meilleur de mes souvenirs, les membres du comité d'initiative de la RTLM qui ont participé à la rencontre avec le Président sont les suivants : Félicien KABUGA (Président), NAHIMANA Ferdinand, NZABAGERAGEZA Charles, moi-même ainsi que messieurs RWABUKUMBA Séraphin et MUSABE Pasteur (membres du comité d'initiative élargi), TEMAHAGARI Ignace (Secrétaire du comité) et autres.

C'est l'intérêt manifesté à la société RTLM dès sa création par messieurs MUSABE Pasteur et RWABUKUMBA Séraphin, respectivement Directeur Général de la BACAR et homme d'affaires qui traduit leur engagement à la recherche des moyens financiers pour son fonctionnement. Aussi, lors de la rencontre avec le Président HABYARIMANA ceux-ci étaient présents.

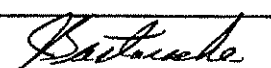
Aussi par la même occasion, le Président s'était indigné du comportement des médias publics de l'état qui ne rapportaient plus que les points de vue de l'opposition.

Date:

Signature du témoin

05/06/05


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

66 Jacques BALLENGEN PS 

Des débats, il ressortait que le MRND n'entretenait pas de relations soutenues avec les journalistes comme le faisait les dirigeants de l'opposition.

Le Président a alors demandé à monsieur Ferdinand NAHIMANA (en sa qualité d'ancien Directeur de ORINFOR), d'organiser des rencontres avec les journalistes de ORINFOR et de réfléchir également à des rencontres plus régulières avec le Secrétaire général du parti.

C'est ainsi que par la suite, monsieur Ferdinand NAHIMANA a alors rencontré et invité certains journalistes de ORINFOR et sollicité la collaboration de BAMWANGA Jean-Baptiste et de moi-même pour la sensibilisation à la réussite de ladite rencontre avec le Président qui a eu lieu 2 ou 3 semaines plus tard.

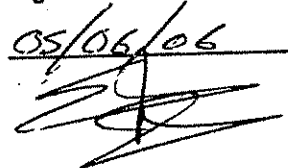
C'est particulièrement dans une ambiance très détendue que le Président avait reçu les journalistes. Les discussions avaient trait aux problèmes généralement rencontrés à la collecte de l'information, lesquels problèmes étaient essentiellement politiques, dus au fait que, d'une part, les journalistes affiliés à l'opposition étaient en général les premiers informés des activités du gouvernement et, d'autre part, les dirigeants du MRND n'étaient pas aussi combatifs que ceux de l'opposition pour médiatiser leurs actions.

À la rencontre avec le président, outre monsieur NAHIMANA Ferdinand et moi-même, il y avait une dizaine de journalistes dont : BAMWANGA Jean-Baptiste, MUKARUTAMU Aganesta, SIMBA Robert, SERUSHADO Binestori....

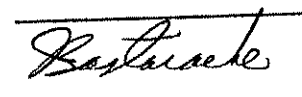
Q. 53 Monsieur SERUGENDO, après le 06 Avril 1994, les gestionnaires de ORINFOR étaient-ils en position de gérer, superviser et guider la Radio Rwanda? Quels changements sont intervenus après cette date au niveau de la Radio Rwanda et ORINFOR?

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

67 Jacques BAHARONGU BY 

R. 53 Radio Rwanda était un média de l'État écoutée par l'ensemble de la population de par sa couverture totale du pays, voir ANNEXE I: CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES SITES D'ÉMISSION DE RADIO RWANDA (SITUATION Avril 1994) et ANNEXE II: CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES SITES D'ÉMISSION DE LA RTLM (SITUATION Avril 1994). Ces ANNEXES vous donnent le rayon d'action de Radio Rwanda et la ORINFOR était sous la tutelle de Ministère de l'Information.

Après la décapitation des autorités tel que : le Président, la Première Ministre, le Président de la Cour Constitutionnelle, les Ministres de l'opposition, etc..., les principaux partis politique de l'opposition Power (MDR, PL et PSD) et le MRND se sont alignés sur une même idéologie politique axée sur la guerre avec le FPR.

ORINFOR n'a pas été épargné dans cette décapitation organisée; car le Ministre de l'Information, monsieur RUCOGOZA Faustin du parti MDR modéré a été assassiné le ou vers le 07 Avril 1994 par la Garde Présidentielle. Et, craignant pour sa vie, le Directeur de ORINFOR, monsieur HIGIRO Jean-Marie Vianney du parti MDR modéré s'est enfui le matin du 07 Avril 1994.

Tous les équilibres politiques étant rompus, c'est la politique du gouvernement Intérimaire qui a pris la place. C'est ainsi que la nouvelle autorité de tutelle a amené ORINFOR à suivre le "TON" de la nouvelle politique gouvernementale.

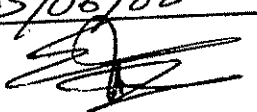
C'est à ce titre que, ce qui se disait à la Radio Nationale répondait à la politique du gouvernement Intérimaire.

L'exemple de "Tonalité" des émissions diffusée à Radio Rwanda et illustrant la politique du gouvernement Intérimaire aura été le célèbre discours prononcé à Butare le 19 Avril 1994 par le


Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jalques BAKARAGWA by 

Président SINDIKUBWABO; par lequel, il demandait à la population de Butare d'"écarter ceux qui ne se sentent pas concernés"; ce qui laissait entendre l'"élimination" des personnes qui ne collaboraient pas à la politique du gouvernement. Le lendemain, la population de Butare, jusque là restée calme, a commencé les massacres.

La plupart des activités des autorités telles que : Président, Ministres, membres représentatifs de ces partis et autres, faisaient l'objet de reportages diffusés sur les antennes de Radio Rwanda : soit par l'antenne mobile basés sur le site du gouvernement à Gitarama et plus tard à Gisenyi, soit par les centres régionaux d'information (CRI) installés dans les chefs lieux des préfectures et ce avant que les téléphones ne tombent en panne.

Le gouvernement Intérimaire était facilité dans sa tâche de la communication par des moyens techniques et humains mis à la disposition par ORINFOR sur demande de sa tutelle, à savoir le Ministère de l'Information et ce, partout où il érigeait son nouveau site dans sa fuite vers le nord du pays. Pendant les événements d'Avril 1994, le poste de Direction de ORINFOR était occupé par monsieur **Jean-François NSENGIYUMVA** nommé en Conseil des Ministres à Murambi en remplacement de monsieur **HIGIRO Jean-Marie Vianney**. Il assurait la coordination de toutes les activités de ORINFOR, et particulièrement de celles de Radio Rwanda (antenne mobile à Murambi et à Gisenyi et le siège).

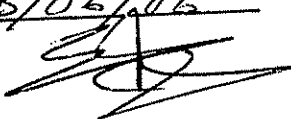
Monsieur **NYILIMANZI Téléphore** en qualité de Chef de Service Radiodiffusion de Radio Rwanda, a assuré la coordination des activités du service Radio au siège à Kigali, (programmes).

Monsieur **BAMWANGA Jean-Baptiste**, Chef de Section Programme, a assuré de manière permanente, la responsabilité des programmes de l'antenne mobile à Murambi et à Gisenyi.


Monsieur **Joseph SERUGENDO**, Chef de section Maintenance, était le responsable de la maintenance des équipements de l'antenne mobile et du siège à Kigali.

Date:

Signature du témoin

05/06/94


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAUCARREN 83 

Toutes les activités de ORINFOR étaient menées sous la tutelle du Ministre de l'Information, monsieur NIYITEGEKA Éliézer.

C'est en raison de cette responsabilité hiérarchique que le Ministre de l'Information a autorisé à monsieur Jean-François NSENGIYUMVA le Directeur de ORINFOR et Joseph SERUGENDO, Chef de section Maintenance à se rendre en mission en République Fédérale Allemande en Juin 1994 pour négocier avec la Deutsche Welle, une aide financière et technique dans le cadre des émissions ondes courtes en arrêt depuis le début de la guerre.

Il y a lieu de redire encore une fois, que personne à ORINFOR ne pouvait résister à l'épouvantable courant d'Avril à Juillet 1994; sous peine de mettre sa vie et celle de sa famille en péril.

PÉRIODE DU 06 AVRIL AU 12 AVRIL 1994 :

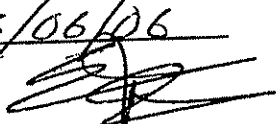
Q. 54 Monsieur SERUGENDO, pourriez-vous nous donner un aperçu, au meilleur de vos connaissances, des faits que vous avez vécue entre la période du 06 Avril au 12 Avril 1994?

06 Avril 1994 :

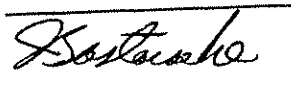
R. 54 Au soir du 06 Avril 1994, la nouvelle de l'attentat contre l'avion présidentiel m'est parvenue étant à la maison à Nyamirambo vers 20H45. J'étais logé dans une habitation officielle appartenant à ORINFOR, située au-dessus du stade régional de Nyamirambo. Cette habitation (MK 01) était localisée dans le quartier des maisons économiques construites par la Caisse Hypothécaire du Rwanda (CHR), une société immobilière propriétaire des maisons, dont une dizaine avait été achetée par ORINFOR pour logement des cadres et personnel prioritaires pour le fonctionnement des services. Ledit quartier se trouve en contrebas du mont Kigali qui abrite une petite forêt.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAKURUGEN Bg 

Au sommet du mont Kigali; il y avait un camp militaire occupé par le bataillon HUYE. Dans mon quartier, il n'y avait pas de groupe organisé d'Interahamwe comme dans certains quartiers.

Peu avant, je venais de partager un verre avec des amis de quartier dans mon bistrot "Jyambere" situé non loin de chez-moi (plus ou moins 300 M).

À moins de 200 M de ma maison, une quinzaine de militaires de nationalité belge de la Mission des Nations-Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) logeaient dans une maison (en location) d'un dénommé Gilbert NGAYABANGUHA, un cadre hutu de la Société Nationale d'Assurance (SONARWA), décédé vers 1996 ou vers 1997 à Bruxelles des suites d'une maladie.

Vers 20H15, alors que je rentrais à la maison, j'ai vu arriver deux jeeps transportant des militaires belges. Parvenus à l'entrée de leur habitation, les militaires ont beaucoup klaxonné. Ils étaient visiblement préoccupés, pressés et tendus.

Ils n'ont pas attendu longtemps, ils ont escaladé et sauté pardessus la clôture pour tomber de l'autre côté de celle-ci à l'intérieur : d'où ils ont ouvert le portail pour permettre à leurs véhicules d'entrer.

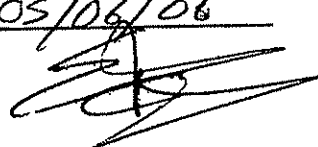
Pendant le temps qu'ils ont passé dans leur habitation, ils communiquaient sur leur radio et une garde militaire était maintenue à l'entrée de la clôture.

Ainsi donc, à peine une vingtaine de minutes plus tard, ils sont repartis. Ils seraient revenus tard dans la nuit. Le 07/04/1994 vers 07h00, les militaires belges sont partis en convoi. Un voisin, monsieur GAKUMBA Pierre et sa famille ont profité de ce convoi pour aller à l'Ambassade de France d'où il aurait été évacué vers l'Europe. Il serait installé en Suisse.


Près d'une trentaine de minutes après mon arrivée à la maison, monsieur Jean Marie Vianney HIGIRO m'appelle au téléphone et m'informe que l'avion du Président, de retour de Dar-es-Salam,

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

71 Jacques BAILLARDEON 73 

vient de subir un attentat et que le Président ainsi que sa suite seraient tous décédés. Il devait être près de 20H45. Après cela, il raccroche et promet de me rappeler en cas de nouvelle information.

C'est ainsi que je réalise qu'en fait le mouvement des militaires belges que je venais de croiser devait être en rapport avec ce tragique attentat contre l'avion présidentiel.

J'ai eu également au téléphone le Chef de Section Programmes de Radio Rwanda, monsieur **BAMWANGA Jean Baptiste** (voisin de quartier) avec qui nous avons eu des échanges sur la situation.

J'ai également appelé la **RTL** où j'ai parlé avec **Phocas HABIMANA** qui m'a confirmé la mort des deux Présidents (rwandais et burundais), leurs délégations ainsi que l'équipage.


C'est vers 22H00, que le Directeur de **ORINFOR** m'a rappelé pour me parler d'un message à la nation attendu de Madame la Première Ministre, **UWILINGIYIMANA Agathe**. Au terme de la conversation sur les modalités pratiques, il était convenu que le Directeur de **ORINFOR** devait examiner avec l'entourage de Madame la Première Ministre sur les possibilités d'un enregistrement : soit par téléphone, soit en studio. Compte tenu du couvre-feu en vigueur par ailleurs renforcé par la mort du Chef de l'État, l'envoi d'une équipe technique d'enregistrement au domicile de Madame la Première Ministre s'avérait impossible sans la mise à disposition d'une escorte militaire.

Le Directeur de **ORINFOR** devait me rappeler plus tard pour m'indiquer les mesures prises. En fait, il ne me rappellera plus, car au matin du 07 Avril 1994, il avait déjà fui de chez-lui, car la chasse aux autorités de l'opposition par les tueurs avait déjà commencé.

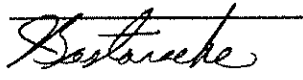
Ce n'est que plus tard le 09 Avril 1994 que j'ai appris du Chef de Service Radiodiffusion (monsieur **Téléphore NYILIMANZI**) que Madame la Première Ministre avait décidé de se rendre à la radio

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

Jacques BAKWASEN 184


dans la nuit pour lire en direct son message à la nation mais qu'elle y aurait renoncé du fait des militaires.

J'ai également appelé monsieur **Éphrem NKEZABERA** qui m'a indiqué qu'il était loin de chez-lui à Remera lorsqu'il a appris la mort du Président et qu'en rentrant, il avait constaté sur sa route une situation relativement calme.

Nous avons échangé des informations sur le crash de l'avion présidentiel. Monsieur **Éphrem NKEZABERA** me disait n'avoir pas été au courant du déplacement du **Président HABYARIMANA** avant le crash. Je lui disais que la mort des deux Présidents Rwandais et Burundais ne faisait plus de doute et que le Directeur de ORINFOR venait de me le confirmer.

Dans la foulée nous parlions également des radios internationale (RFI et BBC notamment) qui avaient annoncé déjà la mort du Président en référence à une source venant de l'ambassadeur de la Belgique à Kigali. L'incertitude demeurait sur les noms des membres de leurs délégations. Et, c'est **Éphrem NKEZABERA** qui m'a confirmé que le conseiller **RENZAHO** était dans l'avion et que tout naturellement y était également le secrétaire particulier du Président monsieur **SAGATWA Élie** et son médecin personnel le **DR. AKINGENEYE**.

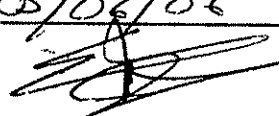
Par la suite, j'ai appelé monsieur **SEBAPIRA Laurent** un voisin de quartier et monsieur **UWIMANA Jean de Dieu**, mon beau-frère et bien d'autres. Nous échangeons naturellement sur la situation du moment pour laquelle nous redoutions les uns et les autres une recrudescence de l'insécurité suite à cet attentat.

Le 07 Avril 1994 :

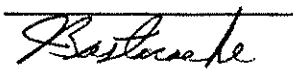
R. 54 Au 07 Avril 1994, dès 05H00 du matin, Radio Rwanda a commencé ses émissions avec l'annonce de la mort du Président. Il y a eu également un communiqué qui annonçait qu'à l'exception des services

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON BY 

d'urgence, tout le monde devait rester chez soi jusqu'à nouvel ordre. Je suis resté à la maison toute la journée vu que le communiqué demandait à tous les citoyens de rester chez eux et que les activités en rapport avec le travail à l'exception des services d'urgence étaient suspendues jusqu'à nouvel ordre.

J'ai tenté de rejoindre le Directeur de ORINFOR vers 08H00 pour savoir ce qu'il advenait de l'enregistrement du message de Madame la Première Ministre mais en vain, son téléphone ne répondait plus.

J'ai eu quelques échanges téléphoniques avec les opérateurs de studio à la Radio Rwanda. La radio diffusait de la musique de circonstance.

De Nyamirambo, on entendait de puis le matin vers les 05H00 des bruits des tirs d'armes au centre ville, vers Kimihurura et Kacyiru.

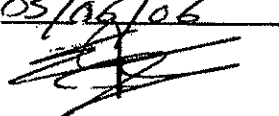
Le ou vers le 08 Avril 1994 :

R. 54 Au 08 Avril 1994, vers midi, j'ai été alerté par téléphone par monsieur **BAMWANGA Jean-Baptiste** du passage à proximité de chez-lui d'un groupe d'individus qui aurait évoquée nominativement la personne de **Joseph SERUGENDO**. Monsieur **BAMWANGA** a également signalé à la brigade de Nyamirambo la présence dans le quartier de cette bande. Dès réception de l'appel de mon collègue, j'ai appelé à mon tour à la brigade de Nyamirambo

Environ une heure plus tard, une patrouille militaire était observable au niveau du stade sur la route goudronnée de Nyamirambo.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

74 Jacques DALLARSON by Bastien

K0368462

Dans la foulée, j'ai également appelé chez monsieur **Éphrem NKEZABERA** pour lui demander si je pouvais loger chez-lui avec ma famille pendant quelques jours. J'ai été reçu au téléphone par son épouse (madame **CONSOLATA**) qui m'a promis de transmettre le message à son mari dès le retour.

L'inquiétude quant à l'insécurité dans notre quartier était si grande que plusieurs familles avaient envisagé de partir dont celle de **GAKUMBA Pierre** évoquée antérieurement (partie le 07/04194). La famille de **SEBAPIRA Laurent** se préparait également à quitter Kigali au moment opportun. Mon voisin et collègue journaliste, monsieur **TWAGIRAYEZU Augustin** manifestait également de l'inquiétude.

Aussi, c'est vers le 10/04/1994, que j'apprendrais lors de la réunion de pacification tenue à l'Hôtel des Diplomates que monsieur **MBARUSHIMANA Eugène**, membre du comité national des Interahamwe Za MRND, s'était réfugié à l'Ambassade de France.


Monsieur **Éphrem NKEZABERA** habitait au centre ville près de la Banque Nationale du Rwanda, un quartier résidentiel hautement sécurisé. Ce qui me faciliterait également pour me rendre à Radio Rwanda considéré comme un service d'urgence.

Effectivement, vers 16H30-17H00, monsieur **Éphrem NKEZABERA** est arrivé à Nyamirambo en compagnie de **MANIRAGABA Bernard** avec une escorte militaire, une jeep avec chauffeur militaire et un caporal armé.

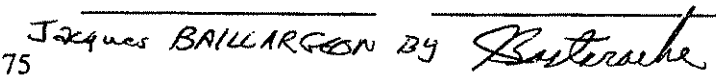
Nous sommes partis ma famille et celle de mon voisin, monsieur **TWAGIRAYEZU Augustin** dans deux véhicules: ma famille dans le véhicule de monsieur **Éphrem NKEZABERA** et la famille de mon voisin dans le véhicule de **Bernard MANIRAGABA**, si je me souviens bien, monsieur **NIYTEGEKA Dieudonné** était dans un troisième véhicule.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)


75 Jacques BAILLARDON by Basterache

K0368463

Tous les trois véhicules ont été escortés par une jeep de la GP (affectée à la garde des bureaux de la présidence) que venait d'utiliser auparavant le journaliste Noël HITIMANA de la RTLM également en évacuation de sa famille.

Selon Éphrem NKEZABERA, la jeep en question avait été obtenue pour le compte du journaliste Noël HITIMANA, sur demande de monsieur Phocas HABIMANA adressée au Chef de poste de la présidence. Les locaux de la présidence étaient proches de la RTLM.

L'utilisation de cette escorte de la GP pour la sécurité de notre évacuation est une pure coïncidence que monsieur Éphrem NKEZABERA a su nous faire bénéficier (avec notre voisin d'habitation) après l'évacuation programmée de la famille du journaliste Noël HITIMANA.

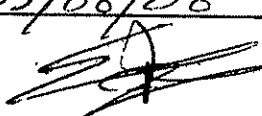
Sur la route de Nyamirambo jusqu'à chez monsieur NKEZABERA Éphrem nous avons traversé plusieurs barrières.

Au niveau de l'Église Charles Lwanga (à côté du collège St-André) il y avait beaucoup de cadavres. Au niveau du carrefour de l'ONATRACOM nous y avons vu un cadavre calciné. D'après les explications que nous avons eu d'Éphrem NKEZABERA, il s'agissait d'un soldat du FPR qui s'était embusqué dans la mosquée et tirait sur les passants. Lorsqu'il a été attrapé, il a été tué, brûlé avec un pneu au cou. Sur les barrières traversées, les gens reconnaissaient MANIRAGABA Bernard et Éphrem NKEZABERA qui avait été déjà contrôlés lors d'un passage précédent. N'empêche qu'ils jetaient parfois un coup d'œil rapide dans les différents véhicules. Cependant, sur certaines barrières, les occupants devaient vérifier les pièces d'identité de chaque personne. Parfois le faciès et le physique "tutsi" attiraient l'attention, ce qui pouvait donner lieu à des explications.


C'était particulièrement le cas avec la nièce de ma femme pour laquelle, à certaines barrières, tel que celle au niveau du Bar Cosmos, il fallait descendre du véhicule et prendre le temps de s'expliquer.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLAREON by 
76

Nous disions à ces occupants sur les barrières que l'apparence physique ne permettait pas de juger ni de l'ethnie, ni de l'appartenance au FPR Inkontanyi.

De là, nous les remercions pour la compréhension et la vigilance qu'ils manifestaient quant aux contrôles. Aussi, il est vrai que la présence de l'escorte militaire apportait visiblement de la dissuasion et rendait souvent brèves les explications.

Au meilleur de mes souvenirs; nous sommes arrivés chez **Éphrem NKEZABERA** autour de 17H30-18h00, nous y avons retrouvé la famille de **SEBANETSI Jean-Pierre**, et d'autres personnes.

C'est au cours de la soirée que monsieur **Éphrem KNEZABERA** nous expliquera que Madame la Première Ministre avait été tué par les militaires de la Garde Présidentielle. Ces derniers s'étaient d'abord affrontés avec les militaires belges de la MINUAR commis à la garde de la Première Ministre. Trois jeeps militaires belges auraient été détruites et brûlés.

De mon côté, je lui ai fait part que mon directeur général m'avait informé de la décision qu'avait prise dans la nuit du 06 au 07 Avril 1994, Madame la Première Ministre de livrer à la nation un message radiodiffusé; mais que par la suite le directeur général ne m'avait plus recontacté pour m'informer des modalités pratiques d'enregistrement et que son téléphone ne répondait plus depuis la matinée du 07 Avril 1994, je lui ai exprimé mon inquiétude à ce sujet.

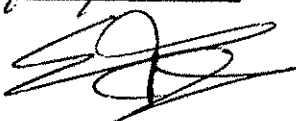
Nous avons passé la nuit sous un vacarme de bruits de balles, localisables du côté de Kacyiru et Kimihura.

Plus tard, nous apprendrons qu'il s'agissait des militaires de la garde présidentielle qui étaient aux prises avec les militaires du FPR sortis de l'enceinte du CND où 600 éléments FPR étaient casernés depuis le 28 Décembre 1993. Conformément aux Accords d'Arusha ils étaient chargés d'assurer la


Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

77 Jacques BALLARGEON BS 

sécurité des officiels du FPR appelés à participer au Gouvernement de Transition à base Élargie (GTBE).

Le ou vers le 09 Avril 1994 :

R. 54 Je profite de la sortie de monsieur **Éphrem KNEZABERA** pour me rendre à Radio Rwanda vers 10H00. J'ai eu une concertation avec mon Chef de service, monsieur **NYILIMANZI Télésphore** sur la situation du service, particulièrement en ce qui concerne la section Maintenance. En gros, nous n'avions pas de difficultés techniques majeures étant donné que bon nombre de techniciens d'exploitation de la tranche matinale et celle de la soirée habitaient tout près de Radio Rwanda, dans l'immeuble connu sous l'appellation de "Quai d'Orsay".

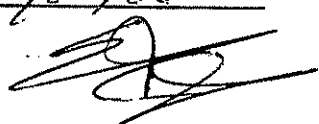
Aussi, j'ai pu vérifier le fonctionnement des émissions FM et O.C de radio Rwanda et constater que les émissions ondes (49M et 90M) étaient interrompues. J'ai téléphoné en vain le Centre d'Émission O.C de la Deutsche Welle à Kinyinya où nos émetteurs O.C étaient installés. Le téléphone avait été interrompu. Après avoir fait le tour des installations techniques, j'ai refait le point avec le Chef de Service et après on s'est séparé.

Avant le retour chez **Éphrem NKEZABERA** vers 14H00, j'ai fait un passage à la **RTL**M (située à plus ou moins 300M de Radio Rwanda). J'y ai retrouvé notamment, monsieur **Phocas HBIMANA**, **Georges RUGGIU**, **Noël HITIMANA**, **Gaspard GAHIGI**.

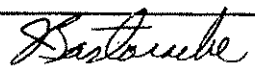
En arrivant dans la salle d'entrée (faisant office de salle de rédaction), je découvre un tableau noir. Sur ce tableau, les journalistes y avaient inscrit les noms des personnalités tuées et celles recherchées. De mémoire, je citerai : **UWILINGIYIMANA Agathe**, **RUCOGOZA Faustin**, **NGULINZIRA Boniface**, **NZAMURAMBAHO Frédéric**, **TWAGIRAMUNGU Faustin**,

Date:

Signature du témoin

05/04/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

78
 Jacques BAILLARGEON 1245 

Après une courte discussion, on m'a expliqué que ce sont les auditeurs eux-mêmes qui appellent et parfois les militaires pour donner l'information.

Concernant certains messages diffusés, plus particulièrement, celui en rapport avec la mort du Chef de l'État diffusé par la RTLM quelques temps après l'attentat, j'ai pu entendre qu'il l'avait été suite à la demande du Colonel BAGOSORA. Et que de nombreux autres messages provenaient de l'État-Major.


Aussi, j'ai pu m'informer de comment la nouvelle de l'attentat est parvenue à la RTLM presque aussi instantanément que le fait. Il m'a été raconté que c'est un habitant de Masaka (lieu présumé du tir des missiles) qui, immédiatement après le coup a appelé la RTLM et décrit la scène qu'il suivait de loin : celle d'une épave d'avion brûlant sous les flammes au niveau de l'aéroport et ce, avant même que l'on arrive à la certitude qu'il s'agissait de l'avion présidentiel.

Dans l'après-midi, vers 15H30, avec un véhicule de ORINFOR, je suis allé à Nyamirambo avec mon voisin, monsieur TWAGIRAYEZU Augustin, pour d'une part, nous rendre compte de la situation de nos habitations jumelées et, d'autre part, récupérer de la nourriture pour nos différentes familles, comme nous en avions discuter la veille en soirée et en profiter également pour prendre ma voiture personnelle pour la garer chez Éphrem NKEZABERA.

En allant à Nyamirambo, nous sommes passés dans l'Avenue Paul VI. Dans le quartier KIYOVU nous avons traversé les barrières militaires de la Banque Nationale du Rwanda (BNR) sans contrôle. En fait, dans la zone, il y avait deux agents de ORINFOR, à savoir, le femme de monsieur Éphrem NKEZABERA et le Rédacteur en Chef de Radio Rwanda, monsieur Jean-François NSENGIYUMVA devenu Directeur de ORINFOR, qui habitait à côté de la barrière, presque en face d'une des entrées de la BNR.

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BALLENGON B.S. Bastien
 79

Nous avons poursuivi l'Avenue Paul VI en passant devant l'habitation de la Première Ministre, Madame UWILINGIYIMANA Agathe assassinée le 07 Avril 1994 nous y avons vu trois jeeps de la MINUAR complètement calcinées, suite aux affrontement entre les militaires de la Garde Présidentielle qui ont tué Madame le Première Ministre et les militaires de la MINUAR.

Poursuivant notre route, nous arrivons dans la quartier Bilyogo, nous nous arrêtons sur une barrière civile, nous nous présentons comme des agents de ORINFOR Le chef de la barrière donne ordre à un de ses coéquipiers (au nombre de plus ou moins 5) d'ouvrir la barrière pour nous laisser passer. Non loin de cette même barrière il y avait des cadavres, plus ou moins trois. Au niveau de l'ONATRACOM, il y avait une barrière. Le cadavre calciné d'un présumé militaire FPR, vu la veille, y était toujours.

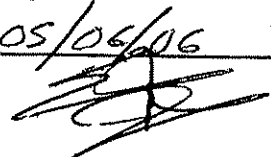
Nous nous sommes présentés et nous avons poursuivi notre route jusqu'au niveau de l'Église St-Charles-Lwanga près du Collège St-André. La barrière était gardée par plus ou moins 10 occupants, non loin de là il y avait plusieurs cadavres éparpillés au sol à côté de la chaussée.

À cette barrière ainsi qu'à celle de Bilyogo les gens nous ont demandé si on faisait des reportages; nous leur répondions que non, que nous faisons un tour à la maison.

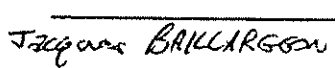
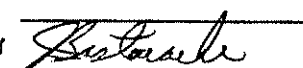
En tant qu'agent de ORINFOR dont le ministre de Tutelle, monsieur Faustin RUCOGOZA et le Directeur de ORINFOR, monsieur Jean-Marie Vianney HIGIRO étaient connus comme étant de l'opposition modérée (MDR-TWAGIRAMUNGU), nous nous gardions d'évoquer les tueries sous peine d'être taxés de complices. À cette époque (9 AVRIL 1994) ORINFOR comptait déjà plusieurs agents massacrés dont un ami, monsieur RUBWILIZA Tharcisse, un hutu responsable dans la régie de Radio Rwanda, tué vers le 08 Avril 1994 chez lui à Gikondo.

Date:

Signature du témoin

05/04/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

80  BAKURISON BS 

Sur ce, nous avons repris notre route jusqu'à la maison en traversant une petite barrière située au niveau de croisement avec la route dite "Kadhafi". En arrivant, nous avons remarqué une position militaire des FAR en dessous du stade régional de Nyamirambo.

À la maison, le gardien nous a informé qu'il y a eu pendant la nuit des patrouilles militaires. Elles se sont poursuivies pendant la journée. Et, que jusque là, il n'y avait pas eu d'incidents dans le quartier. Nous avons pris nos provisions de nourriture à la maison et à la boutique, j'ai récupéré ma voiture et nous sommes retournés aussitôt. Il était vers 17H00.

Au retour, nous avons suivi la même route pour nous faciliter les arrêts et contrôles. La plupart des occupants nous reconnaissaient rapidement à travers le véhicule ORINFOR que je suivais derrière.

En soirée, les discussions portaient naturellement sur la situation. Nous regardions les chaînes de télévisions et écoutions les radios internationales.

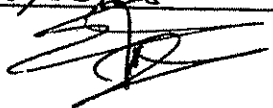
Parfois les médias internationaux rapportaient des situations invraisemblables. Ils faisaient état du fait que des militaires du FPR arrivant de Mulindi leur quartier général était à 15 kilomètres; à la porte de Kigali, à Shyorongi, à Kabuye etc... Et, qu'ils allaient faire jonction avec ceux se trouvant au CND à Kigali pour faire tomber incessamment la capitale. Ces informations revenaient souvent.

Aussi, au 08 Avril 1994 en soirée, monsieur **Éphrem KNEZABERA** nous a brossé un peu le tour des barrières qu'ils avaient pu effectuer la journée (avec l'équipe de **Bernard MANIRAGABA**), notamment dans les quartiers: Bilyogo, Gitega, Gakinjiro et Nyamirambo.

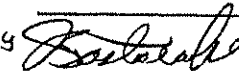
Il nous a dit qu'ils avaient vu des cadavres dans le quartier de Bilyigo. De nombreux cadavres étaient également observables sur le tronçon de route qui va de l'ONATRACOM à l'école postale, et plus particulièrement à Gitega. Ce tronçon de route avait de nombreuses barrières occupées principalement par les Interahamwe Za MRND.

Date:

Signature du témoin

05/06/94


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

81
 Jacques BAILLARGEON 04 

Il était également dit par SABANETSI Jean-Pierre et NKEZABERA Éphrem que la situation sur les barrières n'était pas calme, car, certains occupants s'agitaient sans cesse en disant qu'ils leur manquaient des armes. Par ailleurs, ils faisaient état des débordements de certains occupants de barrières d'un secteur à l'autre.

D'après ce qui se disait par monsieur Éphrem NKEZABERA, ils s'étaient rendus sur les barrières pour se rendre compte de la situation de nos membres Interahamwe ZA MRND et ce, de manière volontaire et spontanée.

Concernant les tournées de contrôle des barrières effectuées le 08 et 09 Avril 1994 par messieurs Éphrem NKEZABERA et Bernard MANIRAGABA; qu'il s'agisse d'une initiative propre en tant que membres du comité national des Interahamwe Za MRND: qu'il s'agisse de l'exécution d'une décision des autorités du parti; il reste indéniable que ces tournées ont bel et bien eues lieu et que les tueries se sont malgré tout poursuivies. Et, les autorités du MRND devraient être au courant.

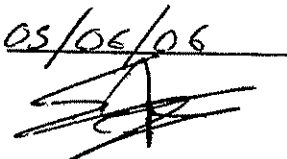
Le ou vers 10 avril 1994 :

RÉUNIONS ET MISSION DE PACIFICATION :

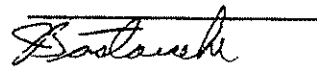
RÉUNION DE PACIFICATION:

Date:

Signature du témoin

05/05/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON DJ 

C'est autour de 09H00, le ou vers le 10/04/1994 que monsieur **MANIRAGABA Bernard**, membre du Comité National élargi (Conseiller) Za Interahamwe arrive chez **Éphrem NKEZABERA**, également membre dudit comité pour nous informer d'une réunion que les responsables du parti MRND, messieurs **NGIRUMPATSE Mathieu**, **NZIRORERA Joseph** voulaient tenir avec le Comité National Interahamwe Za MRND à l'hôtel des Diplomates à 10H00.

Bernard MANIRAGABA était accompagné de son beau-frère du nom de **PECOS** qui travaillait à Petro Rwanda et de trois (3) autres personnes dont : **YAYU**, un militaire, nom (?) répondant sous le prénom d'**Étienne**. Dans ce groupe de **MANIRAGABA**, il y avait une ou deux personnes armées dont le militaire **Étienne** qui devait être son garde de corps.

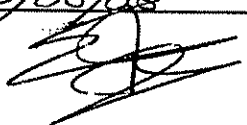
Aussitôt après, **SEBANETSI Jean-Pierre** (membre du Comité National Za MRND, conseiller), **NIYITEDEKA Dieudonné** (membre du Comité National Interahamwe Za MRND, trésorier), **NKEZABERA Éphrem** (membre du Comité National Interahamwe Za MRND, conseiller), moi-même (membre du Comité National Interahamwe Za MRND, conseiller) sommes sortis avec **MANIRAGABA Bernard** pour nous rendre à l'Hôtel des Diplomates.

Arrivés là-bas, nous y avons retrouvé monsieur **MBARUSHIMANA Eugène** (membre du Comité National des Interahamwe Za MRND, secrétaire). La réunion qui commence avec messieurs **NGIRUMPATSE Mathieu** (Président du parti MRND), **NZIRORERA Joseph** (Secrétaire du parti MRND), **KAREMERA Édouard** (Vice-Président du parti MRND) et **MUGENZI Justin** (Président du parti PL-Power et Ministre dans le gouvernement des Abatabazi), se tient (selon mes souvenirs lointains) au balcon de la chambre de monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu**. Nous étions assis autour d'une table.


En débutant la réunion, monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** demande où sont les responsables du Comité National Za MRND, à savoir : **KAJUKA Robert** (Président), **RUHUMULIZA Phénéas** (1^{er}

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAIWARGEN BY 

Vice-Président) et RUTAGANDA Georges (2^{ème} Vice-Président). C'est ainsi que nous apprenons de monsieur MANIRAGABA Bernard que monsieur KAJUGA Robert ne pouvait pas être présent à la réunion car il avait perdu son père ainsi que son grand frère HUSS et sa famille. Quant aux deux autres Vice-Présidents, il n'avait pas été possible de les avertir. Le Comité directeur des Interahamwe Za MRND se trouve donc représenté par NIYTEGEKA Dieudonné et MBARUSHIMANA Eugène.

Au meilleur de mes souvenirs, c'est monsieur NGIRUMPATSE Mathieu qui a pris la parole le premier pour : reprocher au Comité National Interahamwe Za MRND du fait que "les Interahamwe tuent et exposent les cadavres" et que la communauté internationale est "contre le gouvernement pour cela".

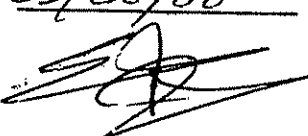
Monsieur MUGENZI Justin avait enchaîné en nous reprochant de "nous en prendre aux simples et pauvres gens tutsi alors que les plus importants regagnent sans s'inquiéter l'Hôtel des Mille Collines". Il aurait donné l'exemple du commerçant SISI Évariste qui était de l'aile PL (modérée) qui devait se trouver audit hôtel.

Des échanges de point de vue sur l'identité des tueurs, nous avons compris qu'il s'agissait des jeunes de tous les partis coalisés (MRND, CDR, MDR-Power, PSD-Power, PL Power et autres). L'implication des Interahamwe Za MRND, ne souffrait donc pas du moindre doute, d'autant plus que certains membres du Comité National ZA MRND avaient déjà entrepris la visite de certaines barrières et y avaient déjà constatés des cadavres. Il s'agit notamment de messieurs NKEZABERA Éphrem et MANIRAGABA Bernard. Moi-même lors de mon évacuation de mon quartier de Nyamirambo, j'ai vu des cadavres sur le trajet de Nyamirambo à Gakinjoro.

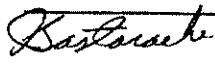
Aussi, il nous a paru indispensable de parer au plus pressé et de contribuer à l'arrêt des massacres et au retour au calme. Les autorités nous ont donc demandé d'effectuer une tournée de PACIFICATION

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BANALAGOSI BY 

dans Kigali en demandant aux Interahamwe présents sur les barrières de "faire cesser les-tueries, de mettre les cadavres au niveau de la route en vue de leur ramassage par les camions du ministère des Travaux Publics". Il fallait également "mettre en garde les Interahamwe" que d'une part, ceux qui passeront outre à ces instructions, ils seront "poursuivis" et que d'autre part "un contrôle de l'application des ces ordres sera effectué par les membres du gouvernement" qui passeront à leur tour. Le fait d'organiser la réunion de PACIFICATION prouve bien que les autorités savaient ce qui se passait sur le terrain. Les reproches formulés par **NGIRUMPATSE Mathieu** et relayés par monsieur **MUGENZI Justin** en sont une preuve suffisante.

Ce qui demeure curieux, c'est le double langage entretenu par monsieur **MUGENZI Justin** par son appel à s'attaquer aux "tutsi importants" pendant que le message qu'il nous était ordonné de transmettre était celui de la cessation des tueries.


Un autre point est aussi à noter : messieurs **NGIRUMPASTE Mathieu** et **NZIRORERA Joseph** en nous convoquant à cette réunion de Pacification avec **MUGENZI Justin** qui est Ministre dans le gouvernement de transition est en fait, de leur part, une façon de nous faire comprendre que nous sommes assujettis au gouvernement Intérimaire et que celui-ci à un lien d'autorité sur nous le Comité National des Interahamwe Za MRND, en plus de rester sous le tutelle du MRND.

Si je me souviens bien **NKEZABERA Éphrem** a évoqué des problèmes de sécurité des membres appelés à participer à cette mission car il n'était pas évident de s'adresser aux miliciens se trouvant sur les barrières dont certains pouvaient avoir des armes. Son avis était appuyé par l'expérience vécue les des jours précédents lors de la visite des barrières avec **SEBANETSI Jean-Pierre** et le groupe de **MANIRAGABA Bernard**.

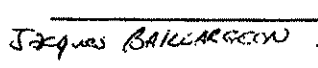
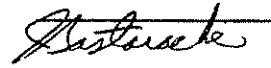
Il y a eu plusieurs interventions dont il serait difficile de retracer vu le temps écoulé. Mais, je faisais parti de certains intervenants dont **DIEUDONNÉ NIYITEGEKA** qui plutôt voyait une opération

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

 **Jacques BAKURUCYWA BS** 

plus globale couvrant tous les secteurs de la capitale. Ce qui impliquait des moyens de protection plus conséquents, nous évoquions plusieurs escortes militaires.

Finalement pour des raisons sécuritaires, les autorités ont opté pour effectuer la mission dans certains secteurs périphériques au centre ville et c'est alors **Bernard MANIRAGABA** qui a établi l'itinéraire qui pouvait être suivi, à savoir, l'axe Nyamirambo, route Kadhafi, Nyabugogo, Muhima et Kiyovu; tout en ciblant les principales barrières dont les occupants se chargeraient à leur tour de sensibiliser ceux des barrières secondaires.

À propos de la protection des membres de la mission de PACIFICATION, monsieur **NZIRORERA Joseph** s'est chargé de contacter le **Colonel BAGOSORA Théoneste** pour mettre à disposition une escorte.

Les membres de la mission de PACIFICATION devaient tenir informés messieurs **NGIRUMPATSE Mathieu** et **NZIRORERA Joseph** à chaque fois de son déroulement. Les autorités nous ont demandé de commencer la mission de PACIFICATION le plus tôt possible, dès la mise en disposition de l'escorte.

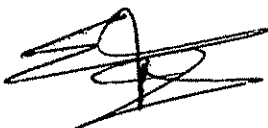
Les personnalités rencontrées dans la hall de l'Hôtel des Diplomates sont notamment; le Premier Ministre **KAMBANDA Jean**, **NIYTEDEKA Éliézer** (Ministre de l'Information), **NDINDABAHIZI Emmanuel** (Ministre des Finances) et **NGIRABATWARE Augustin** (Ministre du Plan).

À l'occasion, j'ai été interpellé par le nouveau ministre de l'Information, monsieur **NIYTEGEKA Éliézer**, à propos de la bonne marche de Radio Rwanda pour laquelle il m'a demandé de veiller au bon fonctionnement technique.

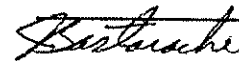
Date:

Signature du témoin

05/04/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAKURGEON 34 

Je pense également avoir vu le journaliste **Georges RUGGIU** à l'Hôtel des Diplomates s'entretenir avec le **Ministre NIYITEGEKA**. Aussi, je ne peux manquer de relever cette entrevue entre **MUGENZI Justin** et **SEBANETSI Jean-Pierre** (à la fin de la réunion; entrevues au cours de laquelle monsieur **MUGENZI Justin** aurait demandé à **SEBANETSI** que les Interahamwe puissent l'aider à évacuer la famille de sa sœur encore bloquée dans le quartier Remera.

Au cours de nos échanges en soirée, à propos de la réunion de PACIFICATION de l'Hôtel des Diplomates, nous nous étions rappelés (**SEBANETSI Jean-Pierre**, **NKEZABERA Éphrem**, **NIYITEGEKA Dieudonné** et moi-même) du meeting du part Libéral (PL) tenu à Gikongoro en 1992 ou **MUGENZI Justin** avait appelé tous les partis politiques à arrêter toutes leurs activités politiques afin d'unir leurs forces en vue d'anéantir la Jeunesse Interahamwe Za Interahamwe parce que, disait-il : elle était organisée pour soutenir la dictature du Président **HABYARIMANA Juvénal**.

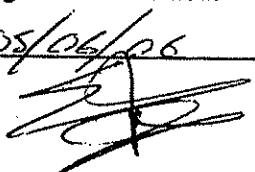
Dans un autre meeting du Parti Libéral, monsieur **MUGENZI Justin** avait évoqué les laborieuses "négociations de paix d'Arusha" comme étant un "médicament très amère" appelé "NEGOCIATINE" que le Président **HABYARIMANA** devait consommer.

Toujours au cour de nos échanges en soirée à propos de ladite réunion de l'Hôtel des Diplomates; nous avons pu également remarquer la relation entre l'appel de **MUGENZI Justin** à "rechercher et à éliminer les tutsis de haut niveau social au lieu de s'en prendre aux tutsi pauvres" et un discours tenu au stade de Nyamirambo le ou vers Mars 1994 au cours d'un meeting du MRND présidé par son Président **NGIRUMPATSE Mathieu**.

Ce jour là, monsieur **MUGENZI Justin**, un des invités du meeting, avait mis en garde tous ceux qui tentent d'ignorer et/ou de remettre en cause les bienfaits de la révolution de 1959. Il avait prononcé des paroles devenues célèbres par la suite, à savoir : "bazabona ishyano", ce qui veut dire "ils vivront

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

87
 Jacques BAKARESON by Bastien

une tragédie". Et, curieusement, c'est ce qui était en train, en quelque sorte, de se passer et lui-même en était un acteur de premier plan.

Au terme de ses échanges, nous nous étions accordés sur le fait que le multipartisme avait permis aux politiciens d'engager une lutte basée sur les intérêts personnels et que la démocratie et la guerre avaient détruit le fragile équilibre ethnique et conduisaient le pays dans l'abîme.

De par mes propres observations à l'époque, certains membres notamment **MANIRAGABA Bernard** et **NKEZABERA Éphrem**, n'en étaient pas à leur première rencontre avec les autorités du MRND. Car en effet, de par les reproches proférés par **Mathieu NGIRUMPATSE** faisant état d'absence de contrôle des Interahamwe, cela s'entendait que certains membres du Comité National des Interahamwe Za MRND avaient eu contact avec lui auparavant.

Cela est corroboré par la réponse formulée par **MANIRAGABA Bernard** à la question de savoir pourquoi le Président (**Robert KAJUGA**) et les deux Vice-Présidents (**RUHUMULIZA** et **RUTAGANDA**) n'étaient pas présents à la rencontre? En effet, **MANIRAGABA Bernard** a fait état des circonstances difficiles n'ayant pas permis de les joindre, tout en indiquant le malheur qui avait frappé **Robert KAJUGA** dont les membres de la famille avaient été tués.

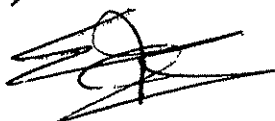
Ce qui confirme bien qu'il y a bien eu contact avant et que certains membres du Comité National des Interahamwe Za MRND avaient été informés au préalable de la réunion de PACIFICATION programmée le 10 Avril 1994.

La maîtrise du contrôle des barrières par le groupe **MANIRAGABA Bernard**, **SEBANETSI Jean-Pierre** et **NKEZABERA Éphrem** ne souffre d'aucun doute. En effet, pendant la réunion du 10 Avril 1994, monsieur **NKEZABERA Éphrem** avait évoqué le fait que les occupants des barrières ne

Bête:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON RJJ J. Bastarache

pouvaient pas nous croire et qu'il y avait même des risques à ce que certains occupants excités s'en prennent à nous.

L'inquiétude de monsieur Éphrem NKEZABERA était probablement justifiée par le fait qu'ils avaient circulé depuis le 07 Avril 1994 sans arrêt et qu'ils avaient pu observer le comportement des occupants des barrières.

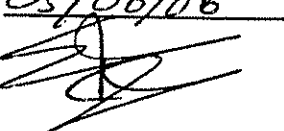
L'inquiétude était surtout justifiée par le fait que la tournée de PACIFICATION impliquait d'adopter un autre langage "contraire" à celui que le groupe MANIRAGABA, NKEZABERA et SEBANETSI avait tenu auparavant sur les barrières. Car, lorsqu'ils sont venus m'évacuer de Nyamirambo le 08 Avril 1994 en fin d'après-midi (alors que je n'en étais qu'à ma première sortie), à la première barrière de contrôle, ils ont félicité les occupants de leur "bon travail" et donner des ordres de "ne pas déborder" de quartier. Ce qui veut dire qu'ils maîtrisaient parfaitement les barrières et qu'ils en connaissaient des cas de débordement. C'est précisément là que serait née l'inquiétude et la confusion de la mission de PACIFICATION : du fait qu'il faille aller tenir un langage de "cessation des tueries", contraire à celui de "bon travail" couramment employé jusqu'alors et qui veut dire "tuer l'ennemi"; l'ennemi étant sous-entendu "l'amalgame" : tutsi, opposants, complices, infiltrés et FPR, alors qu'officiellement il était défini comme étant : le FPR, les infiltrés et les complices.

Cette contradiction semblait préoccupé le groupe MANIRAGABA, SEBANETSI et NKEZABERA, alors que NIYITEGEKA Dieudonné et moi-même semblions sereins, car personnellement, je me disais qu'il s'agissait tout simplement d'appeler les gens à un meilleur comportement humain.


Par ailleurs, la présence à cette réunion de l'Hôtel des Diplomates de NIYITEGEKA Dieudonné et de moi-même aura été un pur hasard, du au fait que nous habitions chez Éphrem NKEZABERA depuis le soir du 08 Avril 1994 pour cause d'insécurité dans notre quartier de Nyamirambo. Si nous

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

89 Jacques BALLARON 83 

n'étions pas allés chez **Éphrem KNEZABERA**, nous n'aurions pas été à la réunion de l'Hôtel des Diplomates. La preuve en est que nous n'en étions pas informés des visites des barrières effectuées le 08 Avril 1994 et avant.

La décision de PACIFICATION n'a pas été décidée le même jour, c'est-à-dire le 10 Avril 1994 en matinée. **MANIRAGABA Bernard** est arrivé chez **Éphrem NKEZABERA** vers 09H00. ce qui voudrait dire que la décision aurait été prise avant 09H00 et qu'il ait eu le temps d'en être informée par les autorités du MRND avant de venir chez **Éphrem NKEZABERA** pour nous inviter. Cela serait incohérent dans le temps, car en effet les autorités auraient laissé le temps nécessaire, au moins une journée pour contacter l'ensemble des membres du Comité National des Interahamwe Za MRND.

Aussi, un fait également remarquable est l'observation faite à la fin de la réunion de PACIFICATION du 10 Avril 1994 par monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** en exprimant : "ses regrets pour ceux qui sont morts" et une "chance de survie" pour ceux qui ne le sont pas encore. Ce qui suppose encore une fois que ces autorités étaient au courant de ce qui se passait sur le terrain. Quoiqu'il en soit, d'après ce que eux-mêmes avaient racontés un soir; **MANIRAGABA Bernard**, **SEBANETSI Jean-Pierre** et **Éphrem NKEZABERA** avaient circulés les 8 et 9 Avril 1994 et visité plusieurs barrières par jour. Et. c'est vraisemblablement ici que se trouve la source d'information des autorités du MRND sur la situation sur le terrain.

DÉROULEMENT DE LA MISSION DE PACIFICATION :

Date:

Signature du témoin

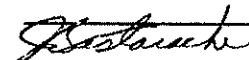
05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON R9

90



Comme promis au cours de la réunion de "PACIFICATION", monsieur NZIRORERA Joseph est entré en contact avec le Colonel BAGOSORA pour nous trouver un escorte militaire, c'est-à-dire, une jeep de couleur militaire et trois militaires tous armés dont un chauffeur. De par leur présentation, tous ces trois militaires appartiennent à l'unité des parachutistes du camp Colonel MAYUYA. L'escorte est arrivée chez Éphrem NKEZABERA vers 11H00.

Les membres du Comité National Za MRND, NIYITEGEKA Dieudonné (Trésorier), SEBANETSI Jean-Pierre (Conseiller), NKEZABERA Éphrem (Conseiller) et moi-même (Conseiller); nous montons à bord. Nous nous dirigeons vers Gitega où monsieur Bernard MANIRAGABA nous attend pour entreprendre notre premier circuit de pacification qui nous conduira à Gitega, Nyamirambo-Nyakabanda, Nyabogogo-Giticyinyoni.

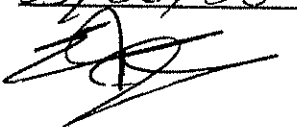
Le premier site de notre tournée de pacification est donc Gitega. Il y avait des cadavres à côté de la route et dans les tranchées, comme convenu avec Bernard MANIRAGABA, il a déjà regroupé ses membres, estimés à une cinquantaine d'Interahamwe.

Je pouvais reconnaître notamment le beau-frère de MANIRAGABA Bernard monsieur PÉCOS (employé de Pétro Rwanda) et le militaire appelé Étienne qui accompagnait Bernard. Parmi la cinquantaine de personnes (50), il y a des Interahamwe des barrières environnantes en effet dans ce secteur, sur une distance d'environ 1 Km, depuis l'École postale jusqu'au carrefour de l'ONATRACOM, il y avait au moins cinq (5) barrières.

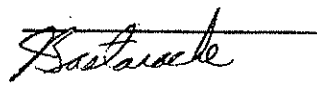
Ici, le message de pacification du gouvernement est naturellement livré aux Interahamwe par Bernard MANIRAGABA: car nous nous trouvons dans le fief des Interahamwe de Gitega dirigé par Bernard. Ce dernier exprime que suite à la désapprobation par la communauté internationale des massacres en cours dans le pays, les membres du gouvernement et responsables du MRND ont décidé de confier au Comité National des Interahamwe Za MRND un message de pacification pour

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

91 Jacques BAILLARGEON BY 

lequel les autorités attendent une application stricte. Monsieur **MANIRAGABA Bernard** a poursuivi en indiquant que les membres du gouvernement et les responsables du MRND demandent strictement de "faire cesser les massacres, de procéder au ramassage de tous les cadavres afin d'éviter les épidémies et de les grouper sur la route en vue de faciliter le ramassage ultérieur par les camions des Travaux Publics". Le message était terminé par une mise en garde à ceux qui seraient tentés de poursuivre les massacres, car ils pourraient être sévèrement punis. **MANIRAGABA Bernard** a indiqué enfin que les membres du gouvernement passeraient bientôt dans les quartiers pour vérifier que les instructions données sont bien respectées.

Le message a été bien suivi par les Interahamwe et l'attention aura été renforcée par le fait que l'orateur était l'un des leurs. Et, n'étant pas surpris, les Interahamwe n'ont pas exprimé de préoccupations particulières. En fait, il y a là une situation maîtrisée par un de nos membres.

Après Gitega, les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND se sont arrêtés à une barrière située après le carrefour de l'ONATRACOM sur la route allant vers Nyamirambo. Sur cette barrière, il y avait une dizaine d'Interahamwe dont un dénommé **MUDAHERWANA** (Agent de l'État). Quelques Interahamwe avaient des machettes. En fait, c'est non loin de là qu'un militaire du FPR avait été débusqué de la mosquée et tué par supplice du collier, après lui avoir coupé le tendon d'Achille pour qu'il ne puisse pas se sauver. Un tutsi connu dans ce quartier au nom d'**Ézéchiel** avait également été tué par les Interahamwe.

À cette barrière, c'est monsieur **SEBANETSI Jean-Pierre** qui a livré le message de pacification.

Les Interahamwe ont évoqué des questions relatives à la reprise des activités. **MANIRAGABA Bernard** a complété le message en indiquant que nous prenions note de l'ensemble des doléances pour les communiquer aux autorités, mais que pour l'instant les barrières et les contrôles de la population sont maintenus.

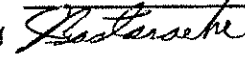
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

Jacques BALLARGEON by 

La sensibilisation des miliciens aux ordres du gouvernement s'est poursuivie sur trois (3) barrières, légères de plus ou moins 2 à cinq participants séparées d'environ 500 M entre ONATRACOM et le collège St-André.

Il y avait par exemple la barrière de près de "Chez KANYARUHENGARI", une autre, à l'entrée de la ruelle allant au "Café Rio" chez un nommé MAYIRA dont son fils travaillait au ministère des Affaires Étrangères. Sur ce parcours on retrouvait également la brigade de Nyamirambo.


À la barrière du Collège St-André, il y avait des cadavres au niveau de l'Église Charles LWANGA. La barrière était gérée par plus ou moins dix miliciens dont certains étaient équipés d'armes traditionnelles. Cette barrière est non loin du carrefour de la route qui mène dans le quartier Kivugiza de Nyamirambo reconnu comme étant habité par de nombreux tutsi. C'est Dieudonné NIYITEGEKA qui a livré le message. Les miliciens ont évoqué la présence de nombreux infiltrés et demandé des armes. NIYITEGEKA Dieudonné a répondu que la délégation notait les besoins et qu'elle les transmettra aux autorités.

Je signalerais que pour des raisons de sécurité les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND restaient souvent dans le véhicule pendant la communication de leur message et les militaires de l'escorte descendaient du véhicule et se mettaient en situation de garde. La jeep servait en fait de tribune.

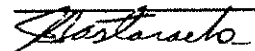
Les occupants d'une barrière étaient en général assis à côté. À notre arrivée, on demandait aux occupants de s'approcher. Après, on présentait nos salutations suivies de l'objet de notre visite et le message était enchaîné. Les occupants des barrières écoutaient attentivement, ils pouvaient poser des questions de compréhension à la fin du message. En fait, l'émetteur du message (gouvernement intérimaire), la présence des militaires et de la jeep conféraient à notre mission une certaine autorité à

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARBÉON by 

laquelle visiblement les occupants des barrières manifestaient une attention particulière, voire de l'obéissance.

Les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND ont poursuivi leur mission sur la route dite de "KADAFI", après une barrière légère située au premier carrefour avant le stade de Nyamyrambo. Nous passons une zone quasi résidentielle avec non loin de là des logements des agents de la BNR et les habitations construites par la Caisse Hypothécaire du Rwanda ou des "compagnons bâtisseurs" occupées par les agents de diverses administrations.

Nous livrons à chaque fois le message au petit groupe de gens occupant la barrière. Au niveau d'une barrière située dans les zones de Nyakabanda, il y avait des cadavres à côté de la route, les miliciens présents plus ou moins dix (10) étaient équipés d'armes traditionnelles. Le message a été livré par **NKEZABERA Éphrem**. Pendant le message, les miliciens répondaient en disant en Kinyarwanda : "ibikundanye birajyana" dont la traduction littérale peut-être : "ceux qui s'aiment vont ensemble". Ce qui peut s'expliquer en ces termes dans le contexte du moment : "puisque les tutsi ont tué **HABYARIMANA Juvénal** qui les aimait, ils doivent partir avec lui".

Joseph SERUGENDO a également appelé les miliciens présents à bien comprendre l'importance du message des autorités et à cesser les tueries ou d'y contribuer activement, en informant les voisins, sous peine de devoir en répondre très sévèrement au gouvernement.

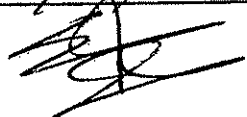
SEBANETSI Jean-Pierre a également insisté en disant que "beaucoup de gens; hommes, femmes, enfants, vieillards ont été tués à ce jour et que c'est très regrettable. Maintenant il faut arrêter de tuer les innocents".

À la grande barrière de Kimisagara, nous nous sommes convenus que **NIYITEGEKA Dieudonné** (Chef d'équipe et membre du comité directeur des Interahamwe Za MRND) et **MANIRAGABA Bernard** serait les orateurs et ce, compte tenu d'une femme bien connue du nom de **KARUSHARA**

Date:

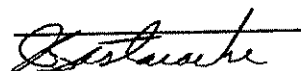
Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON RY



Rose, conseillère de secteur de Kimisagara. Cette femme était reconnue de par sa forte personnalité et son caractère autoritaire. Sur la barrière, elle avait un fusil et elle encadrait une quarantaine de miliciens repartis sur deux à trois barrières voisines, certains de ces miliciens avaient des armes traditionnelles et des gourdins.

Après avoir livré notre message, les Interahamwe ont été hostiles. Parfois la conseillère le manifestait en allant et revenant, sans attendre la fin du message, jusqu'aux barrières secondaires qui mènent, à partir de la route principale, à l'intérieur des quartiers.

La conseillère et les Interahamwe présents considéraient notre mission comme étant un "non sens", car disaient-ils; nous leurs demandions de se laisser tuer par le FPR qui les attaquaient. Ils évoquaient le fait que non loin de là, des infiltrés y avaient été tués.

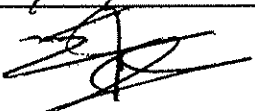
Les Interahamwe de Kimisagara demandaient plutôt, et avec insistance "d'aller dire au gouvernement de leurs envoyé des armes pour leur défense", la résistance a été telle qu'il a fallu presque engager un bras de fer avec la conseillère et les Interahamwe.

Le langage apaisé n'a été possible qu'après avoir attirer l'attention de la conseillère qu'elle risquait d'avoir des problèmes avec le gouvernement si elle n'obéissait pas aux ordres. Nous avons rassuré les Interahamwe que nous transmettrons leurs demandes aux autorités qui nous ont mandatées. Bien que beaucoup d'Interahamwe nous reconnaissaient, sans l'escorte nous aurions eu de sérieux ennuis. Les militaires qui suivaient les débats ont du adopté des positions pour nous sécuriser. Ce qui a pu persuader les Interahamwe que nous représentions tout de même l'autorité.

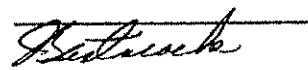
Après Gitega, les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND se sont arrêtés à une barrière située après le carrefour de l'ONATRACOM sur la route allant vers Nyamirambo. Sur cette barrière, il y avait une dizaine d'Interahamwe dont un dénommé MUDAHERWANA (Agent de l'État). Quelques Interahamwe avaient des machettes. En fait, c'est non loin de là qu'un militaire du

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BILWARGEN *et* 
 95

FPR avait été débusqué de la mosquée et tué par supplice du collier, après lui avoir coupé le tendon d'Achille pour qu'il ne puisse pas se sauver. Un tutsi connu dans ce quartier au nom d'Ézéchiel avait également été tué par les Interahamwe.

À cette barrière, c'est monsieur **SEBANETSI Jean-Pierre** qui a livré le message de pacification.

Les Interahamwe ont évoqué des questions relatives à la reprise des activités. **MANIRAGABA Bernard** a complété le message en indiquant que nous prenions note de l'ensemble des doléances pour les communiquer aux autorités, mais que pour l'instant les barrières et les contrôles de la population sont maintenus.

Les Interahamwe de cette barrière étaient équipés d'armes traditionnelles et de gourdins. Le responsable de cette barrière était un certain **SETIBA** connu pour être un activiste dans les manifestations.


À partir de la barrière de Kimisagara, de par la qualité de l'expression rwandophone nécessaire à la captation de la foule, les orateurs principaux deviennent **MANIRAGABA Bernard**, **NIYITEGEKA Dieudonné** et **SEBANETSI Jean-Pierre**. **Éphrem NKEZABERA** et **Joseph SERUGENDO** n'interviendront que pour compléter en cas de besoin la compréhension du message.

Les Interahamwe de cette barrière n'étaient pas réceptifs au message. Il a fallu faire de la même manière que dans le secteur de Kimisagara pour montrer aux Interahamwe qu'ils avaient intérêt à appliquer les ordres du gouvernement sous peine d'avoir à faire face aux réactions des autorités de ce même gouvernement.

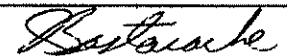
Les Interahamwe souhaitaient également avoir plutôt des armes. Ils disaient qu'ils étaient confrontés aux infiltrés venant du mont Jari et du mont Kigali.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON BY 

C'est ici que nous bouclons notre premier circuit, après avoir parcouru plusieurs barrières en nous arrêtant plus ou moins longtemps sur les principales barrières ci-haut citées.

Nous nous sommes rendus à l'Hôtel des Diplomates pour faire rapport à monsieur NZIRORERA Joseph. En bref, nous lui avons dit que nous avons retrouvé sur les barrières visitées deux types de comportement. D'une part, il y avait des miliciens qui recevaient favorablement les ordres et souhaitaient que les activités normales reprennent. Et, d'autres parts, on retrouvait des miliciens aux barrières qui n'étaient pas réceptifs des ordres soumis. Dans l'ensemble, toutes les barrières réclamaient des armes.

Pour les non réceptifs nous leurs avons parfois menacé de faire un "constat de refus d'obéissance aux ordres de l'autorité" à leurs égard et, par la suite, ils revenaient à la bonne compréhension.

Nous leur promettions de transmettre leurs doléances à l'autorité tout en indiquant que de toute façon ils verront bientôt le passage des membres du gouvernement en tournée d'inspection du suivi des ordres transmis.

Nous avons constaté en définitive que le respect de l'autorité était là et que n'eût été la présence de l'escorte, la mission se serait probablement terminée en catastrophe pour nous. Car, en effet, nous risquions d'être lynchés par certains miliciens qui auraient pu nous considérer comme des complices.

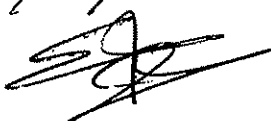
Monsieur NZIRORERA Joseph nous a exprimé sa satisfaction et nous a demandé de poursuivre la mission comme prévue. Quant aux doléances exprimées sur les barrières nous verrons à la fin de la mission de pacification a-t-il précisé.

Après quoi, nous nous sommes rendus chez Éphrem NKEZABERA pour prendre le repas du midi avant d'entreprendre la poursuite de notre mission dans l'après-midi.

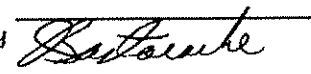
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAKURGEON RJ 

C'est vers 14H30 que nous avons entrepris notre deuxième circuit dans la direction de Muhima-Gatsata avec notre escorte et les mêmes militaires.

Nous prévoyons de livrer notre message en premier lieu dans le secteur Muhima. Celui-ci est situé non loin de la zone de combat (FPR-FAR) qui est localisés sur la colline de Gisozi se trouvant en face. Les occupants de la barrière sont visiblement nerveux et préoccupés. Malgré tout, nous appelons leur attention pour leur communiquer le message du gouvernement intérimaire.

Pendant la communication du message, certains Interahamwe apparemment surpris par la teneur du message se posaient la question de savoir "qui nous étions réellement". D'autres faisaient des commentaires du genre "ibytso biba byinshi", ce qui peut vouloir dire que les "complices ont plusieurs genres".

Notre message a rencontré une très forte résistance due, pensions-nous, à la très forte pression des combats à proximité. Sans l'escorte militaire nous aurions eu de très graves difficultés. Les militaires de notre escorte ont été amenés à se mettre une fois de plus dans une position défensive, prêt à réagir pour nous protéger.

Les occupants de cette barrière ont insisté sur le fait que le gouvernement intérimaire devrait leur envoyer plutôt des armes pour se défendre que des messages.

Aussi, alors que nous étions presque au terme de notre message de pacification sur cette barrière pendant que j'étais à terre, à côté du véhicule, un jeune homme (physique et faciès tutsi), s'est jeté sur moi complètement hors de lui-même, demandant de l'aider, car il n'avait pas avec lui sa pièce d'identité et qu'il était menacé par les occupants de la barrière.

Par la suite, le jeune homme m'a laissé entendre qu'il venait d'apercevoir son frère répondant au nom au nom de SOMAYIRE passer en voiture de l'ONU en direction de Gitarama.

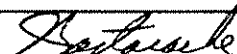
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAUCARCEON AS 

Aussitôt après, j'ai expliqué aux autres membres de la mission la situation délicate du jeune homme. Nous avons décidé de poursuivre la voiture de monsieur **SOMAYIRE** que nous avons pu rattraper au feu rouge de Nyabugabo. Le jeune homme a été ainsi remis à **SOMAYIRE** qui l'a pris avec lui. C'est en voiture que le jeune homme m'a informé qu'il s'était jeté à moi parce qu'il m'avait déjà vu un jour aux bureaux de la Coopérative d'Entraide pour les salariés CEPES où il était comptable.

C'est ainsi que notre mission de PACIFICATION a pu sauver un jeune homme qui visiblement risquait d'être massacré.

C'est autour de 16H30 que les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND sont arrivés à la grande barrière de Gatsata située après le pont de Nyabugabo, la barrière fait face également à la colline Gisozy où se déroulent les combats FPR-FAR. Nous vivons quasiment les mêmes conditions que la barrière de Muhima. Les occupants de la barrière sont sous pression et nerveux. Sans trop attendre nous livrons le message du gouvernement Intérimaire. C'est monsieur **Joseph SERUGENDO** qui donne l'essentiel du message. Là encore une fois il y a de la résistance des occupants de la barrière, ils réclament des armes pour faire face aux infiltrés. Nous leurs avons indiqué que leurs demandes seraient transmises à l'autorité.

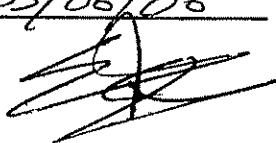
Pendant ce temps, un militaire Colonel des FAR est passé par là et a eu une discussion avec **Éphrem NKEZABERA**. Il a fait état des débordements des Interahamwe.

Sur ce, nous avons terminé notre second circuit au cours duquel nous avons visité les principales barrières ci-haut citées et diverses barrières légères.

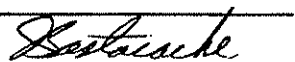
Autour de 17H30, nous étions de retour chez **Éphrem NKEZABERA**, nous avons indiqué à notre escorte que nous reprendrions le lendemain vers 09H30.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

Jacques BAILLARSON BY 
 99

En soirée, comme nous habitons tous ensemble chez Éphrem, à l'exception de **MANIRAGABA Bernard**, nous avons discuté sur la mission nous confiée par messieurs **NZIRORERA Joseph**, **KAREMERA Édouard**, **NGIRUMPATSE Mathieu** et **MUGENZI Justin** pour le compte du gouvernement Intérimaire.

Éphrem NKEZABERA, de par la discussion avec le Colonel des FAR rencontré à Gatsata avait noté le fait curieux que les militaires sur le terrain n'étaient pas au courant de notre mission. Ce qui paraissait une grave anomalie.

Ce débat avait commencé à la lumière d'un communiqué du Ministère des Travaux Public, si je me souviens bien, diffusé à Radio Rwanda appelant les chauffeurs à regagner leur lieu de travail dès le lendemain le 11/04/1994. Nous avons compris qu'il s'agissait du ramassage des cadavres dont il était question dans le message que nous communiquions aux occupants des barrières.

Nous nous sommes donc interrogés sur plusieurs points, notamment : pourquoi, il n'y a pas eu de message radio diffusé à propos de la mission de PACIFICATION que les autorités du gouvernement et du MRND nous avait chargé, afin que nous puissions bénéficier d'un meilleur accueil aux barrières?

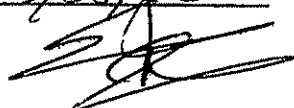
Pourquoi le gouvernement n'a pas appelé, en même temps par la voie des ondes radio, la population à la cessation des tueries? Ce qui davantage faciliterait notre mission.

Pourquoi la RTLTM poursuivait-elle les émissions de haine et de violence et parfois servait de guide pour montrer et rappeler aux miliciens les gens devant être éliminés?

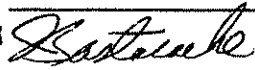
Toutes ces interrogations, apparues dès le premier jour de notre mission, ont semé le doute quant au fond des ordres du gouvernement Intérimaire.

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON BY 

Cependant, par respect à l'autorité de ce même gouvernement et des responsables au plus haut niveau de notre parti MRND, à savoir messieurs **NGIRUMPATSE Mathieu** et **NZIRORERA Joseph** (qui sont également les responsables des Interahamwe Za MRND), nous avons convenu de poursuivre la mission jusqu'au bout.

LE OU VERS LE 11 AVRIL 1994

Au 11 Avril 1994, pour des raisons professionnelles, je n'ai pas participé à la mission de pacification. En matinée, je me suis rendu à Radio Rwanda où j'ai rencontré le Chef de service Radiodiffusion. Je lui ai fait part de ma rencontre la veille à l'Hôtel des Diplomates avec le Ministre de l'Information, monsieur **NIYITEGEKA Éliézer**, et particulièrement de la recommandation de vigilance faite par le ministre.

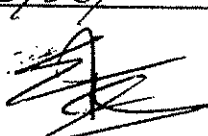
Nous avons fait le point sur la situation technique et relever que les émissions ondes courtes de Radio Rwanda étaient définitivement inopérantes et que la première chaîne cessait ses émissions pour cause de difficultés liées à la non disponibilité du personnel et à des difficultés de déplacements.

D'où, le Chef de service recommandait à son tour une disponibilité plus accrue des services techniques afin de réduire autant que possible les pannes en pareilles circonstances qui peuvent être source de panique pour la population.

C'est vers 14H00 que je suis reparti chez **Éphrem NKEZABERA**, j'y ai retrouvé l'équipe de la mission de planification, à l'exception de **NIYITEGEKA Dieudonné**. Les membres de la mission avaient visité les barrières dans le secteur du Kiyovu (quartier Rugenge) allant jusqu'à la limite avec Gikondo, d'après ce qu'ils m'ont laissé entendre ils n'y avaient pas trouvé de cadavres, mais à certaines barrières, les occupants leurs demandaient de dire au gouvernement de leur envoyer plutôt des armes pour leur défense.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BILIBAROGAN et J. Butera
 101

Après avoir pris le repas du midi ensemble, j'ai pris ma famille et celle de mon voisin d'habitation jumelée et nous avons regagné notre quartier de Nyamirambo. Il faudrait également signaler que monsieur **Éphrem KNEZABERA** nous avait annoncé la veille, qu'il avait l'intention dans les jours à venir de conduire sa famille en lieu sûr, chez-lui en préfecture de Gisenyi et qu'il fallait prendre nos dispositions à temps.

En allant à Nyamirambo, nous suivons la route qui passe par Gakinjiro, Gitega, ONATRACOM et Nyamirambo. Comme le ramassage des cadavres avait déjà commencé; nous voyons sur notre passage de nombreux cadavres entassés à plusieurs endroits aux abords de la route en attendant le ramassage par les camions. C'est particulièrement le cas au niveau de l'école postale où des cadavres sont entassés. Au niveau de Gitega, le spectacle est terrifiant; on y retrouve une camionnette Toyota en cours de chargement de cadavre.

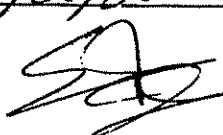
Là, nous nous arrêtons au contrôle et je reconnais un membre de l'équipe de **Bernard MANIRAGABA, YAYU** à la barrière que j'avais vu auparavant. C'est lui qui m'a dit que les habitants ont commencé à ramasser les cadavres dans tout le secteur et qu'ils s'étaient organisés pour les faire parvenir à la route. Il me dit qu'il n'avait pas encore vu les camions des Ponts et Chaussées et que dans l'entre-temps ils se débrouillaient avec la camionnette Toyota. Après cet arrêt, nous avons poursuivi notre route vers Nyamirambo en s'arrêtant sur chaque barrière pour les contrôles.

Certains occupants des barrières me reconnaissaient pour être passé par là, la veille en mission de pacification. Je leur rappelais qu'ils doivent appliquer les ordres du gouvernement tels que nous leurs avons communiqués. À ceux qui le demandent, je les informais également que nous avons pu transmettre leurs doléances aux autorités.

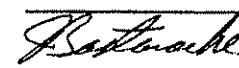
Nous poursuivons notre trajet jusqu'à l'église Charles Lwanga où nous avons observé une situation bouleversante de cadavres éparpillés à même le sol; sans exagérer, il y avait plus d'une quinzaine de

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

102
 Interviewed by *J. B. B. B.*


cadavres. Nous nous sommes arrêtés pour le contrôle à la barrière installée non loin de là, deux occupants m'ont reconnu : l'un me reconnaissant en tant qu'employé de ORINFOR car je suis proche de ma maison et de l'autre comme membre de la mission de pacification. Il convient de signaler que les occupants des barrières pouvaient parfois s'organiser en rotation, car j'ai pu remarqué, en passant de nouvelles personnes.

C'est ainsi que j'ai posé la question de savoir si les ordres du gouvernement étaient respectés. Les occupants me confirment qu'ils avaient respectés le message de pacification comme cela avait été demandé. Ils me signalent que le ramassage des cadavres partout dans le quartier avait commencé.

Aussi, je dois signaler que lors de ce trajet de retour à la maison, je n'ai pas eu de difficultés avec la nièce de ma femme (de physique et faciès tutsi) parce qu'à chaque fois, il y avait au moins une personne à la barrière qui reconnaissait avoir suivi le message de la mission de pacification ou en avoir été informée.

En arrivant à la maison: toute ma famille est complètement ébranlée par le spectacle effrayant des cadavres. Les enfants sont quasiment traumatisés, par ce qu'ils voient (l'un d'eux âgé alors de sept ans en garde des séquelles encore aujourd'hui). Les enfants demandent à quitter Kigali pour aller chez les grands parents. En effet, à l'angoisse vécue depuis le 7 Avril 1994, de par le bruit des tirs d'armes, vient s'ajouter ce spectacle macabre de cadavres.

Le ou vers 12 Avril 1994

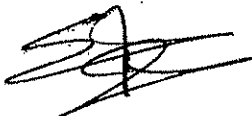
C'est un véhicule de l'ORINFOR qui est venu me chercher à Nyamirambo pour me rendre au travail vers 09H00.

Autour de 10H00, le chef de service Radiodiffusion (NYILIMANZI Téléphore) m'informe que par l'ordre du Ministre de l'Information, monsieur NIYITEGEKA Éliézer qu'il fallait installer le studio

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

103

Jérôme BAKURUGAN et Éliézer Niyitegeka

mobile (studio sur camion) à Murambi, Gitarama où, me dit-il, le Président intérimaire avait décidé de s'installer avec une partie de son gouvernement. La raison avancée en était que le Président, compte tenu de son état de santé, ne pouvait pas continuer à travailler à Kigali avec les bruits des tirs d'armes.

Ainsi, avec les techniciens dont madame **KABARERE Jeanne**, nous avons mis au point deux véhicules techniques (y compris le studio mobile), contrôlés et assemblés tous les matériels techniques de reportage nécessaires pour mettre en place une unité technique à Murambi permettant aux journalistes de Radio Rwanda de produire des programmes et de retransmettre l'ensemble de leurs reportages à Radio Rwanda depuis le site gouvernemental.

Après les préparatifs, étant chargé de conduire l'opération dans son volet technique, je compose donc l'équipe des techniciens qui comprend outre moi-même, madame **KABARERE Jeanne**, monsieur **BIZIMUNGU Jean-Pierre**, et d'autres. Tous les noms ne me reviennent pas en mémoire pour l'instant.

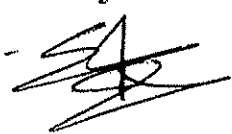
Le départ intervient dans l'après-midi vers 16H00, les véhicules techniques partent en premier. Quant à moi, je passe avec un autre véhicule par la maison de Nyamirambo pour récupérer mes enfants afin de les envoyer en lieu sûr à Gisenyi. Cependant à défaut d'un moyen de transport les enfants resteront à Murambi avec moi pendant une semaine. Ils ne partiront à Gisenyi qu'avec un collègue technicien HF, monsieur **NZASANGA Sylvère**, de passage à Murambi en véhicule ORINFOR.

Sur notre route de Gitarama, nous constatons un grand mouvement de véhicules sortant de Kigali et une population dense fuyant la capitale. Sur une distance d'environ 20 Km en sortant de la ville. La circulation est au ralenti. Nous n'arriverons à Murambi que vers 19H00.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

104

Jacques BAVAROGAN BY Bastard

À cause de la très forte circulation, les barrières ont été enlevées, car il y a beaucoup de véhicules officiels de l'État. Sur le parcours on n'a pas vu de cadavre; évidemment, c'était déjà la soirée et la route bondée de monde. À notre arrivée, la ville de Gitarama était calme.

Pour faire suite aux journées de pacification, pour des raisons professionnelles, je n'y ai donc plus participé les 11 et 12 Avril 1994. Au 12 Avril 1994, comme dit précédemment, je suis parti à Murambi, (Gitarama) avec l'équipe de Radio Rwanda.

Je pense que monsieur NIYITEGEKA Dieudonné a du également rejoindre sa famille qui était logée ailleurs.

Ce sont les membres du Comité National Interahamwe Za MRND, MANIRAGABA Bernard, SEBANETSI Jean-Pierre et KNEZABERA Éphrem qui ont terminé la mission de pacification et fourni les dernières conclusions aux autorités.

Selon ce que m'ont dit certains membres de la mission de pacification et appuyé par des constatations faites sur le terrain; sur intervention de monsieur NZIRORERA Joseph, le Colonel BAGOSORA a pu livrer des armes qui ont été distribuées aux Intérahamwe sur différentes barrières visitées.

À Gitarama le ou vers le 18 Avril 1994, je rencontre monsieur Éphrem NKEZABERA et naturellement il me parle de la mission de pacification. Il me raconte que la tournée de pacification s'est poursuivie jusqu'à son terme le 12 Avril 1994. Qu'ils avaient pu visiter au cours de la journée du 12 Avril 1994 quelques barrières supplémentaires dans le quartier Kiyovu-Rugenge avant de se rendre à l'Hôtel des Diplomates vers les 14H00-15H00 pour rendre compte à monsieur NZIRORERA Joseph.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BARUAREGO by Bastaracko

À leur surprise totale, ils constatent que les membres du gouvernement intérimaire et autres personnalités avaient déménagé pour aller s'installer dans le nouveau site gouvernemental de Murambi. Monsieur **NZIRORERA Joseph** lui-même était sur le point de partir.

Les membres de la mission de pacification font brièvement rapport à monsieur **NZIRORERA Joseph** de la fin de la mission de pacification et particulièrement de la principale revendication des Interahamwe sur les barrières, à savoir : les armes.

Monsieur **NZIRORERA Joseph** leur a demandé de lui laisser le temps d'entrer en contact avec le Colonel **BAGOSORA** et de revenir en fin d'après-midi pour voir directement le Colonel **BAGOSORA** à l'Hôtel des Diplomates, qui pourra faire le nécessaire.

Les membres de la mission de pacification suivent donc les instructions de monsieur **NZIRORERA Joseph** et reviennent à l'Hôtel des Diplomates en fin d'après-midi pour y rencontrer le Colonel **BAGOSORA**. Celui-ci était donc déjà informé de la part de monsieur **NZIRORERA Joseph** de l'objet de la visite des membres de la mission de pacification.

Si je me rappelle bien de ce que m'a dit monsieur **NKEZABERA Éphrem**, le Colonel **BAGOSORA** aurait conduit les membres de la mission de pacification jusqu'à la résidence officielle du Chef de l'État située dans Kiyovu où ils auraient reçu des armes dans un dépôt géré par un adjudant. Le responsable du dépôt aurait livré aux membres de la mission de pacification une centaine de fusils de guerre et plusieurs caisses de munitions.

La gestion et le stock de ces armes et munitions ont été assurés par **MANIRAGABA Bernard** et **NKEZABÉRA Éphrem**. La distribution des armes sur les barrières a été effectuée le lendemain le 13 Avril 1994 par **NKEZABERA Éphrem**, **MANIRAGABA Bernard** et **SEBANETSI Jean-Pierre**.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAKURGEON BY *[Signature]*

Aussi, des armes et munitions auraient été remises par **MANIRAGABA Bernard** à **RUTAGANDA Georges** pour être distribuées aux autres membres du Comité National des Interahamwe Za MRND.

Monsieur **Éphrem NKEZABERA** m'a également informé que **KAJUGA Robert** avait assisté à la réception des armes mais n'aurait pas participé à la distribution.

Des propos de monsieur **NKEZABERA Éphrem**; j'ai eu personnellement à m'en rendre compte sur le terrain après mon retour de Murambi vers fin Avril 1994.

En revenant de Murambi, j'ai moi-même vu des miliciens armés sur les barrières de Giticyinyoni, alors que précisément les occupants de cette barrière n'avaient pas d'armes. Ils avaient beaucoup insisté lors de la tournée de pacification du 10 Avril 1994, à ce que le gouvernement leur envoie des armes pour se défendre contre les infiltrés du mont Jari et du mont Kigali.

Aussi, en me rendant de Radio Rwanda à chez moi à Nyamirambo, j'ai constaté que plusieurs barrières que nous avons visitées lors de la tournée de pacification du 10 Avril 1994 étaient équipées d'une arme. Sur la barrière de Gitega, j'y avais vu deux armes.

Cette distribution des armes m'a également été confirmée plus tard par **MANIRAGABA Bernard**, qui m'a également raconté qu'ils avaient pu obtenir les armes au terme de la mission de pacification par le **Colonel BAGOSORA**, sur intervention de monsieur **NZIRORERA Joseph**.

Par ailleurs, je dois signaler qu'à mon retour de Murambi au cours des deux jours passés à Kigali, je n'ai plus vu de cadavres aux abords de route dans la ville de Kigali. Ce qui ne voulait pas dire que les tueries avaient cessées. Ce devrait être plutôt le service public de ramassage des cadavres qui était devenu performant et la population qui mettait les cadavres aux endroits indiqués, facilitant ainsi les ramassages.

DATE:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

107

Joseph BAILLARGON by Bastien

Q. 55 Comment expliquer le fait, que comme membre du Comité National des Interahamwe Za MRND et malgré le fait que les Présidents du BURUNDI et du RWANDA, accompagné, de leurs délégations trouvèrent la mort lors de l'écrasement de l'avion présidentielle le 06/04/1994, et que les tueries aient débuté dans les heures qui ont suivi cet événement, vous n'avez pris aucune action avant le 09/04/1994?

R. 55 Jusqu'au 09 Avril 1994 inclus, il n'y a pas eu de réunion du comité national des Interahamwe Za MRND, ou du moins personnellement je n'ai pas été invité à une réunion quelconque. De plus, le Haut Commandement militaire avait annoncé un couvre-feu. La réunion du comité national à laquelle j'ai pris part est celle du 10 Avril 1994 tenue à l'Hôtel des Diplomates sur invitation de messieurs NZIRORERA Joseph et NGIRUMPATSE Mathieu.


Aussi, dans ma logique, la jeunesse Interahamwe Za MRND appartient au parti MRND. Lorsque la crise survient le 06 Avril 1994 au soir, dans ma compréhension les activités des jeunes sont suspendues ou, à défaut, elles sont soumises aux décisions des autorités des partis respectifs.

Je vous dirais que même en temps normal les Interahamwe Za MRND n'entreprenaient pas d'activités publiques telles que manifestations, marches etc... non connues et/ou non autorisées par le parti.

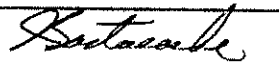
Pour ma part, avec le crash de l'avion présidentiel le soir du 06 Avril 1994, dans mon rôle "secondaire de conseiller"; un rôle non décisionnel, je ne devais répondre qu'aux instructions se limitant et dans le sens de mon rôle ci-haut cité : lesquelles instructions devraient m'être adressées par monsieur KAJUGA Robert ou une autorité du parti MRND. Par ailleurs, n'étant pas responsable d'un groupe d'Interahamwe et n'ayant pas d'autorité effective sur les Interahamwe Za MRND, aucune initiative ne pouvait être attendue de ma personne.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BAVARSEON 134 

Du reste, j'avais également une responsabilité professionnelle autrement plus importante d'assurer techniquement la bonne marche de Radio Rwanda. C'est ainsi que vous constaterez qu'à partir du 12 Avril 1994, j'ai été amené à suivre le gouvernement Intérimaire à Gitarama et à Gisenyi afin d'assurer les services techniques de Radio Rwanda avec l'équipe technique.

Il faut aussi se rendre à l'évidence et admettre que tout le monde n'était pas au "secret" de ce qui allait se passer. Et, encore il fallait avoir le pouvoir nécessaire pour prendre les décisions fortes, incontestables, respectées et sans conséquence pour le décideur. Ce qui était loin de ma modeste personne et de certains autres collègues Interahamwe Za MEND.

Cependant il est extrêmement douloureux et pénible de devoir constater, avec le recul du temps, que le génocide a démarré dans la nuit du 06 au 07 Avril 1994 et que des actions auraient pu être prises pour empêcher cela.

Q. 56 Qui était pour vous les vrais ennemis?

R. 56 Normalement, l'ennemi était le FPR. C'est-à dire les militaires et infiltrés FPR.

Cependant depuis Octobre 1990, les politiciens, dans un sursaut de lutte pour conserver le pouvoir, ont progressivement placé le conflit sous l'angle ethnique. C'est ainsi que ceux qui sympathisaient avec le FPR (hutu et tutsi confondus) ont été qualifié de "complices (Ibyitso)".

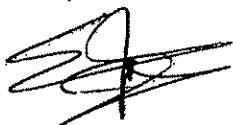
Plus tard, tous les tutsi seront considérés comme INYENZI, donc ennemi au même titre que le FPR, et, finalement en début de 1994, ENNEMI voulait tout simplement dire : FPR, infiltrés, opposants modérés et tutsi. C'est ce qui explique que les massacres d'Avril 1994 visaient les infiltrés, les opposants modérés et les tutsi.

Aussi, les discours de Léon MUGESERA lors du meeting du MRND tenu à la s/préfecture de Kabaya (Gisenyi) le ou vers le 22 Novembre 1992 ainsi que celui de MUGENZI Justin (Président

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

JACQUES BARRAGEON R9

109



PL) tenu au cours du 1^{er} trimestre 1994 lors d'un meeting organisé au stade de Nyamirambo par le MRND (monsieur NGIRUMPATSE Mathieu) avec la participation des partis Power (MDR, PSD, et PL) caractérisent la montée de l'extrémisme et la conception de l'ennemi.

Le premier a appelé la population de Gisenyi (s/préfecture de Kabaya) à la vigilance contre l'ennemi qu'il définissait comme étant INYENZI. Et, le second, parlant de la révolution de 1959 ayant chassé du pouvoir la monarchie, a mis en garde l'ennemi (tutsi et pro-FPR) par ses propos apocalyptiques "Bazabona ishyano"; qui se sont révélés être une triste réalité avec Avril 1994.

Le MRND (bureau politique), à ma connaissance, ne s'est jamais désolidarisé de manière officielle ni du discours de Léon MUGESERA, ni de celui du MUGENZI Justin.

Gestion de la période du vide institutionnel et installation des barrière :

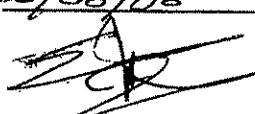
La mort du Président de la République a créé un vide institutionnel qui a entraîné une situation exceptionnelle de crise. Dans cette circonstance, c'est le haut commandement militaire des FAR qui a géré la crise jusqu'à la mise en place du gouvernement intérimaire dont la prestation de serment est intervenue le 09 Avril 1994.

Pendant la période qu'a duré le vide institutionnel du 06 au 09 Avril 1994; c'est le haut commandement militaire des FAR qui a dirigé le pays et, de ce fait, était notamment responsable de l'ordre et de la sécurité de la population.

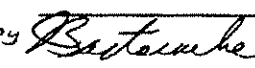
Le haut commandement des FAR a mis en place un comité de crise qui aurait notamment organisé les partis politiques afin de combler le vide institutionnel par la mise en place du gouvernement Intérimaire.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

Jacques BAILLARGEON by 

C'est du Haut Commandement militaire qu'émane le communiqué radiodiffusé sur les antennes de Radio Rwanda la matin du 07 Avril 1994 annonçant la mort du Chef de l'État, l'instauration d'un couvre-feu et l'ordre de rester chez-soi pour tous les citoyens et ce, jusqu'à nouvel avis.

Au cours de la même période, il y a eu d'autres communiqués diffusés à Radio Rwanda et/ou à la RTLTM parlant des problèmes de sécurité et mettant particulièrement en garde les civils et les militaires engagés dans des actes de vandalisme.

Aussi, afin de mieux comprendre, parlons brièvement de la structure administrative de la préfecture. En 1994, le pays comptait 11 préfectures. Chaque préfecture était subdivisée en "communes", chaque commune en "secteurs" et chaque secteur en "cellules". Il a également existé (sous la responsabilité hiérarchiques des chefs de secteurs), ce que l'On appelait les "Nyumba kumi" ou les "responsables de 10 maisons" dont je n'ai pas entendu parler pendant la guerre.

Ainsi, au niveau préfectoral, la structure administrative correspondante de commandement comprenait : le "Préfet" pour la préfecture, le "Bourgmestre" pour la commune, le "Conseiller" pour le secteur et le "responsable de cellule" pour la cellule. En temps normal, le ministère de l'Intérieur est naturellement l'autorité administrative hiérarchique du préfet.

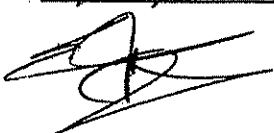
Le conseiller de secteur est donc le représentant de l'autorité administrative (Bourgmestre et Préfet) au niveau de l'entité territoriale du "Secteur". Et, au niveau de son secteur, le Conseiller a comme collaborateurs les "responsables" des cellules. Conseillers de secteur et Responsables des cellules sont les premiers responsables de la sécurité de la population au niveau du secteur. Cette responsabilité est traduite en Kinyarwanda par l'expression "umutekano w'abaturage".

Vous comprendrez dès lors que les armes dont disposaient les conseillers ne peuvent provenir d'aucune autre source que par celle de l'autorité hiérarchique, à savoir, la préfecture.

Date:

Signature du témoin

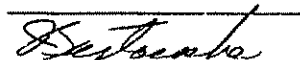
05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

JERQUES BAILLARCON 84

111



Les conseillers de secteurs ont donc reçu des armes à feu après le 06 Avril 1994. J'ai personnellement vu un conseiller de secteur, monsieur **KABOYI Jérémie** avec une arme. Mme La Conseillère **KARUSHARA Rose** avait également une arme à feu (constatation faite le ou vers le 10 Avril 1994 lors de la tournée de pacification.

En outre, les conseillers de secteur ont été invités en réunion à la préfecture de la Ville de Kigali, notamment par voie de communiqué radio.

Le Préfet **RENZAHO Tharcisse** a, par ailleurs, instauré un "LAISSER-PASSER" pour véhicule permettant de circuler et de sortir de la ville de Kigali. Il permettait surtout de contrôler l'infiltration de l'ennemi ainsi que les mouvements de la population. C'est le haut commandement militaire qui a décidé du couvre-feu et de la mise en place des barrières.

Il faudrait donc bien se rendre compte de l'évidence du fait que le parti MRND et/ou le comité national des Interahamwe Za MRND ne sont pas des institutions habilitées à décider de l'érection des barrières.

L'érection des barrières dans le pays et singulièrement dans la capitale est une décision des plus hautes autorités du pays, en l'occurrence, le haut commandement militaire et/ou le Préfet de la ville de Kigali, le Colonel **RENZAHO Tharcisse**.

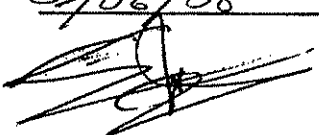
La décision d'installation des barrières (civiles) dans la capitale a été mise en pratique par le Préfet de la ville de Kigali, le Colonel **RENZAHO Tharcisse** par l'entremise des conseillers des secteurs chargés d'encadrer la population dans les quartiers.


En effet, le préfet de la ville de Kigali a souvent fait diffuser à Radio Rwanda et/ou la RTLM des messages en rapport avec les barrières. Parfois, ces communiqués faisaient état d'instructions en rapport avec les barrières de jour et/ou de nuit et ce, pour parer à l'infiltration de l'ennemi.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


Jacques BAKARUKU #3 

Selon ma vision des choses à l'époque et en fonction des communiqués radiodiffusés, la population a été mise sur les barrières sur décision du Préfet, par les conseillers de secteur avec la collaboration spontanée de certains chefs locaux des Jeunesses des partis. Cela est du reste confirmé par les observations faites sur le terrain lors de la tournée de pacification où des zones sans forte concentration de miliciens (Interahamwe) on retrouvait tout de même certaines barrières, notamment dans les quartiers de Nyamirambo stade et Nyakabanda, non tenus par des miliciens Interahamwe Za MRND.


Par ailleurs, la grande barrière de KIMISAGARA ainsi que les barrières voisines étaient contrôlées par la conseillère **KARUSHARA Rose** qui n'était pas Interahamwe.

La plupart des barrières visitées lors de la tournée de pacification n'étaient pas contrôlées par des Chefs de secteur Interahamwe Za MRND. Cela s'explique par le fait qu'il n'y avait à ma connaissance, qu'un Chef Interahamwe Za MRND par secteur; alors que dans chaque secteur on pouvait retrouver plusieurs barrières. Et, enfin, au cour de ladite tournée, personnellement, je n'avais pas eu l'impression qu'une autorité du MRND ou un membre du comité directeur Interahamwe Za MRND avait donné une quelconque instructions aux Interahamwe de mettre en place et de contrôler les barrières.

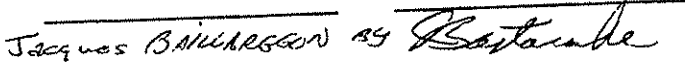
Aussi pour expliquer davantage le rôle central du MRND dans la crise, il faudrait partir du début des événements.

D'abord, c'est le Président fondateur du parti MRND qui est tué le 06 Avril 1994. Le parti endeuillé, doit, malgré tout, s'impliquer à la recherche d'une solution rapide de rechange. Voilà pourquoi, le MRND, sera appelé à désigner le 08 Avril 1994, conformément aux textes constitutionnels en vigueur, le successeur du Président défunt **HABYARIMANA Juvénal**, en la personne de monsieur

Date:
Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) intervieweur(s)


113

Théodore SINDIKUBWABO, un membre du parti MRND, ex-Président de l'assemblée Nationale du Rwanda.

C'est donc dire que dès le début des événements le 06 Avril 1994, le MRND a été l'interlocuteur privilégié du Haut Commandement militaire en charge de la gestion de la crise.

Ensuite, tous les partis politiques "tendance Power" se sont ralliés au MRND pour combler le vide institutionnel et diriger le pays officiellement à partir du 09 Avril 1994.

De par la composition du gouvernement Intérimaire on peut remarquer que le MRND était au centre de la prise de décision. En effet, sur 19 ministères qui le composait, 9 ministères étaient attribués à des membres du parti MRND; dont ceux de la défense et de l'intérieur; en charge notamment de la défense nationale et de la sécurité des personnes et des biens.

Le MRND, avec la présidence de la République et ses 9 ministères dont les importants ministères cités ci-dessus, s'est donc retrouvé dans le rôle de "LEADER" du gouvernement INTÉRIMAIRE.

L'apparition du MRND dans le décor des barrières s'explique aussi et surtout par le fait que ce parti avait une jeunesse organisée qui, dans les circonstances de crise, ne devrait pas manquer à l'appel de l'autorité, c'est-à-dire : Préfet, Bourgmestre, Conseiller et Responsable de cellule.

Les membres Interahamwe Za MRND sont donc allés sur les barrières comme tous les autres citoyens à l'appel de l'autorité; d'autant plus que les occupants d'une barrière habitaient le voisinage immédiat de celle-ci et se relayaient régulièrement à sa garde. Ainsi, sur certaines barrières, on pouvait également retrouver en grand nombre des membres des jeunesses MDR et CDR. Il est de notoriété publique qu'un leader MDR-Power en la personne de **Froduct KARAMIRA**, vice-président du MDR, avait fait de son habitude quotidienne la tournée des quartiers (barrières), le passage à la

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

114

Jacques BAILLARGEON 08/4 Bastouche

RTLM pour faire état aux auditeurs de la situation sécuritaire de la Capitale et féliciter les occupants des barrières.

ÉVOLUTION DES TUERIES :

Pendant la période du vide institutionnel, entre le 06 et 09 Avril 1994, le pays a connu l'élimination d'autres personnalités, notamment : Madame la Première Ministre, **UWILINGIYIMANA Agathe**, monsieur **KAVARUGANDA** (Président de la Cour Constitutionnelle), monsieur **Faustin RUCOGOZA** (ministre de l'Information), monsieur **NGULINZIRA Boniface**, (ministre des Affaires Étrangères), etc...

Toutes ces hautes personnalités ont été tuées par la Garde Présidentielle dans une logique de l'élimination des opposants politiques dits "complices" du FPR. C'est monsieur **Éphrem NKEZABERA** qui m'a dit que Madame **UWILINGIYIMANA Agathe** avait été tué par la Garde Présidentielle, lui-même l'ayant appris du **Major NTUYAHAGA**.

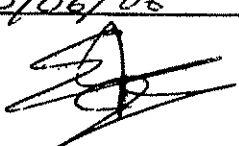
Dans la même période, les milices ont commencé les tueries dans les quartiers. Les barrières auraient fait leur apparition dans la nuit du 06 au 07 Avril 1994 pour se généraliser au cours de la journée du 07 Avril 1994. De par les observations faites le 08 Avril 1994 en me rendant chez **Éphrem NKEZABERA**, les tueries sur les barrières auraient commencé dans la journée du 07 Avril 1994. Mais ces tueries n'étaient pas intenses alors qu'à l'intérieur des quartiers elles devaient être intenses et systématiques. On pouvait entendre de loin des crépitements d'armes dans les quartiers.

Les barrières étaient nombreuses sur les routes principales de la Capitale. D'autres barrières étaient érigées sur les routes secondaires permettant d'entrer et de sortir des quartiers. En fait, les quartiers étaient bouclés par des barrières dès le 07 Avril 1994. Le crash de l'avion présidentiel ayant eu lieu dans la nuit du 06 Avril 1994 vers les 20H30, un communiqué de Radio Rwanda demandait tôt le matin du 07 Avril 1994 à tout le monde de rester chez-soi. En fait cette situation faisait en sorte que

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


Jakobus BANUARSON by *Rastorabe*
 115

personne ne pouvait s'échapper. C'est ce qui explique le fait de l'importance des tueries dans les quartiers

En conséquence, les tueries sur les barrières restaient limitées du au fait du communiqué susdit interdisant les déplacements.

C'est l'accumulation des tueries sur les barrières qui a fait que le 09 Avril 1994 on pouvait observer de nombreux cadavres sur certaines routes. Certains cadavres devaient dater de 2 à 3 jours. C'est particulièrement au cours de la journée du 11 Avril 1994 que des scènes horribles de cadavres pouvaient observées sur les routes de la capitale. En effet, sur demande des autorités du gouvernement Intérimaire le 10 Avril 1994, les cadavres ont été ramenés sur les routes en vue de leur ramassage par les véhicules du MINITRAPE.

C'est la journée du 11 Avril 1994 que l'on pouvait réellement avoir l'idée de l'ampleur des tueries qui se commettaient à l'intérieur des quartiers.

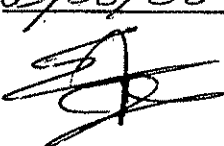
En fait, de par mes observations, le plus gros des massacres s'est fait à l'intérieur des quartiers et non sur les barrières comme on a tendance à le croire. Les barrières ont servi à rattraper et tuer ceux qui pouvaient échapper à la mort du quartier ainsi qu'à contrer les infiltrations du FPR.

Sur ma route de retour le 11 Avril 1994 de chez Éphrem NKEZABERA, avec ma famille, les sites où l'on a vu plusieurs cadavres sont au niveau de l'école Postale de Gitéga et de l'église Charles-Lwanda à Nyamirambo.

Après la mission de pacification effectuée par les membres du comité national des Interahamwe Za MRND, il est difficile de dire que les tueries ont baissé d'intensité, étant entendu qu'il n'était pas possible de se rendre à l'intérieur des quartiers. Du reste, dès le 11 Avril 1994, le service de ramassage continu des cadavres a été mis en place par le gouvernement Intérimaire. Cependant, au 13

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

116 Jacques BAILLARDON BY Bastien

Avril 1994, les tueries ont certainement repris du fait de la fuite du gouvernement Intérimaire et de la distribution des armes sur les barrières, rendue possible grâce à l'ultime décision de **Joseph NZIRORERA** et du **Colonel BAGOSORA**. Les deux événements combinés pouvaient constituer un signal pour les miliciens pour poursuivre les tueries.

Au terme de cette période du 06 Avril au 12 Avril 1994, à laquelle je n'ai pris part qu'aux activités formelles du 10 Avril 1994 relatives à la tournée de pacification, laissez-moi vous exprimer mon plus profond remord quant à l'ampleur de la tragédie qui a pu se passer et pour laquelle ma responsabilité, certes indirectement, est engagée.

Les scènes horribles de cadavres observés sur les routes durant la période indiquée et au delà, et à comprendre, avec le recul du temps, que l'organisation Interahamwe Za MRND, dont j'étais membre, certes sans pouvoir décisionnel est en partie responsable de la mort de centaines de milliers de personnes (femmes et enfants compris), cela me restera choquant et troublant pour toujours.

Tant, il est vrai que, nous Interahamwe Za MRND, nous avons souvent, en fait tout le temps, répondu à l'appel de nos dirigeants de parti MRND. Il en est de même de la population pour laquelle, certaines autorités font croire, s'être laissée entraîner dans une anarchie incontrôlable, voire une insurrection; alors que c'est tout le contraire, car en effet :

- Comment expliquer que les membres Interahamwe Za MRND du Comité National aient pu répondre à la réunion et à la tournée de pacification le ou vers le 10 Avril 1994?
- Comment expliquer que tous les chefs des Interahamwe Za MRND des secteurs aient pu répondre à l'appel à participer à la réunion avec le **Colonel BAGOSORA** et le **Général DALLAIRE** tenue vers fin Avril 1994 à l'Hôtel des Diplomates?

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BARLAGEON et Bastien

- Comment expliquer le fait que la population ait pu accepter d'exécuter l'ordre de ramassage des cadavres (parfois en décomposition de 2 à 3 jours) dans les quartiers pour les acheminer au niveau des routes en vue de faciliter leur évacuation par les camions du MINITRAPE vers les sites d'inhumation?

Bref, de nombreux exemples prouvent à suffisance que toutes les milices confondues et la population en général ne se sont jamais départies des ordres de l'autorité et ce jusqu'au bout.

En réalité, si les autorités avaient voulu de l'arrêt des massacres et d'une véritable pacification, elles y seraient arrivées.

Questions sur Éphrem SETAKO :

Q. 57 Monsieur SERUGENDO, il est allégué qu'Éphrem SETAKO dans sa relation avec le gouvernement Intérimaire était un très bon ami de Joseph NZIRORERA et aurait été vu aussi avec le Colonel BAGOSORA et ZIGIRANYIRAZO plusieurs fois, il est allégué aussi qu'il avait été nommé comme représentant militaire du Rwanda au Zaïre le 20/05/1994. Que pouvez-vous révéler sur ces faits?

R. 57 Comme déjà mentionné j'avais rencontré le Colonel SETAKO dans les années en 1989 à l'occasion du décès d'un technicien de l'ORINFOR, monsieur BUKIZE Léonard. Le Colonel SETAKO avait des relations familiales avec le défunt BUKIZE. J'avais également de très bonnes relations amicales avec mon collaborateur BUKIZE; ma famille avait du reste parrainé un de ses enfants en baptême.

Q. 58 Connaissez-vous quelque chose au sujet de ses positions entre Avril et Juillet 1994 et où il était basé durant cette période soit à Kigali, Ruhengeri ou Kinshasa.

R. 58 Non, aucune idée.

Q. 59 Monsieur SERUGENDO savez-vous si le Colonel SETAKO était un militaire retraité en Avril 1994?

R. 59 Non, aucune idée.

Q. 60 Monsieur SERUGENDO, concernant la Défense Civil, SETAKO était-il impliqué de quelque façon que ce soit avec cette organisation?

R. 60 Non, aucune idée de ces faits.

Q. 61 Monsieur SERUGENDO, savez-vous si SETAKO était officier de liaison entre les militaires et les Interahamwe?

R. 61 Non, aucune idée.

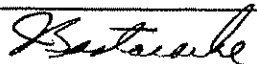
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jérôme BAILLARGEON Bg 

- Q. 62** À votre connaissance monsieur SERUGENDO, Setako était-il impliqué dans les entraînements des Interahamwe Za MRND?
- R. 62** Il y a eu des entraînements, mais je ne peux dire si celui-ci y était impliqué.
- Q. 63** Monsieur SERUGENDO, est-ce que SETAKO a joué un rôle dans la planification du génocide?
- R. 63** Je n'ai aucune idée du rôle qu'il aurait joué à ce niveau.
- Q. 64** Selon vous monsieur SERUGENDO, SETAKO est-il un Hutu extrémiste?
- R. 64** Je ne peux répondre à cette question, car je ne connais pas ses opinions.
- Q. 65** Monsieur SERUGENDO, avez-vous vu Setako entre le mois d'Avril et Juillet 1994 au Rwanda où ailleurs?
- R. 65** Non, je n'ai pas vu le Colonel SETAKO durant cette période, seulement à des funérailles en 1989 comme mentionné plus haut.
- Q. 66** Monsieur SERUGENDO, que savez-vous sur son implication financière, était-il impliqué avec la Banque de Kigali, la RTL, les Interahamwe etc...?
- R. 66** Le Colonel SETAKO était un détenteur d'actions dans la RTL. Je ne peux préciser, le nombre d'actions qu'il possédait.
- Q. 67** Monsieur SERUGENDO, êtes-vous au courant de l'implication de SETAKO dans les tueries de KIYOVU à la barrière près de l'Ambassade Canadienne ou en face de la maison de ZIGIRANYIRAZO?
- R. 67** Je ne suis pas au courant de ces faits.

QUESTIONS sur Séraphin RWABUKUMBA :

- Q. 68** Des témoins nous parlent d'une réunion privée tenue à l'Hôtel Rebero, le ou vers le 27 Février 1994 dans le but de soutenir financièrement les Interahamwe Za MRND. À cette réunion Séraphin RWABUKUMBA aurait promis de verser ou a versé la somme de 500,000 Frw. Sont cités comme participants en outre; Michel BAGARAGAZA, Joseph SERUGENDO, Ernest BUROKO, Dieudonné NIYITEGEKA, NKEZABERA Éphrem plusieurs autres personnes. Monsieur SERUGENDO pourriez-vous confirmer cette information et préciser la date de ladite réunion?
- R. 68** J'ai déjà répondu à cette question. Personnellement je ne connais pas cette réunion du 27 Février 1994 comme le mentionne les témoins. Par contre, je fais référence à une réunion publique cette fois dans le cadre de financement des Interahamwe en 1993. La réunion de financement à laquelle j'ai participé avait été initiée par Monsieur Mathieu NGIRUMPATSE. Elle a eu lieu peu avant les grandes vacances de 1993 (Juillet-Août 1993) et elle n'était pas privée. Prière de référer à mes réponses sur ce sujet concernant l'initiation de cette réunion, sur les propos tenus, le nombre de participants etc....Séraphin RWABUKUMBA participait bel et bien à cette réunion, cependant il n'a pas pris la parole à ce meeting si je me souviens bien.
- Q. 69** Monsieur SERUGENDO, avez-vous assisté à d'autres réunions de ce type avec la présence de Séraphin RWABUKUMBA?
- R. 69** Non, sauf celles mentionnées dans ma déclaration où je relate les circonstances.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

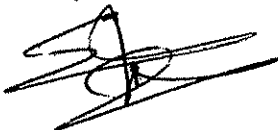
119 *J. Jacques BAILLINGSBOM by [Signature]*

- Q. 70** Un témoin signale que Séraphin RWABUKUMBA avait ses propres Interahamwe Za MRND qui travaillait pour lui, ils lui servaient de chauffeurs de ses véhicules, de garde corps, sentinelles, ces mêmes sentinelles avaient des armes et des grenades. Monsieur SERUGENDO, pouvez-vous confirmer cette information?
- R. 70** Je ne suis pas au courant mais le contraire me surprendrait car il était de mode à l'époque d'engager des Interahamwe comme gardiens, chauffeur, garde de corps, pour les armes et grenades je ne peux me prononcer.
- Q. 71** Séraphin RWABUKUMBA finançait ou parrainait-il un groupe d'Interahamwe soit dans une commune de Kigali ou dans sa propre commune de Bushiru, tel que l'ont fait les Joseph NZIRORERA, Michel BAGARAGAZA et le Président?
- R. 71** Je ne suis pas au courant
- Q. 72** Connaissez-vous des Interahamwe qui travaillaient ou étaient sous sa tutelle?
- R. 72** Je ne peux pas répondre à cette question.
- Q. 73** Pouvez-vous nous dire si les Interahamwe de RWABUKUMBA ont commis des exactions à sa demande?
- R. 73** Je ne peux pas répondre à cette question.
- Q. 74** Un témoin déclare que au sujet des escadrons de la mort et de la relation que Séraphin RWABUKUMBA entretenait avec le Capitaine SIMBIKANGWA, que celui-ci était l'ami intime de Séraphin RWABUKUMBA et que sur ordre de Séraphin RWABUKUMBA il convoquait ses détracteurs et les intimidaient. C'est Séraphin RWABUKUMBA qui l'avait aidé à acheter sa voiture pour handicapé après son accident. Monsieur SERUGENDO pouvez-vous confirmer ces faits?
- R. 74** Je ne suis pas au courant de cela. Cependant, je sais que le Capt. SIMBIKANGWA est originaire de la même région que monsieur RWABUKUMBA (Bushiru) et qu'il avait eu un accident qui l'avait rendu infirme.
- Q. 75** Monsieur SERUGENDO, pouvez-vous nous expliquer quelles étaient les responsabilités du Capitaine SIMBIKANGWA au sein de l'AKAZU?
- R. 75** Je ne suis pas au courant de cela.
- Q. 76** Le Capitaine SIMBIKANGWA était-il sous les ordres de l'AKAZU restreinte?
- R. 76** Je ne suis pas au courant de cela.
- Q. 77** Monsieur SERUGENDO, le Capitaine SIMBIKANGWA aurait-il assassiné des rwandais à la demande expresse de l'AKAZU ou de Séraphin RWABUKUMBA, êtes-vous au courant de ces faits?
- R. 77** Je ne suis pas au courant de cela.

Date:

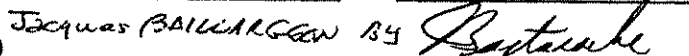
Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

120



Q. 78 Monsieur SERUGENDO, un témoin déclare que Séraphin RWABUKUMBA dans le cadre de la RTLM l'aurait approché alors qu'il se trouvait chez HIGANIRO où se trouvait aussi Joseph NZIRORERA et Laurent SERUBUGA au début de la RTLM et lui a demandé si je coulais lui donner un million Frw pour financer la radio RTLM. Séraphin RWABUKUMBA était porteur d'un carnet de chèque ou de virement. Êtes vous au courant de ces faits?

R. 78 Je ne suis pas au courant de cela.

Q. 79 Monsieur SERUGENDO, avez-vous eu connaissance que Séraphin RWABUKUMBA faisait de la sollicitation auprès des gens pour qu'ils contribuent à la RTLM?

R. 79 Il a participé activement avec messieurs Ferdinand NAHIMANA et Pasteur MUSABE à la recherche de financement de la RTLM. Il a acheté des actions pour 600,000 FRW et était parmi les plus grands actionnaires.

Il aurait mis à la disposition de la RTLM un groupe électrogène en vue de secourir ses émissions en cas de coupure de courant.

Il a été membre du comité d'initiative élargi (26/11/93) de la RTLM; bien que le comité n'ait pu se réunir suite à la guerre.

Q. 80 Monsieur SERUGENDO, pouvez-vous nous dire si Séraphin RWABUKUMBA a joué un rôle dans le recrutement du personnel de la RTLM et dans le choix des émissions?

Q. 80 À ma connaissance, non.

Q. 81 Monsieur SERUGENDO, des déclarations font état que Séraphin RWABUKUMBA aurait joué un rôle dans l'engagement du journaliste Ananie NKURUNZIZA, un extrémiste notoire. Êtes-vous au courant du rôle joué par Séraphin RWABUKUMBA?

R. 81 Le journaliste Ananie KNURUNZIZA est apparu dans les services de la RTLM vers Mars/Avril 1994. Son recrutement n'a jamais été évoqué en comité d'initiative, étant entendu qu'entre Avril et Juillet 1994, il n'y a pas eu de réunion du comité d'initiative de la RTLM. M. Ferdinand NAHIMANA est la seule personne à la RTLM qui pouvait engager un agent en cas d'urgence et informer le comité d'initiative à la prochaine réunion.

Je ne connais pas les relations qui existaient entre M. RWABUKUMBA et M. NKURUNZIZA. Comme dit antérieurement ce dernier aurait travaillé dans la société "La Centrale" Au cas où ces relations étaient avérées, alors Monsieur Séraphin RWABUKUMBA serait passé soit par M. Ferdinand NAHIMANA ou M. Phocas HABIMANA. J'ai quelques fois entendu le journaliste NKURUNZIZA, il animait des émissions politiques en langue Kinyarwanda sur la RTLM. Le peu de temps que j'ai eu à l'écouter, ses émissions avaient trait aux relations séculaires Hutu - Tutsi. C'était de l'endoctrinement des Hutu.

Q. 82 Monsieur SERUGENDO, à votre connaissance Séraphin RWABUKUMBA donnait-il des consignes politiques aux journalistes de la RTLM?

R. 82 Je ne suis pas au courant de cela.

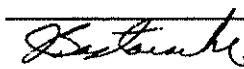
Date:

Signature du témoin

05/04/05



Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

Jacques BALLENGON BY 


- Q. 83** Il ressort selon une déclaration d'un témoin que tous les samedis vers midi, Séraphin RWABUKUMBA invitait les journalistes de la RTLTM pour participer à un lunch organisé par ses soins sur la terrasse de "La Centrale". Ces réunions avaient pour but de discuter de l'actualité de la semaine et de donner des directives auxdits journalistes. Séraphin RWABUKUMBA donnait comme directive par exemple "de salir" les para belges en poste au Rwanda.
- R. 83** Séraphin Rwabukumba était le propriétaire et/ou le gérant du magasin import/Export "La Centrale", M. Rwabukumba a été un cadre puissant à la BNR, avant de rejoindre le privé, chef de "change" accordait l'autorisation des devises étrangères pour l'importation. J'ignore cependant s'il recevait les journalistes de la RTLTM comme le témoin le mentionne. Vous feriez mieux de demander cette question à RUGGIU ou à d'autres journalistes, ils seraient en meilleure position de confirmer ce que déclare le témoin.
- Q. 84** Monsieur SERUGENDO que savez-vous au sujet de la création et du financement du journal INTERA et qu e celui-ci aurait comme concepteur et financier RWABUKUMBA Séraphin?
- R. 84** Le journal existait bien à l'époque, mais je ne suis pas au courant de l'implication de monsieur RWABUKUMBA Séraphin quant à la création et au financement du journal INTERA.
- Q. 85** Monsieur SERUGENDO, quelle était la ligne directrice de ce journal INTERA?
- R. 85** Je ne sais pas.
- Q. 86** Monsieur SERUGENDO qui était le rédacteur en Chef de ce journal?
- R. 86** Monsieur Ananie NKURUNZIZA avait travaillé pour ce journal.
- Q. 87** Monsieur SERUGENDO, RWABUKUMBA Séraphin était le propriétaire du magasin d'Import/Export "LA CENTRALE". Que savez-vous au sujet des activités commerciales de ce magasin et pouvez-vous nous citer le nom des employés travaillant pour RWABUKUMBA Séraphin?
- R. 87** Séraphin RWABUKUMBA était le propriétaire et/ou le gérant du magasin Import/Export "La Centrale". M. RWABUKUMBA était un cadre puissant à la BNR, il était chef de "change" et accordait l'Autorisatoin des devises étrangères pour l'importation.
- Q. 88** Monsieur SERUGENDO, vous êtes-vous rendu à la résidence présidentielle de Kanombe après la mort du Président? Si oui, pouvez-vous décrire l'atmosphère qui y régnait et qui était présent?
- R. 88** Je ne me suis pas rendu à la résidence présidentielle à Kanombe et je n'ai aucune idée de ce qui se passait là.
- Q. 89** Monsieur SERUGENDO, que savez-vous au sujet de la mort des 3 coopérants belges et des trois prêtres tutsi de Rambura. Séraphin RWABUKUMBA a-t-il donné des ordres pour faire exécuter ces 3 coopérants et d'autres personnes et quel en était le mobile?
- R. 89** Je n'en sais rien.
- Q. 90** Peut-on rattacher RWABUKUMBA à des assassinats ciblés comme par exemple l'assassinat de l'entrepreneur SEBERA Antoine et de sa famille ou de KARAMBIZI?
- R. 90** Je ne sais rien sur ces faits.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

05/06/06



122

Jacques BAILLARDON B4 Bastarache

Q. 91 Qu'avez-vous à répondre à certaines personnes monsieur SERUGENDO, qui prétendent que les accusations portées contre les Interahamwe sont dénudées de tout fondement, car il n'y a pas eu de "Génocide Tutsi" au Rwanda en 1994 et que ce sont les milices et escadrons de la mort du FPR, qui ont plutôt planifié et exécuté des massacres et des assassinats sélectifs à caractère ethnique. Les populations hutues se sont constituées en résistants dans le cadre de la Défense civile, contre des agresseurs, c'est-à-dire les militaires du FPR? Qu'avez-vous à répondre à ces affirmations?

R. 91 De par ce que j'ai eu à observer par moi-même, je pense qu'il n'est pas sérieux de nier le génocide des Tutsi. Il n'y a pas de doute possible. Dans la partie sous contrôle gouvernemental, les miliciens (tous partis confondus) ont tués des Tutsi pour leur appartenance ethnique. Les tueries ont touchées des personnes sans défense: vieillards, femmes et enfants notamment. J'ai vu sur plusieurs barrières des cadavres effrayants de vieillards, femmes et d'enfants.

Dès la reprise de la guerre, confronté à une ferme réaction de la communauté internationale dans une manoeuvre de diversion, le gouvernement intérimaire a fait état d'une mission de pacification. Il était pourtant apparu que les massacres prenaient une ampleur de génocide. Or, les massacres ont continué, le gouvernement intérimaire n'a jamais entrepris une démarche de pacification digne de ce nom pour arrêter le génocide, ni le condamner. Le génocide des Tutsi est indéniable, c'est une très triste réalité.

Q. 92 Monsieur SERUGENDO, à votre connaissance personnelle, êtes-vous en mesure de nous dire où était NZIRORERA Joseph dans la nuit du 6 au 7 avril 1994?

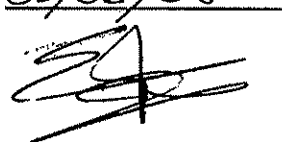
R. 92 Je n'ai aucune idée.

Q. 93 Monsieur SERUGENDO, toujours à votre connaissance personnelle, NZIRORERA Joseph a-t-il quitté Kigali le 12/04/94 à destination de GITARAMA?

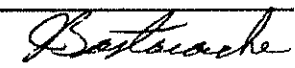
R. 93 D'après ce que m'ont dit certains membres de la mission de pacification (10/04/1994), monsieur NZIRORERA Joseph aurait déménagé de Kigali le 12/04/1994 de l'Hôtel des Diplomates et je ne peux dire sa destination.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

123 Jacques BAILLARGON AS 

Q. 94 Monsieur SERUGENDO, êtes-vous au courant que NZIRORERA Joseph était à RUHENGARI le 14/04/94, au moment où à la Cour d'Appel de RUHENGARI, la population avait été attaquée?

R. 94 Non, j'étais moi-même à Murambi à ce moment là.

Q. 95 Connaissez-vous un dénommé KAJELIJELI?

R. 95 Je ne le connais pas personnellement. Je sais cependant que monsieur KAJELIJELI fut Bourgmestre de la Commune Mukingo, dans la Préfecture de Ruhengeri.

Q. 96 À votre connaissance personnelle, NZIRORERA Joseph, avait-il une maîtresse répondant au nom de NYABUHU, laquelle lui aurait donné une fille?

R. 96 Non, je n'ai aucune idée de ces faits et ce nom ne me dit rien.

Q. 97 À votre connaissance personnelle, monsieur NZIRORERA Joseph a-t-il assisté à une réunion au MINADEF le 7 ou 8 avril 1994?

R. 97 Je n'ai aucune idée de ça.

Q. 98 Savez-vous qui participait au meeting du Comité Exécutif du MRND tenu le 7 avril 94 à 07 :00 AM et qui y participait?

R. 98 Je ne suis pas au courant de ce meeting.

Q. 99 Avez-vous eu connaissance que le gouvernement ABATABAZI a tenu une réunion le 8 ou 9 Avril 94 au Diplomates?

R. 99 Non, je ne suis pas au courant de ce meeting, sauf peut-être pour la mise en place du gouvernement Intérimaire le 09/04/1994 (par Radio Rwanda). Je ne suis pas allé à l'hôtel des Diplomates ce jour là.

Q. 100 Avez-vous entendu parler que Mathieu NGIRUMPATSE aurait menacé un certain Victor le 7 Avril 94 et aurait pris soin de l'enfant après sa mort?

R. 100 Je n'ai jamais entendu parlé d'un tel événement.

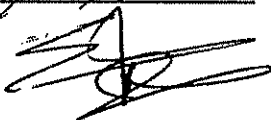
Q. 101 Croyez-vous que messieurs NGIRUMPATSE Mathieu, KAREMERA Édouard, & NZIRORERA Joseph, exerçaient en leurs qualités respectives, une autorité sur les fonctionnaires de l'État en Avril 1994?

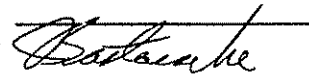
R. 101 En tant que les plus hauts dirigeants du parti MRND, ils pouvaient exercer une autorité sur les hauts fonctionnaires de l'état affiliés au parti MRND au niveau du pays. Cette autorité était davantage accentuée lorsqu'il s'agissait des départements (ministères) dont la gestion incombait au parti MRND dans le cadre du partage du pouvoir issu des accords entre partis politiques constituant le gouvernement de coalition.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

05/06/06


Jacques BAILLARGON by 

Il en était de même pour les partis d'opposition. Cependant, à partir du 09 Avril 1994, avec la mise en place du gouvernement Intérimaire; les autorités que vous citez, à savoir, messieurs NGIRUMPATSE Mathieu, KAREMERA Édouard, NZIRORERA Joseph exerçaient encore plus d'influence sur les fonctionnaires (MRND) et sur le gouvernement Intérimaire. D'autant plus que la véritable opposition politique avait disparu avec l'élimination et/ou la fuite des opposants politiques modérés.

L'illustration de cette autorité en est la mission de pacification entamée le 10 Avril 1994 par les membres du comité national des Interahamwe Za MRND sous les ordres de ces 3 personnalités du MRND.

Q. 102 Monsieur SERUGENDO, nous sommes à l'aube du génocide qui débutera le 6/04/94, suite à l'attentat contre l'avion présidentiel entraînant dans la mort du Chef de l'État Rwandais, monsieur HABYARIMANA Juvénal. Les organisateurs NGIRUMPATSE Mathieu, NZIRORERA Joseph, KAREMERA Édouard, MUGENZI Justin, BAGOSORA Théoneste, RENZAHO Tharcisse et plusieurs autres avaient exploité jusqu'alors, et au maximum les structures administratives, politiques et militaires existantes.

Ils appellent la milice Interahamwe ZA MRND et ses alliés, à mener une campagne d'extermination de l'Ennemi, lequel est composé de Tutsi et de hutu, présumés opposants au parti MRND. Ils parviendront par la RTLM, principal véhicule d'informations, pour atteindre tous les rwandais et inciteront et contraindront la plupart des hutu à accepter et à participer aux massacres. Face à ce bref exposé, qu'avez-vous à répondre comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND?

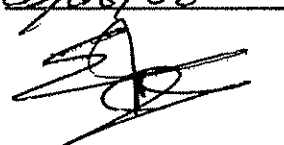
R. 102 En effet, comme vous semblez l'affirmer dans cette question, la RTLM a servi à la sensibilisation à tuer "l'ennemi". La RTLM ainsi que la milice Interahamwe et autres jeunesses coalisées ont été des instruments du génocide.

Mais il faudrait tout de même éviter de globaliser, comme cela s'entend de par une certaine presse. Car, toute la population hutue n'a pas participé aux massacres. Aussi, la RTLM ne couvrait pas encore l'ensemble du territoire rwandais pour relayer l'endoctrinement à l'ensemble de la population. Et puis, il ne faudrait pas oublier qu'il y a eu des massacres des populations Tutsi bien avant l'existence de la RTLM en Juillet 1993.

Aussi, il est largement connu que les tueries à Butare ont commencé vers le 20 Avril 1994 et, curieusement, ce n'est pas la RTLM qui est à l'origine, mais bien les autorités gouvernementales et le Chef de l'État en tête.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAKURERWA by Bastien
 125

Le Président SINDIKUBWABO a, comme j'ai eu à vous le dire antérieurement, prononcé un discours le 19 Avril 1994 à Butare qui a été diffusé sur les antennes de Radio Rwanda le même jour. Le lendemain de son intervention, la population de Butare, qui jusque là était restée calme, a commencé les massacres.

D'une manière générale, les autorités ont dans un "amalgame" savamment orchestré que j'ai décrit antérieurement, encouragé l'élimination de "l'ennemi". L'arrière plan du message était d'autant plus vite compris que la population était sous l'emprise d'une panique née de la mort du Président HABYARIMANA Juvénal pour lequel la responsabilité du FPR était largement répandue à dessein.

Q. 103 Est-il exact de dire, qu'une fois le génocide déclenché, il y avait presque plus de différence sur le terrain et que les milices de la CDR (Impuzamugambi), du MDR-Power, de la CDR et les autres ont rejoint votre milice Interahamwe ZA MRND et qu'elles furent mises à contributions avec les militaires, la Gendarmerie et la Police communale?

R. 103 Ce que l'on peut dire sans risque de se tromper, c'est la coalition du fait des différentes milices que vous citez, les Impuzamugambi de la CDR, la JDR Power du MDR Power, autres du PSD et PL-Power ont toutes œuvré ensemble particulièrement sur les différentes barrières.

Par ailleurs, c'était connu que lorsque les miliciens rencontraient de la résistance, particulièrement face aux brigades d'infiltrés du FPR, ils devaient faire appel à la police, à la gendarmerie ou à l'armée.

Un des exemples à cette affirmation est celui d'une habitation située vers Nyamirambo (côté Nyakabanda- route KADAFI) non loin de mon quartier (Stade régional); laquelle habitation fut détruite avec l'intervention de l'armée avec une auto blindée à canon sur renseignements des miliciens. À l'appui de cette intervention, il était dit que la maison abritait des infiltrés du FPR. Je ne saurais cependant vous dire de qui émanait cette organisation

Ce que je vous ai dit à propos de la coalition des milices résulte de mes propres constatations faites lors de la tournée de pacification du 10/04/1994 sur les barrières de la ville de Kigali.

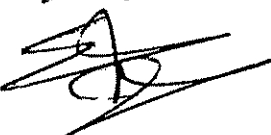
Q. 104 Compte tenu de la fonction que vous occupiez au sein des Interahamwe ZA MRND, êtes-vous en mesure de dire que NGIRUMPATSE Mathieu, NZIRORERA Joseph & KAREMERA Édouard, exerçaient un contrôle sur les dirigeants nationaux et régionaux ainsi que sur la milice Interahamwe, notamment à compter du 6/04/94?

R. 104 Toutes ces personnalités étaient les plus hauts dirigeants de notre parti MRND. À ce titre, ils exerçaient un contrôle certains avant et pendant le génocide sur les dirigeants nationaux et régionaux du parti ainsi que sur les Interahamwe Za MRND, il m'est difficile de savoir les mécanismes de contrôle au sein des organes du parti MRND.

Date:

Signature du témoin

05/06/94



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON by Bastien

Concernant tout particulièrement les Interahamwe, ces personnalités ont pertinemment bien fait valoir leur autorité en convoquant une réunion de pacification tenue le ou vers le 10/04/1994 à l'Hôtel des Diplomates et en ordonnant une tournée de pacification sur les barrières.

Q. 105 Êtes-vous en mesure monsieur SERUGENDO, de démontrer que les Interahamwe ZA MRND pouvaient agir unilatéralement sans l'aval des autorités avant et après le 6/04/94?

R. 105 Je pense avoir parlé un peu de l'organisation des Interahamwe Za MRND en vous disant qu'il s'agissait d'une Jeunesse du parti MRND, et qu'à ce titre, elle obéissait à l'œil et au doigt à ses responsables. Il n'est donc pas imaginable que cette Jeunesse agisse unilatéralement sans l'aval des autorités; à moins qu'il s'agisse d'une conduite répondant à une pratique bien connue du parti MRND; par exemple la tenue des réunions de mercredi.

Par ailleurs, je vous ai également dit que les relations avec les autorités du MRND étaient assurées par le comité directeur dit aussi "comité exécutif légal", qui comprend; le Président, les deux Vice-Présidents, le Trésorier et le Secrétaire; les conseillers n'intervenant (normalement) que de manière opportuniste sur certaines questions particulières à la demande du comité directeur.

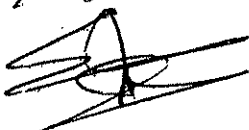
Q. 106 Monsieur SERUGENDO, comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND, du Comité d'Initiative de la RTLTM et suite à la mort du Président HABYARIMANA le 6/04/94, croyez-vous que les BAGOSORA Théoneste, NGIRUMPATSE Mathieu, NZIRORERA Joseph, KAREMERA Édouard et autres éléments extrémistes, ont voulu combler le vide juridique et se sont entendus entre eux, pour imposer un gouvernement intérimaire?

R. 106 Ce que l'on peut dire, c'est que du 06 Avril au 09 Avril 1994, la situation pouvait être dans les mains des FAR. Durant cette période, il est aussi certain que les partis politiques ont été mis à contribution pour mettre sur pied le gouvernement intérimaire assermenté le ou vers 09 Avril 1994. Il ne m'est pas

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

127 Jacques BAKURANGEN B. & Bastien

possible d'avoir des informations précises et celles auxquelles j'avais accès sont celles diffusées par Radio Rwanda.

Q. 107 Le ou vers le 8/04/94, comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND, vous avez reconnu avoir circulé avec MANIRAGABA Bernard et autres membres Interahamwe dans Kigali & Kigali rural.

Vous saviez également que certains membres de la Garde Présidentielle avaient déjà éliminé la 1ère Ministre, madame UWILINGIYIMANA Agathe, le Président du PSD, monsieur NZAMURAMBAHO Frédérik, le Président du PL, monsieur NDASINGWA Landuald et le Président de la Cour Suprême, monsieur KAVARUGANDA Joseph.


Étiez-vous au courant que ce même jour, les NGIRUMPATSE Mathieu, NZIRORERA Joseph et KAREMERA Édouard s'étaient réunis au Ministère de la Défense à la demande du Col. BAGOSORA?

R. 107 Comme dit antérieurement, j'ai circulé le 08/04/1994 à l'occasion de mon évacuation en me rendant chez monsieur NKEZABERA Éphrem. Toutes ses éliminations des autorités politiques par certains membres de la Garde présidentielle m'ont été racontés par le groupe Bernard MANIRAGABA et Éphrem NKEZABERA qui est venu à mon secours à Nyamirambo.

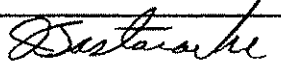
Quant à la réunion tenue au MINADEF par le Colonel BAGOSORA le 08/04/1994 avec les personnalités citées, je n'en ai pas été informée.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON BY 
 128

Q. 108 Toujours par rapport à votre rôle au sein de la milice Interahamwe ZA MRND et de la RTLM, croyez-vous encore une fois monsieur SERUGENDO, que les autorités que vous identifiez dans le cadre de vos relations pouvaient en tout temps intervenir, pour faire cesser les massacres à compter du 6/04/94? Si oui, comment?

Q. 108 Personnellement, je dois déplorer le fait que le Président de notre parti MRND, monsieur NGIRUMPATSE Mathieu n'ait pas pu prendre les mesures nécessaires pour amener les Interahamwe Za MRND à ne pas s'impliquer dans les massacres commis à l'endroit de la population civile Tutsi.

Par ailleurs, les autorités du MRND que vous citez auraient pu poursuivre la logique de la mission de pacification entreprise le 10 Avril 1994 en mobilisant l'ensemble des Interahamwe à l'arrêt des massacres. Ces autorités pouvaient par exemple organiser des réunions des Chefs des Interahamwe, le comité directeur au complet et les chefs des secteurs afin de donner des instructions fermes pour l'arrêt des tueries. Ces autorités pouvaient également recourir aux moyens des messages radiodiffusés. Du reste, aucune de ses autorités ne s'est publiquement désolidarisée des massacres commis par les Interahamwe, à moins que cela ait pu m'échapper compte tenu des occupations professionnelles auxquelles, moi-même, je devais faire face à Radio Rwanda.

Aussi, ma participation à la mission de pacification était vue sous l'angle de l'arrêt des massacres des civils. J'étais persuadé des bonnes intentions affichées par les autorités. Pour moi, dans une situation aussi grave que celle que vivait le pays en Avril 1994, il était imaginable d'appeler les Interahamwe à contribuer au maintien du calme dans leur secteur respectif plutôt qu'à tuer, d'autant plus que certains membres étaient d'ethnie tutsi, à commencer par le président Robert KAJUGA.

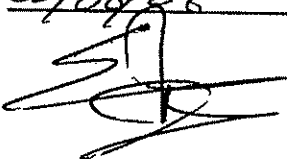
Q. 109 Ces mêmes autorités telles que NGIRUMPATSE Mathieu, NZIRORERA Joseph, KAREMERA Édouard et autres pouvaient-elles demander à l'Armée, la Gendarmerie et à la Police communale d'arrêter, d'empêcher et de punir les miliciens qui perpétreraient les attaques contre la population Tutsi identifiée à l'ennemi?

R. 109 En fait, tout part du sommet, la conduite à suivre dans une situation d'extrême gravité comme celle vécue par l'ensemble des rwandais au soir du 06 Avril 1994 devait venir des autorités qui géraient la crise.

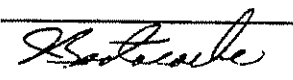
La décision de l'arrêt des massacres des populations civiles appartenait aux autorités suivantes : le Président de la République et ses collaborateurs ainsi que les Chefs des partis. À mon avis, des instructions fermes de l'autorité transmises à l'endroit de l'armée, de la gendarmerie et de la police

Date:

Signature du témoin

05/04/94


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON RY 

pour arrêter ou abattre tout milicien pris dans des massacres des civils innocents suffisaient pour faire cesser ou tout du moins réduire l'ampleur des massacres.

À la place d'une mesure ferme dans ce sens, l'on a plutôt assisté à la collaboration des miliciens avec la police communale, la gendarmerie et l'armée en vue de l'élimination de "l'ennemi".

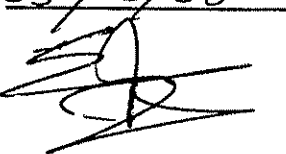
Q. 110 Certains témoignages font état, que suite à l'assassinat du Président HABYARIMANA Juvénal le 6/04/94 et la reprise immédiate des hostilités par le FPR dans la ville de Kigali, le Comité Directeur du MRND composé de NGIRUMPATSE Mathieu à la Présidence, KAREMERA Édouard à titre de 1er Vice-Président, NZIRORERA Joseph au poste de Secrétaire National et leur administration étaient en débandade et que le Mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND, organisation encore embryonnaire, sans structure nationale formelle, ont cessé d'exister en tant que Jeunesse du parti MRND. Comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND au 6/04/94, qu'avez-vous à répondre?

R. 110 Les Interahamwe Za MRND, en tant que Jeunesse du parti MRND, existaient à travers tout le pays et étaient directement sous la tutelle du MRND. Il est vrai qu'il n'y avait pas d'organisation (au niveau national) sous les ordres directs d'un comité national des Interahamwe Za MRND attribué mais ils étaient organisés au niveau de chaque préfecture et ceci, selon la volonté des autorités du MRND, et de toute façon sous les ordres de NGIRUMPATSE Mathieu.

Affirmer que le mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND a cessé d'exister après le 06 Avril 1994 est contradictoire avec la réalité sur le terrain puisque plusieurs membres du comité national des Interahamwe Za MRND sont restés en contact avec les autorités pendant la période du génocide, à commencer par cette réunion de pacification tenue le ou vers le 10 Avril 1994.

Date:

Signature du témoin

05/06/00


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

130 Jacques BULIMBERGON by Bastien

Q. 111 Vous êtes membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND depuis 1991-92 et également membre du Comité d'Initiative de la RTL M depuis 1993. Croyez-vous que les hautes instances du MRND, composées principalement de BAGOSORA Théoneste, NGIRUMPATSE Mathieu, NZIRORERA Joseph, KAREMERA Édouard, MUGENZI Justin et plusieurs autres, ont planifié, préparé, encouragé la Jeunesse Interahamwe ZA MRND, devenue milice à cibler l'ennemi (tutsi) parmi la population et à soutenir les tueries?

R. 111 Malheureusement ce que vous dites est une triste réalité, car, si les personnalités citées s'étaient engagées à sauvegarder les intérêts supérieurs du pays, le drame rwandais n'aurait pas atteint les proportions qu'il a connues.

L'impunité et la paralysie des institutions ont favorisé l'escalade de la violence et donnaient libre cours à l'évolution dramatique de la situation pour aboutir à son paroxysme en Avril 1994.

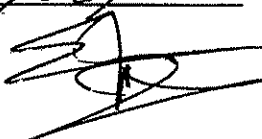
Aussi, au cours des meetings dans les différents chefs lieux des préfectures ou S/préfectures; les autorités du MRND identifiaient l'ennemi et les complices de FPR. Les mots couramment utilisés son INYENZI ou INKONTANYI qui selon le contexte (en langue Kinyarwanda) pouvaient avoir un double sens; laissant entendre parfois l'ethnie "tutsi".

Quant aux actions d'encouragement de la Jeunesse Interahamwe Za MRND à cibler l'ennemi "tutsi" et a soutenir les tueries; je pense vous avoir parlé antérieurement de la réunion de pacification tenue le ou vers le 10 Avril 1994, ainsi que la distribution des armes qui a suivi le ou vers le 12 Avril 1994. Cette dernière opération est pour ma part un signal suffisamment éloquent qui va à l'encontre de la pacification, en encourageant plutôt la poursuite des tueries.

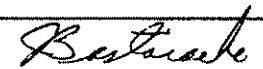
Un des exemples des discours d'endoctrinement et d'incitation à la haine ethnique est celui de monsieur Léon MUGESERA tenu lors d'un meeting du parti MRND à la S/préfecture de KABAYA le 22/11/1992 où il avait exprimé des propos ethniques, allant jusqu'à dire que les "tutsi allaient

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEN BY 

retourner en Éthiopie, leur terre d'origine, par la rivière NYABARONGO". Monsieur Léon MUGESERA était membre du Comité National du MRND et vice-président du MRND pour la préfecture de Gisenyi.

Q. 112 D'après vous monsieur SERUGENDO, l'attentat contre l'avion présidentiel et la mort du Président HABYARIMANA Juvénal sont-ils la cause du génocide?

R. 112 Certes, la mort du Président HABYARIMANA Juvénal fut l'élément déclencheur du génocide.

Cependant, tenant compte de l'ampleur des préparatifs qui avaient été mis en place, il est permis de penser que tout autre événement, tel que la reprise de la guerre FPR/FAR, aurait pu aussi déclencher le génocide ou tout au moins des massacres d'une rare ampleur.

Après l'échec, en Janvier 1994, de la mise en place des institutions de la transition; des blocages ont subsisté les jours et les semaines qui ont suivi, des assassinats de personnalités politiques sont observés en Février 1994, à savoir : le Ministre Félicien GATABAZI, Secrétaire national du PSD, assassiné le 21 Février 1994 et Martin BUCYANA, Président du parti CDR, tué le 23 Février 1994.

Le premier assassinat a été attribué à la Garde Présidentielle et le second, en représailles au premier et était attribué à la population de Butare, les ABOKOMBOZI du PSD en colère. Signalons que jusqu'au 06 Avril 1994, aucune enquête n'a été rendue publique sur les responsables de ces crimes. À l'époque, compte tenu de l'insécurité grandissante dans le pays, les médias ne manquent pas de relayer la tension militaro-politique qui ne cesse de croître et ne cache pas l'imminence d'une reprise de la guerre.

Le FPR a aussi annoncé en Février 1994, à travers la Radio MUHABURA, dans la foulée de l'extrême tension causée par des assassinats, que ces derniers pouvaient constituer une menace pour le maintien du cessez-le-feu alors en vigueur.

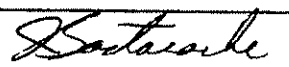
Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

Jacques BAKURANGU RY 

132

Personnellement, après la "messe de requiem" de monsieur BUCYANA Martin à laquelle j'ai pris part en soutien à son frère Jérôme, Directeur au Ministère des Travaux Publics, qui était alors fonctionnaire dirigeant d'un projet de l'ORINFOR; j'ai assisté à la sortie de l'Église Catholique de Gikondo à une conversation entretenue par le Chef d'État-major des FAR, le Général-Major Déogratias NSABIMANA, venu lui-même à ladite messe. Celui-ci disait à un groupe de responsables CDR, notamment, BARAGWIZA Jean-Bosco, NAHIMANA Théoneste, que d'après les informations en sa possession, "le FPR s'apprêtait à reprendre la guerre incessamment". Et, il ajouta qu'elle serait très meurtrière mais que le "FPR ne prendra pas le pays".

Ces propos d'un Chef d'État-Major traduisaient l'état d'esprit de l'armée à cette époque. La rupture du cessez-le-feu et la reprise des combats FPR/FAR étaient donc plus que jamais envisagées, et chaque camp s'attelait à mettre tout en œuvre pour éviter l'effet de surprise et pouvoir vaincre définitivement l'autre.

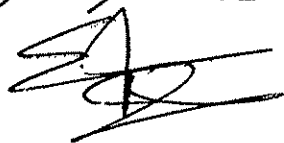
Aussi, la tension militaro-politique que vivait le pays à cette époque était également amplifiée par des rumeurs persistantes de possibles coups d'état entretenues depuis le dernier trimestre 1993.

La première rumeur attribuait la préparation d'un coup d'état au Général-Major Déogratias NSABIMANA. Cette rumeur qui devait provenir des membres de l'AKAZU ou du FPR, était nourrie par le fait que le Chef d'État-Major avait entrepris une tournée des camps militaires à l'intérieur du pays.

Aussi, après l'attentat contre l'avion présidentiel le 06 Avril 1994, il se disait que celui-ci avait été rajouté à la dernière minute, à la liste de la délégation du Président à Dar-es-Salam, afin de prévenir toute tentative de coup d'état.

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Joséphine BANUAROGUN et B. Bataine
 133

La seconde rumeur de coup d'état attribuait son organisation à l'opposition politique interne avec l'appui du FPR. La RTLM avait relayé la rumeur en début Avril 1994 en accusant **Mme UWILINGYIMANA Agathe**, la Première Ministre d'avoir organisé une réunion avec des officiers originaires du Sud en vue de préparer le renversement du **Président HABYARIMANA**. Le Colonel **NSHIZIRUNGU** ainsi que le Major **GASARABWE** étaient cités comme ayant participé à ladite rencontre.

Une autre rumeur de l'assassinat du Président nous est venue par un document attribué au FPR, portant la signature du "Chairman" **KANYARENGWE Alexis** et publié en Janvier 1994. Ce document, dont l'authenticité paraissait douteuse, faisait très étrangement mention de la "destruction de l'avion du président". À l'époque, considéré comme de l'intoxication, ce document avait alimenté une certaine presse locale, notamment le journal **KANGURA** et la RTLM qui s'en ont fait largement l'écho.

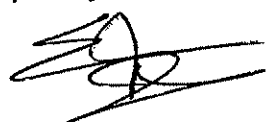
Cependant, bien qu'aucune enquête sur l'attentat contre l'avion présidentiel n'ait pu être menée à ce jour, la coïncidence des faits révélés dans ledit document de Janvier 1994 et la terrible réalité d'Avril 1994 reste énigmatique. Toutefois, à mon avis, cet attentat ne peut pas être une raison suffisante pour expliquer le génocide qui a suivi.

Ainsi donc, le régime du **Président HABYARIMANA Juvénal** était gravement menacé, non seulement par le FPR, mais aussi par son propre camp. Ce dernier cherchant à remettre en cause les négociations signées avec le FPR. Ce qui devait conduire inéluctablement à la rupture du cessez-le-feu et donc à la reprise des combats FPR/FAR, et aux massacres des tutsi et opposants hutu pro-FPR.

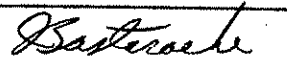
Les faits attestant la planification du génocide sont les entraînements militaires de la milice Interahamwe Za MRND, la distribution des armes, les listes, la campagne de haine contre les tutsi, l'amalgame dans la définition de l'ennemi, etc....

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

134 Jacques BALCARCENAY Bastien


Tout cela s'est amplifié entre fin 1993 et Avril 1994 et plus particulièrement pendant la période du génocide.

LES FAITS MAJEURS EN 1988 - 90:

Q. 113 Monsieur SERUGENDO Joseph, que savez-vous sur le meurtre du Colonel MAYUYA?

R. 113 Le Colonel MAYUYA, un militaire proche du Président HABYARIMANA, était le Commandant du camp KANOMBE situé non loin de la résidence présidentielle.

Je me rappelle que son assassinat a eu lieu en 1988 pendant que le Président HABYARIMANA tenait une conférence avec les bourgmestres de toutes les communes du Pays au Centre Culturel Franco-Rwandais à Kigali.

Le Colonel Mayuya avait été assassiné par un militaire qui fut tué aussi par la suite. Ce qui a été interprété comme une volonté délibérée de brouiller les enquêtes. Des informations non vérifiées ont impliqué plusieurs officiers supérieurs dont les Colonels SEREBUGA Laurent et NSEKALIJE Aloys.

Toujours est-il que l'enquête judiciaire qui avait été entamé n'a jamais donné lieu à des poursuites. Au cours d'une conférence de presse tenue en 1990 au village Urugwiro, le Président HABYARIMANA, lui-même, voulant mettre fin aux spéculations et répondant à la question d'un journaliste sur "la situation des enquêtes"; a exprimé que " personne ne pouvait aimer le Colonel MAYUYA plus que sa famille".

Cette prise de position du Président avait contribué à alimenter la rumeur impliquant l'AKAZU dans l'assassinat du Colonel MAYUYA.

Après la mort du Colonel MAYUYA, le camp Kanombe fut rebaptisé "Camp Colonel MAYUYA" et le commandement attribué au Colonel BAGOSORA.

Q. 114 Monsieur SERUGENDO Joseph, que savez-vous sur la déclaration de La BAULE, en France? Pouvez-vous dire que de cette déclaration est née d'une initiative de la présidence qui visait l'initiation et la préparation au multipartisme

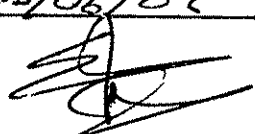
R. 114 Il s'agissait d'une conférence franco-africaine tenue à la Baule (France) en Juin 1990, au cours de laquelle le Chef de l'État français à l'époque, son Excellence Monsieur François MITTERAND, a notamment appelé les Chefs d'États africains à faire preuve de davantage de démocratie dans leurs États. Le Chef de l'État français avait à ce titre indiqué dans un discours, que l'aide bilatérale française pourrait être désormais liée aux efforts faits en direction de la démocratisation. Le discours du Chef de l'État français s'inscrivait dans la logique de la fin de la guerre froide et de l'ouverture démocratiques des pays de l'est.

En effet, comme vous le dites, cette conférence a guidé les initiatives entreprises par les autorités rwandaises dans le sens de l'ouverture du pays à la démocratie. On verra que lors du congrès du MRND tenu en Avril 1991, le MRND (ancien parti unique) adoptera de nouveaux statuts en prélude à

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

05/06/01


Jacques BAILLARGEON RS Bastarache

l'introduction du multipartisme et rendant volontaire l'adhésion des membres, et non de fait "obligatoire" à tout citoyen rwandais

Q. 115 Comment cette initiative présidentielle fut-elle accueillie parmi les hommes politiques?

R. 115 L'introduction du multipartisme n'était naturellement pas bien appréciée par l'ensemble des hommes politiques du régime. Car, le multipartisme impliquait une fin du monopole et d'influences politiques diverses.

Pour certains, le multipartisme signifiait le changement du pouvoir. Sentant cette heure venir, en précurseur, un groupe d'intellectuels rwandais ont décidé dans leur écrit du premier Septembre 1990 de la relance de l'ancien parti MDR, suspendu en 1973 par le coup d'état du Général Major Juvénal HABYARIMANA.

Q. 116 Cette initiative présidentielle a-t-elle donnée ouverture à des changements?

R. 116 C'est certain que les changements étaient en train d'être opérés dans la vie politique du Pays. L'adoption d'une constitution consacrant le multipartisme le 10 Juin 1991 en est un signe révélateur. La naissance des partis politiques permettait d'espérer une évolution politique démocratique normale du pays.

Cependant, la guerre qu'a connu le pays depuis octobre 1990 n'a pas permis d'aller jusqu'au bout du processus visé, c'est-à-dire, d'aller aux élections.

Q. 117 Revenons si vous le voulez bien monsieur SERUGENDO Joseph, sur les faits politiques marquants survenus au Rwanda, pendant la période de 1988-89 et 90. Selon les renseignements en notre possession, plusieurs assassinats politiques ont eu lieu à cette époque. À titre d'exemples : Il y a l'assassinat pour opinion de : 1) L'abbé Sylvio SINDAMBIWE, la Députée, madame Félicula NYIRAMUTARAMBIRWA, de l'ex-Ministre de la Santé, le Dr. François MUGANZA et finalement, la tentative d'assassinat contre Mr. Valence KAJEGUHAKWA, en avril 1990. Qui étaient les instigateurs de ces assassinats et pour quels motifs?

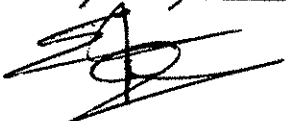
R. 117 Ces assassinats politiques des personnalités du Sud dont vous évoquez sont généralement attribués au régime de la 2^{ème} République et traduisent parfaitement sa plus grave dérive. Ces personnalités (très critiques envers le régime) sont mortes dans des accidents de circulation considérés suspects, à défaut d'enquêtes judiciaires crédibles, comme étant organisés à dessein par le pouvoir en place.

Comme on peut le constater par ailleurs, à l'exception de la tentative de Valence KAJEGUHAKWA, un homme d'affaire tutsi originaire de Gisenyi; les crimes sus visés ont permis de raviver le régionalisme considéré par plus d'uns comme étant le "virus" à l'origine de la désintégration de la 2^{ème} République.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON R4 *Bastante*

L'INVASION DU FPR :

Q. 118 Le 1^{er} Octobre 1990, le FPR attaque la zone de KAGITUMBA / GABIRO dans la Préfecture de BYUMBA, à partir de l'OUGANDA. Que se passe-t-il?

R. 118 Le premier Octobre 1990: c'est bien le début d'une longue guerre de 4 ans entreprise par le FPR contre le Rwanda. En ouvrant les hostilités, le FPR a mis en avant comme revendications; le retour des réfugiés et l'instauration de la démocratie.

Cette guerre est marquée par plusieurs épisodes caractérisés par des massacres récurrents des populations civiles et des cessez-le-feu jamais respectés. Elle culminera en des événements dramatiques dont l'assassinat des Présidents Rwandais et Burundais ainsi que l'innommable génocide des Tutsi et les massacres des opposants Hutu-modérés.

Q. 119 Comment réagit le pouvoir en place, face à cette invasion?

R. 119 Lorsque la guerre commence, le pouvoir en place semble être très surpris et réagit dans une brutalité qui se manifeste par des arrestations arbitraires de plus de 10,000 personnes Tutsi et Hutu confondus, qualifiés de complices du FPR.

Au cours de ces arrestations, il y a des vols, des viols et des meurtres. Les détenus seront entassés sur des terrains de jeux dans des conditions abominables et leurs familles seront également poursuivies. Cette opération portera désormais un coup dur à la cohésion sociale.

Q. 120 Dans les jours, semaines et mois qui suivirent l'attaque du FPR, que se passe-t-il au niveau politique?

R. 120 Au 30 Octobre 1990, les FAR avaient réussi à repousser en Ouganda l'attaque du FPR. Par la suite, au niveau politique, le pays connaîtra d'importants événements politiques. Il y a notamment, l'adoption d'une constitution multipartite le 10 Juin 1991 qui ouvre une ère nouvelle pour le pays. Plusieurs partis politiques sont créés dès Juillet 1991, à savoir notamment :

- Le Mouvement Républicain National pour le développement et la Démocratie (MRND), issu de l'ancien parti unique (MRND).
- Le Mouvement Démocrate Républicain (MDR).
- Le Parti Social Démocrate (PSD).
- Le Parti Libéral (PL).
- Le Parti Démocrate Chrétien (PDC).

Plusieurs gouvernements multipartites ont vu le jour.

- Le gouvernement "NSANZIMANA Sylvestre" comprenait deux partis politiques (MRND et PDC). Il a été mis en place le 31 Décembre 1991.

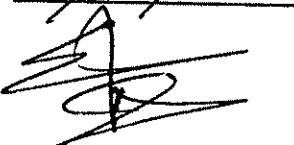
- Le gouvernement "NENGIYAREMYE Dismas" dit "gouvernement de coalition", comprenant 5 partis politiques (MRND, MDR, PSD, PL, et PDC). Il a été mis en place le 16 Avril 1992.

- Le gouvernement "UWILINGIYIMANA Agathe" dit également "gouvernement de coalition" comprenant 5 partis politiques, (MRND, MDR, PSD et PDC). Il a été mis en place le 18 Juillet 1993.

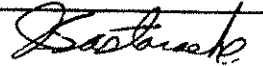
Aussi le FPR poursuivra la guerre jusqu'à occuper une partie du territoire, dans la préfecture de Byumba en 1992. Le pays vivra une situation politico-militaire chaotique qui aboutira à des négociations d'un accord de paix entre le FPR et le gouvernement rwandais en date du 04/08/1993. Cet accord ne connaîtra pas d'application intégrale jusqu'au 06 Avril 1994.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

137 Jacques BAILLANGEON by 

Q. 121 Vous souvenez-vous de certaines représailles qui ont eu lieu contre des tutsi, par des militaires du Camp BIGOGWE et les populations de KILIBIRA et de MURAMBI (BYUMBA)?

R. 121 Je me souviens des massacres de plus d'une centaine de personnes d'ethnie Tutsi dans la commune de Kilibira qui ont eu lieu en Octobre 1990, visiblement en représailles à l'attaque du FPR. En début 1991, il y a eu également des massacres des bagogwe (groupe apparenté à l'ethnie Tutsi) en préfecture de Gisenyi et Ruhengeri. Ces massacres faisaient suite à l'attaque du FPR sur la ville de Ruhengeri effectuée en Janvier 1991.

En fait, de nombreux massacres ont été souvent commis et par le FPR et par le côté gouvernemental. Cependant, je ne dispose pas d'informations précises sur les auteurs de ces massacres.

Q. 122 Que se passe t-il au niveau politique?

R. 122 Au niveau politique, il y a parfois des réactions des autorités pour arrêter les massacres. On peut citer par exemple :

- Les massacres des Tutsi en commune KIBILIRA furent arrêtés par ordre du ministre de l'Intérieur, MUGEMANA JMV. Les responsables locaux, à savoir, le Sous/Préfet de Ngororero, monsieur Bernard NIYITEGEKA ainsi que le Bourgmestre de la commune de Ramba furent démis de leurs fonctions et mis en prison. Le S/préfet Bernard NIYITEGEKA est décédé en détention.

- Lors des massacres des Tutsi au Bugesera en Mars 1992, le gouvernement du Premier Ministre NSANZIMANA Sylvestre avait déployé les forces publiques pour arrêter rapidement les tueries. Par la suite, le gouvernement a démis de leurs fonctions le Directeur de l'ORINFOR, monsieur Ferdinand NAHIMANA et le bourgmestre de la commune Kanzenze, monsieur F. RWAMBUKA (le responsable local). Le gouvernement avait trouvé que les affrontements avaient été attisés par un communiqué diffusé sur les antennes de la radio nationale pour laquelle Ferdinand NAHIMANA était responsable en tant que Directeur de l'ORINFOR.

Q. 123 Que se passe t-il au niveau de la population?

R. 123 À cette époque, de 90/91/92, la population est désorientée par une situation de guerre à laquelle s'ajoute de profondes mutations politiques inhérentes à l'introduction du Multipartisme.

La population sera sujette à la manipulation et à la désinformation par les partis politiques à la recherche des adhérents. Ces partis recourront aux médias (radio et journaux) existants et ceux dont la naissance accompagnent celle des partis politiques.

Les positions divergentes des politiciens face à la guerre et son exploitation à des fins de prise de pouvoir auront contribué à diviser la population en pro-FPR et anti-FPR et à accroître les violences dans le pays et particulièrement contre l'ethnie tutsie. Ce qui offrait au FPR de justifier ses attaques comme étant destinées à protéger la population Tutsi.

Q. 124 Pendant cette période, pouvez-vous nous dire s'il y a la création de nouveaux journaux? Si oui, lesquels?

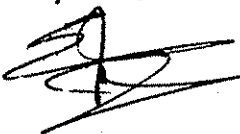
R. 124 En effet, c'est en Décembre 1990, qu'une loi sur la liberté de la presse a été adoptée. S'appuyant sur cette Loi, de nombreux journaux affiliés ou défendant les intérêts des partis politiques ont vu le jour; notamment : UMURWANASHYAKA (MRND 1991), le Soleil (Pro-PSD1 1991) et le Libéral (PL/1991). Les journaux ISIBO et KANGURA sont nés en 1990. Ces deux journaux ont été par la suite, affiliés respectivement aux partis politiques MDR et CDR.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

05/06/06



138

Jacques BAKURGEON RY Katuruho

C'est aussi en 1991 qu'est créé la Radio MUHABURA du FPR et la RTLM verra le jour en 1993. Avec la fin 1991, la liberté d'expression atteint un développement sans précédents. Tous ces médias pouvaient avoir certes des effets positifs en dénonçant certains maux de la société rwandaise tels que la corruption et le favoritisme, mais aussi, des effets négatifs en ouvrant dans le sens de la promotion des idéaux contre-productifs : tels que la politique d'UKUBOHOZA et l'incitation à la désobéissance civile. Certains de ces médias portent également une lourde responsabilité quant au réveil et à l'exploitation des périls du régionalisme et de l'ethnisme qui ont contribué à entraîner progressivement le pays dans l'abîme en 1994.

LES FAITS MARQUANTS EN 1991 :

Q. 125 Monsieur SERUGENDO Joseph, nous sommes en 1991, quels sont les faits marquants qui retiennent votre attention en ce début d'année?

R. 125 Au cours de cette année, comme dit antérieurement il y a eu la promulgation le 10 Juin 1991, d'une Loi consacrant le multipartisme. Les partis politiques, MRND, MDR, PSD, PL et PDC, ont été immédiatement agréés en Juillet 1991.

Dans la foulée, ces partis se sont dotés des jeunesses :

- JDR Inkuba (Jeunesse Démocratique Républicain) pour le parti MDR.
- JL (Jeunesse Libérale) pour le part PL.
- Abakombozi, jeunesse du parti PSD.
- Interahamwe Za MRND, Jeunesse du parti MRND, créée en dernier, en Novembre 1991.


En Novembre 1991, monsieur NSANZIMANA Sylvestre est nommé Premier Ministre, nomination qui est approuvée par les partis MRND et PDC et rejetée par les partis MDR, PSD et PL. Un gouvernement dit "MULTIPARTITE" est malgré tout mis en place sur la base de deux partis, le MRND et le PDC, sans la participation des autres partis, le MDR, PSD et PL. Ces derniers se concerteront pour organiser des manifestations en vue de paralyser le gouvernement NSANZIMANA Sylvestre. Une première manifestation MDR, PSD et PL a eu lieu en Novembre 1992 pour contester la nomination du Premier Ministre. Le mois de Janvier connaîtra une grande manifestation destinée à paralyser le nouveau gouvernement.

Quant à la guerre, on peut noter comme fait marquant en début 1991, l'attaque du FPR qui a visé la préfecture de Ruhengeri (ville). Au cours de cette attaque beaucoup de personnes furent tuées et d'autres enlevées par les combattants du FPR. Ces derniers libérèrent également tous les détenus de la prison de Ruhengeri, dont deux officiers supérieurs, le Major LIZINDE Théoneste et le Commandant BISERUKA Stanislas qui, par la suite, ont été enrôlés dans les rangs du FPR.

Plus tard, des représailles furent entreprises à l'encontre des Bagogwe par les populations Hutu des communes Mutura et Rwerere.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

139 Jacques BAILLARGEON by Bastien de

Q. 126 Selon les témoignages recueillis et vos propres commentaires, il ressort que chaque fois que le FPR, menait des attaques sur le Front, des représailles provenant de la population hutue étaient dirigées contre la population civile tutsie. D'après vous, qui organisait ces représailles? Et selon vous étaient-elles justifiées dans le contexte de l'époque?

R. 126 Ces représailles contre la population civile tutsie étaient organisées par les extrémistes hutus des régions concernées avec la complicité des autorités locales. C'est le cas notamment des massacres de Kibilira en 1990 et de Bugesera en 1992 dont je vous ai parlé antérieurement.

À mon avis, de telles représailles n'étaient pas justifiées d'autant plus qu'elles visaient des populations civiles innocentes et sans défense. Par ailleurs, assez souvent, les massacres étaient commis loin des zones de combat, ce qui était inacceptable pour un régime sensé protéger l'ensemble de sa population.

Q. 127 Monsieur SERUGENDO, en tant que membre du MRND, quelle fut votre réaction face à l'invasion du pays par le FPR, le ou vers le 1^{er} octobre 90?

R. 127 Comme pour la plus part des citoyens rwandais à l'époque, l'attaque du FPR en 1990 a été une surprise totale pour ne pas dire incompréhensible.

Aussi, de par les revendications mises en avant par le FPR, notamment le retour des réfugiés tutsi; il paraissait en effet tout à fait inconcevable que des citoyens rwandais soient maintenus en situation de réfugiés pendant plus de trente ans. Ce fut une erreur d'une extrême gravité pour les régimes de la Première et de la Deuxième République.

Q. 128 Monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous développé un sentiment de haine contre les tutsi, suite à cette invasion? Si oui, comment s'est-elle manifestée?

R. 128 Je n'ai jamais eu de sentiment de haine envers les tutsi. Dans ma famille (père et mère), je n'y ai, ni vu, ni entendu parler d'extrémisme ethnique. En fait, ma famille n'a pas vécu (avant 1990) de grave antagonisme hutu tutsi pour avoir séjourné longtemps en République Démocratiques du Congo et ce, dès les années 1950 d'où du reste, je suis né en 1953.

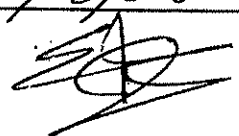
À Kigali, j'avais beaucoup d'amis tutsi jusqu'en Avril 1994, plus particulièrement à l'ORINFOR. Dans la section Maintenance de Radio Rwanda dont j'étais responsable, j'ai toujours eu des collaborateurs techniciens tutsis ainsi que plusieurs agents (opérateurs, chauffeurs et standardistes téléphoniques) lorsque que j'étais fonctionnaire dirigeant du projet FM/TV du mont Karisimbi en 1987-91 situé en commune Mutara, (Gysenyi); j'ai eu à gérer une nombreuse main d'œuvre comprenant notamment des tutsis Bagogwe. J'ai parfois collaboré dans ce projet sur le site de Karimbisi avec un responsable du personnel de la société PIRARD chargée des travaux de génie civil, en la personne de monsieur MUGABE Jean-Pierre, un tutsi, qui est devenu par la suite, un membre du FPR.

J'ai eu également à travailler très étroitement de 1990 à 1991 avec l'architecte du BUNEP, monsieur Marcel SEKABWA, un tutsi originaire de Gikongoro, dans le cadre de la conception des studios du projet de la télévision nationale. Nous avons effectué des missions à l'étranger ensemble.

Aussi, sur les 16 ans de ma carrière professionnelle à l'ORINFOR, 14 ans et demie ont été gérés par deux personnalités (comme directeur de l'ORINFOR) bien connues, à savoir Messieurs Christophe MFIZI et Jean-Marie Vianney HIGIRO. Le premier a été Directeur de l'ORINFOR de 1976 à

D40a:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

140 Jacques BAILLARGEON 84 Bastische

1990 et le second fut d'abord, mon Chef de Service radiodiffusion de 1978 à 1982 et puis Directeur de 1993 à Avril 1994. Aucun de mes deux directeurs ne m'a adressé une quelconque observation en rapport avec un comportement "ethnique" envers les agents.

Par ailleurs, si j'avais développé une haine envers les tutsis, je n'aurais pas adhéré en 1992 aux Interahamwe Za MRND dont plusieurs membres étaient d'ethnie tutsi, à commencer par le Président du Comité des Interahamwe Za MRND, **Robert KAJUGA**.

Enfin, je ne peux pas être habité par des sentiments de haine contre les tutsis et entretenir des relations amicales très poussées avec des connaissances tutsis; jusqu'à confier en parrainage baptismal un de mes enfants à une femme d'ethnie tutsi qui vie actuellement à Kigali.

Cependant, il est évident que je n'étais pas un Pro-FPR. Tout comme, je ne partageais pas cet amalgame qui consistait à considérer que tous les tutsis étaient des membres du FPR et par conséquent des "ennemis".

Q. 129 Dans le même ordre d'idée monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous été endoctriné dans la haine des tutsis? Si oui, de quelle manière?

R. 129 Tout le monde n'a pas été endoctriné. Je n'ai jamais mené une campagne pour tuer les tutsis et opposants modérés, ni à Kigali, ni à Gisenyi.

Par contre, comme certains de mes collègues, nous avons été manipulés. Nous nous sommes embarqués dans une organisation (Interahamwe Za MRND) sans savoir les véritables mobiles (guerriers) qui étaient envisagés par les initiateurs de ce mouvement. Car, au début, il s'agissait d'une Jeunesse "d'animation" du parti MRND. Nous n'avions jamais pensé que les Interahamwe Za MRND devaient être un jour une milice.

Je dois vous avouer que j'ai jamais été ni consulté, ni informé des entraînements militaires que l'on a fait subir aux Interahamwe Za MRND vers la fin 1993/1994.

La manipulation est davantage illustrée par la réunion de pacification tenue le ou vers le 10 Avril 1994 à l'Hôtel des Diplomates et la tournée de pacification qui a suivie. En effet, il est impensable que les autorités telles que : **Mathieu NGIRUMPATSE, KAREMERA Édouard, NZIRORERA Joseph** et **MUGENZI Justin** aient pu nous confier une mission de pacification et que, par la suite, les mêmes autorités décident de la distribution des armes aux jeunes occupant les barrières. C'est qu'en fait, la tournée de pacification était un leurre, destiné à la consommation extérieure.

Q. 130 Revenons si vous le voulez bien en 91. Il ressort de nos informations que le Congrès extraordinaire du MRND, tenu en avril 91, accepte le système du multipartisme. Avez-vous participé à ce congrès? Si oui, quelles sont les décisions prises? Et par qui?

R. 130 Je ne rappelle pas avoir participé à ce congrès d'Avril 1991, mais d'après certains souvenirs, ce congrès extraordinaire du MRND devait adopter les Statuts du parti MRND rénové dans la perspective de l'ouverture du pays au multipartisme. Parmi les principales décisions adoptées, il y a notamment la fin de l'appartenance "automatique" de fait au parti pour tout citoyen rwandais dès sa naissance. L'adhésion devenait désormais volontaire.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

05/06/06



141

Jacques BANURGEON DS Bastiauche

Par ailleurs, le parti a changé son appellation, devenant ainsi le **Mouvement Républicain National pour le Développement et la Démocratie**, tout en gardant le même sigle : MRND.

Q. 131 Quel était votre sentiment par rapport à la décision de reconnaître le multipartisme?

R. 131 L'introduction du multipartisme pendant la guerre me paraissait être une réponse à une importante revendication du FPR en rapport avec l'instauration de la démocratie et par conséquent une voie pour l'arrêt définitif de la guerre.

Le multipartisme était également perçu par plusieurs rwandais comme étant la solution pour écarter désormais les abus, les injustices, le clientélisme, la corruption etc.... Le multipartisme pouvait surtout être un remède au régionalisme et à l'ethnisme qui ont miné et fait exploser le pays.

Q. 132 Avez-vous assisté à la naissance du parti MRND rénové en juillet 91. Si oui, que se passe-t-il? Étiez vous un membre actif au sein du MRND?

R. 132 Selon mes souvenirs, les cérémonies consacrant la naissance officielle du MRND rénové ont eu lieu au stade AMAHORO en Juillet 1991. L'ORINFOR avait assuré la sonorisation et j'y étais présent pour des raisons de service. En fait, il s'agissait de se faire enregistrer dans les registres d'adhésion et recevoir la carte de membre du parti. Il y avait beaucoup d'autorités dont des ministres, secrétaires généraux, directeur généraux, etc.... Personnellement jusqu'en 1991, je n'avais pas été un membre actif du parti MRND.

Je n'ai pas adhéré au parti MRND ce jour-là, mais étant dans les services de l'ORINFOR en tant qu'office paraétatique rattaché à la présidence de la République à l'époque, tous les employés, en l'occurrence les cadres étaient censés soutenir l'autorité de Tutelle. C'est ce qui du reste, conditionnera mon comportement ultérieur en adhérant aux Interahamwe Za MRND.

Q. 133 Comment certains membres du MRND ont apprécié la reconnaissance du multipartisme?

R. Les avis étaient partagés. Certains membres pouvaient plutôt être réticents sous prétexte des difficultés prévisibles de gestion de deux fronts, à savoir : le multipartisme et la guerre.

Ils étaient favorables à ramener d'abord la paix dans le pays et, ensuite, introduire le multipartisme. Cependant, il est évident que les conservateurs du régime et autres commerçants et entrepreneurs affiliés au régime voyaient dans le multipartisme un risque majeur de voir leurs intérêts s'effriter.

Aussi le multipartisme allait certainement ramener à l'ordre du jour les assassinats commis à l'endroit des autorités de la première république dans les années 1970 ainsi que les morts inexplicables des politiciens du Sud survenus à la fin des années 1980 : l'ex-ministre François MUGANZA, Mlle Félicula NYIRAMUTARAMBIRWA députée et Abbé SINDAMBIWE journaliste. Cette situation non élucidée jusqu'alors devait naturellement hantée les tenants du pouvoir.

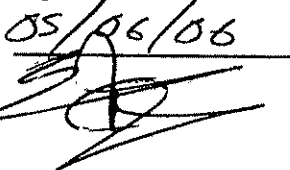
Q. 134 Quels étaient ses idéaux?

R. 134 De mémoire, le parti MRND avait trois idéaux, à savoir : l'Unité, la Paix et le Progrès.

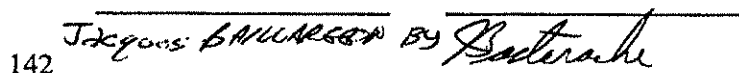
Le parti MRND a été créé en 1975. Jusqu'en 1990, le parti MRND avait su maintenir une relative paix intérieure; car, aucun massacre de population tutsi n'a été déploré pendant 15 années (1975-1990) du parti unique MRND. Les hutu et tutsi semblaient vivre dans une parfaite harmonie sociale.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

142
 Jacques BAKURABA by Baturahu


Néanmoins, malgré la politique d'équilibre prônée par la 2^{ème} République, les tutsi étaient l'objet d'une subtile discrimination dans l'administration et dans l'armée.

Par ailleurs, le fait d'avoir "ignoré" la question du retour des réfugiés tutsi pendant les 15 ans du parti-État de 1975 à 1990 a rendu la "paix" très précaire, en entretenant les frustrations permanentes dans la communauté tutsie dans son ensemble et celle des réfugiés en particulier.

Aussi, les rwandais originaires du Sud du pays ont été victime d'un régionalisme entretenu par la 2^{ème} République. Le secteur de l'enseignement secondaire était le plus couramment cité comme étant inégalement géré, à la défaveur du Sud, par un ministre de l'enseignement primaire et secondaire, monsieur A. NSEKALIJE, proche du Président HABYARIMANA. Le régionalisme a encore connu un accent particulièrement nuisible avec l'emprisonnement d'un Ministre très populaire, monsieur Félicien GATABAZI, originaire de la préfecture de Butare, vers 1984, accusé d'un détournement non élucidé d'aides aux réfugiés refoulés d'Ouganda.

Enfin, à mon avis, les idéaux du MRND étaient véritablement rassembleurs. C'est leur application qui a été souvent déviée; suivant les propagandistes et les intérêts du pouvoir.

Q. 135 Selon vous monsieur SERUGENDO Joseph, est-ce que ces recommandations et décisions étaient diffusées à la population?

R. 135 Habituellement, toutes les décisions et recommandations des congrès du MRND étaient diffusées largement dans la presse nationale et particulièrement sur les antennes de Radio Rwanda. À l'époque du parti unique les travaux d'ouverture et de clôture du congrès étaient diffusés en direct sur les antennes de Radio Rwanda.

Avec le multipartisme, il n'y avait plus de diffusion directe, mais plutôt des reportages diffusés en différé des journalistes qui se rendaient sur les lieux du congrès. Tous les partis politiques avaient depuis Mai 1992 quasiment le même traitement dans les médias publics.

Q. 136 Quelles furent les conséquences des messages diffusés lors de ces meetings?

R. 136 La guerre d'Octobre 1990 a eu des effets majeurs en réveillant les vieux démons de l'ethnisme. Les messages des politiciens ont souvent mobilisés la population sur les problèmes sécuritaires et naturellement politiques. Les messages ont endoctriné la population sur la nature supposée de l'ennemi : FPR, infiltrés, opposants politiques et tutsi.

Le population a été manipulée, sans savoir que les intérêts ultimes des enjeux étaient pour les uns : de conserver le pouvoir et pour les autres : l'arracher.

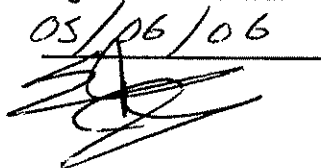
Les messages ont progressivement endoctriné la population pour l'entraîner dans les tueries innombrables d'Avril 1994.

Q. 137 Avez-vous modifié vos discours lors des meetings populaires, lorsque vous avez eu connaissance des conséquences que cela engendrait contre la population tutsie?

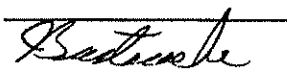
R. 137 Comme j'ai eu à vous le déclarer antérieurement, je n'ai jamais occupé une place dans la hiérarchie politique du parti; tout comme je n'ai jamais pris la parole en public (meeting), ni participé à la préparation des discours politiques d'une quelconque autorité du parti.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

143 Jacques BAILLARGEON BY 

Q. 138 Avez-vous adhéré à ce nouveau parti? Si oui, pourquoi?

R. 138 En effet, mon choix de parti politique s'est porté sur le parti MRND. Cela s'est traduit par mon adhésion aux Interahamwe Za MRND vers la fin 1991 ou début 1992.

J'ai été recruté par monsieur **Dieudonné NIYITEGEKA** (Trésorier) et monsieur **Éphrem NKEZABERA**. Il s'agissait de soutenir l'esprit et la culture démocratique d'un parti aux antécédents pacifistes, à travers une Jeunesse d'animation.

Aussi, il est nécessaire de préciser qu'au départ (jusqu'en 1990) la participation aux meetings du parti était quasi obligatoire pour les cadres et les fonctionnaires de l'État. En ce qui me concerne, j'avais l'ordre de mes supérieurs hiérarchiques de préparer et d'assurer la sonorisation. Mon affiliation au MRND, a été donc essentiellement motivée par des considérations techniques. Personnellement, je n'ai jamais eu d'ambition politique.

Q. 139 Quelle était la politique générale élaborée au sein du Comité National du MRND depuis la venue du multipartisme?

R. 139 Il s'agit là d'une question qui concerne les hautes instances politiques du parti MRND auxquelles je n'ai jamais pris part, il m'est donc difficile d'y répondre.

Cependant, au cours des réunions du mercredi, il arrivait souvent que monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** y participe. C'était l'occasion de fournir les instructions en rapport avec les meetings à venir du parti en vue des préparatifs.

C'est surtout à travers les meetings du parti que l'on pouvait déceler certaines stratégies. Les discours étaient "propagandistes", en parlant des idéaux du parti, de ses acquis et de son **Président HABYARIMANA Juvénal**. Il s'agissait de montrer que le MRND était le meilleur parti.

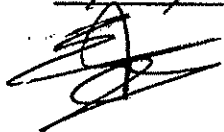
En fonction des circonstances, les discours pouvaient traiter des agissements des partis d'opposition et leurs responsables. C'était essentiellement pour dénigrer leurs actions. À titre d'exemple, je citerai le discours de **NGIRUMPATSE Mathieu** au meeting tenu fin Mai 1992 à Kimihurura au rond point de la Primature. Il avait notamment désapprouvé fermement la rencontre de Bruxelles entre les FDC, (MDR, PSD, et PL) et le FPR en indiquant en substance que le MRND ne se sentirait pas concerner par les résultats des négociations de paix faites en dehors des instances officielles.

Les thèmes des discours répondaient donc à la situation politique et militaire prévalant dans le pays. Aussi, il y avait également des discours ciblés et circonstanciels; tantôt visant l'opposition (MDR, PSD et PL), tantôt visant le FPR en rapport avec les activités des milices et des infiltrés concernant les massacres, assassinats, provocations, etc.... C'est ici que les partis se jetaient mutuellement les responsabilités par des meetings et/ou messages interposés.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARCON By Bastien

CRÉATION DES INTERAHAMWE Za MRND DE KIGALI :

- Q. 140** Revenons si vous le voulez bien au mouvement INTERAHAMWE. À votre connaissance personnelle, à quelle époque situez-vous la création des INTERAHAMWE? Etes-vous en mesure de nous préciser la création et l'avènement des Interahamwe dans la société rwandaise?
- R. 140** Le mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND a été créé vers Novembre/Décembre 1991. La création de ce mouvement est vite ressentie dans les milieux politiques du fait de son affiliation au parti MRND de par ses fondateurs, à savoir, notamment, monsieur Désiré MURENZI, membre du Comité Central du MRND.

En fait, la création des Interahamwe Za MRND est venue après celle des Jeunesses des partis de l'opposition MDR avec sa jeunesse JDR, PL avec sa jeunesse JPL et PSD avec sa Jeunesse ABAKOMBOZO. Toutes les jeunesses de ces partis avaient été créés entre Juillet et Septembre 1991.

- Q. 141** Selon vous, qui fut le ou les instigateurs de ce mouvement?

R. 141 Au moment de la création des Interahamwe, messieurs **NGIRUMPATSE Mathieu** et **NYANDWI Charles** étaient couramment cités comme étant les parrains politiques de monsieur Désiré MURENZI, le fondateur du mouvement Interahamwe Za MRND.

Il se disait également que monsieur **GASANA Anastase** (à l'époque Conseiller au Bureau politique du Parti) était le concepteur de la Jeunesse du parti qui devait s'appeler la **JMRND**. D'ailleurs, dans les débuts du mouvement Interahamwe Za MRND on parlait parfois de "**JMRND-Interahamwe**".

Donc, à mon avis, il est sans équivoque que l'idée de la création des Interahamwe Za MRND revient au parti MRND. Aussi, dès les premières semaines de son existence, le Président du MRND a reçu les membres de "premier plan" qui formeront par la suite le comité directeur du mouvement.

- Q. 142** À quel moment la délégation dirigée par **MURENZI Désiré** et membre du Comité Central MRND, est-elle reçue par le Président de la République, monsieur **HABYARIMANA Juvénal**?
- R. 142** Effectivement, le Président de la République, monsieur **HABYARIMANA Juvénal**, a reçu une délégation des Interahamwe Za MRND (10 personnes) vers janvier 1992 conduite par monsieur **MURENZI Désiré**. La délégation devait comprendre notamment: **Robert KAJUGA**, **RUHUMULIZA Phénéas**, **NIYITEGEKA Dieudonné**, **RUTAGENDA Georges**, **NKEZABERA Éphrem**, **MBARUSHIMANA Eugène**, **KANIMBA**, **GACINYA**,... Je n'y ai pas participé.

- Q. 143** Au cours de cette réunion avec le Chef d'État, quels furent les points à l'ordre du jour?

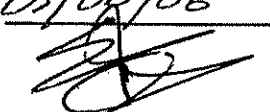
R. 143 Étant donné que je n'y ai pas participé, il m'est difficile d'aborder fidèlement les sujets traités au cours de cette rencontre avec le Président.

Cependant, d'après ce qui a été rapporté en réunion de mercredi; il ne s'agissait pas d'une réunion de financement des Interahamwe Za MRND.


Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


145

Jacques BAILLARGEON DG 

La délégation des Interahamwe Za MRND devait présenter au Président une série de reproches émises généralement à l'endroit du parti MRND par les partis d'opposition. Le MRND était reproché de mauvaise gestion caractérisée par le déséquilibre régional et ethnique dans la gestion des affaires du pays ainsi que le manque de transparence: à l'origine d'accusations diverses telles que : abus divers, corruption, etc...

La délégation avait été si critiquée qu'elle avait indiqué au Président que le MRND manquait de "projet de société". La délégation s'était inscrite dans la ligne fondatrice du mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND qui se voulait critique vis-à-vis du MRND en vue de servir réellement d'un esprit rénovateur dont le parti s'était prévalu à sa re-fondation lors du Congrès d'Avril 1991, tenu dans le cadre de l'introduction alors envisagée du multipartisme.

Q. 144 Expliquez-nous monsieur SERUGENDO comment est venue l'appellation INTERAHAMWE ZA MRND?

R.144 À mon adhésion, la jeunesse du parti MRND portait déjà la dénomination de "Interahamwe Za MRND" cette appellation pourrait être traduite comme étant : "un groupe de personnes unies autour des mêmes objectifs appartenant au MRND", le terme kinyarwanda "Za" se traduit par "appartenant".

Q. 145 Suite à cette dénomination, est-il exact de dire que des signes distinctifs ont fait leur apparition?

R. 145 C'est exact. La Jeunesse Interahamwe Za MRND était dotée de symboles distinctifs, comprenant notamment la tenue complète pour les hommes et les femmes, pagnes, casquettes, cravates, etc.... Il y avait également la médaille à l'effigie du Président HABYARIMANA ainsi que des montres.

Q. 146 Qu'avez-vous à répondre à ceux qui dénoncent le fait que votre insigne était composé d'une machette, d'un marteau et d'une lance dans un cercle portant la dénomination INTERAHAMWE ZA MRND?

R. 146 La critique manque de vision dans le temps. Car en réalité, les Interahamwe Za MRND n'ont rien inventé. En effet, la houe, la serpette, l'arc et la flèche étaient des symboles officiels représentant l'emblème de la République rwandaise depuis son indépendance en 1962. Le MRND en tant que parti unique les a repris pour les imprimer sur le tissu "officiel" du parti utilisé par les groupes d'animation dans les années 1980. Aussi, à mon avis, le fait d'utiliser ces mêmes symboles par les Interahamwe Za MRND s'inscrivait dans la continuité du parti MRND auquel, du reste; la plupart des rwandais ont appartenu à l'époque du parti unique.

Q. 147 Suite à la création du mouvement, de son appellation INTERAHAMWE ZA MRND, et différents symboles dont le mouvement s'est doté, pouvez-vous nous parler de sa structure.

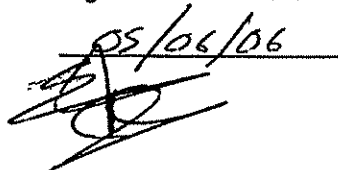
R. 147 Comme j'ai eu à vous en parler antérieurement, le Comité des Interahamwe Za MRND était appelé à sa création : "Comité exécutif légal" et comprenait :

- | | | |
|-----------------|------------|---------------------------------|
| 1) KAJUGA | Robert: | Président; |
| 2) RUHUMULIZA | Phénéas: | 1er Vice-Président; |
| 3) RUTAGANDA | Georges: | 2 nd Vice-Président; |
| 4) MBARUSHIMANA | Eugène: | Secrétaire; |
| 5) NIYITEGEKA | Dieudonné: | Trésorier; |

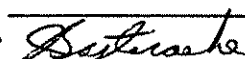
Dé:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


146

Jacques BAKURIGIION B4 

C'est ce comité qui dirigeait les réunions et qui représentait les Interahamwe Za MRND devant les autorités du MRND. Le Président et les deux Vice-président étaient particulièrement chargés d'assurer les relations avec le siège du parti MRND. Le Président du Comité assurait la liaison entre les autorités du parti MRND et le mouvement Jeunesses Interahamwe Za MRND. C'est lui qui livrait les diverses communications des autorités du MRND aux membres Interahamwe Za MRND présents aux réunions du mercredi.

C'est au cours du premier trimestre 1992, que monsieur NGIRUMPATSE Mathieu a demandé au Comité exécutif légal de réfléchir sur l'extension des Interahamwe Za MRND à l'ensemble du pays. Ce nouveau "projet d'extension des Interahamwe Za MRND" a donné lieu à une nouvelle appellation du Comité directeur, à savoir "Comité national des Interahamwe Za MRND" qui comptait toujours les 5 responsables ci-haut cités.

J'ai déjà également expliqué qu'avec ledit projet d'expansion, le comité national devait se doter d'un groupe de conseillers chargés de diriger chacun une commission.

Les personnes ci-après étaient appelées à faire partie du corps des conseillers :

- | | | |
|----------------|--------------|---|
| 1) MANIRAGABA | Bernard: | Conseiller, Président, Commission Affaires Sociales et Juridiques; |
| 2) SERUGENDO | Joseph: | Conseiller, Président, Commission recherche et Développement; |
| 3) SEBANETSI | Jean-Pierre: | Conseiller, Président, Affaire Politique et Propagande; |
| 4) NKEZABERA | Ephrem: | Conseiller, Président, Affaires Économiques et Financières; |
| 5) MUDAHINYUKA | J.M.V.: | Conseiller, Président, Commission Suivi et Évolution; |
| 6) KANIMBA | Alphonse: | Conseiller, Président, Commission Relations Extérieures et Documentation. |

Comme le projet d'extension a évolué selon une formule décentralisée, l'appellation de "comité national" a perdu tout son sens et les commissions n'ont jamais existé. Ce qui a conduit au groupe de conseillers à un rôle secondaire (opportuniste), épaulant le bureau directeur des Interahamwe Za MRND dans certaines circonstances comme la rédaction des correspondances adressées aux tiers.


Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques PAULWAGNON by 

Je vous rappelle également que dans cette formule de "décentralisation", de l'organisation les Interahamwe Za MRND des préfectures avaient leur propre organisation sans aucune relation avec le comité Interahamwe Za MRND de Kigali.

Ainsi donc, le "comité national dit élargi" des Interahamwe Za MRND de Kigali comprenait, les membres du comité national et les membres du groupe de conseillers.

Q. 148 Qui composait le Comité National des INTERAHAMWE Za MRND?

R. 148 Les membres qui composaient le Comité National dit élargi étaient:

- | | | |
|-----------------|--------------|---------------------------------|
| 1) KAJUGA | Robert: | Président; |
| 2) RUHUMULIZA | Phénéas: | 1er Vice-Président; |
| 3) RUTAGANDA | Georges: | 2 nd Vice-Président; |
| 4) MBARUSHIMANA | Eugène: | Secrétaire général; |
| 5) NIYITEGEKA | Dieu-Donné: | Trésorier; |
| 6) MANIRAGABA | Bernard: | Conseiller; |
| 7) SERUGENDO | Joseph: | Conseiller; |
| 8) SEBANETSI | Jean-Pierre: | Conseiller; |
| 9) NKEZABERA | Ephrem: | Conseiller; |
| 10) MUDAHINYUKA | J.M.V.: | Conseiller; |
| 11) KANIMBA | Alphonse: | Conseiller. |

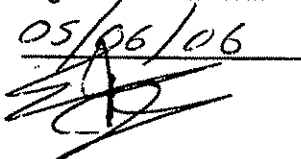
Q. 149 Suite à la formation provisoire de ce comité en décembre 1991, que se passe-t-il?

R. 149 Les réunions de mercredi se poursuivent normalement au cours de l'année 1992 et au fur et à mesure, les adhésions aux Interahamwe Za MRND se multiplient. À travers les meetings, le mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND est de plus en plus remarquable et prend de l'ampleur. Le MRND reprend de plus en plus de l'importance sur la scène politique. Le Président HABYARIMANA Juvénal regagne également sa popularité.

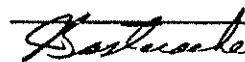
Devant cette remontée du parti MRND, les partis politiques d'opposition réagiront en organisant des manifestations violentes et parfois non autorisées. La réclamation principale des partis d'oppositions tient au partage du pouvoir avec particulièrement le poste de Premier Ministre.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGON 33 

Q. 150 Suite aux intentions des partis de l'opposition à vouloir partager le pouvoir, que se passe-t-il?

R. 150 Fin Décembre 1991, le Président **HABYARIMANA Juvénal** a fini de mettre en place un gouvernement comprenant les partis MRND et PDC, avec comme Premier Ministre monsieur **NSANZIMANA Sylvestre**. Par défaut de consensus dans les négociations politiques, les partis MDR, PSD et PL sont écartés

En Janvier 1992, il y a eu une manifestation très violente des partis d'opposition dont l'objectif était de paralyser le gouvernement en place. D'autres meetings se tiendront par la suite; comme celui du parti PL à Gikongoro au cours duquel son Président, monsieur **Justin MUGENZI** dévoilera les intentions des partis d'oppositions, à savoir; combattre avec toutes leurs énergies le MRND et particulièrement sa Jeunesse Interahamwe Za MRND engagée à soutenir le régime de la "dictature" du Président **HABYARIMANA Juvénal**.

En réalité, c'est le meeting du PL à Gikongoro qui a donné le coup d'envoi aux affrontements entre Jeunesses des partis et à l'escalade de la violence en général. Ces affrontements proliféreront du fait de l'impunité. C'est sur fonds de violence des partis d'opposition que le Président **HABYARIMANA Juvénal** mettra en place un gouvernement dit de coalition" le 16 Avril 1992 avec le **Dr. NSENGIYAREMYI Dismas**, comme premier ministre.

Q. 151 Face à cette flambée de violence, comment réagissent les autorités et le mouvement INTERAHAMWE ZA MRND?

R. 151 À défaut d'une justice fonctionnelle et indépendante, dans un réflexe d'auto défense, les autorités des partis politiques, au cours des meetings et/ou dans des communiqués de presse, se rejetaient mutuellement la responsabilité en vue de protéger leurs jeunesses respectives.

Chaque Jeunesse invoquait la légitime défense pour se justifier. Face à la dégradation sans cesse croissante de la situation, l'autorité a brillé par l'indifférence, voire l'absence totale. Ainsi, lorsque des jeunes Interahamwe Za MRND commettaient des crimes, ils recevaient la protection de la hiérarchie des autorités de parti MRND.

C'est la cas d'un Chef Interahamwe de Gikondo, **TURATSINZE Séraphin** qui, poursuivi par la gendarmerie pour son implication dans un crime commis à Gikondo, aurait bénéficié de la protection du Président du parti MRND, **HABYARIMANA Juvénal**.

De nombreux Interahamwe Za MRND étaient poursuivis par la gendarmerie en 1992 et d'autres déferés devant les Tribunaux, mais ils étaient souvent élargis.

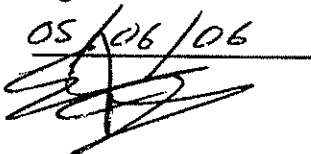
Que dire des assassinats politiques dont ont été victime messieurs **Emmanuel GAPYISI** en 1993, **Félicien GATABAZI** en 1994 et **Martin BUCYANA** en 1994 et qui n'ont pas connu de suite judiciaires?

Ce qui caractérise encore davantage l'état d'impunité; c'est le fait que le pays soit resté de novembre 1992 à Juillet 1993 sans un Ministre de la Justice. Le titulaire du poste, monsieur **MBONAMPEKA Stanislas**, avait démissionné pour cause de dysfonctionnement du gouvernement pour les questions judiciaires.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


Jacques BILWA, COON ms Bostemba

L'impunité s'est davantage manifestée à la suite d'un discours ethnique d'un haut cadre du parti MRND, membre du Comité National, monsieur MUGESERA Léon, tenu à Kabaya le 22 /11/1992. En effet, après avoir tenu des propos incitant à la haine ethnique contre les tutsi, les autorités du MRND auraient favorisé sa fuite à l'étranger.

En résumer, l'impunité a contribué à précipiter le pays dans le désordre et le chaos.

Q. 152 Quels furent les commentaires suite au départ de l'un des fondateurs du mouvement Jeunesse INTERAHAMWE Za MRND, monsieur MURENZI Désiré?

R. 152 Les commentaires qui ont été véhiculés suite au départ de monsieur MURENZI Désiré ont fait état de son insécurité. Il aurait été visé par un attentat à la grenade.

Monsieur MURENZI Désiré se serait entretenu avec les autorités du parti MRND au sujet de la montée inquiétante de la violence entre les jeunes et des risques de dérapages.

Ce serait le fait de l'indifférence manifestée face aux violences des jeunes ainsi qu'à sa propre insécurité par les responsables du parti MRND, et particulièrement le Président de la République, qui l'a déçu et amené à démissionner du parti MRND.

Q. 153 Que se passe-t-il après le départ de MURENZI Désiré?

R. 153 Le départ de monsieur MURENZI Désiré n'a pas eu d'impact particulier sur les Interahamwe Za MRND. À ma connaissance, il ne venait plus souvent aux réunions de mercredi. Celles-ci étaient dirigées par le Comité directeur mis en place déjà en Novembre/Décembre 1991.

Dans la même période, il se disait également qu'il partait en stage en Europe pour une affectation dans un pays voisin en tant que gérant d'une société pétrolière.

Q. 154 Que se passe-t-il par la suite sur le plan politique?

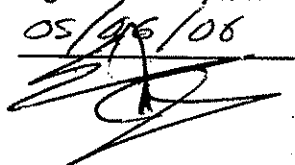
R. 154 Sur le plan politique, le Président de la République, HABYARIMANA Juvénal cède à la demande des partis de l'opposition et nomme en Avril 1992 un nouveau Premier Ministre issu des rangs du parti MDR, en la personne du Dr. NSENGIYAREMYE Dismas. Un nouveau gouvernement dit de "coalition" se met en place le 16 Avril 1992. Ce qui constitue une victoire sans précédent de l'opposition. Pour renforcer davantage la lutte pour la conquête du pouvoir les partis MDR, PSD et PL se regrouperont en une alliance appelée "Forces Démocratiques du Changement (FDC)". C'est sous cette organisation que l'opposition entreprendra à Bruxelles vers la fin Mai 1992, des négociations, non officielles, de paix avec le FPR. Les partis alliés de l'opposition voulaient naturellement faire du succès des négociations avec le FPR un instrument pour gagner la confiance de la population lors du processus électoral ultérieur. Les partis d'oppositions reprochaient au Président HABYARIMANA de ne pas vouloir les négociations avec le FPR.

Cependant, ces négociations seront interprétées par la suite comme une alliance de fait avec l'ennemi, le FPR. Ce sentiment fut renforcé par les propos tenus par monsieur TWAGIRAMUNGU lors d'un meeting tenu au stade régional de Nyamirambo au retour de Bruxelles; lesquels propos disaient que "même si le FPR prenait Byumba, cela n'était pas grave, car les Inkonitanyi sont nos frères".

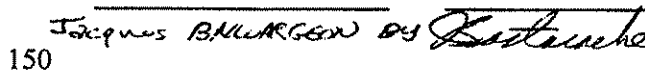
Ces propos ont engendré une polémique sans précédent dans les milieux politiques rwandais. Cette situation a été davantage amplifiée par la curieuse coïncidence de l'attaque que le FPR a organisée dans la même période vers le 5 Juin 1992, pour occuper la ville de Byumba.

Dés:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

Jacques BILWARGEN des *Interahamwe*


Aussi, sur le plan politique, il convient de signaler la naissance du parti CDR (coalition pour la défense de la République) le 17 MARS 1992. Le fait de la naissance de la CDR est attribué au MRND dans le cadre d'une stratégie de création des partis satellites alliés et ce, dans la perspective d'un partage du pouvoir.

La CDR attirera en son sein, d'une part, des membres du parti MRND déçus par la mollesse du comportement de ce parti face à la menace du FPR, et d'autres part, des adhérents au parti MDR qui voyaient dans l'entente avec le FPR une trahison de la révolution sociale en 1959.

Plus tard, la CDR entrera en alliance avec le MRND pour former avec les partis PECO, PARERWA et PADER, l'"Alliance pour le Renforcement de la Démocratie, (ARD)".

Toutefois cette alliance avec la CDR, du au langage extrémiste de la CDR sur le plan ethnique, lequel langage était dénoncé par les tutsi affiliés au MRND; provoquera de nombreuses démissions au profit de l'opposition. Le cas du professeur RUMIYA Jean Gualbert est un exemple d'un cadre du parti MRND de la préfecture de Butare qui a quitté officiellement le MRND pour les raisons ci-dessus.

Q. 155 En parlant de ces affrontements, êtes-vous en mesure de nous dire qui les dirigeaient et contre qui ils étaient dirigés?

R. 155 Tout a commencé par les parties de l'opposition avec l'organisation des manifestations non autorisées de Janvier 1992.

Ces manifestations sont allées en s'amplifiant en termes de dégâts matériels, causés essentiellement aux biens meubles et immeubles des adhérents au parti du MRND. Plusieurs adhérents du parti MRND ont été souvent visés par les agissements de la jeunesse INKUBA du MDR. Le cas de l'homme d'affaire KAMANA a été souvent cité. Monsieur NGIRUMPATSE Mathieu en aurait été aussi victime.

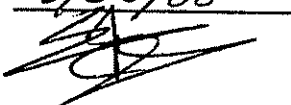
Les Interahamwe sont entrés dans le mouvement initialement pour se défendre et défendre les intérêts des adhérents. C'est ainsi qu'en réunion de mercredi des Interahamwe Za MRND réagissant sur les dégâts causés par les jeunes des partis de l'opposition aux biens des membres du parti du MRND, monsieur NGIRUMPATSE Mathieu a dit en substance que "les membres des partis d'oppositions doivent faire attention parce que eux aussi ont des biens et que le MRND a aussi une jeunesse"

Dans cette logique de représailles, les Interahamwe Za MRND se sont pris notamment à l'immeuble du vice-président du parti MDR, monsieur Froduald KARAMIRA situé au centre ville de Kigali. Par jets de pierres les Interahamwe Za MRND avaient cassés les vitres de l'immeuble.

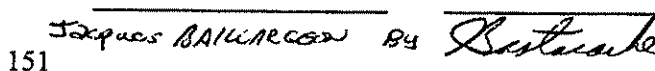
Il va sans dire que les affrontements dans les manifestations étaient tolérés et encouragés par les dirigeants des différents partis en compétition, chacun cherchant à éliminer l'autre en vue de garder ou d'arracher le pouvoir. Ce qui a contribué à installer le pays dans une logique de la violence.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAKURUBA by Bastien


- Q. 156** Qu'auriez-vous à répondre à certains membres du MRND, qui laissent sous-entendre que les Interahamwe ZA MRND étaient indépendants du parti MRND, et que ce parti n'avait aucun contrôle sur cette organisation à cette époque?
- R. 156** Il s'agit d'une affirmation délibérée, dénuée de toute logique. Je voudrais vous citer quelques cas qui prouvent à suffisance l'existence de la relation de dépendance des Interahamwe Za MRND vis-à-vis du parti MRND.

D'abord, c'est un membre du Comité Central du MRND, monsieur **MURENZI Désiré** qui a mis en place ce mouvement de Jeunesse du parti MRND. Après cela, monsieur **MURENZI** a conduit une délégation de 10 membres en audience chez le Président du parti MRND et Président de la République, monsieur **HABYARIMANA Juvénal**.

Dès sa création en Novembre 1991, le mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND est encadré par les autorités du parti MRND, particulièrement par son fondateur Monsieur **MURENZI Désiré**.

En Avril 1992, un congrès du MRND est convoqué en vue d'une restructuration du parti MRND inhérente à l'adoption d'une constitution multipartite en Juin 1991.

Au cours de ce congrès, présidé par monsieur **HABYARIMANA Juvénal** et tenu dans les locaux du CND à Kigali, un bureau exécutif est élu. Monsieur **HABYARIMANA Juvénal** est réélu comme Président du parti MRND et monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** est élu au poste de Secrétaire National du parti MRND. Dans ce congrès, monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** avait invité à titre d'observateur, le Comité national des Interahamwe Za Interahamwe. Les membres du comité avaient joué un rôle de coulisse auprès des congressistes pour l'élection de monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** qui rivalisait avec **KAREMERA Édouard** au poste de Secrétaire national.


À travers les nouvelles autorités élues du MRND, la direction du parti gardera toujours la main mise sur les Interahamwe Za Interahamwe. C'est particulièrement monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu**, dans ses nouvelles fonctions, qui va s'illustrer comme étant le vrai Chef hiérarchique des Interahamwe Za MRND en participant souvent aux réunions de mercredi.

De nombreux autres faits traduisent parfaitement cette relation hiérarchique de dépendance, de contrôle et de supervision des Interahamwe Za MRND par la direction du parti MRND, notamment :


- Les autorités du MRND ont mis à disposition des Interahamwe Za MRND un bureau de liaison au siège du parti. Le parti MRND a mis également à la disposition des Interahamwe Za MRND, la boîte postale du parti : la BP. 1055/Kigali.
- Un cas pratique est celui des manifestations violentes et répétitives organisées dans les localités de Gishushu en Janvier et Février 1994. Ces manifestations étaient attribuées aux Interahamwe Za MRND de par le fait que les individus impliqués portaient, à dessein, l'uniforme des Interahamwe Za MRND, afin que les crimes commis soient attribués à ces derniers. Pour mettre fin à toutes les spéculations quant à la responsabilité des Interahamwe Za MRND dans lesdites manifestations, monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** a donné instruction au comité national des Interahamwe Za MRND de faire momentanément suspendre le port de l'uniforme Interahamwe. Cette instruction a été exécutée par ce même comité qui a rédigé un communiqué radiodiffusé interdisant tous les Interahamwe Za MRND le port de l'uniforme. Et, l'insécurité dans ladite localité a fortement régressé.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON 03 Bastarache


- De nombreux autres communiqués et correspondances adressés au tiers ont été élaborés sous les ordres et la supervision de l'autorité de monsieur NGURUMPATSE Mathieu.
- Enfin, à ma connaissance, je n'ai pas vu de cas d'initiative échappant à l'autorité des dirigeants du parti MRND, encore moins d'insoumission. L'autorité a exercé un contrôle réellement maîtrisé et n'a jamais été contestée par le comité national. Par autorité, j'entends l'ensemble de la direction du parti; à savoir : le Président du parti MRND, ses vice-présidents, son secrétaire national ainsi que d'autres personnalités déléguées ou compétentes.

Q. 157 Quelle était la structure réelle de la Jeunesse INTERAHAMWE ZA MRND en 1991-92?

R. 157 Je vous ai parlé de la structure connue du Comité National des Interahamwe Za MRND qui comprend un comité directeur et un groupe de conseillers.

Il serait peut-être utile de signaler que tous les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND agissaient en bénévolat et en fonction des compétences et des obligations socioprofessionnelles de chacun.

Par ailleurs, force est de constater que du aux ambitions et intérêts divers des personnalités politiques, le commandement des Interahamwe Za MRND était en réalité fait en dehors du Comité National des Interahamwe Za MRND.

L'absence d'une "personnalité juridique propre" a notamment favorisé de fait que le mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND soit manipulable; parfois à des fins inconnues du Comité National des Interahamwe Za MRND.

Certaines personnalités finançaient directement certains groupes d'Interahamwe. C'est le cas notamment de Michel BARAGARAZA qui entretenait le groupe de Gikondo et le Président HABYARIMANA Juvénal qui avait offert un parrainage du groupe de Kanombe lors de la rencontre avec les Interahamwe à l'Hôtel Rebero/Horizon de Kigali en 1993.

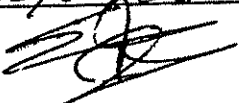
Aussi, il reste vrai, tel que l'opposition l'a souvent décrié, que les Interahamwe Za MRND étaient contrôlés par les proches du pouvoir, tel que : NZIRORERA Joseph et NGIRUMPATSE Mathieu et PAKAZU.

En dehors des voies habituelles comme les réunions du mercredi, monsieur NGIRUMPATSE Mathieu recourait également aux services d'un Interahamwe, monsieur TURATSINZE Kassim, qui agissait comme étant son agent de liaison pour porter des instructions aux membres du Comité National des Interahamwe Za MRND ou aux autres Interahamwe Za MRND de quartier. Monsieur TURATSINZE assurait la gestion des matériels de propagande et d'animation des Interahamwe Za MRND. Par ailleurs, Monsieur NKEZABERA Éphrem m'a informé que TURATSINZE Kassim a fait la distribution des armes aux Interahamwe Za MRND, le ou vers la fin Décembre 1993 ou Janvier 1994.

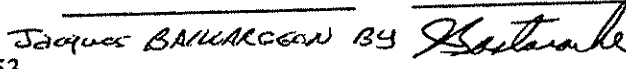
Quant à monsieur NZIRORERA Joseph, en dehors des voies habituelles au niveau hiérarchique, il était relié aux Interahamwe Za MRND, notamment par le biais de MANIRAGABA Bernard, membre du Comité National Élargie des Interahamwe Za MRND comme conseiller et qui était aussi le chef des Interahamwe de Gitega.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)


 Jacques BAKURUCON BY *[Signature]*

En fait, le Comité National des Interahamwe Za MRND avait souhaité avoir une personnalité juridique qui aurait permis de s'autogérer, à l'instar de la Jeunesse JDR du parti MDR. Cela aurait eu comme effet d'avoir une structure "officiellement" reconnue qui puisse répondre de ses actes devant les tiers.

En outre, la personnalité juridique aurait permis d'assurer un commandement plus efficient du mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND. Cependant, monsieur NGIRUMPATSE Mathieu, sous le prétexte d'éviter de devoir gérer de nombreuses accusations émanant d'autres partis des suites d'affrontement entre jeunesses, il préférera que la Jeunesse Interahamwe ZA MRND soit directement intégrée au sein du parti MRND.

C'est ainsi que, sur sa demande, le comité national des Interahamwe Za MRND a remis à monsieur NGIRUMPATSE Mathieu avant le congrès du parti en Juillet 1993 un document sur l'organisation des Interahamwe Za MRND. J'avais personnellement participé à la préparation et à la finalisation de ce document.

Q.158 Quels avantages les membres du Comité N national du mouvement Jeunesse INTERAHAMWE ZA MRND trouvaient-ils dans cette structure?

Q. 158 La structure existante, sans personnalité juridique, présentait l'unique avantage d'être sous la protection du parti MRND. Nous pensions notamment bénéficier des facilités d'assistance juridique en cas de problèmes.

Q. 159 Comment monsieur SERUGENDO suite à la décision des dirigeants du MRND de ne pas vous attribuer une personnalité juridique distincte, cela vous mettait-il à l'abri d'éventuelles accusations et que celles-ci seraient dirigées contre le parti MRND, le cas échéant. Est-ce exact?

R. 159 En effet, comme je viens de le dire précédemment, nous voyons dans cette décision de monsieur NGIRUMPATSE Mathieu, une certaine protection de nos membres qui se retrouvaient ainsi couverts par le parti en cas de poursuites liées aux activités de ce même parti. Signalons que monsieur NGIRUNPATSE Mathieu avait un bureau dans un cabinet d'avocats au centre ville de Kigali, près de la Bacar.

Maintenant dans la pratique, j'ignore comment cela se faisait; étant entendu qu'il s'agissait des affaires suivies au niveau du Président du comité national des Interahamwe Za MRND et le siège du parti MRND.


Q. 160 Nous sommes toujours en 1992, le recrutement de la population, afin d'adhérer au mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND se poursuit à l'échelle nationale, tel que demandé par monsieur NGIRUMPATSE Mathieu à la fin de 1991 et/ou début 92. Est-ce vrai?

Q. 160 Cela est tout à fait vrai, les recrutements se sont poursuivis. Par ailleurs, en fonction de la situation politico-militaire, il y avait des défections dans certains partis politiques.


En 1992, il y a eu la naissance du parti CDR et la création de l'alliance des partis d'oppositions, les FDC (MDR, le PSD et le PL). Le rapprochement des FDC avec le FPR a également provoqué des défections des membres des partis MDR, PSD et PL au profit d'autres partis, et notamment CDR et MRND.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON DG 

De nombreux adhérents Interahamwe Za MRND non satisfaits de la politique du parti MRND vis-à-vis du conflit que le pays vivait ont pu rejoindre le parti CDR. D'autres avaient choisis de participer indifféremment aux activités des deux partis. Ils étaient remarqués lors des meetings.

Monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** avait condamné, (en réunion de mercredi ou en meeting), cette attitude en demandant aux Interahamwe Za MRND de ne pas porter 2 casquettes à la fois et de rester des militants du parti MRND.

Q. 161 En terme de recrutement, toujours à votre connaissance personnelle, y a t il eu d'autres évènements marquants à cette époque?

Q. 161 Le 15 Novembre 1992, un grand meeting MRND a eu lieu à Ruhengeri avec la participation du Président de la République du Rwanda et Président du parti MRND, **HABYARIMANA Juvénal**. Il a prononcé un discours pour lequel, d'une part, parlant des Accords d'Arusha, il a notamment dit en langue Kinyarwanda "amahoro se ni urupuru?" qui peut se traduire par "est-ce que la paix, c'est le papier?".

Et, d'autre part, parlant des Interahamwe Za MRND, il a dit notamment en Kinyarwanda "tuzambara maze tumanuke"; ce qui peut être traduit par : "nous nous habillerons et nous descendrons".

Pour le camp présidentiel (MRND et autres), au sujet des Accords d'Arusha, le Président voulait dire que la signature des dits Accords sur "papier" n'était pas synonyme de paix retrouvée alors que l'opposition a fait une autre traduction en disant que le Président avait qualifié les Accords d'Arusha de "chiffons de papier".

Quant aux Interahamwe Za MRND, le Président a voulu les mettre en valeur en exprimant leur très grande utilité lors des élections présidentielles à venir. Ce discours a dopé le mouvement Interahamwe Za MRND et encouragés les adhésions.

Cependant, pour les partis de l'oppositions, il s'agissait ni plu ou moins que d'une provocation supplémentaire.


À mon humble avis, vu avec le recul du temps, le discours du président **HABYARIMANA Juvénal** n'était pas opportun.

D'abord, en ce qui concerne les Interahamwe Za MRND, la campagne électorale n'ayant pas encore commencé, au lieu d'apaiser, le Président a plutôt contribué à doper les Interahamwe Za MRND dans la lutte contre les autres partis.

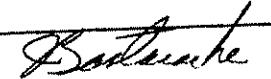
Ensuite, concernant les Accords d'Arusha, l'interprétation, par le Président, de leur "signature" a renforcé le camp de ceux qui les trouvaient léonins et encouragé les militants de MRND à poursuivre la résistance quant à leur applicabilité.

Date:

Signature du témoin

05/09/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON 34 
 155

Q. 162 Quels étaient les avantages pour les adhérents de rejoindre les rangs du mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND?

R. 162 Plusieurs membres des Interahamwe étaient aidés à travers de petits boulots que les autorités du MRND pouvaient offrir dans le cadre de leurs secteurs d'activités : services publics ou privés tels que : les travaux publics, Électrogaz, usines, etc....

Messieurs NZIRORERA Joseph, ex-ministre des Travaux publics, BAGARAGAZA Michel, Directeur d'usine à thé, Désiré MURENZI, le DG de PETRORWANDA etc... étaient considérés comme étant des personnalités fournissant des facilités aux Interahamwe Za MRND.

Aussi, avec les rencontres en réunions de mercredi ou dans les meetings de fin de semaine les contacts devenaient possibles avec les autorités et autres dirigeants. Ce qui facilitait la communication entre les adhérents et les autorités avec effet de fidélisation des membres Interahamwe Za MRND.

Par ailleurs, les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND pouvaient assister directement certains membres Interahamwe Za MRND ou servir de relais avec les personnalités influentes du MRND.

C'est ainsi que des difficultés pouvaient parfois trouver des solutions ou des promesses de solution. Dans tout les cas, la participation aux meetings étaient facilitée par un transport gratuit pour tous les membres Interahamwe Za MRND.

Q. 163 Comment expliquez-vous la couverture financière nécessaire à la logistique, au transport, à l'animation et à la création d'emploi, qui pouvait leur être données à cette époque?

Q. 163 Les Interahamwe Za MRND n'avaient pas de ressources propres pouvant financer leurs activités. Ils étaient dépendants du MRND directement ou indirectement pour l'obtention des aides et dons des personnalités du parti.


À titre d'exemple, il y a eu des personnalités qui ont mis à disposition des Interahamwe Za MRND un local pour faciliter leurs rencontres en réunion du Mercredi. C'était d'abord monsieur RUBANGURA Védaste, un grand homme d'affaire tutsi, puis par la suite, ce fut monsieur Félicien KABUGA. Il était généralement dit que la mise à disposition des Interahamwe Za MRND du local de leur rencontre constituait la contribution du propriétaire au bon fonctionnement du parti.

L'immeuble de monsieur Félicien KABUGA a aussi abrité plusieurs autres réunions importantes du MRND; tel que le congrès du MRND de Juillet 1993.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Joseph BAKURUKU by [Signature]

D'autres commerçants, entrepreneurs et autres hommes d'affaires petits ou grands ne manquaient pas de soutenir la Jeunesse Interahamwe Za MRND. Un système de relations était entretenu avec ces opérateurs économiques de manière à leur permettre en retour de bénéficier des marchés des fournitures et services des ministères ou entreprises paraétatiques dont les dirigeants étaient des membres du MRND.

Par ailleurs, les sociétés d'état comme **ELECTROGAZ** et **OCIR/Thé** dirigées respectivement par monsieur **MUNYANGANIZI Donat** et **BARAGAGAZA Michel** pouvaient offrir des emplois aux Interahamwe Za MRND.

Les banques comme la **BCR** et la **BACAR** dirigées respectivement par messieurs **MVUYEKURE Claver** et **MUSABE Pasteur** pouvaient donner des facilités de crédits aux membres Interahamwe Za MRND engagés dans les affaires.

Les ministères dont la gestion incombait aux personnalités du parti MRND offraient en général des avantages aux membres du MRND, et en particulier aux Interahamwe Za MRND. Ainsi donc, toutes les autorités du MRND pouvaient offrir diverses facilités aux Interahamwe Za MRND, voire des emplois, des promotions, etc....

Aussi, la plupart du petit personnel de ces autorités tels que : chauffeurs et gardiens notamment étaient le plus souvent des Interahamwe Za MRND.

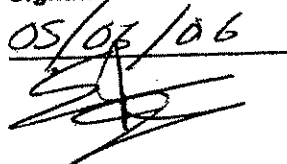
Q. 164 Auriez-vous personnellement participé à des réunions qui avaient comme objet le financement du mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND?

R. 164 La couverture financière nécessaire à la logistique (transport) et à l'animation lors des meetings du MRND était assurée soit par le siège du MRND, soit par les personnalités du MNRD.


Parfois, il y avait des réunions de collecte de fonds auxquelles étaient conviées les personnalités importantes du parti pour susciter leurs contributions.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARBON 84

 157

Il y a par exemple, cette réunion initiée par **NGIRUMPATSE Mathieu** en 1993 à l'Hôtel/Restaurant Rebero l'Horizon à laquelle le Président de la République et Président du parti MRND ainsi que certaines personnalités du MRND ont pris part.

Tous les membres du Comité National des Interahamwe Za MRND étaient présents ainsi que les représentants des Interahamwe Za MRND des différents quartiers de Kigali. L'assistance était estimée à environ 300 personnes.

Trois personnalités ont eu à échanger des discours de circonstance. En premier, monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** après avoir remercié le Président **HABYARIMANA** pour s'être rendu disponible pour cette rencontre, il a évoqué les motifs suivants: les préparatifs d'un important meeting préfectoral prévu à Gisenyi pendant les vacances 1993.

Après son discours introductif ; monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu**, le Secrétaire du parti MRND a passé la parole à monsieur **Robert KAJUGA**, (Président du Comité National des Interahamwe Za MRND). Après avoir présenté les membres du Comité National, monsieur **Robert KAJUGA** a indiqué que les Interahamwe Za MRND souhaitaient se rendre très nombreux au meeting de Gisenyi en vue d'en faire, de par l'animation, un meeting inoubliable de référence. Il a particulièrement évoqué la difficulté financière qui constitue la contrainte principale à l'organisation et au déplacement d'un grand nombre d'Interahamwe.

Le Président **HABYARIMANA Juvénal**, en répondant aux intervenants antérieurs a exprimé le fait que le parti se devait de se réjouir d'avoir sa Jeunesse, engagée pleinement à sa cause et sans laquelle le rayonnement du parti MRND serait compromis.

Au terme de son intervention, le Président **HABYARIMANA** a invité tous ceux qui étaient présents à soutenir de toute leur énergie cette jeunesse du parti. Le Président **HABYARIMANA** promettait concernant l'organisation du meeting de Gisenyi, de verser sa contribution incessamment. Il s'engageait également au parrainage des Interahamwe Za MRND du secteur de Kanombe.

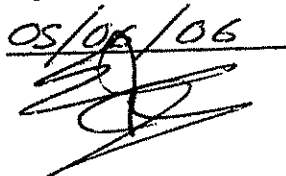
Sur ce, plusieurs autres personnalités présentes ont fait des promesses ou versé en liquidité. Les montants promis ou versé directement sur place ont été enregistrés par le Trésorier de notre comité, monsieur **Dieudonné NIYITEGEKA**.

De mémoire, je me rappelle que : monsieur **MVUYEKURE Claver**, directeur de la Banque Commerciale du Rwanda (BCR) s'était engagé pour verser 150,000 FRW, monsieur **Séraphin RWABUKUMBA** avait promis un montant de plus ou moins 400,000 FRW pour couvrir notamment les frais de location de la sonorisation. Monsieur **NZIRORERA Joseph** avait également promis une contribution de plus ou moins 200,000 FRW. Monsieur **MUNYANGANIZI Donat** le Directeur de l'Électrogaz s'était aussi engagé pour un montant élevé, de plus de 100,000 FRW.

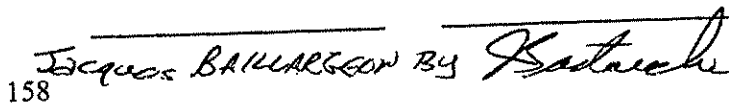
D'autres personnalités présentes dont les noms ne me reviennent pas pour l'instant, ont promis ou versé des sommes modiques.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

158

 Jacques BAILLARGEON by Bastien

Q. 165 Etes-vous en mesure de nous dire, pourquoi il y avait la tenue de meetings les mercredi et ceux qui se déroulaient pendant les week-ends?

R. 165 Les réunions de mercredi préparaient en général les meetings de fin de semaine et/ou à venir. Les réunions étaient publiques, c'est-à-dire que les Interahamwe des quartiers y étaient invités. On traitait des problèmes divers des Interahamwe, liés essentiellement à l'animation des meetings : les difficultés rencontrées lors du transport des membres au meeting, l'accueil sur place, les incidents sur les routes, les problèmes rencontrés avec les autres jeunes des partis d'oppositions, etc....

Il y avait des communications au sujet des prochains meetings populaires précis. Les membres en débattaient sur les préparatifs nécessaires. Monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu**, intervenait sur les meetings passés (feedback) et donnait les informations nécessaires sur le calendrier de ceux en préparation.

Les meetings de fin de semaine étaient dirigés par les hauts responsables du parti MRND, en l'occurrence monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** et traitaient essentiellement des problèmes politiques du Pays.

Q. 166 À votre connaissance personnelle, avez-vous assisté à d'autres meetings de financement qui se sont déroulés à l'Hôtel **REBERO/L'HORIZON** en 1992-93 et 94?

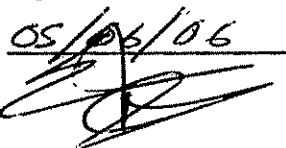
R. 166 Comme j'ai eu à vous le déclarer antérieurement, je n'ai assisté qu'au seul meeting de financement des Interahamwe Za MRND en 1993 à l'Hôtel **REBERO/Horizon**.

Q. 167 Revenons si vous le voulez bien à la situation qui prévalait pendant l'année 1992 au Rwanda et dites-nous comment se comportait la Jeunesse Interahamwe **ZA MRND**, face aux jeunes des partis de l'opposition?

R. 167 L'ensemble des Jeunes des partis politiques était animé par les discours des dirigeants. La tolérance et l'impunité manifestées par les autorités à l'endroit des discours violents des dirigeants des partis politiques ont été les vecteurs du comportement des Jeunes, celles-ci ont été poussées dans les affrontements par leurs dirigeants; lesquels affrontements n'étaient pas réprimés par l'administration. C'est ainsi que, progressivement, la Jeunesse Interahamwe s'est engagée dans une voie sécuritaire au détriment de son objectif initial consistant à un groupe de réflexion destiné à apporter une contribution à la rénovation du parti MRND. Les responsables du parti à tous les niveaux, président, comité central, ministres, etc... ont encouragé les Interahamwe Za MRND par des appuis divers notamment: dont matériels et financiers tels que décrits antérieurement, à être une force potentielle de protection du parti MNRD et de ses dirigeants. Ils ont entretenu publiquement et à

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

159

 Jacques BARBERON et Bastien

dessein, des discours d'encouragement qui ont favorisé les adhésions aux Interahamwe Za MRND et galvanisé l'ensemble des jeunes militants MRND à devenir Interahamwe Za MRND.

Q. 168 À votre avis, quelle influence et/ou conséquences, cela a-t-il entraîné sur la scène politique?

R. 168 Dès 1992, sans s'en rendre compte, les jeunesses des partis politiques seront amenées par leurs dirigeants à amorcer progressivement une mutation pour devenir des milices. Elles s'affronteront au rythme des discours et manifestations politico-militaire du pays. Elles évolueront également et épouseront la bipolarisation politique; devenant ainsi pro-FPR ou anti-FPR, à l'image de leurs partis politiques respectifs.

Toute les Jeunesses des partis politiques, ne se sont pas rendues compte de la manipulation dont elles ont été l'objet; particulièrement, la jeunesse Interahamwe Za MRND devenue une milice au service des autorités du MRND.

Q. 169 Dans le même ordre d'idée, comment réagissait la population à cette époque là?

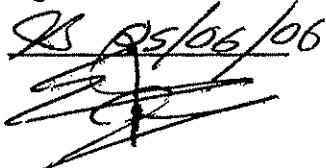
R. 169 L'année 1992 est une année au cours de laquelle est menée à profusion une campagne d'intoxication et de désinformation par les autorités politiques. En effet, très subtilement, on fait comprendre à la population que la guerre que mène le FPR est l'œuvre des tutsi qui veulent réinstaurer le pouvoir féodal.

La population est complètement désabusée, partagée entre plusieurs discours contradictoires des partis politiques. Elle est surtout victime des comportements parfois d'une extrême humiliation des Jeunesses engagées dans des affrontements et pillages permanents où l'autorité est absente.

Le cycle de violence qui s'installe dans le pays est le thermomètre de l'assimilation de cette campagne de manipulation qui consacre la cristallisation de la haine interethnique hutu-tutsi.

Date:

Signature du témoin

JS 05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

160 *Jacques BAKUMBEON* *BY* *Bostuabe*

Les massacres des populations tutsies de Kibilira, de Rwamatamu, de Kabatwa, du Bugešera, etc... s'inscrivent dans cette dynamique de la manipulation de la population.

1992 fut une année d'intenses activités de terrorisme. Des engins explosifs meurtriers furent posés notamment à Butare, Rurango, Kigali; tuant et blessant plusieurs personnes. Le terrorisme fut également un instrument qui a aiguisé l'antagonisme ethnique, parce que visant des régions éloignées des fronts de combat.

Le comble du désespoir est né de la cacophonie issue des partis politiques suite aux résultats des négociations de paix d'Arusha. Celles-ci en effet, au lieu d'unir et réconcilier; ce à quoi était en droit d'attendre la population, elles ont plutôt divisé la classe politique ainsi que la population rwandaise. Et, malheureusement, en raisons des intérêts égoïstes des différents acteurs, personne ne s'est soucié du droit à la population à s'exprimer.

Q. 170 Dans un autre ordre d'idée, pouvez-vous nous expliquer la composition des effectifs du mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND en 1993, lequel devient petit à petit, la milice Interahamwe ZA MRND?

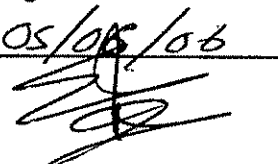
R. 170 En terme d'effectifs du mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND en 1993, il est difficile de vous répondre avec précision. Car, les registres d'enregistrement, auxquels je n'ai jamais eu accès, étaient gardés par le Comité Directeur des Interahamwe Za MRND.

Aussi, de manière générale, les Interahamwe Za MRND comprenaient des hommes et des femmes d'âge adulte, issus de toutes les classes sociales telles que: paysans, ouvriers, fonctionnaires, étudiants et universitaires, cadres moyens et supérieurs, etc..., et ce, toutes ethnies confondues.

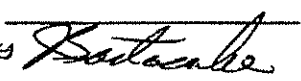
La composition des Interahamwe Za MRND reflétait celle du parti MRND, avec naturellement une majorité de hutu, une minorité de tutsi et des twa en très faible proportion. Il se disait que le Président du mouvement Interahamwe Za MRND était d'ethnie tutsi.

Déle:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAUCARGEON 189 

Q. 171 Est-il exact de dire que suite aux adhésions volontaires qui se poursuivent en 1993, la milice Interahamwe ZA MRND, procède à des recrutements au sein des militaires démobilisés, des criminels, des militants de l'opposition et incitera même des gens à y adhérer de force?

R. 171 Il faudrait plutôt parler d'adhésions volontaires. De par l'encadrement des Interahamwe Za MRND

par les hautes autorités du parti MRND, voire du pays; les militaires démobilisés, les jeunes d'autres partis, et autres adhéraient aux Interahamwe Za MRND en espérant y retrouver des avantages (tels que: de l'aides diverses y compris, financières, travail, etc...). Les nouveaux adhérents issus des partis FDC sont déçus du fait que leur parti respectif soit en liaison avec le FPR. Parmi les nouveaux adhérents, il y a aussi les jeunes déplacés de guerre des préfectures de Byumba, Ruhengeri et Kigali/rural.

Personnellement, je ne connais pas d'adhésions forcées; ce qui me paraît un non sens à cette époque là.

Par contre, il avait été constaté que parfois des individus participaient dans les manifestations et meetings de plusieurs partis politiques. Il va sans dire qu'ils étaient rémunérés pour leurs actions.


Il est également vrai que des criminels pouvaient couvrir leurs activités par leur adhésion aux Interahamwe Za MRND. Ceci est confirmé par de nombreuses arrestations d'Interahamwe Za MRND effectuées par la gendarmerie en 1993.

Q. 172 Vous venez de dire que l'adhésion était ouverte aux jeunes et moins jeunes, hommes et femmes provenant de différents milieux. Êtes-vous en mesure de nous dire, si les membres devaient verser un droit d'adhésion? Si oui, qui gérait les sommes d'argent recueillies?


R. 172 Au début, les adhérents Interahamwe Za MND devaient payer une cotisation mensuelle dont le montant, pouvait varier, selon les possibilités de chacun.

Date:

Signature du témoin

05/06/96


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

162
 Jacques BAILLARGEON B.S. Bastuabe


Cependant, après quelques mois, la cotisation a été supprimée parce qu'elle constituait un handicap aux adhésions volontaires. Les montants étaient gérés par le trésorier du comité national des Interahamwe Za MRND, monsieur Dieudonné NIYITEGEKA.

Q. 173 La carte de membre a-t-elle été utilisée? Et si oui, dans quel but?

R. 173 En effet, une carte de membre était remise aux nouveaux membres. La réalisation de cette carte, impression et photo, était couverte par la cotisation.

Au début la carte de membre était utilisée pour éviter les infiltrations des Jeunesses des partis adverses dans nos réunions du mercredi. Cependant, cette carte fût abandonnée quelques mois plus tard pour des raisons de contrainte administrative liée à sa gestion.

Q. 174 En ce début d'année 93, les rumeurs circulent à l'effet que le Chef de l'État Major de l'Armée Rwandaise, HABYARIMANA Juvénal, aurait identifié le "TUTSI" comme l'ennemi principal du pays. Qu'en pensez-vous?

R. 174 Personnellement, je n'ai jamais entendu parler de cette rumeur. À mon avis, cela ne me semble pas correspondre à la vision véhiculée par les discours du Président HABYARIMANA tout au long de la période du conflit.

Aussi, comme déclaré antérieurement, lorsque j'ai entendu le Président s'exprimer à propos de l'extrémiste des émissions de la RTL, c'était pour demander aux responsables de cette radio de ne pas tomber dans le piège de l'ennemi qui, d'après lui, chercherait à "provoquer une guerre civile".

Par ailleurs, n'ayant pas eu de relations avec l'état-major des FAR, il ne m'est pas possible de savoir ce qui s'y faisait.

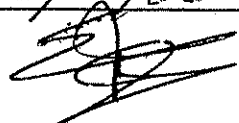
Q. 175 Le climat politique favorise l'escalade d'une violence ethnique à travers tout le pays. Quelles genres de missions et de quelle nature, les autorités du MRND, confient-elles aux membres du Comité National et au mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND, en 1993?

R. 175 En 1993, il s'agit pour le parti MRND de préserver sa place sur la scène politique, car la lutte pour son éradication subsiste toujours. La Jeunesse Interahamwe Za MRND doit être davantage mobilisée pour la participation aux meetings populaires de fin de semaine ainsi qu'aux manifestations en cas de besoin. Il faut maintenir la lutte contre les partis adverses.

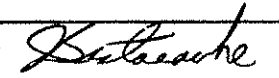
De plus, l'insécurité s'est dangereusement accrue avec les attaques du FPR en préfecture de Ruhengeri et de Byumba en Février 1993; lesquelles attaques ont provoquée près d'un million de déplacés dont une partie importante viendra jusqu'à Kigali, à Nyacyonga. L'errance et la souffrance extrême d'une partie importante de la population, (un rwandais sur sept disaient certains!), a fini par convaincre plus d'uns que le FPR voulait prendre le pouvoir par la force. Cette situation, l'insécurité quasi généralisée et les violences politiques diverses auraient été à l'origine des entraînements militaires de certains éléments de la Jeunesse Interahamwe Za MRND.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

163 Jacques BALLARSON 134 

Q. 176 Il y a des rwandais qui croient que la seule force qui reste au MRND en 1993 est la violence et la terreur perpétrées dans tout le pays par la milice Interahamwe ZA MRND, sous l'approbation des autorités communales et préfectorales. Comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND à Kigali, qu'avez-vous à répondre face à de telles affirmations?

R. 176 Il est vrai que les Interahamwe étaient engagés dans les violences et/ou les contre violences au cours de l'année 1993. Par contre affirmer que la violence et la terreur restent la seule force du MRND, cela me semble fort exagéré.

Dans une période où la population était relativement libre d'adhérer au parti politique de son choix, il restait remarquable que le MRND comptait parmi les partis politiques pouvant réunir un grand nombre d'adhérents en meeting. Ce qui confirme bien que le MRND avait une ligne politique et des objectifs partagés par plusieurs.

L'autre motif de croire en cette vision nous vient de l'expérience des élections des autorités locales organisées en Septembre 1993, dans la zone démilitarisée, dite "zone tampon" en préfecture de Ruhengeri et de Byumba. Ces élections furent remportées par le MRND.

C'est, à mon avis, la dérive ethnique et l'utilisation des Interahamwe à des fins sécuritaires et plus tard dans la défense civile qui ont fait du parti MRND un acteur à part entière dans le génocide d'avril 1994.

Q. 177 Sur le plan de la Communauté Internationale, les autorités faisaient croire qu'une guerre civile était inévitable d'une part, et que d'autre part la guerre entre les FAR et le FPR, allait reprendre de plus belle et qu'elle serait très meurtrière, avec comme victimes principales, les populations innocentes. Est-ce que ce genre de réflexion était à l'ordre du jour, lors de vos meetings du mercredi, tenus par les membres du Comité National des Interahamwe ZA MRND et les autorités du parti MRND?

R. 177 Au cours du deuxième semestre 1993, l'insécurité dans les quartiers était un sujet qui revenait souvent dans les réunions de Mercredi. Les membres Interahamwe des quartiers rapportaient ce qu'ils vivaient dans leur voisinage. Ils faisaient état des départs en formation militaire des jeunes des partis d'opposition en alliance avec le FPR. Après leur formation, ils revenaient au quartier avec d'autres personnes inconnues. Les membres Interahamwe entendaient dire de ces jeunes formés militairement que bientôt ils prendront le pouvoir.

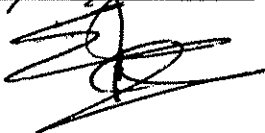
Il faut dire que l'insécurité était devenue une préoccupation dès les débuts de l'année 1993 et s'est accentué avec la signature des Accords d'Arusha dont la contestation a conduit à l'éclatement définitif des partis d'oppositions avec une radicalisation politique jamais connue auparavant.

L'insécurité et la reprise redoutée des combats meurtriers FAR-FPR ont, à mon avis, été à l'origine du renforcement des milices au niveau du recrutement et entraînements militaires ainsi que la distribution des armes.

Daté:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

164 Jacques BAKURGEON AS Basturabe

Puisque vous parlez de la communauté internationale, il y aurait lieu d'indiquer qu'elle a été défaillante. Elle a plutôt accompagnée le pays vers le drame d'Avril 1994 et, lorsque le drame a commencé en Avril 1994, à travers le conseil de sécurité, elle n'a trouvé bon que de retirer les forces de la MINUAR; au moment ou précisément il fallait protéger les populations civiles.

La communauté internationale a supporté les Accords d'Arusha, sans se donner les moyens de les faire respecter; alors qu'ils étaient visiblement le résultat d'un partage du "gâteau pouvoir" entre les dirigeants des deux camps et ce, sans savoir que les négociateurs n'avaient pas la représentation populaire nécessaire.

Q. 178 En terme de fonctionnement, la tenue de meetings du mercredi se poursuit toujours au sein du Comité National des Interahamwe ZA MRND en 1993. Tel que vous venez de le confirmer. Etes-vous en mesure d'identifier les principaux participants?

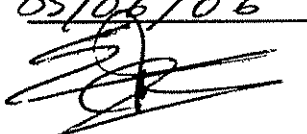
R. 178 Tous les membres du comité national (élargi) des Interahamwe Za MRND participaient aux réunions, sauf empêchement. Il s'agit de:

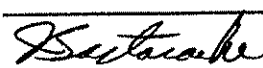
- | | | |
|------------------------|--------------|--|
| 1) KAJUGA | Robert: | Président; |
| 2) RUHUMULIZA | Phénéas: | 1er Vice-Président; |
| 3) RUTAGANDA | Georges: | 2 nd Vice-Président; |
| 4) MBARUSHIMANA | Eugène: | Secrétaire; |
| 5) NIYITEGEKA | Dieudonné: | Trésorier; |
| 6) MANIRAGABA | Bernard: | Conseiller, Président, Commission Affaires Sociales et Juridiques; |
| 7) SERUGENDO | Joseph: | Conseiller, Président, Commission recherche et Développement; |
| 8) SEBANETSI | Jean-Pierre: | Conseiller, Président, Affaire Politique et Propagande; |

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


165 Jacques BAILLARGEON BA 

- 9) **NKEZABERA** Ephrem: Conseiller, Président, Affaires Économiques et Financières;
- 10) **MUDAHINYUKA** J.M.V.: Conseiller, Président, Commission Suivi et Évolution;
- 11) **KANIMBA** Alphonse: Conseiller, Président, Commission Relations Extérieures et Documentation..

Signalons que monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** continuait également à participer comme d'habitude à certaines de nos réunions qui se tenaient dans l'immeuble de monsieur **Félicien KABUGA** et réunissaient les Interahamwe Za MRND des quartiers de Kigali.

Q. 179 De quelles façons les membres du Comité National des Interahamwe ZA MRND, reçoivent-ils les ordres des **NGIRUMPATSE Mathieu** et **NZIRORERA Joseph**, lesquels répercutent les instructions reçues du Président **HABYARIMANA** et de son entourage?


R. 179 Les ordres de messieurs **NGIRUMPATSE Mathieu** et **NZIRORERA Joseph** sont communiqués au comité national des Interahamwe Za MRND par l'entremise du président du comité national **KAJUGA Robert** qui assure, en sa qualité de Président, la liaison entre les Interahamwe Za MRND et les autorités du siège du parti MRND.

Aussi, les ordres pouvaient être communiqués directement en séance de réunion de Mercredi. Monsieur **NGIRUMPATSE Mathieu** avait souvent recours à cette méthode. En cas d'urgence, le parti MRND pouvait recourir aux communiqués radiodiffusés. Ces ordres et instructions étaient en général en rapport avec la convocation et la tenue des réunions et meetings de fin de semaine.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

Jacques BAUVARSON by *Baumanche*

- Q. 180** En matière de financement, est-il exact de dire que le mouvement recevait une aide financière du parti MRND, mais que suite aux propos tenus par certaines personnes, il s'agissait d'un financement occulte, non comptabilisé officiellement dans le budget du parti?
- R. 180** Le parti a toujours veillé à ce que le mouvement Interahamwe Za MRND fonctionne normalement. L'aide financière dont vous parlez me paraît évidente; mais à mon niveau, il ne m'est pas possible de connaître le montant, la provenance, ainsi que les mécanismes de gestion.

L'aide pouvait également être sous forme matérielle comme cette mise à disposition de la salle de réunion de mercredi. Comme évoqué antérieurement il était généralement dit en comité que la mise à disposition de la salle était une contribution du propriétaire au bon fonctionnement du parti MRND. À ce que je sache, le comité n'avait pas de relation directe sur cet aspect avec le propriétaire. C'est plutôt le parti MRND qui traitait directement avec le propriétaire.

Cependant je ne sais pas si de telles aides étaient comptabilisées par le trésorier du Comité national des Interahamwe Za MRND. Il y a eu un moment donné des rumeurs de détournement des aides financières des Interahamwe par le trésorier, ce dernier a eu à se justifier en réunion. Du reste, vous seriez mieux renseigné par le trésorier lui-même, monsieur NIYTEGEKA Dieudonné.

- Q. 181** Pouvez-vous nous parler monsieur SERUGENDO de la/ou des pratiques de certains membres Interahamwe, lesquels bénéficiant de certains privilèges auprès de certains membres de l'AKAZU, ont failli créer une scission au sein du Comité National du mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND. Suite à cette manoeuvre, y-a-t-il eu comme certains le prétendent, une scission véritable au sein de votre comité, à savoir: deux clans, l'un dirigé par monsieur NGIRUMPATSE Mathieu et l'autre par monsieur NZIRORERA Joseph?
- R. 181** En effet, certaines autorités du parti MRND, membres influents de l'AKAZU s'étaient occupés de la prise en charge de certains groupes d'Interahamwe Za MRND.

Je citerai l'exemple de monsieur NZIRORERA Joseph auquel serait lié MANIRAGABA Bernard, conseiller du Comité National des Interahamwe Za MRND et Chef des Interahamwe Za MRND de Gitega ainsi que monsieur BARAGARAZA Michel dont il était connu comme supporter des groupes Interahamwe Za MRND de Gikondo et /ou Remera.

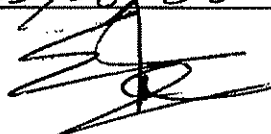
Le Président HABYARIMANA Juvénal avait déclaré à l'Hôtel Rebero\Horizon qu'il parrainait le groupe Interahamwe Za MRND de Kanombe.

Aussi, il y avait certains membres du comité directeur qui prenait également des aides et les gérait à leur guise. Il y a par exemple le cas de KAJUGA Robert qui par moment déclarait avoir reçu de l'argent de telle ou telle autre autorité dont il disait avoir utilisé soit pour aider financièrement des membres Interahamwe Za MRND de quartier (en difficultés), soit pour intéresser les membres des Jeunesses des partis opposés à rejoindre notre mouvement.

Monsieur NZIRORERA Joseph, à l'époque Secrétaire National du MRND était cité souvent par Robert KAJUGA pour telles aides reçues.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

167 Jacques BAILLARGEON Bg 

- Q. 182** Monsieur SERUGENDO, des témoins nous ont expliqué le différend politique opposant NGIRUMPATSE Mathieu et NZIRORERA Joseph et la contre verse qu'avait suscité parmi la population, le différend entre TURATSINZE Kassim et NZIRORERA Joseph. De plus, vous avez relaté les différentes manoeuvres occultes exercées par certains Interahamwe, auprès de membres influents de l'AKAZU. Cette pratique avait pour but de récolter des fonds, lesquels devaient être remis au Trésorier, NIYITEGEKA Dieu-Donné, afin de financer le mouvement; mais que dans les faits cela ne se faisait pas.
- Enfin et contrairement à certains témoignages, la crise provoquée au sein du Comité National des Interahamwe ZA MRND, n'aurait pas entraîné de scission et que vous aviez réussi à garder une cohésion jusqu'à la fin des hostilités soit en juillet 1994. Est-ce exact?
- R. 182** Je dois vous signaler que personnellement je n'ai pas été au courant du différent politique opposant

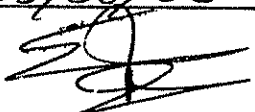
NGIRUMPATSE Mathieu et Joseph NZIRORERA Joseph.

Monsieur NGIRUMPATSE Mathieu est resté le responsable à haut niveau du parti MRND et généralement reconnu comme le patron des Interahamwe Za MRND. Comme j'ai eu à le dire antérieurement, monsieur NZIRORERA Joseph était cité parmi ceux qui soutenaient, par des aides financières, le mouvement Interahamwe Za MRND. Ces aides restaient généralement occultes de par les différentes manoeuvres des bénéficiaires Interahamwe Za MRND et de leurs donneurs. Elles permettaient malgré tout de fidéliser certains membres au mouvement Interahamwe et contribuaient à rehausser de quelque peu la popularité des donateurs au sein du mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND et au sein du parti MRND en général.

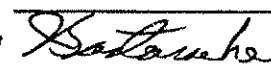
Cependant, j'ai entendu dire que monsieur TURATSINZE avait refusé de travailler sous les ordres de monsieur NZIRORERA Joseph devenu secrétaire national du parti MRND et qu'il serait resté avec son ancien patron, monsieur NGIRUMPATSE Mathieu, devenu alors président du parti MRND.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

168
 Taken by 

Q.183 Suite au malaise et menaces de scission sur la gestion des fonds, dont vous nous avez parlé, avez-vous réussi comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND, à prendre le contrôle et l'administration de cet argent?

R. 183 À ma connaissance non; car d'après de ce que disait le trésorier à l'époque, monsieur NIYITEGEKA Dieudonné; les aides n'ont jamais été centralisées à son niveau. Vraisemblablement, ce sont les donateurs qui le voulaient ainsi pour garder leur main mise sur le comité national des Interahamwe Za MRND et sur l'ensemble du mouvement Jeunesse Interahamwe sous leur dépendance.

Aussi, il était généralement dit que monsieur NZIRORERA Joseph, alors devenu secrétaire national du MRND, centralisait une partie des aides qu'il redistribuait au Président KAJUGA Robert et parfois aux deux vice-présidents ainsi qu'à d'autres membres Interahamwe Za MRND.

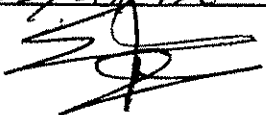
R. 184 Au meilleur de votre connaissance, êtes-vous en mesure de nous dire à quel moment en 1993, NGIRUMPATSE Mathieu est-il intervenu lors d'une réunion tenu par les membres du Comité National des Interahamwe ZA MRND, en réprimandant sévèrement les groupes d'Interahamwe de GIKONDO et INYANGE de REMERA?

R. 184 Effectivement, monsieur NGIRUMPATSE Mathieu a eu à donner des remarques assez sévères aux responsables des groupes Interahamwe Za MRND de Gikondo et de Remera lors d'une réunion de mercredi en 1993. Il s'agissait des cas de violences et de débordements pour lesquels les groupes en question s'étaient impliqués. Je ne me rappelle pas précisément ni de la cause des incidents, ni à quel moment précis ils ont eu lieu.

Le responsable du groupe de Gikondo était un nommé TWAHIRWA Séraphin. Les deux responsables des deux groupes présents à la réunion avaient présentés des excuses et promis de ne plus recommencer.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

169 Jacques BILIBERSON BY Bastien

Q. 185 À votre connaissance personnelle, le Trésorier NIYITEGEKA DieuDonné, a-t-il réussi à reprendre le contrôle de la gestion des Fonds, destinés à financer les opérations du mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND?

Q. À ce que j'ai dit précédemment, je n'ai rien d'autres à ajouter si ce n'est de vous recommander de vous adresser au trésorier lui-même qui pourrait vous édifier sur la question et plus généralement sur les finances du mouvement des Interahamwe Za MRND.

Q. 186 Est-il exact de dire, que le soutien financier provient du Président HABYARIMANA, lequel remet à plusieurs occasions, d'importantes sommes d'argent où préside des rencontres destinées à collecter des fonds en sa faveur?

R. 186 Je n'ai pas suffisamment de données pour affirmer cela. Mais, il reste vrai que le Président HABYARIMANA Juvénal a soutenu financièrement le mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND de par la réunion de financement tenue à l'Hôtel Rebero/Horizon ainsi que d'autres actions telle que le parrainage du groupe Interahamwe Za MRND de Kanombe.

En tant que Président fondateur du parti MRND, initialement parti unique, il me semble évident qu'il puisse lui assurer un soutien financier.

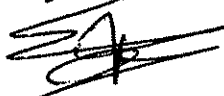
Q. 187 Dans le même ordre d'idée, est-ce exact de prétendre que le soutien des sociétés parastatales se poursuit, telles que: L'Electrogaz, La SORWAL, l'OCIR/Thé et plusieurs autres?

R. 187 Je crois vous avoir parlé des sociétés parastatales, notamment l'Électrogaz, OCIR/THÉ et autres qui pouvaient offrir des facilités aux membres Interahamwe Za MRND tels que de petits boulots par exemple. Je vous ai déclaré antérieurement que les responsables de ces entreprises (MUNYANGANIZI Donat, BAGARAGAZA Michel et autres) soutenaient financièrement la

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

170

Jacques BAILLARGEON RS Bastien

jeunesse Interahamwe Za MRND. Je vous réfère à la réunion de financement tenu à l'Hôtel Rebero/Horizon.

Q. 188 Personnellement, avez-vous recueilli des fonds de certains donateurs et/ou membres influents de l'AKAZU, destinés à financer les activités du mouvement Jeunesse Interahamwe ZA MRND entre le moment de sa création et la fin des hostilités en juillet 1994?

R. 188 Personnellement, je n'ai jamais recueilli de fond pour financer le mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND.

Q. 189 À votre connaissance personnelle, à quel moment les entraînements militaires de la milice des Interahamwe ZA MRND débutent-ils en 1993?

R. 189 Les entraînements militaires auraient commencé en Novembre/Décembre 1993. Étaient souvent cités par diverses opinions comme lieux de ces entraînements les camps militaires de Mutara et du Bugesera. La faisabilité de ces entraînements pouvait être facilitée par le fait que le ministère de la Défense était affilié au parti politique MRND dans le cadre du gouvernement de coalition. À cet effet, le titulaire, monsieur **BIZIMANA Augustin**, était naturellement un membre du parti MRND. De plus, de nombreux officiers supérieurs pouvaient être favorables; notamment: le Colonel **BAGOSORA**, Directeur de cabinet au ministère de la Défense et le **Commandant NKUNDIYE** (ex-commandant de la Garde Présidentielle). Ces entraînements étaient, du reste, décriés par les partis d'opposition.

Ces entraînements auraient été organisés secrètement par les hautes autorités du parti MRND, (**Mathieu NGIRUMPATSE**), ainsi que les hautes instances du ministère de la Défense. Les interlocuteurs au niveau des Interahamwe Za MRND seraient certains membres du comité national dont monsieur **Robert KAJUGA** et certains Interahamwe chef de secteur notamment **MANIRAGABA Bernard** dont certains membres de son secteur avaient déjà des armes le 08/04/1994.

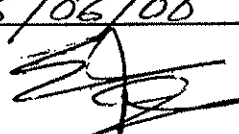
Q. 190 Monsieur **SERUGENDO**, veuillez prendre connaissance de la liste des chefs Interahamwe Za MRND de la préfecture de Kigali-Rural, pouvez-vous confirmer si ces détails sont corrects?

- **BIKINDI Charles**, chef Interahamwe dans la commune de Gikoro
- **KAREKEZI**, chef du secteur de NYARUGUNGA
- **MANDA**, chef dans la commune de Gikoro
- **MUZAMUZI**, chef de la commune de Bikumbi
- **SAFARI Ernest**, surnommé **BOSS**, chef de la commune de Shyrongi
- **SENEGAL**, chef dans la commune de Bikumbi
- **MULINDANGWE**, chef dans la commune de Bicumbi
- **REGENZA Védaste**, chef dans le secteur de Kanombe
- **NTAGUNGIRA Didace**, chef de la commune de Gikoro
- **SEMANA**, chef dans la commune Gikoro

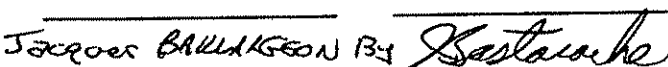
Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

05/06/00


171


 Jacques BAKURANGWA B34

- **HABIMANA Sylvestre**, chef dans la commune de Butamwa
- **KABAGANWA Lucienne**, chef dans la commune de Mugambazi
- **KAVURA Assuman**, chef dans la commune de Shyorongi.


R. 190 Il m'est difficile de vous répondre sur cette question étant donné que le comité National des Interahamwe Za MRND n'avait pas de rapport avec les comités régionaux (préfectures et communes).

Q. 191 Monsieur **SERUGENDO**, veuillez prendre connaissance de la liste des chefs Interahamwe Za MRND de la préfecture de Kigali, pouvez-vous confirmer si ces détails sont corrects?

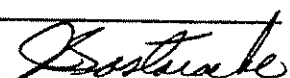
- **BICAMUMPKA Jean-Bosco**, journaliste
- **BUNANI Charles**, chef de service de ORTPN
- **LIBANJE Félicien**, chef de l'Urbanisme
- **KAMALI Isaac**, chef Interahamwe de Kigali
- **NGIRABATWARE Aloys**, chef des Interahamwe dans le secteur de Remera
- **HARELIMANA Anselme**, chef des Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **BAGABO Léonard**, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **NKESHIMANA**, chef Interahamwe dans le secteur Rugenge, commune de Nyarugenge
- **RUGENZA**, chef Interahamwe dans la cellule de Kabeza, secteur de Kanombe
- **MUDAHERWA Jean-Marie VIANNEY**, dit ZUZU, chef des Interahamwe, commune de Nyarugenge
- **HABYALIMANA Jean-Pierre**, chef Interahamwe dans le secteur de Remera
- **HABYALIMANA Laurent** alias Kigingi, général de brigade, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **NKULIKIYE Boniface**, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **MUJYAMBENE Léonard**, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **BWENGE Shadrac**, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **KIBATI Djuma**, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **NDAYIBATI Sued**, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **NGERAGEZE Pecas**, chef Interahamwe dans la commune de Nyarugenge
- **NKIRIYEHE Christophe**, chef Interahamwe dans le secteur de Gikondo
- **BAZAZEJO Local**, chef Interahamwe dans le secteur de Kanombe
- **HABIMANA Théogène**, chef Interahamwe à Nyamirambo
- **KASONGO**, chef Interahamwe dans le secteur de Nyamirambo
- **TURATSINZE Abubacar**, chef Interahamwe à Kigali
- **TURAHIRWA Jean de la Croix**, chef Interahamwe dans la commune de Kicukiro
- **TWAHIRWA Séraphin**, chef dans la commune de Kicukiro
- **RYEZE Jean Damascène**, chef des Interahamwe dans la commune de Kicukiro
- **RUTAMBUKA Jean-Claude**, chef Interahamwe dans la préfecture de Kicukiro
- **LEYZEMBER Jean de Dieu**, chef Interahamwe dans la commune de Kicukiro
- **NTAWUTAGIPFA Jean** alias Kongore, chef dans la commune de Kicukiro
- **GITONGA GIHUNGU Hadj**, chef Interahamwe dans la commune de Kicukiro
- **BUHACYE Aminabadu**, chef Interahamwe à Kicukiro, Gatenga et Gikondo
- **SAFARA Jean**, chef Interahamwe à Gikondo

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

172 Jacques BAILLARGEON BY 

- GARAFANGA Damien, chef Interahamwe à Gikondo
- ZIKANGA Paul, chef Interahamwe à Kigali
- KABONABA Thomas, chef Interahamwe dans la cellule de Nyakabanda
- KAREKEZI Amri, chef Interahamwe à Biryogo
- NZABONIMANA Celestin, chef Interahamwe à Kigali

R. 191 Les noms des personnes ci-après me paraissent bien être des Interahamwe Za MRND :

- KAMALI Isaac
- MUDAHERWA JMV, alias ZUZU
- TURATSINZE Abubacar
- TWAHIRWA Séraphin
- NGIRABATWARE Aloys

Par ailleurs, je connais bien les personnes suivantes, qui, à mes souvenirs ne participaient pas aux réunions de mercredi des Interahamwe Za MRND:

- BICAMNPAKA Jean-Bosco
- BUNANI Charles
- LIBANJE Félicien
- KABONABA Thomas

Quand aux autres noms de votre liste, il ne m'est pas possible de les reconnaître, du fait du temps écoulé de plus ou moins 12 ans et du nombre élevé, plus ou moins 200 Interahamwe Za MRND participants aux réunions.

Q. 192 Monsieur SERUGENDO, un témoin déclare qu'officiellement les Interahamwe constituent la jeunesse MRND. Mais en fait, ils sont créés, pour appuyer l'escadron de la Mort dans ses œuvres, avec l'aide des militaires membres des "Blackguards" une équipe de tueurs mise sur pied par le Colonel BAGOSORA. Avez-vous entendu parler de cette possibilité?

R. 192 D'abord, concernant le rôle "d'appui à un escadron de la mort" attribué aux Interahamwe Za MRND, je voudrais simplement vous répondre en vous disant que monsieur Désiré MURENZI, fondateur des INTERAHAMWE Za MRND, qui n'a jamais été partisan de la violence, ne se serait pas engagé dans la création d'une organisation de Jeunesse affiliée à une association criminelle, en l'occurrence un escadron de la mort.

Ensuite, je dois vous avouer que c'est la 1^{ière} fois que j'entends parler d'une équipe de tueurs répondant à l'appellation "BLACKGUARDS".

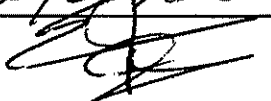
Franchement, c'est la première fois que j'entends parler de tout cela et j'en suis très surpris.

Q. 193 Monsieur SERUGENDO, des témoins déclarent que Robert KAJUGA était très populaire chez les jeunes à cause de l'équipe de football du dimanche qu'il dirige. Il est tutsi mais dispose d'une carte d'identité Hutu. Il lui est offert le monopole exclusif de la fourniture d'équipements à Électrogaz, en échange de son adhésion au MRND et de devenir le Président des Interahamwe Za MRND. Étiez-vous au courant de ces faits?

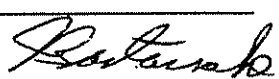
Q. 193 N'ayant pas été au courant de ces faits, je ne peux ni les nier, ni les confirmer.

Date:

Signature du témoin

05/09/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

173 Jacques BAILLARGEON by 

Q. 194 Monsieur SERUGENDO, étiez-vous au courant que Georges RUTAGANDA et Phénéas RUHUMULIZA, tous deux ex-membres très influents du MDR et originaire de la commune de Masango, dans la préfecture de Gitarama ont, en échange de leur ralliement au MRND, obtenu chacun un prêt important de la Banque de Kigali ainsi que la fourniture à crédit d'allumettes d'un montant de neuf millions FRW par l'usine d'allumettes dirigé par Alphonse HIGANIRO. Ce crédit s'accompagne d'un monopole exclusif de vente de ces allumettes?

R. 194 L'affaire des crédits bancaires est certes crédible. Ces deux vice-présidents étaient reconnus comme étant des hommes d'affaires. RUHUMULIZA Phénéas s'était même occupé de la fourniture des uniformes des Interahamwe Za MRND pour une importante somme pour laquelle le trésorier, monsieur NYYTEGEKA Dieudonné disposerait de plus amples précisions.

Quant à Georges RUTAGANDA, il avait un magasin de vente de produits alimentaires dans le centre-ville à Kigali.

Il est donc possible qu'ils aient eu des crédits bancaires BK, BACCAR, ou BCR, étant donné que les dirigeants de ces trois banques étaient respectivement messieurs : MVUYEKURE Viateur, MUSABE Pasteur, MVUYEKURE Claver; des membres convaincus du MRND et des supporteurs financiers (à l'exception de monsieur MVUYEKURE Viateur) des Interahamwe Za MRND.

Q. 195 Monsieur SERUGENDO, étiez-vous au courant qu'en outre le père de Georges RUTAGANDA est nommé bourgmestre de la commune de Masango (préfecture de Gitarama qui est un fief du MDR. Georges RUTAGANDA lui-même est chargée de la confection des uniformes MRND?

R. 195 Le père de Georges RUTAGANDA a été effectivement bourgmestre de la commune Masongo. Mais je ne suis pas en mesure de me rappeler la période pendant laquelle il fût bourgmestre.

Q. 196 Monsieur SERUGENDO, des témoins déclarent qu'après la démission de Désiré MURENZI, cette fonction revient à Robert KAJUGA et à Jean HABYARIMANA?

R. 196 Après la démission de MURENZI Désiré, la responsabilité totale des Interahamwe Za MRND est revenue à Robert KAJUGA. Il avait du reste été installé bien avant dans la fonction de président du comité directeur par MURENZI Désiré.

Monsieur Jean HABYARIMANA n'a jamais été président de comité national des Interahamwe Za MRND. Il a été plutôt président du comité préfectoral du MRND pour la préfecture de Kigali/Ville lors du congrès MRND de Juillet 1993. De temps en temps, il participait aux réunions de Mercredi.

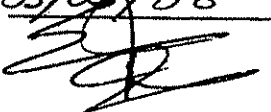
Q. 197 Monsieur SERUGENDO, le congrès national du MRND, tenu à la mi-juin 1993 à Kigali, entérine la décision des plus hautes autorités du part MRND d'étendre le mouvement Interahamwe Za MRND à l'ensemble du pays en créant des comités préfectoraux Interahamwe Za MRND. C'est le Comité Central du MRND qui désigne les personnes chargées de l'organisation des cérémonies d'installation. Pouvez-vous confirmer ces faits?

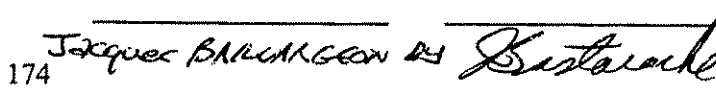
Q. 197 Je n'ai pas suivi cette décision de désignation des personnalités chargées de l'organisation des cérémonies d'installation des comités préfectoraux. Mais, logiquement, comme le comité préfectoral Interahamwe Za MRND dépend de la structure locale du MRND supervisé par le président du comité préfectoral du MRND, c'est ce dernier qui devait installer (en cas de besoin) le comité préfectoral Interahamwe Za MRND.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

05/06/06


174 Jacques BAKURANGON et Gustave


Q. 198 Monsieur SERUGENDO, un témoin raconte que dans la préfecture de Kigali Ville c'est le Comité National des Interahamwe Za MRND qui crée les structures Interahamwe Za MRND, mais que c'est le Comité Exécutif du MRND qui a la haute main sur les affaires "INTERAHAMWE" et non le Comité Préfectoral ou le Comité Central du MRND, pouvez-vous confirmer si ces faits sont exacts?

R. 198 Ces faits sont exacts.

Q. 199 Monsieur SERUGENDO, des témoins racontent que sous les ordres de Mathieu NGIRUMPATSE, Président du MRND on fait la création du comité préfectoral Interahamwe Za MRND dans les préfectures autres que Kigali Ville et se fait sous la houlette du Comité Central local du MRND, tandis que l'installation se fait sous la supervision de président MRND de la préfecture, c'est faits sont-ils exact?

R. 199 La procédure telle que vous la décrivez est conforme à l'ordre logique des choses. Seulement, dans la pratique, il m'est difficile de vous le confirmer; étant donné que je n'ai jamais assisté à une telle activité.

Q. 200 On rajoute qu'en même temps le président et toutes les autorités MRND de la préfecture sont considérés comme des membres de facto, c'est-à-dire membres porteurs de carte et que le préfet détient le titre de président honorifique du Comité s'il est MRND, Pouvez-vous confirmer si ces informations sont véridiques?

R. 200 À ma connaissance, en général, l'adhésion des autorités de MRND au mouvement Jeunesse Interahamwe Za MRND est restée volontaire.

Quant au titre de "Président honorifique" des Interahamwe Za MRND accordée au Préfet, je ne saurais pas vous le confirmer. Cependant, il n'est pas exclu que l'une ou l'autre des autorités que vous citez ait pu agir dans le sens indiqué. C'est une histoire de donner l'exemple et d'encourager les adhésions à la Jeunesse Interahamwe Za MRND avec en perspective l'accroissement de leur propre popularité en vue de s'assurer (respectivement) la victoire politique aux échéances électorales à venir.

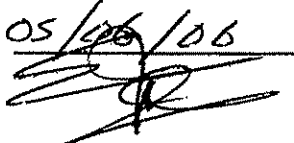
Encore une fois, étant donné que nous n'avions pas de relations avec les comités préfectoraux, il m'est difficile de savoir les pratiques utilisées.

Q. 201 Monsieur SERUGENDO, des témoins racontent que par souci de décentralisation, le Comité National des Interahamwe Za MRND n'a aucune autorité sur les Comités Préfectoraux qui dépendent directement du Comité Central du MRND, lequel à son tour rend compte au congrès et de même un représentant d'un Comité Central MRND de préfecture n'a aucune autorité sur les structures Interahamwe Za MRND d'une autre préfecture, pouvez-vous confirmer si ces faits sont exacts?

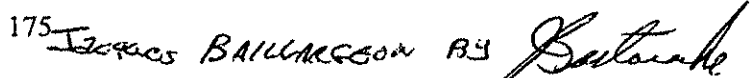
R. 201 C'est faits sont exacts.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

175
 JEROME BAILLARGON RS

Q. 202 Monsieur SERUGENDO, des témoins racontent que les Comités Préfectoraux sont créés dans les trois mois dans l'ordre suivant :

- Comité préfectoral de Gisenyi, parce que c'est la préfecture d'origine du Président de la République, présidée par Banzi WELLARS
- Comité préfectoral de Cyangugu, présidé par Siméon NTEZIRYAYO
- Comité préfectoral de Kibuye, présidé par Cyprien MUNYAMPUNDU
- Comité préfectoral de Gitarama, présidé par MUNYAMKUMBURVA
- Comité préfectoral de Ruhengeri, présidé par Joseph NZIRORERA, secrétaire du parti MRND
- Comité préfectoral de Gikongoro, présidé par Aloys SIMBA
- Comité préfectoral de Butare, présidé par Amadin RUGIRA
- Comité préfectoral de Byumba, présidé par Augustin RUZINDANA
- Comité préfectoral de Kibungo, présidé par Ferdinand KABAGEMA
- Comité préfectoral de Kigali Rural, présidé par Charles NYANWI
- Comité préfectoral de Kigali Ville, présidé par Jean HABYARIMANA

Pouvez-vous confirmer ces faits?

R. 202 Il s'agit bien des comités préfectoraux du parti MRND qui supervisent de fait les Interahamwe Za MRND de leur ressort.

Q. 203 Monsieur SERUGENDO, des témoins relatent que chaque comité préfectoral est divisé en Comité Communaux, où le bourgmestre détient le titre de président honorifique, s'il est MRND, pouvez-vous confirmer c'est faits?

R. 203 Je ne saurais pas vous le confirmer.

Q. 204 Monsieur SERUGENDO, des témoins relatent que la nomination de Mathieu NGIRUMPATSE au poste de Président du MRND, lors d'un congrès national de Juin 1993, n'est pas du goût de certains responsables "Nordistes" tel que Joseph NZIRORERA.

La conséquence de cette situation est que les dirigeants nationaux du mouvement Interahamwe Za MRND se divisent en deux clans, un clan pro-NGIRUMPATSE et un clan pro-NZIRORERA/Jean HABYARIMANA. Ce dernier clan, qui regroupe notamment Jean HABYARIMANA, Bernard MANIRAGABA, Éphrem NKEZABERA, Jean-Pierre SEBANETSI, Joseph SERUGENDO, Georges RUTAGANDA et Juvénal UWILINGIYIMANA. Ce groupe organise des manifestations, sans l'autorisation ou l'aval du Comité National Interahamwe Za MRND et à l'insu de Mathieu NGIRUMPATSE. Pouvez-vous confirmer si ces faits sont exacts?

R. 204 Il y a deux volets dans vos affirmations :

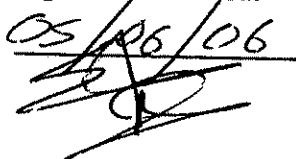
Le premier volet concerne les divisions intervenues au plus haut sommet du parti MRND à l'occasion de l'élection des responsables du parti lors du congrès 1993.

Il est évident que dans l'arrière-plan des travaux de ce congrès, il y avait l'élection au poste de Président du Parti MRND, poste cédé par le Président HABYARIMANA Juvénal et, singulièrement, convoité pour cause d'élections présidentielles futures. De manière schématique, on pourrait parler de deux camps :

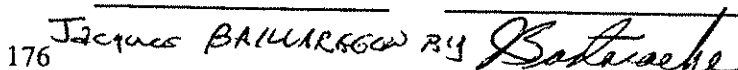
- Le camp de ceux qui souhaitent le "statut quo". Pour eux, monsieur HABYARIMANA Juvénal devait garder la présidence du parti. Les membres

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

176 Jacques BAILLARGON RY Batache


de l'AKAZU redoutaient le risque de perdre le poste qui, de fait, conduit à la présidence de la République

- Le camp du "changement"; celui des partisans d'un sang neuf dans les rangs du Parti MRND. Pour ce camp, l'élection de monsieur NZIRORERA Joseph, un proche de l'AKAZU, comme secrétaire national apparaissait comme une manifestation de la résistance au changement.

Quant aux Interahamwe Za MRND dans l'ensemble, nous ne doutions pas du charisme de notre Président HABYARIMANA Juvénal, qui bien que n'étant plus PRÉSIDENT du Parti MRND, et, de surcroît de sa propre volonté restait le candidat naturel des prochaines élections présidentielles.

Quant au second volet de vos affirmations traitant de la conséquence du premier; il ne me revient pas en souvenir le fait de la division du comité national en deux camps, un camp pro-NGIRUMPATSE et celui pro-NZIRORERA /HABYARIMANA Jean. Quoiqu'il en soit, cela me semble en contradiction avec l'état des relations très étroites liant monsieur NGIRUMPATSE Mathieu avec les Interahamwe Za MRND.

Souvenez-vous que lors de son élection au congrès MRND d'Avril 1992 en qualité de secrétaire national, les membres du comité National, invités en tant qu'observateurs par monsieur NGIRUMPATSE Mathieu, avaient mené sa campagne auprès des congressistes.

Aussi, à ma connaissance, les membres du comité national cités dans vos affirmations n'ont jamais constitué un groupe avec messieurs HABYARIMANA Jean et UWILINGIYIMANA Juvénal affilié à monsieur NZIRORERA Joseph, secrétaire national du parti MRND.

Q. 205 Monsieur SERUGENDO, un témoin relate que le Comité National des Interahamwe Za MRND n'est en fait qu'un paravent. Il est doublé par un Comité National Invisible ayant des démembrements au niveau de la préfecture et de la commune et qui prend les décisions les plus importantes, ce comité se composerait des personnes suivantes :

- Du Colonel Élie SAGATWA, secrétaire particulier de Président HABYARIMANA
- Du Colonel BAGOSORA Théoneste, directeur de cabinet du ministre de la Défense. Il est le parrain du fils du Major NTABAKUZE et est chargé, au sein de l'AKAZU, d'échafauder les plans et de procurer des armes aux Interahamwe Za MRND.
- Major NTABAKUZE, commandant de Bataillon de Reconnaissance, chargé de la logistique
- Major MUTUBERA, chargé de l'armement
- Major MPIRANYA Protais, commandant de la Garde Présidentielle, chargé de l'instruction
- Général NSABIMANA, chef d'état-major des FAR.

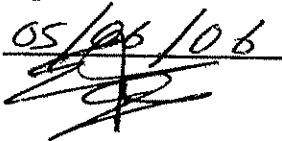
Confirmer vous ces faits?

R. 205 Personnellement, je n'avais aucune relation avec les hautes personnalités militaires citée. Il m'est donc difficile de savoir les actions que l'une ou l'autre personnalité aurait entreprise en direction des Interahamwe Za MRND.


Cependant, je ne nie pas l'existence d'un comité invisible. Tant, il y a des faits qui corroborent son existence; tels que les entraînements militaires des Interahamwe Za MRND, la distribution des armes

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

177 Jacques BAILLARGEON BY 

aux Interahamwe Za MRND, l'intégration des Interahamwe Za MRND dans la défense civile, etc... Et, la plupart de ces personnalités militaires sont des "supporteurs" du MRND et certains ont participé à certaines des actions en faveur des Interahamwe Za MRND dont je viens d'évoquer.

- Q. 206** Monsieur SERUGENDO, des témoins racontent qu'au niveau du recrutement les Interahamwe Za MRND force le recrutement en effectuant des promesses telles que des offres de travail ou remise d'argent, accompagnée d'une garantie implicite d'impunité, pouvez-vous confirmer si de tel pratique ont été utilisées?
- R. 206** Malheureusement, ces pratiques de recrutements étaient effectivement utilisées, et ce, par l'ensemble des partis politiques (MRND, MDR, PSD et PL).

Je n'ai pas personnellement assisté à de tels recrutements. Par contre, j'ai entendu certains membres du comité directeur, dont monsieur Robert KAJUGA évoqué qu'il avait eu besoin d'argent pour entretenir certains Interahamwe Za MRND qui menaçaient de quitter l'organisation ou pour acheter l'adhésion d'autres recrues.

Quant à l'engagement sur promesses d'impunité, je n'en ai pas entendu parler.

Pendant, il reste vrai que l'impunité faisait malheureusement partie des stratégies pour attirer et maintenir le plus possible des militants. C'est cela qui a tué progressivement la loi et l'ordre public et plongé le pays dans le chaos.

- Q. 207** Monsieur SERUGENDO les témoins expliquent que cette pratique de recrutements fait que l'on a retrouvé au sein des Interahamwe Za MRND des chômeurs, des malfrats notoire et des prisonniers évadés qui bravent toute autorité en installant impunément la terreur dans les secteurs. Pouvez-vous confirmer ces faits?

- R. 207** Vos affirmations sont partiellement vraies. Car, la situation est apparemment plus complexe. En effet, la situation des adhésions à la base était devenue incontrôlable après que le comité ait abandonné la pratique de la distribution des cartes aux nouveaux membres et les enregistrements dans les registres. Ce qui a donné lieu à des adhésions désordonnées et anarchiques. Je pense vous avoir déclaré que parfois, il y avait des cas d'adhésions multiples pour les jeunes désœuvrés pour lesquels il s'agissait d'une stratégie de survie.

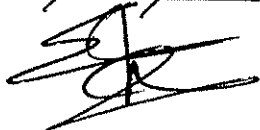
Hélas, toutes les conditions citées précédemment ont favorisé l'existence des catégories d'Interahamwe Za MRND dont vous faites allusion.

Aussi la gestion décentralisée des Interahamwe Za MRND et la lutte d'influence des personnalités politiques MRND, les comités invisibles et les missions secrètes, la lutte aveugle pour la conservation du pouvoir (AKAZU), l'impunité etc... ; tout cela a contribué à entraîner les Interahamwe Za MRND dans une violence inouïe, qui ne devait finir sa course que dans les massacres et le génocide que le pays a connu en Avril 1994. C'est extrêmement regrettable éternellement.

Date:

Signature du témoin

05/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

178

Jacques BAILLARGEON by B. B. B.

Q. 208 Monsieur SERUGENDO, des témoins racontent qu'au niveau des missions confiées au mouvement Interahamwe Za MRND, elles s'amplifient au fur et à mesure de l'évolution politique et sécuritaire et se chevauchent.

À partir de la constitution du mouvement Interahamwe Za MRND, ces missions sont successivement :

- D'occuper la scène politique et de mobiliser dans la perspective des élections pluralistes prévues par le premiers Accords d'Arusha
- De protéger le parti MRND et ses responsables contre les violences et les tentatives de déstabilisation orchestrées par ses rivaux
- De déstabiliser et lutter contre l'opposition en persécutant et en tuant ses membres, quelle que soit leur ethnie, car ils sont considérés comme des complices du FPR
- De permettre au MRND de conserver le pouvoir à tout prix en gardant ses militants et en recrutant de nouveaux, au besoin par la terreur, le chantage, la persécution ou la corruption
- De protéger le pays, fortifier l'armée et agir en tant que force de réserve
- De constituer une milice pour protéger le Président HABYARIMANA pendant que, dans le cadre de l'application des Accords d'Arusha, les militaires de la Garde Présidentielle seraient regroupés dans les camps prévus pour la constitution d'une armée nationale
- De manifester, sous la manipulation de certaines autorités politiques, militaires et administratives, contre toute tentative du Président HABYARIMANA d'appliquer d'éventuels accords avec le FPR
- De participer à la mission de Défense Civile
- De participer aux massacres
- Aider à créer la Jeunesse CDR en autorisant certains Interahamwe à quitter le mouvement pour aller fonder les "IMPUZAMUGAMBI"

Êtes-vous au courant de ces objectifs de mission?

R. 208 Force est de constater que certaines de ces missions correspondent bien à ce qui a pu se réaliser au fur et à mesure dans le pays depuis 1991, année de la création des Interahamwe Za MRND.

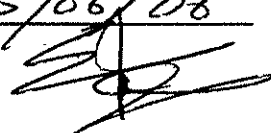
En fait, tout cela montre bien que la gestion décentralisée des Interahamwe Za MRND par les puissantes personnalités a permis leur utilisation multiforme et surtout leur instrumentalisation.

Aussi, plusieurs missions ci-dessus évoquées relèvent d'une subtile manipulation qui a conduit les Interahamwe Za MRND fondé pourtant dans un objectif pacifiste, à embrasser des missions miliciennes, et malheureusement diaboliques.

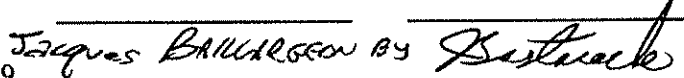
Il est dès lors aisé de comprendre l'existence de "comité invisible" de contrôle subtil et efficaces des Interahamwe Za MRND comme évoqué antérieurement. Quant à moi et certains de mes collègues conseillers du comité national élargi; plusieurs de ces missions échappent à notre compréhension; car, n'en ayant jamais pris connaissance auparavant : ni au moment de leur conception, ni à celui de leurs mises en pratiques.

Date:

Signature du témoin

05/06/08


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

179 Jacques BANGERSON by Bastarack


Q. 209 Monsieur SERUGENDO, des témoins racontent que des sociétés comme l'Électrogaz, l'usine d'allumettes de Butare, les usines de thé, le Projet de Développement de Gikongoro (PDAC), comportent des caisses mutuelles de soutien aux activités des Interahamwe Za MRND. Êtes-vous au courant de ces faits?

R. 209 Personnellement non, je ne peux vous éclairer sur ce sujet.

Q. 210 Monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous été approché par des avocats et/ou enquêteurs de la défense. Si oui, dans quelles circonstances et pourquoi?

R. 210 En effet, j'ai été approché par deux avocats de la Défense, à savoir : Me Raphaël CONSTANT et Me. Peter ROBINSON, respectivement avocat de la Défense des accusés Colonel BAGOSORA et monsieur NZIRORERA Joseph. Ils sont venus me rencontrer à Libreville en 2005. Nous nous sommes entretenus sur des sujets en rapport avec le mouvement de la jeunesse Interahamwe Za MRND ainsi que la RTLM. Me CONSTANT aurait souhaité que je sois un témoin de la Défense pour son client.

Q. 211 Pourquoi avoir refusé de témoigner en sa faveur?

R. 211 En fait, je n'avais pas encore donné ma réponse à Me. CONSTANT, et dans l'entre-temps le TPIR a décidé de m'arrêter.

Q. 212 Avez-vous eu d'autres demandes provenant de la défense?

R. 212 À ma connaissance, non.

Q. 213 Monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous été contacté par l'enquêteur de la défense, monsieur NZABONA Innocent. Pourriez-vous nous expliquer dans quelles circonstances et pour quels motifs?

R. 213 Je n'ai jamais été contacté par monsieur NZABONA Innocent.

Q. 214 Quelles informations pertinentes détenez-vous sur l'enquêteur NZABOMANA Innocent?

R. 214 Ne l'ayant pas rencontré comme dit plus haut, je ne dispose pas d'information sur monsieur NZABONA Innocent. Sauf à vous dire qu'il travaillait à l'Ambassade du Rwanda à Kinshasa lorsque les événements de 1994 sont arrivés.

EXIL & ITINÉRAIRE :

Q. 215 Monsieur SERUGENDO Joseph, êtes-vous en mesure de nous relater les circonstances entourant votre départ du Rwanda, le ou vers le 14/07/94, ainsi que votre itinéraire?

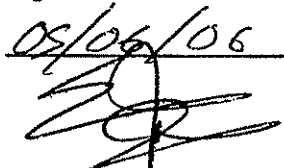
R. 215 Devant la tournure prise par la guerre début Juillet 1994, j'avais entrepris de me réfugier avec ma famille à Goma (RDC) ville voisine de Gisenyi. Étant donné l'importance du mouvement des réfugiés entrant en RDC par le poste frontalier de Goma, j'ai commencé à faire la queue en voiture le 12 Juillet 1994, c'est en soirée du 13 Juillet 1994 que je suis entré avec ma famille à Goma.

Nous avons passé près de deux semaines dans la paroisse Saint-Esprit de Goma. Pendant ce temps, je m'occupais de mon père qui était malade de choléra, il est décédé le 21 Juillet 1994.

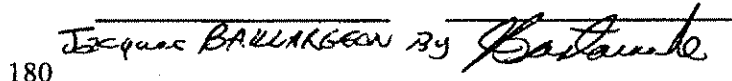
Quelques jours après le décès de mon père, je suis parti avec ma famille à Rucuru où je suis resté jusqu'en Octobre 1994. En Septembre 1994, j'ai eu un nouveau décès de mon petit frère dans le camp de réfugié de Katala.

D&D:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

180


De Rucuru, je suis parti au Gabon via Kinshasa et suis arrivé au Gabon fin Octobre 1994.

Q. 216 Quelles sont les raisons qui vous ont incité à quitter GOMA, en Juillet 1994?

R. 216 À Goma, dans les premiers mois, les épidémies (choléra notamment) ont tué plusieurs milliers de réfugiés. Par ailleurs, les réfugiés étaient confrontés à une importante insécurité. Je me rappelle notamment de l'assassinat du Capitaine HABYARIMANA Gaspard de la Garde Présidentielle et de monsieur MUNYALIBANJE Bosco, directeur national de l'Informatique du Ministère du Plan, SERUSHAGO Binestori (Journaliste à Radio Rwanda) serait mort empoisonné.

Des troupes du FPR, alors basées à Gisenyi (ville nouvellement conquise au 14 Juillet 1994) ne cessaient de tirer sur Goma. Les militaires "Zairois" à l'époque pillaient le peu des provisions des réfugiés par des fouilles et des contrôles incessants. Les véhicules des réfugiés étaient recherchés et confisqués par la force. J'ai pu sauver mon auto de la confiscation en me dirigeant à Rucuru, sans m'attarder trop à Goma. Tout était fait pour rendre la vie la plus difficile qui soit aux réfugiés. C'est surtout la situation de ma femme alors enceinte qui a été déterminante pour quitter Goma.

Q. 217 Comment avez-vous été en mesure de défrayer l'achat des billets d'avion pour vous et tous les membres de votre famille?

R. 217 À l'époque, j'avais 3 enfants de moins de 12 ans. Le voyage de Goma à Kinshasa a été effectué en avion "cargo" à vil prix. De Kinshasa à Libreville, l'agence de voyage (nom oublié) nous avait accordé des billets à prix réduits pour les enfants. Je ne me rappelle pas combien j'ai eu à payer. Comme je revenais d'une mission de trois semaines en République Fédérale d'Allemagne, j'avais mes propres provisions et j'avais également vendu ma voiture.

Q. 218 Pendant votre exil, que faites-vous pour subvenir aux besoins de votre famille?

R. 218 Pendant mon exil, j'ai travaillé dans une entreprise gabonaise MCZ de l'année 2002 jusqu'en Décembre 2004 qui a fermé ses portes pour des raisons de faillite. En dehors de cette période, je faisais occasionnellement de petits travaux techniques.

Q. 219 Aviez-vous d'autres sources de revenu à cette époque?

R. 219 Non, je n'avais pas d'autres sources de revenu à ce moment là.

Cependant je voudrais préciser qu'en arrivant au Gabon, j'avais d'abord eu à exploiter un petit bar dans le quartier d'owendo où j'habitais. Par la suite, j'ai abandonné le bar pour exploiter une petite boutique. Cette dernière activité fut également abandonnée pour raison de santé de ma femme.

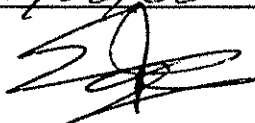
Q. 220 Avant le déclenchement des hostilités au Rwanda en 1994, à combien estimiez-vous vos revenus?

R. 220 Il est très difficile de faire des estimations, mais je peux vous dire qu'en qualité de Chef de section Maintenance avec une ancienneté de 15 ans de service, j'avais un salaire de 30,000 à 35,000 FRW par mois. J'étais logé par l'ORINFOR avec un loyer plutôt symbolique à l'époque pour l'entretien de la maison.

J'avais surtout de nombreuses missions intérieures pour la maintenance des stations FM installées à travers le territoire national ainsi que le suivi des projets techniques. J'avais également des missions à l'extérieur du pays, y compris des stages de longue durée.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

Jacques BAILLARGEON 83 Bastarache
 181

Par ailleurs, ma femme avait demandé vers 1988 une mise en disponibilité de la fonction publique pour faire du commerce. Elle avait été secrétaire au ministère des Mines et de l'artisanat.

Q. 221 Lorsque vous vous êtes réfugié lors de votre exil en Juillet 1994, avez-vous été victime ou certains de vos compatriotes de vexations de la part des autorités en place? Si oui dans quelles circonstances?

R. 221 Pendant mon exil, je n'ai pas connaissance d'altercations et/ou vexations avec des compatriotes ou des autorités locales.

Q. 222 Quel fut votre itinéraire suivi, afin de vous rendre au Gabon?

R. 222 Pour me rendre au Gabon, je devais d'abord chercher un visa à Kinshasa où je me suis rendu vers la mi-October 1994 comme indiqué antérieurement. À Kinshasa, j'y ai passé une quinzaine de jours en attente de la décision d'octroi du visa. J'ai obtenu le visa du Gabon vers la fin October 1994 et je suis parti aussitôt après.

Q. 223 Monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous contacté des passeurs, afin de vous procurer des documents de voyage pour vous et les membres de votre famille. Est-ce exact?

R. 223 Non, je suis parti au Gabon tout à fait normalement, en utilisant mes propres documents de voyage obtenus des services de l'Immigration Rwandaise en 1992.

Q. 224 Vous nous avez également mentionné que la vie était très chère au Gabon?

R. 224 Depuis mon départ de Goma, je n'ai vécu qu'au Gabon; soit un séjour continu de 11 ans jusqu'à Septembre 2005.

Le coût de la vie au Gabon est certes chère, mais on arrive tout de même à se débrouiller lorsque l'on à une profession.

Q. 225 Monsieur SERUGENDO Joseph, êtes-vous en mesure d'identifier les personnalités politiques ou autres que vous avez fréquentées pendant votre exil à GOMA et au Gabon?

R. 226 Le Premier Ministre Jean KAMBANDA a visité certains camps de réfugiés de Goma. Il rassurait la population du retour imminent au pays; que son gouvernement (en exil) était à l'œuvre pour organiser la reconquête du pays. Il disait : "nous fêterons Noël à la maison". Cette information, je l'ai entendu avec des réfugiés qui vivaient à Goma (ville).

À GOMA: (Rucuru)

- J'ai vu à Rucuru, le ministre NZABONIMANA Callixte.

- Le Chef de l'État-Major des FAR, le général BIZIMUNGU Augustin est passé à Rucuru vers Septembre/Octobre 1994. Il devait faire une tournée pour rencontrer les militaires officiers.

- Le ministre NGIRABATWARE Augustin était généralement à Goma.

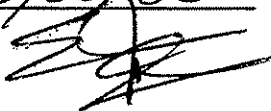
- Le préfet de la Préfecture de la Ville de Kigali PVK/V, le Colonel RENZAHU Tharcisse, il était dans le camp de réfugié de Kayindo

À Kinshasa :

- Monsieur NGIRUMPATSE Mathieu habitait dans un grand hôtel de Kinshasa. Il a rendu visite à des connaissances dans un guest house à Kinshasa où je logeais en attendant l'obtention de visas pour me rendre au Gabon. Je ne me rappelle pas la personne à laquelle il rendait visite.

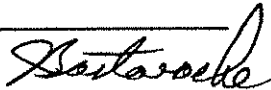
Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

182

Jacques BILIMBERGON by Bastarache


- Aussi dans le même guest house, ils y habitaient également le ministre **RWAMAKUBA André**, la femme du Colonel **GASAKE** avec son beau-frère. Messieurs Bernard et Thadée, ceux-ci étaient des agents cadres de la Bralirwa actuellement réfugiés en Suisse.

J'ai rencontré à l'Ambassade du Rwanda à Kinshasa le Colonel **RWAGFILITA Pierre Célestin**.

Au Gabon :

J'ai retrouvé au Gabon plusieurs réfugiés rwandais dont :

- La famille du Président **HABYARIMANA Juvénal**, Madame **KANZIZA Agathe**.
- Le Dr. **BARARENGANA Séraphin**, le petit frère du Président.
- Le ministre **NGIRABATWARE Augustin**.
- Le Dr. **NDINDABAHIZI**

Signalons en passant que, quelques temps après, les Docteurs **BARARENGANA Séraphin** et **NDINDABAHIZI** ont été affecté comme médecin dans des Centres médicaux de province (dans la province de Franceville).

Le ministre **NGIRABATWARE Augustin** a été enseignant à l'École Nationale d'Administration (ENA) à Libreville. Il avait ouvert également un bureau d'études en économie et management appelé ISEM.

Vers 1997/98, l'épouse du Président et le ministre **NGIRABATWARE Augustin** ont quitté le Gabon. Ils seraient partis en France. Toutes ces personnes m'ont assisté et aider financièrement et particulièrement la famille du Président **HABYARIMANA**, je leur suis très reconnaissant. Par ailleurs, tous les réfugiés rwandais étaient assistés par des aides en produits alimentaires tel que, boîtes de conserve, lait, riz, huile etc... par l'Association gabonaise **SOLIDARITÉ Rwanda**. Cette association créée dans la contexte de la tragédie rwandaise d'Avril 1994, s'était du reste rendue à Kigali quelques mois après le génocide pour donner des dons récoltés auprès des bienfaiteurs gabonais.

- Monsieur **KAREMERA Édouard**, a passé un bref séjour au Gabon vers les années 97/98. Il a travaillé dans un bureau d'études IBA 2000 à Libreville.

Q. 227 Toujours à votre connaissance personnelle, avez-vous vu des autorités de la société aérienne présentes à l'Hôtel **MERIDIEN**?

R. 227 Non, je n'ai jamais eu le besoin de rencontrer les responsables de société aérienne présentes à l'Hôtel Méridien.

Q. 228 Selon vous, les négociations ont-elles eu lieu au **MERIDIEN**, où une partie de celles-ci peuvent-elles avoir eu lieu à **GOMA**?

R. 228 Je n'ai jamais eu à négocier des passages clandestins. Tout ce qui concerne les tickets de voyage et le visa s'est fait selon les règles de l'art.

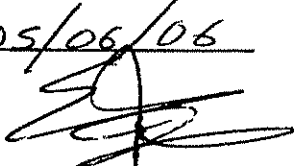
Q. 229 Connaissez-vous le Dr. Pierre Claver **MUPENDANA**. Il était membre fondateur de la CDR? Si oui, que pouvez-vous dire à son sujet?

R. 229 J'ai rencontré le Dr. Pierre Claver **MUPENDANA** à Goma et à Rucura. Je ne peux vous dire s'il en était membre fondateur. Avant les événements de 1994, il travaillait au ministère des Affaires Étrangères.

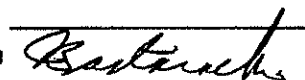
Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

05/06/06


183

Jacques BAILLAREGON B3 

Q. 230 Pendant les événements survenus au Rwanda en 1994, avez-vous été en contact avec le Dr. Pierre Claver MUPENDANA? Si oui, dans quelles circonstances?
R. À ma connaissance non.

Q. 231 Monsieur SERUGENDO Joseph, connaissez-vous le Directeur de l'Hôtel REGINA de GISENYI?

R. 231 En mission de service, j'ai parfois logé à l'Hôtel REGINA. À ce titre, j'ai certainement rencontré et parlé au directeur de cet établissement. Quant à prétendre le connaître vraiment, je pense que ce serait exagéré. Je ne peux pas me souvenir de son nom.

Q. 232 Monsieur SERUGENDO Joseph, faisiez-vous parti de l'AKAZU élargie? Si oui, quelle place occupiez-vous au sein de celle-ci?

R. 232 J'ai entendu parlé de l'"AKAZU" pendant la guerre vers 1992. C'est au fur et à mesure que j'ai essayé de comprendre ce que cela voulait dire ainsi que sa composition. Le terme "AKAZU" désignait pour l'opposition le "pouvoir familial"; soit un noyau ou un groupe de personnes influentes appartenants à la famille présidentielle et exerçant un rôle puissant dans la gestion politique du pays.

L'AKAZU élargie serait donc (selon ma compréhension) une extension du "noyau" ou de l'AKAZU restreinte à un groupe plus élargi tenant compte des relations diverses; pouvant être essentiellement familiales, politiques ou d'affaires, entretenues avec l'AKAZU restreinte; le centre de convergence étant toujours la famille présidentielle.

Ainsi donc, n'ayant pas appartenu à la haute sphère politique, n'ayant pas occupé un poste important dans l'administration et du reste n'étant pas de la famille présidentielle; je n'ai jamais été membre, ni concerné par l'AKAZU.

Q. 233 À ce titre pouvez-vous nous identifier les membres de l'AKAZU restreinte, qui la composaient?

R. 233 Comme évoqué antérieurement, je ne suis pas en mesure de vous donner la composition exacte des membres de l'AKAZU, car n'en étant pas associé.

Néanmoins, certains noms des personnalités étaient couramment cités dans les médias et par l'opposition comme faisant partie de L'AKAZU restreinte telles que : ZIGIRANYIRAZO Protais, BAGARAGAZA Michel, RWABUKUMBA Séraphin, SAGATWA Élie....

Q. 234 Expliquez-nous comment se déroulait, à cette époque, une campagne électorale?

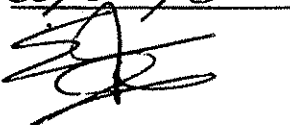
R. 234 Le parti MRND établissait des listes des candidats députés. Mais ceux qui devaient être élus députés étaient connus d'avance. Les préfets devaient assurer les votes requis. Quand les consignes de préfet étaient boudées par les électeurs, il fallait manipuler le dépouillement des urnes ou organiser un bourrage.

Le cas qui marque encore aujourd'hui la mémoire de plusieurs rwandais est l'élection de 1988 de M. SINDIKUBWABO Théodore. En effet, rejeté par les électeurs de Butare, M. SINDIKUBWABO fût déclaré élu grâce à la manipulation des dépouillements par le préfet. Il deviendra par la suite Président de l'Assemblée Nationale, puis Président de la République après la mort du Chef de l'État en Avril 1994.

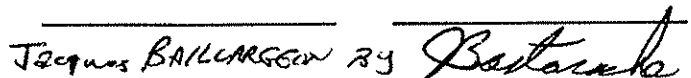
Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

05/06/06


184

Jacques BAILLARGEON et Bastien


Q. 235 Monsieur SERUGENDO Joseph, êtes-vous en mesure de nous dire si monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais interférait dans ces élections législatives?

R. 235 Monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais était pendant très longtemps préfet de la préfecture de Ruhengeri. Il va sans dire qu'il agissait dans le sens du 100% des urnes pour les candidats de choix de L'AKAZU. Monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais était autoritaire et puissant de manière que chaque bourgmestre de son ressort était tenu d'obéir aux ordres.

Q. 236 Monsieur SERUGENDO Joseph, pourriez-vous nous donner la signification du terme "AMASASU"?

R. 236 À ma connaissance, AMASASU était une organisation clandestine secrète des militaires extrémistes, qui a entretenu des tracts en 1993 contre les sympathisants et autres pro-FPR. À mon avis son existence fut éphémère.

Q. 237 Selon certains témoignages, les éléments de ce groupe communément appelé "AMASASU ou ESCADRON DE LA MORT" était chargé d'éliminer les opposants politiques, quel est votre opinion?

R. 237 Je n'ai pas d'information sur les exactions commises par l'organisation AMASASSU ou ESCADRON de la MORT.

Q. 238 Avez-vous connaissance de faits criminels que l'on peut reprocher à l'AMASASU ?

R. 238 À ma connaissance, non.

Q. 239 Avez-vous connaissance de l'existence d'officiers militaires radicaux au sein des Forces armées rwandaises ?

R. 239 Comme je n'entretenais pas de relations avec les officiers de haut rang, il m'est difficile de trouver une réponse à ce sujet. Néanmoins, il reste évident que l'armée était sous l'influence de la prédominance des officiers originaires du Nord acquis au régime. Ainsi donc, l'existence d'officiers radicaux au sein des FAR ne fait pas de doute.

Q. 240 À cette époque monsieur SERUGENDO Joseph, fréquentiez-vous des officiers militaires?

R. 240 J'ai eu à visiter occasionnellement avant la guerre, le Colonel NTUWIRAGABO Aloys (gendarmerie) qui est originaire de ma commune Satinsyi.

Q. 241 Pouvez-vous nous donner les raisons qui vous incitaient à fréquenter cet officier militaire avant et pendant la guerre?

R. 241 Je connaissais particulièrement la famille de son épouse, car elle était ressortissante du même secteur communal "Rucano" que ma famille.

Q. 242 Monsieur SERUGENDO, au niveau des membres du comité national des Interahamwe Za MRND, y en avaient-ils qui fréquentaient des officiers militaires avant et pendant la guerre et pourquoi?


R. 242 Je ne me rappelle pas des relations entretenues par certains membres du comité des Interahamwe Za MRND avec des officiers supérieurs militaires.

Q. 243 Selon certains témoignages, les éléments de ce groupe communément appelé "AMASASU" et/ou Escadron de la mort" étaient chargés d'éliminer les opposants politiques. Est-ce exact?

R. 243 Je n'ai pas d'information à ce sujet.

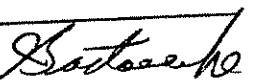
Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

185

Jacques BAMBAGEN 84 

TRIAL SUPPORT & ZIGIRANYIRAZO Protais :

Q. 244 Toujours selon les témoignages recueillis, cette organisation était entre autres dirigée par monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais et feu le Col. SAGATWA Elie.

R. 244 Je n'ai pas d'information concernant la direction de l'organisation AMASASU.

Q. 245 Au meilleur de votre connaissance, à quel moment l'ex-Préfet de RUHENGARI, ZIGIRANYIRAZO Protais, quitte-t-il le Rwanda, à destination du Canada?

R. 245 Ce serait vers 1987. Il est resté là-bas près de deux ans. Il serait revenu au Rwanda vers 1990, si ma mémoire est exacte.

Q. 246 Selon vous monsieur SERUGENDO Joseph, quels sont les véritables motifs qui incite le régime du Président HABYARIMANA, à l'écarter du pouvoir?

R. 246 Je pense que monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais a été décrié pour de multiples abus de pouvoir. Il se serait illustré dans les relations de clientélisme organisé par l'AKAZU, aboutissant parfois à des nominations à des postes de responsabilité.

En tant que préfet de Ruhengeri pendant très longtemps, il était apparu comme étant inamovible pendant que les autres préfets étaient mutés et transférés à d'autres fonctions ou remerciés.

Monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais était apparu aux yeux des rwandais comme étant un homme tout-puissant du régime.

Q. 247 À votre connaissance personnelle monsieur SERUGENDO Joseph, est-il exact de dire que le régime d'HABYARIMANA, avait confié le dossier des politiciens de la 1^{ère} République, laquelle avait été dirigée par KAYBANDA Grégoire, à monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais, qui occupait la fonction de Préfet de RUHENGARI?

R. 247 Généralement, la décision d'éliminer, vers 1975, dans la prison de Ruhengeri, les hommes politiques de la 1^{ère} République a été attribuée au Major LIZINDE et au Commandant BISERUKA. Le premier était réputé "tout-puissant" chef des services de renseignements (Service Central de Renseignement - SCR-), et le second était commandant de place à Ruhengeri.

Néanmoins, la responsabilité d'une telle décision ne peut être limitée à un major et un commandant; car, si, il en était ainsi, ces deux officiers en auraient été sanctionnés immédiatement après le crime.

Aussi, le procès LIZINDE organisé plus tard dans les années 80 n'avait pas convaincu l'opinion publique rwandaise.

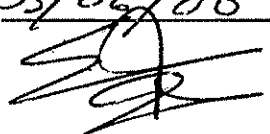
Il reste impensable que monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais, en tant que la plus haute autorité de la préfecture de Ruhengeri à l'époque, puisse ignorer la commission de ces crimes d'hommes politiques de premier plan de la 1^{ère} République.

Par contre, je ne dispose pas d'éléments d'information pouvant affirmer ou infirmer le fait que "le régime HABYARIMANA lui aurait confié le dossier des politiciens de la 1^{ère} République".

Quoi qu'il en soit, le régime HABYARIMANA reste responsable de ses assassinats politiques.

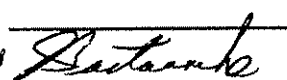
Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

186

Jedrequis BAKIAR GEON By 

Q. 248 À votre avis monsieur **SERUGENDO Joseph**, quels intérêts avaient le régime d'**HABYARIMANA**, d'emprisonner, de torturer et d'éliminer les politiciens de la 1^{ère} République?

R. 249 À mon avis, les organisateurs du coup d'État de 1973 auraient cru, certes à tort, que du vivant de ces personnalités de la 1^{ère} République leur pouvoir souffrirait de légitimité. Du reste, ils auraient été tentés par la mode des coups d'états qui sévissaient à l'époque sur le continent africain. Il fallait éliminer le Chef de l'État en place ainsi que ses proches collaborateurs afin de placer la population devant un fait accompli; pour qu'elle soit amenée à respecter sans tergiverser le nouveau pouvoir.

Néanmoins, le temps a montré que les meurtres des politiciens de la 1^{ère} République, plusieurs années plus après, restaient toujours dans la mémoire des rwandais. Ils ont plutôt consacré la naissance d'un antagonisme régional Nord-Sud ineffaçable.

L'AKAZU :

Q. 250 Quels liens privilégiés entreteniez-vous avec l'AKAZU, restreint et/ou élargi, soit politiquement et professionnellement?

R. 250 Je n'entretenais pas de liens privilégiés avec l'AKAZU. Cependant, il reste indéniable que dans le cadre des Interahamwe Za MRND et de la RTLM, l'emprise de l'AKAZU était certaine; de par la présence et/ou les interventions de certaines personnalités de l'AKAZU restreinte et élargie ou proches, telles que les : **RWABUKUMBA Séraphin**, **NZIRORERA Joseph**, **MUSABE Pasteur**, **BAGARAGAZA Michel**, **NGIRUMPATSE Mathieu**, etc....

Q. 251 Plusieurs témoignages font état d'une discrimination raciale sous l'administration gouvernementale d'**HABYARIMANA**. Ces témoins affirment que pour accéder à la fonction publique, au secteur privé et semi privé et à l'enseignement, les mérites personnels étaient secondaires et ne comptaient tout simplement pas. Dans les faits, une personne était admise dans une institution quelconque en fonction de son ethnie et de sa région. Monsieur **SERUGENDO Joseph**, suite à votre cheminement professionnel, qu'avez-vous à répondre?

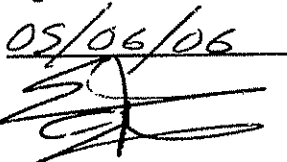
R. 251 La situation telle que vous le décrivez semble partiellement acceptable. Personnellement, je verrais une situation où coexistent les trois critères suivants, à savoir: mérite, ethnie et région. Cependant il faut admettre qu'un des trois critères pouvait être suffisant pour rejeter ou admettre votre candidature.

Quoiqu'il en soit, il reste vrai que les critères d'ethnie et de région restaient les plus en vue dans des institutions comme l'armée.


Une autre réalité est celle du clientélisme quasi institutionnalisé. Il s'agissait d'avoir des parents ou des amis liés à des personnalités, au mieux de l'AKAZU qui, mérite mis à part, pouvaient parrainé la demande chez le décideur concerné.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

187 Jacques BAILLARGEN 83 

Q. 248 À votre avis monsieur SERUGENDO Joseph, quels intérêts avaient le régime d'HABYARIMANA, d'emprisonner, de torturer et d'éliminer les politiciens de la 1^{ère} République?

R. 249 À mon avis, les organisateurs du coup d'État de 1973 auraient cru, certes à tort, que du vivant de ces personnalités de la 1^{ère} République leur pouvoir souffrirait de légitimité. Du reste, ils auraient été tentés par la mode des coups d'états qui sévissaient à l'époque sur le continent africain. Il fallait éliminer le Chef de l'État en place ainsi que ses proches collaborateurs afin de placer la population devant un fait accompli; pour qu'elle soit amenée à respecter sans tergiverser le nouveau pouvoir.

Néanmoins, le temps a montré que les meurtres des politiciens de la 1^{ère} République, plusieurs années plus après, restaient toujours dans la mémoire des rwandais. Ils ont plutôt consacré la naissance d'un antagonisme régional Nord-Sud ineffaçable.

L'AKAZU :

Q. 250 Quels liens privilégiés entreteniez-vous avec l'AKAZU, restreint et/ou élargi, soit politiquement et professionnellement?

R. 250 Je n'entretenais pas de liens privilégiés avec l'AKAZU. Cependant, il reste indéniable que dans le cadre des Interahamwe Za MRND et de la RTLM, l'emprise de l'AKAZU était certaine; de par la présence et/ou les interventions de certaines personnalités de l'AKAZU restreinte et élargie ou proches, telles que les : RWABUKUMBA Séraphin, NZIRORERA Joseph, MUSABE Pasteur, BAGARAGAZA Michel, NGIRUMPATSE Mathieu, etc....

Q. 251 Plusieurs témoignages font état d'une discrimination raciale sous l'administration gouvernementale d'HABYARIMANA. Ces témoins affirment que pour accéder à la fonction publique, au secteur privé et semi privé et à l'enseignement, les mérites personnels étaient secondaires et ne comptaient tout simplement pas. Dans les faits, une personne était admise dans une institution quelconque en fonction de son ethnie et de sa région. Monsieur SERUGENDO Joseph, suite à votre cheminement professionnel, qu'avez-vous à répondre?

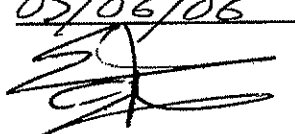
R. 251 La situation telle que vous le décrivez semble partiellement acceptable. Personnellement, je verrais une situation où coexistent les trois critères suivants, à savoir: mérite, ethnie et région. Cependant il faut admettre qu'un des trois critères pouvait être suffisant pour rejeter ou admettre votre candidature.

Quoiqu'il en soit, il reste vrai que les critères d'ethnie et de région restaient les plus en vue dans des institutions comme l'armée.

Une autre réalité est celle du clientélisme quasi institutionnalisé. Il s'agissait d'avoir des parents ou des amis liés à des personnalités, au mieux de l'AKAZU qui, mérite mis à part, pouvaient parrainé la demande chez le décideur concerné.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

187 Jacques BAILLARGEON 39 Bastrock

Q. 252 Ces mêmes témoins affirment également qu'en pratique, les personnes d'ethnies tutsi étaient écartées des postes de responsabilités à tous les niveaux, tels que: l'Armée, la diplomatie, l'administration territoriale soit au niveau des préfets, des bourgmestres, des Directeurs de sociétés étatiques et paraétatiques? Est-ce le reflet de la vérité?

R. 252 C'est malheureusement une triste réalité. Dans un contexte d'absence de démocratie caractérisé par une gestion non transparente des Affaires Publiques et la manipulation à dessein des données statistiques; la politique d'équilibre ethnique et régional officiellement proclamée a servi à alimenter l'injustice sociale, couvrant plutôt la gestion d'un déséquilibre organisé.

C'est ainsi que l'accès aux hauts postes politiques et militaires du pouvoir était contrôlé, limité voire même exclu pour certaines catégories de la population dont l'ethnie tutsi.

Par contre, l'ethnie tutsi a été libre de jouir dans une certaine mesure d'un entrepreneuriat privé dans les secteurs économiques.

Il reste évident que le spectre du retour à un pouvoir tutsi aura manifestement hanté les tenants du pouvoir que ce soit de la 1^{ère} République ou de la 2^{ème} République. C'est ce qui justifierait, à mon humble avis, cette exclusion dont a été victime l'ethnie depuis plusieurs années.

Q. 253 Monsieur SERUGENDO, dans votre réponse antérieure vous avez mentionné que, l'ethnie tutsi a été libre de jouir dans une certaine mesure d'un entrepreneuriat privé dans les secteurs économiques. Des témoins nous ont fait mention que justement cette élite oeuvrant dans le secteur économique était fortement sollicitée financièrement par le régime en place et pour survivre elle devait contribuer à assurer leur libre jouissance. Êtes-vous au courant de ces faits?

R. 253 Ces affirmations sont réelles. Car certains hommes d'affaires tutsis devaient adopter des comportements d'asservissement vis-à-vis des autorités et/ou du parti MRND. Même si leur contribution au bon fonctionnement du parti MRND pouvait paraître volontaire, l'absence de liberté d'action et de pensée; en somme l'absence de démocratie, ne pouvait pas leur permettre de jouir pleinement des fruits de leurs affaires.

Q. 254 Dans le même ordre d'idée, ces mêmes témoins affirment que les ressortissants du Sud du pays, étaient présents dans la gestion des sociétés publiques, mais à un très faible pourcentage. Par contre, ils étaient exclus de la direction des banques et minoritaires au sein des officiers militaires des FAR. Endossez-vous ces témoignages?

R. 254 Vos affirmations sont malheureusement fondées. Elles ont souvent fait l'objet de revendications et décriées comme étant la traduction d'un régionalisme organisé.

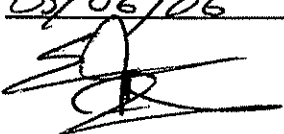
Comme dit précédemment, la politique d'équilibre ethnique et régional prônée par la 2^{ème} République a plutôt couvert la gestion d'un déséquilibre; notamment entre le Nord et le Sud. Ce qui a contribué à accroître le régionalisme.

L'enseignement fut particulièrement un domaine pour lequel les personnalités du Sud (dont le défunt ministre GATABAZI Félicien) avaient dénoncé des pratiques injustes et discriminatoires. Le Colonel Aloys NSEKALIJE, alors ministre de l'Éducation nationale, était considéré comme étant l'architecte de la discrimination régionale dans l'enseignement.

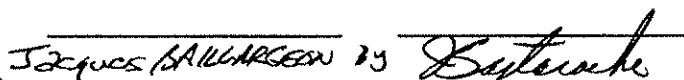
Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweur(s)

05/06/06


188

 Jacques BALLESEN et Bastien

Q. 252 Ces mêmes témoins affirment également qu'en pratique, les personnes d'ethnies tutsi étaient écartées des postes de responsabilités à tous les niveaux, tels que: l'Armée, la diplomatie, l'administration territoriale soit au niveau des préfets, des bourgmestres, des Directeurs de sociétés étatiques et paraétatiques? Est-ce le reflet de la vérité?

R. 252 C'est malheureusement une triste réalité. Dans un contexte d'absence de démocratie caractérisé par une gestion non transparente des Affaires Publiques et la manipulation à dessein des données statistiques; la politique d'équilibre ethnique et régional officiellement proclamée a servi à alimenter l'injustice sociale, couvrant plutôt la gestion d'un déséquilibre organisé.

C'est ainsi que l'accès aux hauts postes politiques et militaires du pouvoir était contrôlé, limité voire même exclu pour certaines catégories de la population dont l'ethnie tutsi.

Par contre, l'ethnie tutsi a été libre de jouir dans une certaines mesures d'un entrepreneuriat privé dans les secteurs économiques.

Il reste évident que le spectre du retour à un pouvoir tutsi aura manifestement hanté les tenants du pouvoir que ce soit de la 1^{ère} République ou de la 2^{ème} République. C'est ce qui justifierait, à mon humble avis, cette exclusion dont a été victime l'ethnie depuis plusieurs années.

Q. 253 Monsieur SERUGENDO, dans votre réponse antérieure vous avez mentionné que, l'ethnie tutsi a été libre de jouir dans une certaine mesure d'un entrepreneuriat privé dans les secteurs économiques. Des témoins nous on fait mention que justement cette élite oeuvrant dans le secteur économique était fortement sollicitée financièrement par le régime en place et pour survivre elle devait contribuer à assurer leur libre jouissance. Êtes-vous au courant de ces faits?

R. 253 Ces affirmations sont réelles. Car certains hommes d'affaires tutsis devaient adopter des comportements d'asservissement vis-à-vis des autorités et/ou du parti MRND. Même si leur contribution au bon fonctionnement du parti MRND pouvait paraître volontaire, l'absence de liberté d'action et de pensée; en somme l'absence de démocratie, ne pouvait pas leur permettre de jouir pleinement des fruits de leurs affaires.

Q. 254 Dans le même ordre d'idée, ces mêmes témoins affirment que les ressortissants du Sud du pays, étaient présents dans la gestion des sociétés publiques, mais à un très faible pourcentage. Par contre, ils étaient exclus de la direction des banques et minoritaires au sein des officiers militaires des FAR. Endossez-vous ces témoignages?

R. 254 Vos affirmations sont malheureusement fondées. Elles ont souvent fait l'objet de revendications et décriées comme étant la traduction d'un régionalisme organisé.

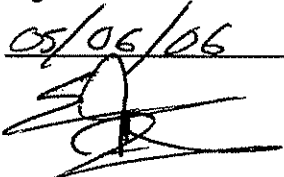
Comme dit précédemment, la politique d'équilibre ethnique et régional prônée par la 2^{ème} République a plutôt couvert la gestion d'un déséquilibre; notamment entre le Nord et le Sud. Ce qui a contribué à accroître le régionalisme.

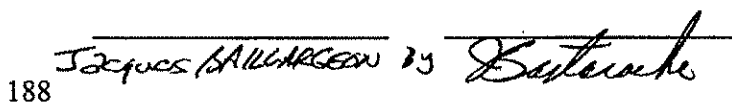
L'enseignement fut particulièrement un domaine pour lequel les personnalités du Sud (dont le défunt ministre GATABAZI Félicien) avaient dénoncé des pratiques injustes et discriminatoires. Le Colonel Aloys NSEKALIJE, alors ministre de l'Éducation nationale, était considéré comme étant l'architecte de la discrimination régionale dans l'enseignement.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

05/06/06


 Jacques BALLEGEEN et Bastien

Par ailleurs, l'emprisonnement vers 1984 du ministre GATABAZI Félicien, officiellement pour des malversations inhérentes aux aides HCR destinées aux réfugiés, non élucidées jusqu'à sa libération, sera une grave manifestation de plus qui viendra accentuer davantage la polarisation Nord-Sud.

Q. 255 Certains témoignages font état qu'au sein de l'administration publique et des entreprises parastatales, privées et semi privées, un nombre prédéterminé de personnes devaient former et assurer le fonctionnement de la cellule MRND et qui portait le nom de cellule spécialisée du MRND, et dont le Chef était automatiquement le responsable de l'entreprise?

R. 255 C'était naturellement à l'époque du parti unique. Chaque entité (administration publique et entreprises publiques et privées) en fonction de son effectif devait s'organiser pour former en son sein une cellule spécialisée du MRND. Ladite cellule spécialisée était chargée de concevoir et organiser l'animation.

C'est le chef de l'entité qui était automatiquement Chef de la cellule. Il avait également la charge de coordonner les travaux communautaires UMUGANDA. En cas d'incapacité et/ou d'empêchement, il pouvait déléguer.

Le parti organisait régulièrement des concours d'animation entre les cellules spécialisées. Il fallait non seulement y participer, mais il était particulièrement recommandé de produire de l'inédit. Le thème, le contenu, la composition, la présentation et la tenue du groupe, etc... étaient des éléments d'appréciation.

Le système avait atteint le point où les performances de la cellule, particulièrement en ce qui concerne l'animation, étaient devenues une donnée essentielle d'appréciation du responsable de l'entité.

LES ENTRAÎNEMENTS MILITAIRES DES INTERAHAMWE Za MRND & NGURUMPATSE M. / NZIRORERA J. / BIZIMANA A :

Q. 256 Combien de temps a duré les entraînements militaires dispensés aux INTERAHAMWE Za MRND?

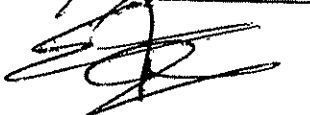
R. 256 Comme déclaré antérieurement, les entraînements militaires auraient commencé vers le 3^{ème} ou le 4^{ème} trimestre. Ils se seraient poursuivis en plusieurs vagues jusqu'en Avril 1994, voire même au delà.

L'information concernant le 1^{ère} vague ne souffre pas de doute, je vous réfère à ce que j'ai dit antérieurement. Par contre, pour les vagues qui ont suivi; il s'agit pour moi d'une extrapolation justifiée, d'une part, par une situation de reprise imminente des combats FPR et FAR, décriée à la suite du blocage quant à la mise en place des Institutions de la transition; et, d'autre part, après la reprise de la guerre, par la décision du gouvernement Intérimaire de recourir aux miliciens pour organiser la défense civile.

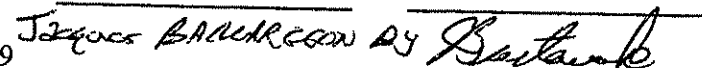
Aussi, entre Avril et Juillet 1994, il est de notoriété publique que le gouvernement Intérimaire a organisé la défense civile sur base des miliciens Interahamwe, CDR et MDR principalement dont les membres avaient suivi les entraînements militaires. À cet effet, deux autobus ONATRACOM auraient transporté des Interahamwe Za MRND de Gisenyi pour aller renforcer ceux de Kigali pour la défense de la capitale. Cette information m'a été communiquée par monsieur NKEZABRA Éphrem et SEBANETSI Jean-Pierre lorsque nous étions à Goma comme réfugiés en Juillet /Août 1994.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

189 

Aussi, cette situation, témoigne pour ma part de la poursuite des entraînements militaires des miliciens de fin 1993 jusqu'à la fin de la guerre en Juillet 1994.

LE COMITÉ PRÉFECTORAL DE GISENYI & LES INTERAHAMWE ZA MRND AVEC NGIRUMPATSE Mathieu & MUNYAGISHARI Bernard :

Q. 257 À titre de membre du Comité National des Interahamwe Za MRND, avez-vous cherché à comprendre pourquoi MUNYAGISHARI Bernard se soustrayait à l'autorité dudit comité?

R. 257 Je n'ai pas d'information sur cette question, car le comité national des Interahamwe Za MRND de Kigali n'avait pas de relation avec les comités préfectoraux des Interahamwe Za MRND, dont celui de Gisenyi.

Q. 258 À votre connaissance personnelle, à quel moment MUNYAGISHARI Bernard joint-il les rangs du Comité Préfectoral de GISENYI?

R. 258 À ma connaissance, monsieur MUNYAGISHARI Bernard est devenu Président des Interahamwe Za MRND de la préfecture de Gisenyi en 1992.

Q. 259 Que se passe-t-il par la suite?

R. 259 Je n'ai pas d'information sur cette question, car le comité national des Interahamwe Za MRND de Kigali n'avait pas de relation avec les comités préfectoraux des Interahamwe Za MRND, dont celui de Gisenyi.

Q. 260 À quel moment le Comité des INTERAHAMWE ZA MRND de KAYOVE, est-il créé?

Q. 260 Je n'ai pas d'information sur cette question, car le comité national des Interahamwe Za MRND de Kigali n'avait pas de relation avec les comités préfectoraux des Interahamwe Za MRND, dont celui de KAYOVE.

Q. 261 À votre connaissance personnelle, combien de membres faisaient partie du Comité des INTERAHAMWE Za MRND de GISENYI?

R. 261 Je n'ai pas d'information sur cette question, car le comité national des Interahamwe Za MRND de Kigali n'avait pas de relation avec les comités préfectoraux des Interahamwe Za MRND, dont celui de Gisenyi.

Q. 262 Avez-vous assisté ou participé à des entraînements militaires?

R. 262 Je n'ai jamais, ni assisté, ni participé à des entraînements militaires.

Q. 263 Au meilleur de votre connaissance, combien de temps ont duré ces entraînements?

R. 263 Comme dit ci-haut, je n'ai jamais bénéficié d'entraînements militaires et ne peut dire combien de temps ils ont duré.

Q. 264 À votre connaissance personnelle, y a-t-il eu distributions d'armes parmi les membres INTERAHAMWE Za MRND de KAYOVE, suite à leur entraînement militaire?

R. 264 Je n'ai pas d'information sur cette question.

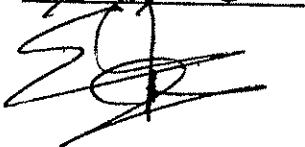
Q. 265 Connaissez-vous l'identité des membres INTERAHAMWE Za MRND de KAYOVE, qui ont participé à ces entraînements militaires?

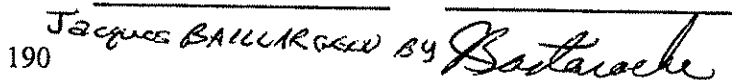
R. 265 Je n'ai pas d'information sur cette question.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

05/06/06


190
 Jacques BAILLARGEN by Bastiaoché


DÉFENSE D'ALIBI DE ZIGIRANYIRAZO Protais :

Q. 266 Monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous entretenu des relations privilégiées avec le Dr. BARARENGANA Séraphin, avant, pendant et après les événements de 1994? Si oui, dans quelles circonstances?

R. 266 J'ai connu le docteur BARARENGANA Séraphin, le petit frère du Président HABYARIMANA, après les événements de 1994, précisément au Gabon comme évoqué antérieurement.

Au Rwanda, avant Avril 1994, il travaillait à l'Université Nationale du Rwanda en tant que doyen de la Faculté de Médecine.

Je garde de lui un caractère particulièrement humble, dévoué et compatissant pour avoir assisté ma famille (problèmes de santé et autres) dans des moments très difficiles, alors qu'il ne m'avait jamais connu auparavant.

J'ai entendu parler de lui pour la première fois dans les années 85 à l'époque où il était médecin à l'Hôpital universitaire de Butare (Rwanda). J'avais rendu visite à un collègue, monsieur RUBWILIZA Tharcisse, responsable du Centre Régional d'Information (CRI-ORINFOR) de Butare, alors hospitalisé à l'Hôpital universitaire suite à un très grave accident de circulation (avec atteinte au niveau de la tête) qui a failli lui coûter la vie. C'est ce collègue qui, opéré en urgence de la tête par le Dr. Séraphin, après guérison, m'a parlé de sa haute compétence et de l'extrême humilité et compassion de ce médecin, frère du Président, avec les malades.

Ce que j'ai aussi pu remarquer de lui et confirmer par plus d'uns; c'est son caractère apparemment apolitique. À ma connaissance, il n'était pas connu du public, comme étant un acteur sur la scène politique.

Au Gabon, il était médecin-chef dans un centre médical provincial. C'est partant de cette assistance dont j'ai bénéficié de lui en arrivant au Gabon que les relations entre nos deux familles, se sont renforcées, notamment par un parrainage baptismal de mon dernier enfant né au Gabon en 1995.

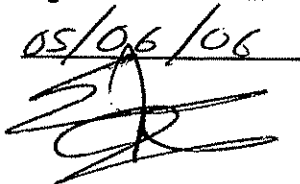
Je veux tout simplement ajouter que concernant les événements de 1994, le Dr. Séraphin BARARENGANA m'avait dit qu'il était chez-lui à Butare le soir du 06 Avril 1994 lorsque l'attentat contre l'avion présidentiel a eu lieu. Il aurait tenté de se rendre à Kigali (à Kanombe) le 07 Avril 1994 mais n'y était pas arrivé le même jour. Il serait arrivé seulement vers le 08 Avril 1994. Arrivé là-bas, il aurait participé à l'organisation du transfert du corps du Président à Gisenyi dans les installations frigorifiques de la Bralirwa et ce, en attendant la fin de la guerre pour organiser les funérailles.

Il aurait également participé à l'organisation de l'évacuation de la famille du Président de Kanombe.


Avec l'évolution de la guerre, la famille présidentielle a été amenée à négocier avec le Président du Zaïre (actuel RDC), feu MOBUTU, pour enterrer provisoirement le président HABYARIMANA Juvénal à GDADOLITE, la ville natale du Maréchal MOBUTU. Ces négociations auxquelles le Dr. Séraphin BARARENGANA a participé auraient abouti vers Juillet 1994. Après les cérémonies d'enterrement à GDDOLITE, le Dr. Séraphin aurait rejoint le Gabon.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

191 Jacques BARARENGA by 

Q. 267 Dans le même ordre d'idée, connaissez-vous une dénommée UWAMAHORO Christine Suzanne?

R. 267 Je ne connais pas cette personne.

Q. 268 Connaissez-vous comme membre du Comité National des Interahamwe Za MRND, avez-vous eu à rencontrer madame MUKOBWAJANA Maria Margueritte?

R. 268 Non, je ne connais pas cette personne.

Q. 269 Selon vous, madame MUKAJYONI ZIGIRANYIRAZO Domitilla, était-elle présente au Rwanda avant, pendant et après le 6/04/94? Si oui, avez-vous été en contact avec cette dernière?

R. 269 Aucune idée, je ne connais pas cette personne.

Q. 270 Avez-vous été en contact avec NTUYE Aimé Marie, avant, pendant et après les événements de 1994 et qui vivrait présentement en Belgique? Si oui, motivez?

R. 270 Je ne connais pas cette personne.

Q. 271 Comme membre du Comité National des Interahamwe Za MRND, avez-vous entretenu des relations d'affaires avec monsieur NZABANITA Joseph?

R. 271 Je ne connais pas cette personne.

Q. 272 Connaissez-vous un dénommé BUGINGO Jean-Baptiste?

R. 272 Je ne connais pas cette personne.

Q. 273 À votre connaissance personnelle, monsieur HABYARIMANA Jean-Luc, était-il au Rwanda, pendant les événements survenus dans ce pays en 1994? Si oui, avez-vous eu l'occasion de le rencontrer?

R. 273 Comme évoqué antérieurement, j'ai trouvé la famille du Président HABYARIMANA Juvénal au Gabon en 1994. C'est à cette occasion que j'ai connue certains de ses enfants, dont Jean-Luc HABYARIMANA.

Q. 274 Suite à la mort du Président de la République le 6/04/94, avez-vous été en contact avec madame HABYARIMANA Jeanne Marie Aimée? Si oui, dans quelles circonstances?

R. 274 Comme évoqué antérieurement, j'ai trouvé la famille du Président HABYARIMANA Juvénal au Gabon en 1994. C'est à cette occasion que j'ai connu certains de ses enfants, dont Jeanne Marie Aimé HABYARIMANA.

Q. 275 Avant les événements de 1994 au Rwanda, entreteniez-vous des relations professionnelles avec NGOY MWAMBA Kary'n?

R. 275 De par mes souvenirs actuels, je ne me rappelle ou ne reconnais pas cette personne.

Q. 276 À votre connaissance personnelle, madame MUKAMANZI INGABIRE Jeanne Clémentine, entretenait-elle des relations privilégiées avec la belle-famille du Président HABYARIMANA?

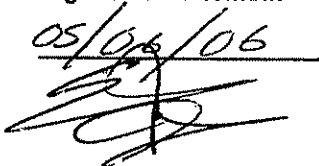
R. 277 De par mes souvenirs actuels, je ne me rappelle ou ne reconnais pas cette personne.

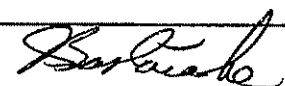
Q. 278 À votre avis monsieur SERUGENDO Joseph, est-ce que madame KAMPUNDU Agnès, était présente au Rwanda, en 1994?

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) Intervieweurs(s)

05/06/06


192 Jacques BRUNASSON BY 

R. 278 De par mes souvenirs actuels, je ne me rappelle ou ne reconnais pas cette personne.
 Q. 279 Connaissez-vous une dénommée NIYONIZEYE Bernadette? Si oui, dans quelles circonstances avez-vous fait sa connaissance?
 R. 279 De par mes souvenirs actuels, je ne me rappelle ou ne reconnais pas cette personne.

Q. 280 Avant et pendant votre exil sur le continent africain, avez-vous eu l'occasion de rencontrer KAMUGHISHA Chantal? Si oui, motivez?
 R. 280 De par mes souvenirs actuels, je ne me rappelle ou ne reconnais pas cette personne.

Q. 281 Connaissez-vous un dénommé NTAGANDA Ananie?
 R. 281 De par mes souvenirs actuels, je ne me rappelle ou ne reconnais pas cette personne.

TRIAL SUPPORT & KARERA François :

Q. 282 Monsieur SERUGENDO Joseph, êtes-vous en mesure de nous dire à quelle époque vous avez connu KARERA François?

R. 282 J'ai connu monsieur KARERA François au cours de certaines réunions de mercredi des Interahamwe Za MRND en 1992.

Q. 283 Monsieur SERUGENDO Joseph, comme membre du Comité National des Interahamwe ZA MRND, avez-vous fait affaire ou rencontré KARERA François? Si oui, dans quelles circonstances?

R. 283 Je n'ai jamais eu affaire avec monsieur KARERA François.

Q. 284 Monsieur SERUGENDO Joseph entre juillet 90 et juillet 94, avez-vous été en contact avec KARERA François? Si oui, pour quels motifs?

R. 284 Comme déclaré antérieurement, je l'ai vu dans certaines réunions de mercredi des Interahamwe Za MRND.

Q. 285 À quel moment KARERA François, a-t-il été nommé Préfet de KIGALI/Rural?

R. 285 À ma connaissance, il a d'abord été bourgmestre de Nyarugenge, une commune urbaine de la ville de Kigali. Monsieur KARERA François était préfet de la préfecture de Kigali/Rural en Avril 1994. Je ne peux, cependant, pas me rappeler à quelle période il fut nommé à ses fonctions.

Q. 286 Pour quelles raisons fut-il nommé à ce titre et par qui?

R. 286 Il ne m'est pas possible de savoir les raisons de cette nomination, ni par quelle autorité. Normalement les préfets étaient nommés en conseil des ministres.

Q. 287 Est-il exact de dire que KARERA François était très près de la belle famille du Président HABYARIMANA? Si oui, motivez?

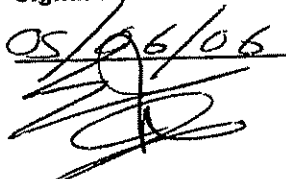
R. 287 Je n'ai pas d'information sur cette question.

Q. 288 Selon des témoignages recueillis, KARERA François aurait organisé des meetings populaires pour le Président HABYARIMANA et le parti MRND, entre 1990 et 1994? Si oui, avez-vous participé à ces meetings?

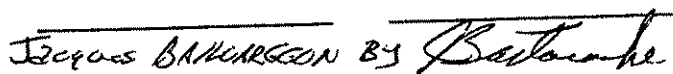
R. 288 Je n'ai pas d'information a donné sur cette question.

Date:

Signature du témoin

05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Jacques BANWARGEON & Bastien


Q. 289 Est-il vrai que KARERA François, à titre de Préfet de KIGALI rural, aurait recruté et formé des INTERAHAMWE Za MRND?

R. 289 Je n'ai pas d'information a donné sur cette question.

Q. 290 À votre connaissance personnelle, est-il exact de dire que le fils de KARERA François, était marié à la fille du Président SINDIKUBWABO Théodore?

R. 290 Je n'ai pas d'information a donné sur cette question.

Q. 291 Selon les témoignages recueillis, KARERA François, à titre de Préfet de KIGALI rural, contrôlait ce secteur avec les INTERAHAMWE Za MRND, en avril 94?

R. 291 Je n'ai pas d'information a donné sur cette question.

Q. 292 Toujours selon les témoignages recueillis, est-il vrai que KARERA François aurait obtenu des crédits, pour construire sa maison à KIGALI, et ce, grâce à RWABUKUMBA Séraphin? Si oui, que savez-vous à ce sujet?

R. 292 Je n'ai pas d'information a donné sur cette question.

Q. 293 Monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous personnellement tué des gens?

R. 293 Non, je n'ai tué personne personnellement.

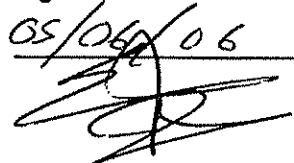
Q. 294 Monsieur SERUGENDO Joseph, étiez-vous armé durant les événements?

R. 294 Je possédais un revolver 7 ML. J'avais obtenu l'autorisation de posséder une arme en 90/91. Je n'ai jamais porté cette arme dont je ne connaissais pas le maniement, je ne l'ai jamais prêter ou donner à personne et j'en ai disposé lors de mon entrée à Goma aux autorités Zaïroise.

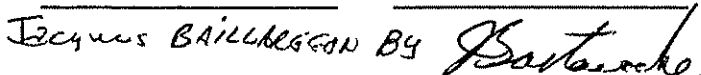
Vu le manque de temps et les impératifs que je dois consacrer à ma santé, à la priorité de la préparation de mon dossier, je dois mettre fin à la présente déclaration. Par contre, je m'engage librement et volontairement à continuer cette déclaration à la demande du Procureur

Date:

Signature du témoin

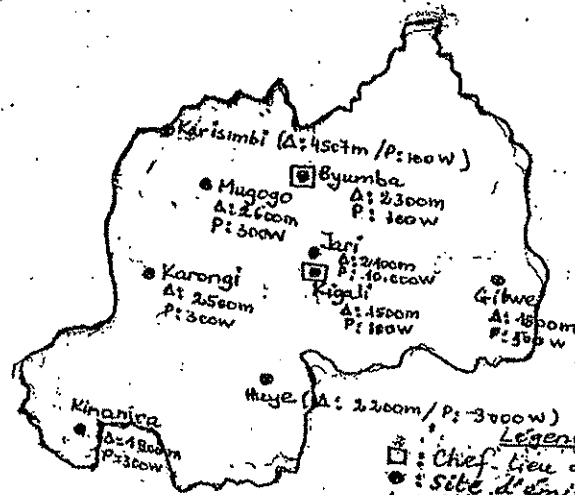
05/06/06


Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

194  BAILLIEGEON BY Bastarache

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES SITES D'EMISSION
DE RADIO RWANDA (SITUATION AVRIL 84)**

K0368582



Legende
 □ : Chef-Lieu de Prefecture
 ● : Site d'emission
 Δ : Altitude approximative
 P : Puissance (emetteur)
 H : Hauteur approximative du pylone
 G : Gain du systeme d'antennes
 (Donnees approximatives)

1. Kigali Ville (Studio)
 $\Delta = 1500m$
 $P = 100W$
 $H = 4-5m$ au dessus de
 l'immeuble de Radio Rwanda
 $G = 3dB$

2. STATION JARI
 $\Delta = 2100m$
 $P = 10.000W$
 $H = 73m$
 $G = 8dB$

3. STATION BYUMBA
 $\Delta = 54m$
 $P = 300W$
 $H = 34m$
 $G = 8dB$

4. STATION KARISIMBI
 $\Delta = 4507m$
 $P = 100W$
 $H = 40m$
 $G = 10dB$

5. STATION MUGOGO
 $\Delta = 2600m$ $H = 33m$
 $P = 300W$ $G = 5dB$

6. STATION KARONGI
 $\Delta = 2500m$
 $P = 300W$
 $H = 44m$
 $G = 8dB$

7. STATION KINANIRA
 $\Delta = 1800m$
 $P = 300W$
 $H = 45m$
 $G = 8dB$

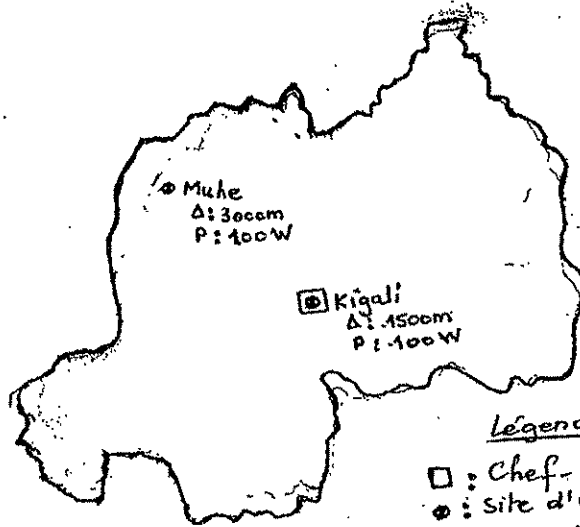
8. STATION HUYE
 $\Delta = 2200m$
 $P = 3000W$
 $H = 80m$
 $G = 8dB$

9. STATION GITWE
 $\Delta = 1800m$
 $P = 500W$
 $H = 45m$
 $G = 8dB$

05/06/86

Jacques BRILLARGEN B3 Bastarack

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES SITES D'EMISSION
DE LA RTLM (SITUATION AVRIL 94)



Légende

- : Chef-lieu de Préfecture
- : Site d'émission
- Δ : Altitude approximative
- P : Puissance (émetteur)
- H : Hauteur approximative du Pylône
- G = Gain du système d'antennes
- (Données approximatives)

1. KIGALI, Ville (Studio)

$\Delta = 1500m$
 $P = 100W$
 $H = 15m$ au-dessus de
 l'immeuble du studio
 $G = 5dB$

2. STATION MUHE

$\Delta = 3000m$
 $P = 100W$
 $H = 5m$ signal
 $G = 3dB$

05/06/94

Jacques BAILLARGEON By *Bastardo*

Q. 289 Est-il vrai que KARERA François, à titre de Préfet de KIGALI rural, aurait recruté et formé des INTERAHAMWE Za MRND?

R. 289 Je n'ai pas d'information à donner sur cette question.

Q. 290 À votre connaissance personnelle, est-il exact de dire que le fils de KARERA François, était marié à la fille du Président SINDIKUBWABO Théodore?

R. 290 Je n'ai pas d'information à donner sur cette question.

Q. 291 Selon les témoignages recueillis, KARERA François, à titre de Préfet de KIGALI rural, contrôlait ce secteur avec les INTERAHAMWE Za MRND, en avril 94?

R. 291 Je n'ai pas d'information à donner sur cette question.

Q. 292 Toujours selon les témoignages recueillis, est-il vrai que KARERA François aurait obtenu des crédits, pour construire sa maison à KIGALI, et ce, grâce à RWABUKUMBA Séraphin? Si oui, que savez-vous à ce sujet?

R. 292 Je n'ai pas d'information à donner sur cette question.

Q. 293 Monsieur SERUGENDO Joseph, avez-vous personnellement tué des gens?

R. 293 Non, je n'ai tué personne personnellement.

Q. 294 Monsieur SERUGENDO Joseph, étiez-vous armé durant les événements?

R. 294 Je possédais un revolver 7 MM. J'avais obtenu l'autorisation de posséder une arme en 90/91. Je n'ai jamais porté cette arme dont je ne connaissais pas le maniement, je ne l'ai jamais prêté ou donné à personne et je l'ai remise aux autorités Zaïroise, lors de mon entrée à Goma.

Q. 295 Monsieur SERUGENDO, pourriez-vous nous expliquer dans quelles circonstances les gardiens qui assuraient la garde des installations des équipements de la RTLTM du Mont MUHE a été pourvu d'une arme?

R.295 Je me rappelle bien, ça devait être au cours du 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 1993, monsieur NKEZABERA Éphrem (membre du comité national des Interahamwe Za MRND) a remis une arme à la RTLTM pour la garde de ses installations.

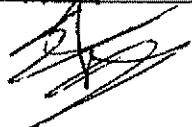
L'arme a été amenée aux gardiens du Mont MUHE par monsieur HABIMANA Phocas (directeur de la RTLTM). Si mes souvenirs sont exacts, monsieur NKEZABERA Éphrem avait expliqué au comité d'Initiative de la RTLTM qu'il avait eu cette arme du ministère de la défense pour sa sécurité.

Par la suite, monsieur NKEZABERA Éphrem m'a informé qu'il avait obtenu l'arme de monsieur TURATSINZE (membre des Interahamwe Za MRND) et que ce dernier avait distribué plusieurs centaines d'armes aux Interahamwe Za MRND.

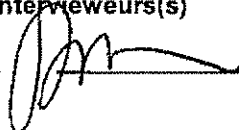
Le fait de la distributions des armes est, du reste, appuyé par des informations largement diffusées à Kigali vers la fin 1993 faisant état de la vente d'une partie du stock d'armes en distribution (par TURATSINZE) à la rébellion burundaise (FRODEBU et/ou PALIPEHUTU). Monsieur TURATSINZE aurait, par la suite, fui en Tanzanie.

Date:

Signature du témoin

27/06/06


Signature(s) de (s) intervieweur(s)

27 June - 06




Par ailleurs, dès le début de la guerre en Avril 94, pendant que je logeais chez NKEZABERA Éphrem, monsieur MANIRAGABA Bernard est venu chez-lui à plusieurs reprises, accompagné de garde de corps armés dont certains étaient membres Interahamwe Za MRND de son secteur Gitega. Ces armes dont étaient équipés un ou deux gardes de corps ne pouvaient provenir que d'un stock d'armes distribuées après les entraînements (avant le 06 Avril 1994) dont les Interahamwe Za MRND, notamment ceux de Gitega auraient bénéficié.

Aussi, je vous ai déclaré antérieurement que certains Interahamwe Za MRND des quartiers se plaignaient en réunion de mercredi des problèmes de sécurité rencontrés dans leurs quartiers respectifs causés par d'autres jeunes des partis d'opposition ayant bénéficié des formations militaires dans les rangs du FPR.

À mon avis, c'est de cette situation qu'est née la décision du MRND de trouver, avec la collaboration du ministère de la défense et de l'armée, une réponse à la préoccupation sécuritaire des Interahamwe Za MRND. C'est ainsi que, selon la logique, la distribution des armes par TURATSINZE a été effectuée sous le contrôle et la supervision du parti MRND, en l'occurrence de son président, Monsieur NGIRUMPATSE Mathieu.

Du reste, je vous ai dit antérieurement que monsieur TURATSINZE était un membre très actif des Interahamwe Za MRND, qui, notamment jouait le rôle de liaison directe entre les autorités du MRND (Monsieur NGIRUMPATSE Mathieu) et les Interahamwe Za MRND dans l'ensemble (comité national et/ou chefs de quartiers).

AU TERME DE LA DÉCLARATION

Au terme de cette déclaration, je ne saurais manquer de vous remercier du fond du cœur pour votre professionnalisme qui a permis de remuer tout mon passé et de me le faire vivre quotidiennement pendant les quatre (4) mois que l'on vient de passer ensemble.

J'ai pu grâce à votre approche méthodologique et votre humanisme scruter ma conscience pour faire face aux crimes dont je suis responsable dans le cadre de la tragédie qu'a connue mon pays le Rwanda en Avril 1994.

Cependant, je reconnais que nous mettons inopinément fin à cette déclaration pour cause de ma santé qui s'est dégradée depuis déjà deux mois, réduisant considérablement mon rendement. Je m'excuse énormément pour cet inconvénient; tout en espérant que nous aurons l'occasion de nous revoir pour aborder les sujets restants et compléter, s'il y a lieu, ceux des thèmes traités et ayant souffert des défauts de mémoire et/ou omissions diverses.

Aussi, si vous le permettez, je voudrais exprimer une fois de plus mes plus profonds remords quant à l'ampleur du drame rwandais, et auquel ma responsabilité est partie prenante, dans la mort de centaines de milliers de personnes (femmes, enfants et vieillards sans défense). Cela restera choquant et troublant éternellement.

Mes plus vifs regrets s'adressent naturellement à toutes ces victimes et à tous les rescapés, traumatisés par ce qu'ils ont endurés et vécus.

Date:

Signature du témoin

27/06/06

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

27-June-06

UD
3

Ma conscience est également bouleversée par ces enfants devenus dramatiquement orphelins et prématurément "responsable d'eux-mêmes" à cause de l'atroce disparition de leurs parents, tués pour le simple fait d'être nés tutsi ou d'avoir choisi d'être opposants modérés politiques.

Ma pensée va également à l'endroit de tous ceux qui vivent dans la douleur de l'errance totale jusqu'à ce jour, parce qu'ils ont perdu tous leurs repères sociaux et/ou économiques.

Que ma reconnaissance de culpabilité soit pour tous ceux-là: victimes, rescapés, enfants orphelins; une contribution à l'apaisement et au soulagement des cœurs déchirés.

Je souhaite vivement que ces cœurs très meurtris des rescapés retrouvent rapidement un équilibre social nécessaire à l'existence.

Ceci est évidemment le prix à payer pour bâtir un Rwanda "nouveau" où coulera non seulement "le lait et le miel", mais aussi et surtout une paix "réelle et durable", soutenue par le respect "permanent" des droits de l'homme pour tous.

Personnellement, mon plus grand désir serait de pouvoir contribuer un jour à la construction de ces valeurs pour une nouvelle société rwandaise plus humanisée. Tel pourrait être, notamment, un de mes objectifs lorsqu'une opportunité de libération et d'intégration me sera offerte. C'est, du reste, dans ce cadre que ce geste ultime de reconnaissance de ma culpabilité, me paraît être, non seulement une nécessité, mais aussi et surtout une obligation morale à l'endroit des victimes, des rescapés, à l'ensemble de la population rwandaise et à la communauté internationale.

Enfin, je suis particulièrement conscient que ma décision gêne plus d'un. C'est particulièrement le cas de ceux qui ne croient pas au génocide des Tutsis. Je souhaite tout simplement qu'ils puissent comprendre un jour le tort porté aux victimes et rescapés par l'amalgame qu'ils continuent d'entretenir.

Je m'adresse à tous ceux qui sont cités dans ma déclaration. Qu'ils sachent que je ne suis pas animé d'un esprit ni de vengeance quelconque, ni de vouloir impliquer gratuitement des personnes innocentes. Je dis les choses telles que je les ai vécues, vues ou entendues. Des erreurs "involontaires" peuvent être observées; je sollicite la compréhension et je m'en excuse si tel est le cas. Car, je me réfère à une mémoire "humaine" des faits qui remontent à plus d'une dizaine d'années.

Par la présente déclaration, je souhaite donc, du fond de mon cœur, contribuer, certes modestement, au processus de réconciliation nationale.

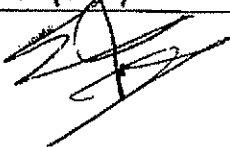
Je condamne haut et fort et catégoriquement tous les crimes que j'ai moi-même commis ainsi que ceux commis par d'autres. Ainsi donc, je présente toutes mes sincères et profondes excuses à tous: victimes, rescapés, veuves, enfants orphelins, à l'ensemble de la population rwandaise et à la communauté internationale. Je me prosterne et demande PARDON.

À l'adresse de ma famille toute entière, à ma chère épouse et à mes enfants en particulier; que cette pénible situation familiale, puisse être pour eux l'occasion de faire vibrer et rayonner davantage les valeurs de tolérance et de confiance mutuelles et ainsi contribuer à l'avènement d'une nouvelle société rwandaise réconciliée ou le "plus jamais ça" prévaudra éternellement.

Date:

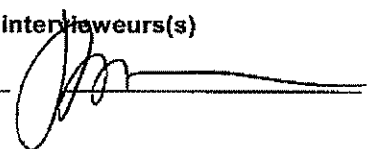
Signature du témoin

27/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

27 June - 06




Je vous remercie.

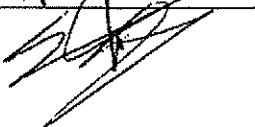
K0368583D

Vu le manque de temps et les impératifs que je dois consacrer à ma santé, à la priorité de la préparation de mon dossier, je dois mettre fin à la présente déclaration. Par contre, je m'engage librement et volontairement à continuer cette déclaration à la demande du Procureur

Date:

Signature du témoin

27/06/06



Signature(s) de (s) intervieweur(s)

27-June-06

